

FRÉDÉRIC BASTIAT

L'HOMME, L'ÉCONOMISTE

GANNAT. — IMP. F. MARION

FRANÇOIS BIDET

DOCTEUR EN DROIT

FRÉDÉRIC BASTIAT

L'HOMME, L'ÉCONOMISTE

PARIS

V. GIARD ET E. BRIÈRE, 16, RUE SOUFFLOT

1906

INTRODUCTION

L'attention du public, qui semblait depuis si longtemps indifférente à Frédéric Bastiat, lui est revenue durant ces dernières années. L'Académie des Sciences morales et politiques, dont l'auteur des *Harmonies* fut membre correspondant, a contribué, pour sa part, à ce revirement de l'opinion. A deux reprises, en effet, elle a proposé comme sujet de concours pour le prix Léon Faucher : *La vie et l'œuvre de Bastiat*. Cette initiative n'est pas restée stérile, puisque différents mémoires ont été par la suite déposés à l'Académie, dont deux, celui de M. P. Ronce et celui de M. G. de Nouvion, ont reçu des récompenses et ont été publiés, tandis que je préparais encore le présent ouvrage. Le livre de M. Ronce nous apporte des renseignements inédits sur la vie de Bastiat, et celui de M. de Nouvion contient une exposition très complète de sa carrière politique pendant la révolution de 1848.

Quel que soit le mérite de ces travaux, je n'ai pas cru pour cela devoir abandonner mon étude, car ils n'ont pas épuisé, tant s'en faut, tout l'intérêt qui s'attache à la personnalité de Bastiat. Il n'y a pas seulement à considérer en lui l'auteur de ces *Sophismes* qui ont rendu son nom si populaire en France, le polémiste au bon sens éveillé, spirituel et vainqueur, que tout le monde connaît, l'initiateur et l'apôtre du Libre-Echange. Bastiat

est encore le théoricien des *Harmonies Économiques* le représentant le plus compréhensif, le plus limpide et le plus généreux de l'école optimiste et libérale, celui en qui se résume et se condense tout un mouvement économique antérieur. Il est aussi l'auteur des *Pamphlets*, le critique clairvoyant et impitoyable des doctrines socialistes, celui qui, le premier, a su donner de ces utopies une réfutation véritable, rigoureuse et méthodique. Qu'il s'agisse d'analyser l'état d'âme des novateurs, de retrouver dans les traditions historiques et littéraires de la France le secret de leur force et la source de leurs illusions, de mesurer l'empire qu'elles exercent sur l'intelligence des masses comme sur les institutions politiques du pays, de développer toutes les conséquences possibles de leurs systèmes, de montrer comment ils sont en contradiction avec la vraie nature de l'homme et comment ils excluent toute idée du droit et de la liberté individuelle, la critique de Bastiat est toujours fondée sur la psychologie la plus exacte des individus, sur l'intuition la plus sûre des mobiles qui les font agir, sur l'observation la plus rigoureuse des circonstances qui les enserrent; elle est toujours logiquement déduite des principes généraux; elle reste le plus souvent inattaquable. A ce titre, les *Pamphlets* nous apparaissent comme l'une des premières applications que l'on ait faites en France de la psychologie à l'étude des sociétés et si, à certains égards, elle laisse encore à désirer, si, depuis, des philosophes de plus large envergure ont poussé l'analyse plus avant que ne l'avait fait Bastiat, il n'en garde pas moins le mérite d'avoir le premier dessiné les traits essentiels de cette critique, de l'avoir conduite avec une grande sûreté de méthode, de l'avoir exposée avec une clarté parfaite, avec une véritable éloquence.

Considéré sous cet angle, Bastiat est vraiment un initiateur, et il est assez piquant de constater que le même écrivain qui, dans les *Harmonies Économiques*, a résumé le rêve social, tout optimiste et tout enthousiaste, d'une génération d'âmes géné-

reuses, de poètes et de croyants, est aussi le premier en France qui ait appliqué les procédés de la critique scientifique à l'étude des idées et des systèmes économiques. Ainsi son œuvre participe d'une double tendance : elle exprime le passé, elle prépare l'avenir.

De ces trois aspects fondamentaux de la pensée de Bastiat, aucun n'est indifférent; c'est pourquoi nous nous efforcerons de les mettre également en lumière dans le cours de ce travail.

Mais avant d'aborder l'étude de l'économiste, nous croyons indispensable de faire connaître l'homme, de montrer quelles influences ont agi sur le développement de son individualité, et comment il fut amené à prendre parti et à jouer un rôle dans les controverses et les révolutions qui agitèrent son époque et son pays. Utile toujours à qui veut connaître un écrivain, cette étude offre, lorsqu'il s'agit de Bastiat, un intérêt particulier. Elle nous montrera quel accord profond il eut à cœur de réaliser entre les aspirations les plus intimes de sa sensibilité, son rôle d'homme politique et son œuvre de polémiste. S'étant formé, dès le début de sa carrière, un idéal de justice, il en fit la règle de sa vie, le critérium de ses doctrines, le but pratique de tous ses efforts; il l'aima avec l'ardeur d'un croyant et il employa toute son activité à le faire pénétrer dans l'esprit de ses contemporains et à le faire triompher dans le monde des faits politiques et sociaux.

A ce titre, la vie de Bastiat est l'un des plus beaux exemples que nous offre l'histoire de dévouement absolu à un idéal, d'honnêteté politique et intellectuelle, de droiture et de désintéressement.

Nous commencerons donc par étudier l'homme; ce sera le meilleur moyen de pénétrer le sens de son œuvre.

FRÉDÉRIC BASTIAT

L'HOMME, L'ÉCONOMISTE

LIVRE PREMIER

L'HOMME

CHAPITRE PREMIER

LA JEUNESSE DE BASTIAT. SON ÉDUCATION. SES DÉBUTS.

Frédéric Bastiat naquit à Bayonne, le 30 juin 1801. Il appartenait donc à ces races françaises du midi, chez qui la bonne humeur et la confiance dans l'avenir, la faculté d'éprouver de l'enthousiasme pour les idées et celle de leur trouver, sans effort, une expression claire et limpide, semblent vraiment des dons du ciel, des produits de l'air pur et de la lumière⁽¹⁾. Fils unique de négociants qui vivaient dans l'aisance et

(1) D'après les documents mis en œuvre par M. P. Ronce, la famille Bastiat était originaire de Laurède où l'on voit plusieurs de ses membres exercer le commerce au cours des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Celui qui devait être le bisaïeul de l'économiste, Pierre Bastiat, vint s'établir à Mugron en 1742. L'un de ses petits-fils, Pierre, le père même de Frédéric, fonda à Bayonne une importante maison de commerce. « Il expédiait des vins en Belgique, trafiquait de la laine et du coton avec l'Espagne et le Portugal et se livrait à des opérations de banque. » *Frédéric Bastiat, sa vie, son œuvre*, p. 3.

la considération, il fut orphelin à l'âge de dix ans. Il passa dès lors sous la tutelle de son grand-père, mais il fut élevé par sa tante, Mlle Justine Bastiat, qui lui servit vraiment de mère et qui devait lui survivre.

Il commença à Saint-Sever et il continua à Sorèze des études qu'il ne devait pas achever⁽¹⁾, car il les abandonnait à dix-sept ans, pour entrer dans la maison de commerce de son oncle. C'est de ce fait qu'il s'excusait plaisamment, un jour, devant ses auditeurs de la salle Montesquieu :

« Je n'ai pas fait mon cours de rhétorique, disait-il, et je ne puis même pas dire comme Lindor :

Je ne suis qu'un simple bachelier... »⁽²⁾

Mais à défaut de titres universitaires, Bastiat sut acquérir ce qui valait mieux « cette profonde et sérieuse éducation que l'on ne tient que de soi-même et que tous les hommes de talent se sont donnée entre vingt et trente ans⁽³⁾ ».

Il essaya tour à tour du commerce à Bayonne, puis de l'agriculture dans sa terre de Sengresse, à la mort de son grand-père⁽⁴⁾; il se dégoûta bientôt de l'un et de l'autre, obtint d'être nommé juge de paix de Mugron⁽⁵⁾, et, dès lors, se livra avec toute l'ardeur de la jeunesse, à la curiosité, qui était sa passion dominante. Langues

(1) Sur le passage de Bastiat à Sorèze, sur les dispositions remarquables qu'il manifestait déjà pour les arts, la littérature, la philosophie, on trouvera quelques détails intéressants dans le livre de M. P. Ronce, p. 13-14.

(2) *Œuvres Complètes*, II, 241.

(3) Mot de Balzac cité par Marie Bashkirtseff, *Journal intime*.

(4) Si l'on en croit R. de Fontenay et M. de Foville, Bastiat montra aussi peu d'aptitudes pour l'agriculture qu'il n'en avait montré pour le commerce. M. P. Ronce fait quelques réserves sur ce point. M. de Foville, *Introduction aux Œuvres choisies de Bastiat*, p. 4-5 et Ronce, *op. cit.*, p. 41 et suiv.

(5) En mars 1831. Les nouvelles fonctions de Bastiat ne l'empêchèrent pas dans la suite de former des projets d'un autre ordre, puisque neuf ans plus tard, au mois de juin 1840, il se rendait à Madrid, et de là à Lisbonne, dans l'intention de fonder, avec ses amis, une société d'assurances. Ce projet n'eût pas de suite. Voir ses lettres à F. Coudroy aux *Œuvres complètes*, I, et l'ouvrage de M. Ronce, p. 78-79.

et littératures étrangères, philosophies et religions, sciences historiques et sciences sociales, il voulait tout explorer, sinon tout approfondir. On voit à la lecture de ses œuvres qu'il connaissait également bien nos moralistes et nos théologiens du XVII^e siècle : La Rochefoucauld et Pascal, Bossuet et Fénelon ; nos philosophes et nos publicistes du XVIII^e : Voltaire, Montesquieu et J.-J. Rousseau ; mais une secrète préférence l'orienta de bonne heure vers les sciences sociales. C'est en lisant Adam Smith et les physiocrates qu'il sentit s'éveiller en lui sa vocation d'économiste : la grande idée de l'harmonie des intérêts le frappa comme un trait de lumière⁽¹⁾ ; il y vit dès l'abord la loi suprême qui gouverne toute la vie sociale, le fil conducteur qui doit guider le savant à travers le labyrinthe des faits économiques ; il s'efforça d'en retrouver la trace toujours visible chez les auteurs plus modernes : chez Ch. Dunoyer, chez Ch. Comte et chez J.-B. Say.

Du mariage de Bastiat, qui date aussi de cette époque⁽²⁾, il n'y a rien à dire, sinon qu'il fut malheureux et qu'il n'exerça aucune influence sur la carrière de l'économiste. Il n'en fut pas de même de ses relations avec Félix Coudroy. Une même aptitude pour les idées, un même goût pour l'étude et pour la retraite le lièrent, en ce temps, avec cet homme distingué, qui devait rester l'ami de toute sa vie. Il semble bien, si l'on en croit la notice de

(1) Lettre au *Journal des Economistes*, *Œuvres*, VII, 240).

(2) Bastiat épousa, le 7 février 1831, Mlle Marie Hiard, fille d'un grand propriétaire de Mugron, née le 30 septembre 1806. La plupart des biographes de Bastiat ont cru qu'il était mort célibataire. « Il avait si vite oublié qu'il était marié, dit à ce sujet M. de Foville dans son *Introduction aux Œuvres choisies* (p. 6), que ses biographes sont excusables de l'avoir oublié aussi. » D'après le rapport de M. Frédéric Passy, l'un des mémoires présentés à l'Académie des Sciences morales pour le prix Léon Faucher contient des renseignements sur le ménage de Bastiat : « Parmi les papiers que dit posséder l'auteur se trouveraient des lettres relatives à la vie intime de Bastiat, des comptes de ses dépenses et recettes et autres pièces échappées à une destruction qui aurait été volontairement effectuée par les mains de notre confrère Léon Say, en 1878, où l'on trouve des indications sur le mariage peu heureux du grand économiste. » *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, année 1904, p. 203.

Roger de Fontenay et le témoignage même de Bastiat⁽¹⁾, que Félix Coudroy exerça une influence considérable sur le développement des idées de son compagnon de travail. C'était une nature ardente, mais un peu malade, et en même temps un esprit religieux à la manière de Bonald et de Joseph de Maistre. Peut-être faut-il faire remonter, pour une part, à cette amitié de jeunesse, ces préoccupations d'ordre moral qui distinguent Bastiat, cette tendance qu'il eut toujours à considérer l'utile comme un des aspects du juste, les lois économiques comme un cas particulier des lois morales et leur harmonie profonde comme le déroulement d'un plan providentiel, pour tout dire en un mot : « Cette empreinte religieuse qui se mêle dans ses écrits à la fière doctrine du *progrès par la liberté*⁽²⁾. »

Mais il est une autre série d'influences qui n'agirent pas moins profondément sur la formation des idées de Bastiat, et dont, je crois, aucun de ses biographes n'a tenu suffisamment compte : c'est l'observation directe des phénomènes économiques dont son pays était alors le théâtre⁽³⁾. Une grande détresse régnait, en ce temps, parmi les populations viticoles du midi de la France.

« Parcourez nos métairies, disait à ce sujet Bastiat, vous y verrez des familles strictement réduites, pour alimentation, au

(1) Notice, tome 1, 13, et lettre au *Journal des Economistes*, tome 1, 203 : « Je dois aux entretiens intimes d'un ami de cœur : Félix Coudroy, avec qui, pendant vingt ans, j'ai remué ces questions dans la solitude, sans que jamais il se soit manifesté dans nos appréciations et nos idées la moindre divergence... » Voir aussi Ronce, *op. cit.*, p. 37-39 et 71-74.

(2) Roger de Fontenay, *loc. cit.* — On trouve dans la correspondance de Bastiat quelques allusions à une crise religieuse qu'il subit aux environs de sa vingtième année et dont M. Ronce a pu reconstituer l'histoire à l'aide de documents inédits. Si Bastiat y perdit la foi à la lettre même du texte, il n'en conserva pas moins le fond de ses croyances spiritualistes, ainsi qu'on le voit du reste à la lecture de ses *Harmonies*. F. Ronce, 25-28.

(3) Le volume de M. Ronce apporte une nouvelle preuve à l'appui de mon observation. Il résulte en effet, de ses recherches, que Bayonne fut l'un des trois ports francs qui furent établis en vertu du traité de commerce du 6 février 1778, entre la France et l'Amérique. Des lettres patentes de juillet 1784 lui accordèrent une franchise qui lui valut, pendant un temps, une grande prospérité commerciale. C'est ainsi que Bastiat put apprécier sur place les bienfaits du libre-échange. Ronce, 22.

mais et à l'eau, et dont toutes les consommations ne dépasse pas dix centimes par jour et par individu. Encore la moitié peut-être leur est-elle fournie, en apparence, à titre de prêt, par le propriétaire. Aussi le sort de celui-ci n'est pas relativement plus heureux. Pénétrez au sein de sa demeure : une maison tombant en ruines, des meubles transmis de génération en génération, attestent qu'il y a là lutte, lutte incessante et acharnée, entre les séductions du bien-être et de ce confort moderne qui l'entoure de toute part et qu'il ne laisse pas pénétrer...⁽¹⁾ »

Non content de constater le mal, Bastiat s'efforce d'en découvrir les causes et d'en indiquer le remède. C'est sous l'empire de ces préoccupations qu'il composa ses premiers écrits⁽²⁾ : *Les Réflexions sur les pétitions de Bordeaux, Le Havre et Lyon concernant les douanes*, publiées en 1834, *Le Fisc et la Vigne*, publié en 1841, et le *Mémoire à la Société d'agriculture, commerce, arts et sciences du département des Landes sur la question vinicole*, paru en 1844. Bastiat y rattache la misère des classes agricoles de son pays à deux ordres de faits : aux taxes écrasantes qui frappent les vins sous forme d'impôts indirects et d'octrois, et au régime protecteur qui leur interdit l'accès des marchés extérieurs, alors que le marché national est tout-à-fait insuffisant. La conclusion de tout ceci, c'est que les intérêts de l'agriculture commandent de remanier à la fois notre système fiscal et notre tarif douanier. C'est ainsi que Bastiat préludait à ses campagnes futures contre les abus de la protection et contre l'exagération des dépenses publiques.

L'opuscule sur la répartition de la contribution foncière dans le département des Landes nous intéresse à un autre titre. Bastiat

(1) *Mémoire sur la question vinicole*, I, 275. — Observons toutefois que, d'après M. P. Ronce (*op. cit.*, 81), la misère n'était pas aussi profonde que le prétend Bastiat.

(2) J'entends : ses premiers écrits économiques, car il avait déjà publié, dans les *journaux locaux*, quelques articles dont le premier en date est en faveur des réfugiés polonais. La plupart ont été reproduits au tome VII de ses Œuvres.

y fait une application remarquable de la théorie de Malthus. Admettant pour vraie cette loi que la population tend à se mettre de niveau avec les moyens de subsistance, il en cherche la confirmation dans l'examen des phénomènes que lui fournit son observation directe. Alors, comme aujourd'hui, la campagne landaise était occupée par trois sortes de cultures : les vignes qui étaient d'un revenu médiocre, les plantations de pins ou *pignadas*, d'un rapport très élevé, enfin les terres labourables, qui étaient intermédiaires entre les premières et les secondes. Or, le mouvement de la population, calculé de 1804 à 1841 dans les communes rurales du département, indique un accroissement considérable pour les territoires forestiers, médiocre pour les terres à blé et une diminution sensible pour les territoires vinicoles. Ces derniers étaient pourtant les plus imposés et c'est sur cette situation anormale que l'auteur s'efforce d'attirer l'attention des pouvoirs publics.

Tels furent les débuts de Frédéric Bastiat. Inspirés par des préoccupations d'ordre local, ces premiers écrits n'eurent pas un grand retentissement ; ils ne sont pas sans intérêt cependant, car ils nous révèlent un écrivain qui est en possession de toutes ses idées maitresses, qui les exprime sans le moindre embarras et qui sait les contrôler par l'observation des phénomènes économiques. Sa formation est dès lors complète. Qu'une occasion se présente et le voilà prêt à prendre son essor, à produire au grand jour les talents qu'il avait cultivés dans la laborieuse solitude de Mugron, entre la société de ses livres et celle de ses amis.

CHAPITRE II

L'AGITATION LIBRE-ÉCHANGISTE ET LA PART QU'Y PRIT BASTIAT.

ORGANISATION, DISCOURS, POLÉMIQUE.

L'occasion ne se fit pas longtemps attendre. Il y avait un cercle à Mugron ; Bastiat, naturellement, en était un des membres les plus écoutés ; on y causait beaucoup et sur tous sujets, et, quand la conversation s'engageait sur la politique étrangère, on prenait parti et l'on discutait passionnément pour et contre l'Angleterre.

« Un jour donc, raconte Bastiat, le plus anglophobe de mes collègues, la fureur dans les yeux, me présente le journal et me dit : — Lisez et jugez. — Je lus en effet que le premier ministre d'Angleterre terminait ainsi un discours : — Nous n'adopterons pas cette mesure, car nous tomberions comme la France, au dernier rang des nations. » Le rouge du patriotisme me monta au visage.

« Cependant, à la réflexion, il me sembla bien extraordinaire qu'un ministre, un chef de cabinet, un homme qui, par sa position, doit mettre tant de réserve et de mesure dans son langage, eût pu se permettre envers nous une injure gratuite. M. Peel ne pense pas que la France soit tombée au dernier rang des nations, et, le pensât-il, il ne le dirait pas en plein Parlement.

« Je voulus en avoir le cœur net ; j'écrivis le jour même à Paris, pour qu'on m'abonnât à un journal anglais, en priant qu'on fit remonter l'abonnement à un mois. Quelques jours après, je reçus

une trentaine de numéros de *The globe and Traveller*. Je cherchai avec empressement la malencontreuse phrase de M. Peel et je vis qu'elle disait : « Nous ne pourrions adopter cette mesure sans tomber au dernier rang des nations. » Les mots *comme la France* n'y étaient pas.

« Mais ce n'est pas là tout ce que m'apprit le *Globe* : je pus y suivre pendant deux ans la marche et les progrès de la Ligue⁽¹⁾. »

Voilà le fait qui aurait décidé de la carrière de Bastiat; ses divers biographes ont paru croire que la lecture du *Globe* lui révéla l'existence même du mouvement libre-échangiste anglais. Une telle supposition est tout à fait invraisemblable. Bien avant cette époque, Bastiat s'était intéressé aux idées et aux faits qui agitaient la Grande-Bretagne depuis plus de vingt ans et l'on voit par sa correspondance⁽²⁾ que, dès 1825, il applaudissait aux réformes tentées en faveur de la liberté du commerce par le ministre Huskisson; mais le périodique anglais lui apprit ce qu'étaient la ligue et son promoteur, Richard Cobden; il lui révéla ce que peuvent pour le triomphe d'une idée juste, l'initiative de quelques hommes éclairés et résolus, l'action de la presse, de la parole et de l'association; il fit naître en lui la pensée de susciter dans son pays un mouvement analogue et de devenir en quelque sorte le Cobden français.

C'est dans cet état d'esprit qu'il composa son article : *De l'influence des tarifs anglais et français sur l'avenir des deux peuples*. Adressé en juillet 1844 au *Journal des Economistes*, il parut au mois d'octobre et eut aussitôt un retentissement considérable.

(1) Courtois, *Journal des Economistes*, mars 1888, p. 277 et lettre à Cobden de novembre 1844 « ...C'est dans cet état de découragement complet où m'avaient jeté ces tristes circonstances que, m'étant par hasard abonné au *Globe and Traveller*, j'appris et l'existence de la Ligue et la lutte que se livrent en Angleterre la liberté commerciale et le monopole... », I, 106.

(2) Lettre à Félix Coudroy du 8 juin 1825. « L'Angleterre qui marche toujours à la tête de la civilisation européenne donne aujourd'hui un grand exemple en renonçant graduellement au système qui l'entrave. » I, 16-17.

Ce premier succès décida Bastiat à publier sous le titre de *Cobden et la Ligue* une traduction de documents et de discours destinés à mettre le public français au courant des événements économiques d'Outre-Manche. En mai 1845, il se rendit à Paris pour le faire imprimer. Le libraire Guillaumin l'accueillit à bras ouverts, et, suivant l'usage, donna un dîner pour le mettre en relations avec ses confrères du *Journal des Economistes*. « Hier a eu lieu le dîner, lisons-nous dans une lettre de l'auteur à Félix Coudroy. J'étais à droite de l'amphitryon, ce qui prouve bien que le dîner était à mon occasion ; à la gauche était Dunoyer. A côté de M^{me} Guillaumin, MM. Passy et Say. Il y avait en outre MM. Dussard et Reybaud... Le soir arrivèrent une foule d'autres économistes : MM. Renouard, Daire, Monjean, Garnier, etc., etc. Mon ami, entre toi et moi, je puis te dire que j'ai éprouvé une satisfaction bien vive. Il n'y a aucun de ces messieurs qui n'ait lu, relu et parfaitement compris mes trois articles... On ne vit qu'à Paris, dit-il encore, on végète ailleurs⁽¹⁾... »

Les personnes qui abordèrent Bastiat à cette époque de sa vie, nous ont laissé de lui des portraits forts curieux et qui doivent être ressemblants, puisqu'ils concordent⁽²⁾. Celui de M. G. de Molinari est cité partout. Les pages suivantes sont peut-être moins connues ; nous les devons à la plume d'une fidèle amie de l'économiste, M^{me} Cheuvreux.

« Je vois donc Bastiat, dit-elle, débarquant des grandes Landes, se présenter rue Boursault, chez M. Say. Sa tournure se détachait si pittoresquement parmi celles qui l'entouraient que l'œil, tant distrait qu'il fût, ne pouvait s'empêcher de se fixer un instant sur lui. La coupe de ses vêtements, dûe aux ciseaux d'un

(1) *Œuvres*, I, 50-51. La lettre est de mai 1845.

(2) Molinari, *Journal des Economistes*, année 1851, 1^{re} série, 28^e volume, p. 186 ; L. Reybaud. *Revue des Deux-Mondes*. 1^{er} septembre 1858. p. 146. M^{me} Cheuvreux, préface des *Lettres d'un habitant des Landes*, p. 3 et 4.

artiste de Mugron, s'éloignait absolument des formes ordinaires. Des couleurs tranchées mal assorties étaient mises à côté l'une de l'autre, sans souci de ce genre d'harmonie. Sur des mains gantées de filoseille noire se jouaient de longues manchettes blanches ; un col de chemise aux pointes menaçantes, enfermaient la moitié de son visage, un petit chapeau, de grands cheveux ; tout cet ensemble eût paru burlesque si la physionomie malicieuse du nouveau venu, un regard lumineux et le charme de sa parole n'avaient vite fait oublier le reste.

« Assise à table en face de ce campagnard, je constatai que non-seulement Bastiat était un des grands prêtres du temple, mais un initiateur passionné. Quel feu, quelle verve, quelle conviction, quelle originalité, quel bon sens vainqueur et spirituel ; et à travers cette abondance d'idées nettes, de ces piquantes et neuves démonstrations, le cœur se sentait, le véritable ami des hommes se révélait. « En voilà un, me disais-je, avec lequel il faudra comprendre ou dire pourquoi ; les dames, malgré elles, pourront peut-être s'intéresser à l'influence des tarifs anglais et français⁽¹⁾. »

Désormais, l'impulsion définitive est donnée ; le monde savant rend justice au talent de l'écrivain fraîchement débarqué dans la capitale ; on lui offre la place de directeur du *Journal des Economistes* ; on lui fait espérer une chaire d'économie politique à l'École de droit ; ces propositions lui sourient et cependant il se sent pris de crainte à la pensée de renoncer définitivement à la calme existence de son village et de se laisser entraîner dans ce

(1) Louis Reybaud écrit de son côté (*loc. cit.*) : « Je me souviens de l'impression qu'il produisait comme si c'était d'hier : impossible de voir un échantillon plus caractérisé de l'érudit de province : simplicité de manières, simplicité de costume ; mais sous ce costume un peu dépaysé et sous ces airs de bonhomme perçaient des éclairs d'intelligence et une véritable dignité de maintien. On devinait bien vite un cœur droit et une belle âme. L'œil surtout était animé d'une ardeur et d'un éclat singuliers ; les traits amaigris et le teint plombé trahissaient déjà les ravages de la maladie qui devait l'emporter à quelques années de là ; la voix était sourde et formait un contraste avec la vivacité de la pensée et la pétulance du geste. »

tourbillon ininterrompu d'idées, de relations et d'affaires qui constituent la vie d'un publiciste parisien. Ces appréhensions étaient d'autant mieux fondées qu'il avait conscience de sa propre faiblesse et qu'il sentait déjà les premières atteintes du mal qui devait l'enlever à la vie, six ans plus tard. « Mais quitter Mugron, écrivait-il à son ami Coudroy, mais quitter ma tante ! mais ma poitrine ! mais le cercle peu étendu de mes connaissances ! enfin le long chapitre des objections... Oh ! que n'ai-je dix ans de moins et une bonne santé...⁽¹⁾ »

Le livre de *Cobden et la Ligue* paraît en juillet 1845, précédé d'une introduction qui est un remarquable morceau d'histoire économique⁽²⁾. De Paris, Bastiat se rend à Londres pour saluer au passage Richard Cobden et les autres free traders ; puis il revient à Mugron, d'où il repart en février 1846 pour organiser à Bordeaux la première association française en faveur du libre-échange. Le mois suivant, il s'établit définitivement à Paris où une société du même genre est en voie de formation dans les couloirs du *Journal des Economistes* ; il en est nommé secrétaire, et, dès lors, sa vie se confond pour un temps avec la cause dont il s'est constitué le défenseur. Nous devons à M. Alphonse Courtois un tableau très animé des débuts de la société parisienne ; nous lui laisserons un instant la parole.

(1) A la date du 3 juillet 1845, I, 56. — A cinq années de distance, Bastiat exprimait dans une de ses lettres à M^{re} Cheuvreux ce regret mélancolique : « Une chambre paisible pleine de soleil, une plume, quelques livres, un ami de cœur, une douce affection : c'était tout ce qu'il me fallait pour vivre. En faut-il davantage pour mourir. Ce peu, je l'avais au village, et quand le temps sera venu, dans beaucoup d'années, je ne le retrouverai plus. » Ces lignes étaient écrites au mois d'avril 1850, huit mois avant sa mort ! *Lettres d'un habitant des Landes*, p. 60.

(2) Disons un mot de cette préface dont nous n'aurons plus l'occasion de parler dans le cours de cet ouvrage. Avec une rare pénétration, Bastiat voit dans le mouvement libre-échangiste anglais l'aboutissant d'une longue série de causes historiques, dont le point de départ est la conquête normande et le partage des terres qui la suivit. Ainsi l'abrogation des lois-céréales lui apparaît comme une victoire des classes moyennes et spécialement de la bourgeoisie industrielle sur l'aristocratie des landlords.

« A Paris, dit-il, une association se fonda le 1^{er} juillet 1846, appelant le duc Eugène d'Harcourt à la présidence. Des séances publiques, auxquelles assistèrent deux ou trois mille personnes, eurent lieu à la salle Montesquieu, d'août 1846 à mars 1848. Des orateurs pris dans tous les rangs de la société s'y faisaient entendre. On y voyait sur l'estrade des pairs de France comme le duc d'Harcourt, Anisson-Duperron et Charles Renouard ; des députés comme Léon Faucher, Adolphe Blanqui et Louis Reybaud ; des conseillers d'Etat comme Charles Dunoyer et Michel Chevalier ; des membres de la Chambre de commerce comme Horace Say et M. Adolphe d'Eichtal, le banquier ; des manufacturiers ou fabricants comme Riglet, Paillottet, Potonié, Nicolas Kœchlin, Casimir Cheuvreux, Guilhem, Luuyt et Calon jeune, tous deux banquiers, David, Guillaumin, l'éditeur, Odiot, l'orfèvre, des jurisconsultes comme Ortolan, des jeunes publicistes dont l'avenir devait consacrer le talent naissant, comme Joseph Garnier, Louis Wolowski, Adolphe Blaise (des Vosges), M. Gustave de Molinari, ou que la mort devait nous enlever avant le temps comme Louis Leclerc, Charles Coquelin et Alcide Fonteyraud, enfin Frédéric Bastiat qui, avec le titre modeste de secrétaire général, était, absent comme présent, l'âme de l'association, l'association tout entière⁽¹⁾. »

Ces fonctions de secrétaire étaient aussi multiples qu'absorbantes. C'est à lui seul qu'incombait « le soin d'organiser et d'administrer *suiwant son expression*, cette vaste machine », de courir des journées entières à la recherche des hommes influents et de les gagner à la cause de la liberté du commerce, de dresser le plan de campagne par la parole et par la presse ; mais Bastiat ne possédait ni la robuste santé physique, ni les qualités d'initiative hardie et d'habileté pratique que réclamait un pareil rôle et l'on voit à sa correspondance avec quelle impression de lassitude,

(1) *Op. cit.* p. 282.

de découragement et d'impuissance il s'acquittait d'une tâche pour laquelle il ne se sentait pas né.

« Il nous manque un homme d'action, écrivait-il à Richard Colden, à la date du 20 mars 1847. Quand surgira-t-il ? Je l'ignore. Je devrais être cet homme d'action ; j'y suis poussé par la confiance de mes collègues, *but i cannot*. Le caractère n'y est pas et tous les conseils du monde ne peuvent faire d'un roseau un chêne⁽¹⁾ ».

Bref, les fonctions qu'il avait assumées excédaient ses forces et il dû les remettre bientôt entre des mains plus exercées que les siennes. Il ne cessa pas pour cela de consacrer toutes ses forces au triomphe de l'idée libre-échangiste et de se tenir au premier rang de ceux qui la servaient par la plume et par la la parole.

« Son activité, nous dit un de ses fidèles lieutenants, M. de Molinari, était vraiment prodigieuse : il donnait à la fois des lettres, des articles de polémique, des variétés au *Courrier Français*, au *Commerce*, au *Journal des Débats*, sans interrompre les travaux plus étendus dont il enrichissait le *Journal des Economistes*. Chaque jour, il prenait à partie les champions de la protection et il leur livrait des combats à outrance. Voyait-il, dans un journal un peu accrédité, poindre le matin un sophisme (et Dieu sait si la denrée était rare !) aussitôt il prenait la plume et démolissait le sophisme sans même avoir songé à déjeuner, et notre langue comptait un petit chef-d'œuvre de plus... Il sentait bourdonner sous son front, comme des abeilles dans une ruche, les pensées que vingt années d'études et de méditations y avaient amassées. Il n'eût qu'à ouvrir la porte à cet essaim prêt à prendre son vol⁽²⁾. »

La campagne libre-échangiste fut en effet pour Bastiat l'occasion d'une grande activité littéraire ; les articles publiés à ce

(1) I, 156.

(2) *Journal des Economistes*, février 1851, p. 186.

sujet forment cette étonnante série des sophismes, où la plume du polémiste, tour à tour attrayante et familière, bouffonne et finement ironique, puissante et persuasive, éloquente et passionnée, réussit à rendre évidentes, populaires, aimables même, les sévères vérités économiques. On dirait vraiment d'une gageure que Bastiat a faite contre toute apparence de succès et qu'il a supérieurement tenue.

C'est encore de cette époque que date sa collaboration au *Libre-Echange*. Lorsqu'à l'exemple de Paris et de Bordeaux, les villes de Marseille, Lyon et Le Havre eurent leurs associations en faveur de la liberté de commerce, ces diverses sociétés réunirent un capital de 200.000 francs destiné à la propagande et fondèrent une feuille hebdomadaire : *Le Libre-Echange*, dont le premier numéro parut le 29 novembre 1846 avec cette épigraphe : « On ne doit payer de taxe qu'à l'Etat ». Bastiat, qui en fut nommé directeur avec Charles Coquelin, y fit paraître toute une série d'articles, réunis dans ses œuvres complètes et dont la publication est parallèle à celle des *Sophismes* ; il y fait moins œuvre de théoricien que de journaliste ; il se proposa moins de développer les principes généraux de libre-échange que de discuter, à ce point de vue, les faits économiques contemporains, l'opinion de la presse et la conduite du Gouvernement à leur rencontre.

Mais ce n'était pas assez pour Bastiat d'être le premier polémiste de la liberté du commerce, il voulu en être l'orateur. L'association, avons nous dit, avait ouvert, rue Montesquieu, des conférences qui furent très suivies. Le deuxième meeting eut lieu le 29 septembre 1846 et Bastiat y prit la parole, « le dernier des cinq orateurs et devant un auditoire harassé par trois heures d'économie politique et fort pressé de décamper ». — « Moi-même, poursuit-il⁽¹⁾, j'avais été très fatigué par une attente si prolongée.

(1) Dans la même lettre adressée à Félix Coudroy, I, 75

Je me suis levé avec un pressentiment terrible que ma tête ne me fournirait rien. J'avais bien préparé mon discours, mais sans l'écrire. Juge de mon effroi. — Comment se fait-il que je n'ai pas eu un moment d'hésitation, que je n'ai éprouvé aucun trouble, aucune émotion, si ce n'est aux *jarrets* ? C'est inexplicable. Je dois tout au ton modeste que j'ai pris en commençant. Après avoir averti le public qu'il ne devait pas attendre une pièce d'éloquence, je me suis trouvé parfaitement à l'aise, et je dois avoir réussi, puisque les journaux ne donnent que ce discours ».

Bastiat, on le voit, ne se sentait pas orateur. C'est aussi l'opinion de ses deux biographes et compagnons de lutte, M. G. de Molinari et Alphonse Courtois. « Sa physionomie parlait peu, dit ce dernier; son débit était monotone, sa voix faible, et pour cause. Et pourtant il commandait l'attention, tant il était sobre et clair dans son style, logique dans l'enchaînement de ses pensées⁽¹⁾. »

Il ne se fit pas moins entendre à plusieurs reprises, soit à Paris, au meeting de la rue Montesquieu et à la salle Taranne, devant le public des écoles, soit en province, devant les libre-échangistes du Havre, de Lyon et de Marseille. La plupart de ces discours nous ont été conservés : ils ont toutes les qualités d'ordonnance, de logique, de lucidité parfaite qui caractérisent les compositions de Bastiat ; mais il leur manque cette chaleur de style, ce premier jet de l'improvisation, cet accent populaire et passionné, bref et sarcastique, où se reconnaît la véritable éloquence. Qu'on relise, après les discours de Bastiat, les harangues enflammées des Cobden, des Fox, des Wilson et l'on sentira toute la différence des deux manières.

On voit combien Bastiat s'est prodigué pour la cause libre-échangiste. A la date du 10 janvier 1847, il écrivait à Cobden avec

(1) *Op. cit.* p. 283.

le ton du soldat : « Maintenant l'épée est sortie du fourreau. Elle n'y rentrera plus. Le monopole ou votre ami iront avant au Père-Lachaise⁽¹⁾ ».

Le monopole, cependant, devait survivre aux coups qui lui étaient portés. A la suite de quelles circonstances, c'est ce que nous expliquerons ailleurs. Qu'il nous suffise de dire pour le moment que l'agitation française ne s'étendit pas au-delà d'un cercle très restreint d'industriels et d'hommes d'étude, qu'elle ne pénétra pas le gros du public et que la majorité parlementaire lui fut hostile jusqu'à la fin.

D'ailleurs, de graves événements allaient changer le cours de la carrière de Bastiat, déplacer et élargir la sphère de son action.

(1) I, 154.

CHAPITRE III

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER. ATTITUDE POLITIQUE DE BASTIAT. SA POLÉMIQUE CONTRE LES SYSTÈMES SOCIALISTES.

Au mois de février 1848, la plus inattendue des révolutions éclatait comme une tempête, jetait par dessus bord les hommes du gouvernement de juillet et emportait la France vers des destinées nouvelles. Il semblait bien que la cause de la monarchie était définitivement perdue et que les institutions politiques du pays allaient évoluer dans le sens démocratique.

« La France, avait dit Lamartine, alors que la forme du gouvernement était encore en question, est bien plus démocratique qu'elle même ne l'imagine ; elle ne peut plus être que cela. Il faut établir quelque chose de définitif⁽¹⁾. »

S'il ne s'était agi que d'une révolution politique, il n'y aurait pas eu de quoi justifier les inquiétudes des classes dirigeantes : mais il s'agissait de bien autre chose : c'était, en réalité, toute l'organisation sociale qui se trouvait menacée jusque dans ses fondements.

« La Révolution, écrivait à ce sujet Bastiat, a commencé au cri de *Réforme*. Alors ce mot s'appliquait seulement à une des dispositions de notre constitution. Aujourd'hui, c'est encore la

(1) D'après Henri Martin, ces paroles auraient été prononcées par Lamartine le 24 février, dans les bureaux de la Chambre.

Réforme que l'on veut, mais la réforme dans le fond des choses, dans l'organisation économique du pays⁽¹⁾. »

Pour la première fois, le peuple semblait vraiment maître de ses destinées, et ce peuple, nourri depuis plus de vingt ans des utopies sociales les plus irréalisables, partageant d'autre part l'illusion romaine et jacobine de la toute-puissance de l'Etat, arrivait au pouvoir avec la persuasion que la révolution de février était son œuvre et qu'elle devait s'accomplir à son profit.

« En somme, raconte un témoin de ces événements, Alexis de Tocqueville, toute la force publique se trouvait concentrée entre les mains du peuple, et ce peuple méditait la ruine de toutes les institutions existantes. De là le sentiment de terreur qui s'empara de la classe bourgeoise.

« Le peuple seul portait les armes, gardait les lieux publics, veillait, commandait, punissait ; c'était une chose extraordinaire et terrible de voir dans les mains seules de ceux qui ne possédaient rien, toute cette immense ville, pleine de tant de richesses, ou plutôt cette grande nation ; car, grâce à la centralisation, qui règne à Paris, commande à la France. Aussi la terreur des autres classes fut-elle profonde ; je ne crois pas qu'à aucune époque de la révolution elle ait été aussi grande, et je pense qu'on ne saurait la comparer qu'à celles que devaient éprouver les cités civilisées du monde romain, quand elles se voyaient tout à coup au pouvoir des Vandales et des Goths⁽²⁾. »

En présence d'une situation si déconcertante et si pleine de menaces pour l'avenir, la cause de la liberté du commerce semblait indéfiniment ajournée⁽³⁾.

(1) VII, 219.

(2) Alexis de Tocqueville, *Souvenirs*, p. 104.

(3) Le 15 mars cependant, les membres de l'Association se réunirent pour protester contre les dangereuses utopies de l'organisation du travail ; le surlendemain, ils envoyaient une députation au gouvernement provisoire pour demander l'entrée en franchise de toutes les substances alimentaires. Elle fut poliment éconduite par Armand Marrast, et l'Association, qui désormais n'avait plus d'objet, cessa de publier son journal et bientôt après se dispersa.

Mais la lutte ne finissait sur un point que pour recommencer sur un autre ; les économistes ne cessèrent leur campagne en faveur de la liberté du commerce que pour réunir toutes leurs forces contre les utopies socialistes. Ces doctrines n'avaient pas attendu, pour se faire jour, la révolution de février ; mais c'est à la faveur de la révolution qu'elles se hissèrent au pouvoir et qu'elles menacèrent, non seulement les finances du pays, mais la société tout entière. Elles inspirèrent les discours et les actes des hommes du gouvernement, et, si celui-ci ne parvint pas à les réaliser, elles n'en restèrent pas moins, suivant le mot énergique de Tocqueville, « le caractère le plus essentiel et le souvenir le plus redoutable de la révolution de février⁽¹⁾. »

L'école économiste qui, jusque là, ne s'était guère inquiétée du socialisme, comprit enfin le danger des nouvelles doctrines et entra résolûment en campagne contre un adversaire qu'elle avait trop longtemps dédaigné. Wolowski le réfuta au Luxembourg dans la personne de Louis Blanc ; Michel Chevalier le poursuivit dans le *Journal des Débats*, Léon Faucher dans la *Revue des Deux-Mondes*, Joseph Garnier dans le *Journal des Economistes* ; mais nul, mieux que Frédéric Bastiat, ne comprit le péril de l'heure présente et les devoirs qu'elle lui imposait.

« Au 23 février, écrivait-il l'année suivante à ses compatriotes, je n'ai pas pris part à l'insurrection. Par hasard, je me suis trouvé à la fusillade de l'hôtel des Capucines. Pendant que la foule fuyait éperdue, je remontai le courant, et, en face de ces bataillons dont les fusils étaient encore chauds, aidé de deux ouvriers, j'ai donné mes soins, pendant cette nuit funèbre, aux victimes mortellement frappées...

« Dès le 23, j'ai pu prévoir le débordement des idées subver-

(1) *Souvenirs*, p. 108.

sives dont le foyer devait se concentrer bientôt au Luxembourg. Pour les combattre, je fondai un journal⁽¹⁾. »

C'était la *République française*, qui fut dirigée par J. de Molinari et H. Castille et qui ne survécut guère aux événements de février. Quelque temps après sa disparition, Bastiat fondait « dans le but spécial d'éclairer le peuple » une autre feuille : *Jacques Bonhomme*, dont la durée fut également éphémère. En même temps, il se lançait dans la mêlée politique et posait sa candidature de représentant dans le département des Landes qui le nommait à la presque unanimité des suffrages⁽²⁾. Dès les premiers jours de la révolution, Bastiat s'était rallié immédiatement et sans arrière-pensée au gouvernement républicain qu'il n'avait, d'ailleurs, comme tout le monde en France, ni désiré, ni prévu.

« Tenant très peu, dit-il⁽³⁾, et croyant encore moins aux formes politiques, irai-je consumer mes efforts et déclamer contre la république et la monarchie ? Conspirer pour changer des institutions que je regarde sans importance ? »

Bastiat, en effet, comme tous les économistes, s'inquiétait médiocrement des gouvernants qui passent et des apparences qui changent ; beaucoup, au contraire, des institutions qui évoluent et des mœurs politiques qui demeurent ; mais, s'il accepta dès l'abord le régime démocratique, les faits lui démontrèrent bientôt combien la France de 1848 y était peu préparée. En regard de la république jacobine, aventureuse et socialiste, qui triomphait avec Louis Blanc et Ledru-Rollin, il plaçait l'image

(1) *Profession de foi d'avril 1849* — VI, 255-262.

(2) Bastiat s'était déjà présenté à deux reprises, en 1844 et en 1846, aux élections législatives, dans son département ; mais il avait été battu par M. de Larnac, candidat officiel du gouvernement de juillet. Voir l'article précité de L. Reybaud, *Revue des Deux-Mondes* de novembre 1858 et le livre de M. G. de Nouvion : *Frédéric Bastiat, Sa vie, son œuvre, Ses doctrines*, p. 132 et suivantes.

(3) *Lettres d'un habitant des Landes*, p. 56.

de sa république à lui, telle qu'il l'aurait voulue : libérale, économique et sagement progressive.

« Deux systèmes sont en présence, écrivait-il au lendemain des événements de février : tous deux émanent de convictions sincères, tous deux ont pour but le bien général. Mais, il faut le dire, ils procèdent de deux idées différentes, et, qui plus est, opposées.

« Le premier, plus séduisant, plus populaire, consiste à prendre beaucoup au peuple, sous forme d'impôts, pour beaucoup répandre sur le peuple, sous forme d'institutions philanthropiques.

« Le second veut que l'Etat prenne peu, donne peu, garantisse la sécurité, laisse un libre champ à l'exercice honnête de toutes les facultés : l'un consiste à étendre indéfiniment, l'autre à restreindre le plus possible les attributions du pouvoir⁽¹⁾. »

Telle est, dans son ensemble et dans sa simplicité, la profession de foi politique de Bastiat. Nous verrons, par l'étude de son œuvre, comment elle est une conséquence logique et harmonieuse de ses conceptions économiques ; mais elle procède encore d'un idéal plus élevé : de la notion d'un droit individuel, absolu, intangible, qui est l'attribut de toute personne humaine, qui s'oppose constamment au pouvoir de l'Etat et qui le limite. Dans toute nation civilisée, chaque citoyen est libre d'employer son activité, comme il lui convient, sous la seule condition de ne pas l'exercer au détriment de ses semblables ; par conséquent le droit d'un seul individu n'en commande pas moins le respect pour celui de la collectivité tout entière ; il est violé chaque fois que le grand nombre use de contrainte pour imposer au petit ses façons de voir, de penser, d'agir.

Toute ingérence du pouvoir constitue donc une atteinte à la

(1) Article de la *République française* du 28 février 1848, rapporté aux *Œuvres complètes*, VII, 214.

liberté des citoyens. C'est pourquoi les fonctions essentielles de l'Etat doivent se borner à assurer aux individus le maximum de liberté et d'initiative, à les défendre contre les agressions du dedans et contre celles du dehors, contre les tentatives des malfaiteurs et contre les prétentions de l'étranger. Que l'on joigne à ce but premier de l'Etat certains services d'utilité générale, que les entreprises particulières sont incapables d'assurer, et dont, à ce titre, il assume la charge, et l'on aura parcouru le cercle entier de ses attributions légitimes. Si l'Etat va plus loin, s'il intervient dans les affaires des individus par voie de contrainte, s'il prétend leur imposer un système d'idées ou une ligne de conduite, une philosophie ou une association du travail ; s'il prend de l'argent aux uns pour donner aux autres l'enseignement et l'assistance, des logements et des pensions de retraite ; ou même, si, agissant comme un simple particulier, il se fait lui-même entrepreneur de commerce ou d'industrie ; il outrepassé le but pour lequel il est institué ; bien plus, il viole formellement la volonté des citoyens qui lui ont donné leur confiance ; semblable à l'intendant infidèle, il gaspille les biens qu'il avait mandat d'administrer sagement ; semblable au voleur de grand chemin, il commence par arracher sa bourse au légitime propriétaire et lui fait ainsi payer par avance les armes dont il le menace et les fers dont il le charge.

C'est pourquoi le gouvernement idéal apparait à Bastiat comme le plus libéral dans son esprit et le plus limité dans ses attributions ; le plus respectueux des droits individuels et le moins disposé à s'immiscer dans les affaires des particuliers ; comme le plus modéré dans les charges qu'il impose aux citoyens et le plus impartial dans la manière de les répartir ; le plus équitable et le plus pacifique aussi dans ses relations avec les gouvernements étrangers.

Bastiat était donc, dans toute la force du terme, un libéral.

« Nos pères, écrivait-il au lendemain des événements de

février, avaient raison de vouloir être libres ; et nous devons le vouloir aussi.

« Ce n'est pas que la liberté n'ait ses inconvénients ; tout en a. Arguer contre elle de ses inconvénients, c'est dire à un homme qui est dans le borbier : N'en sortez pas, car vous ne le pouvez sans quelque effort.

« Ainsi il serait à souhaiter qu'il n'y ait qu'une foi dans le monde, pourvu que ce fût la vraie. Mais où est l'autorité infail-
libile qui nous l'imposera ? En attendant qu'elle se montre, main-
tenons la liberté d'examen et de conscience. »

Bastiat réclame, en se fondant sur les mêmes raisons, la liberté sans limites de l'enseignement, de la presse, du travail, de l'association et de l'échange, et il conclut par ces mots, qui résumement parfaitement son œuvre de polémiste et sa conduite de représentant :

« Je me mêle aux débats publics, je m'efforce de pénétrer dans la foule, pour prêcher toutes les libertés dont l'ensemble constitue la liberté⁽¹⁾. »

Si de telles idées étaient partagées par une certaine élite intellectuelle, elles restaient tout à fait étrangères à la masse du public et Bastiat ne tarda guère à en faire l'expérience. Les socialistes et les conservateurs, qui se partageaient l'Assemblée Nationale, nourrissaient au fond des prétentions analogues, quoiqu'opposées ; ils étaient également décidés à mettre la main sur les pouvoirs publics et à les faire fonctionner à leur profit. Persuadés qu'en France on peut tout oser, à condition d'être les maîtres, ils faisaient également bon marché des droits de leurs adversaires et ils partageaient au même degré cette superstition de l'Etat-Providence qui irritait si fort l'individualisme de Bastiat.

« L'idée dominante, écrit-il dans une de ses lettres à Félix

(1) VII, 257. Article paru dans *Jacques Bonhomme*, n° des 11-15 juin 1848.

Coudroy, celle qui a envahi toutes les classes de la société, c'est que l'Etat est obligé de faire vivre tout le monde. C'est une curée générale à laquelle les ouvriers sont enfin appelés ; on les blâme, on les craint ; que font-ils ? Ce qu'ont fait jusqu'ici toutes les classes. Les ouvriers sont mieux fondés ; ils disent : « du pain contre du travail. » Les monopoleurs étaient et sont encore plus exigeants. Mais enfin où cela nous mène-t-il ? Je tremble d'y penser⁽¹⁾. »

En somme, Bastiat restait un isolé, « un républicain phénomène » suivant le mot de M. de Molinari ; c'est pourquoi ses opinions ne devaient pas rencontrer grand écho dans nos assemblées révolutionnaires.

Cette première cause de faiblesse s'aggravait d'une seconde : la droiture absolue de l'économiste, son dégoût profond pour tout ce qui était intrigue politique, son souci de maintenir une harmonie constante entre ses convictions personnelles et son rôle d'homme public, sa volonté très résolue de voter toujours pour les principes et jamais pour les personnes, l'empêchaient de se plier à la discipline parlementaire et de faire partie d'un groupe politique. Cette incapacité, dont il se rendait compte, fit naître chez Bastiat une ambition singulière : il entreprit de faire triompher ses idées personnelles, sans les lier au sort d'aucun parti ; il envisagea ses fonctions de représentant comme le prolongement et l'extension de sa carrière d'écrivain, et, de même que son contemporain, Lamartine, se considérait comme le prophète de l'union et de la concorde entre les diverses fractions de l'Assemblée, Bastiat voulut être le porte-parole des vérités économiques.

« Si, disait-il à son ami Coudroy⁽²⁾, l'économie politique, un peu élargie et spiritualisée, eût trouvé un organe à l'Assemblée, elle y

(1) I, 83.

(2) Lettre du 26 novembre 1848, I, 89, « Je souhaiterais bien, écrivait-il à M** Cheuvreux, que l'on consentit à me considérer comme un solitaire, un philosophe, un rêveur, si vous voulez, qui ne veut se livrer à aucun parti, mais qui les étudie tous, pour voir où est le péril et si l'on peut essayer de le conjurer. » *Lettres d'un habitant des Landes*, p. 54.

eût été une puissance, car, on a beau dire, cette Assemblée peut manquer de lumière, mais jamais il y en eût une qui eût meilleure volonté. Les erreurs, les systèmes les plus étranges et les plus menaçants sont venus s'étaler à la tribune comme pour dresser un piédestal à l'économie politique et faire ombre à sa lumière. J'étais là — poursuit-il, par un triste retour sur lui-même, — témoin cloué sur mon banc, je sentais en moi ce qu'il fallait pour rallier les intelligences et même les cœurs sincères et ma misérable santé me condamnait au silence... C'est une cruelle épreuve. »

Aussi Bastiat intervint-il assez rarement dans les débats législatifs. Lors de la discussion du préambule de la Constitution, il demanda la parole contre le droit au travail, mais il s'y prit trop tard et ne put l'obtenir. Au mois de mai 1849, il présenta à la tribune une motion qui tendait à exclure les représentants du peuple de toutes les fonctions publiques et cela dans le but de couper court à certaines intrigues parlementaires⁽¹⁾. L'Assemblée, surprise, eut un moment d'hésitation, puis elle se ravisa. « Si l'on avait voté le jour même, dit M. de Molinari, la proposition passait; mais la nuit porta conseil aux représentants qui sont du bois dont on fait les ministres et la proposition fut repoussée, non certainement à cause des bonnes raisons qu'on pouvait lui opposer, mais à cause des mauvaises⁽²⁾. »

(1) Sur ce point, comme sur tout ce qui a trait à la politique active de Bastiat, on trouvera des développements considérables dans le livre de M. G. de Nouvion, p. 174-206 et suiv.

(2) Voici comment Bastiat raconte le fait dans une de ses lettres à Félix Coudroy : « Chose extraordinaire ! quand je suis monté à la tribune, je n'avais pas dix adhérents : quand j'en suis descendu, j'avais la majorité. Ce n'était pas la puissance oratoire qui avait opéré ce phénomène, mais la puissance du sens commun. Les ministres et ceux qui aspirent à le devenir étaient dans des transes ; on allait voter, quand la commission, M. Billaut en tête, a évoqué l'amendement ; il a été renvoyé de droit à cette commission. Dimanche et lundi il y a eu une réaction de l'opinion, d'ailleurs fort peu préparée, si bien que mardi chacun disait : *les représentants rester représentants* / mais c'est un danger effroyable, c'est pire que la Terreur... Bref je suis resté avec la minorité, composée de quelques emballés qui ne m'ont pas mieux compris que les autres. »

La brochure distribuée à cette occasion aux membres de l'assemblée est imprimée aux Œuvres complètes, tome V, p. 558 sous le titre de « *Discours sur les incompatibilités parlementaires*. »

En revanche, l'activité de Bastiat put s'exercer plus utilement à la commission des finances, dont il fut constamment réélu secrétaire, et à celle du Budget. Il y acquit une influence considérable, il l'employa à protéger la bourse du contribuable contre les projets socialistes que chaque matin voyait éclore et il résista énergiquement à la politique du ministère « qui n'était autre, dit-il, que la spoliation régularisée par la loi et exécutée par l'impôt⁽¹⁾. »

Cependant, la dissolution de l'Assemblée était imminente, et Bastiat dut affronter de nouveau les hasards du scrutin. Dans la profession de foi à laquelle nous avons fait déjà plus d'un emprunt, il rappelle tous les titres qu'il croit s'être acquis à la confiance de ses électeurs : sa courageuse conduite pendant les journées du 23 février et du 24 juin 1848⁽²⁾ ; le désintéressement absolu dont il fit preuve, alors que tant d'autres se ruèrent à la curée des places ; la sincérité de ses opinions républicaines et l'ardeur qu'il mit à les faire prévaloir, soit à l'Assemblée, soit à la Commission des Finances ; enfin la lutte sans trêve qu'il avait si brillamment menée dans ses *Pamphlets* contre les formes variées du socialisme. A ceux qui lui reprochaient les variations de sa conduite politique, il répondait loyalement : « J'ai voté avec la droite contre la gauche, quand il s'est agi de résister au débordement des fausses idées populaires, j'ai voté avec la gauche contre la droite, quand les griefs légitimes de la classe pauvre et souffrante ont été méconnus⁽³⁾. » Cette apologie, certes, était fort plausible ; mais les électeurs des Landes avaient peine à comprendre que l'on pût être, dans un si court espace de temps, pour et contre le ministère ; et surtout ils ne pardonnaient pas à leur représentant

(1) *Profession de foi d'avril 1849*, VII, 258.

(2) *Loc. cit.* « Entré des premiers dans le faubourg Saint-Antoine, après l'enlèvement des formidables barricades qui en défendaient l'accès, j'y accomplis une double et pénible tâche : sauver les malheureux qu'on allait fusiller sur des indices incertains ; pénétrer dans les quartiers les plus écartés pour y concourir au désarmement. »

(3) *A Messieurs Tonnelier, Ducros, etc.*, I 510.

d'avoir voté contre la mise en accusation de son adversaire politique, Louis Blanc, imputé de trahison après les événements du 15 mai. « Il est donc socialiste » s'écrièrent les feuilles conservatrices de son département⁽¹⁾. » Bastiat fut réélu cependant aux élections générales de 1849 et il put poursuivre sa carrière politique à l'Assemblée législative⁽²⁾.

Il y prit la parole à plusieurs reprises.

Une première fois, le 17 novembre 1849, lors de la discussion qui devait aboutir à la loi de novembre 1849, il monta à la tribune pour appuyer un amendement présenté par M. Morin, industriel et représentant de la Drôme, en faveur des coalitions ouvrières qu'une législation oppressive réprimait fort sévèrement. En sa qualité de partisan convaincu de la liberté, Bastiat ne pouvait admettre qu'on la bannit du contrat du travail, et cela, au détriment de la partie qui aurait le plus grand besoin d'être protégée, puisqu'elle est la plus faible, du travailleur. L'amendement Morin n'en fut pas moins repoussé et l'on adopta le texte de la commission législative, qui, sans réaliser sur ce point l'égalité de droits entre les employeurs et les employés, ainsi que le demandait Bastiat, adoucissait du moins les dispositions draconiennes du code pénal.

Bastiat prit une seconde fois la parole à l'Assemblée, le 12 décembre 1849, pour demander la réforme de l'impôt des

(1) Courtois, *art. cit.*, p. 287. — Dans une lettre adressée à Félix Coudroy du 26 août 1848, Bastiat justifie sa conduite en cette occurrence : « Un vote de la Chambre, écrit-il, autorise les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour la part qu'ils ont pu prendre à l'attentat du 15 mai. On sera peut-être surpris, dans le pays, que j'aie voté en cette circonstance contre le gouvernement... Le gouvernement croyait les poursuites nécessaires : on allait jusqu'à dire qu'on ne pouvait compter qu'à cette condition sur l'appui de la garde nationale. Je ne me suis pas cru le droit, même pour ce motif, de faire taire ma conscience. » 1, 85.

(2) J'avais admis d'abord avec Louis Reybaud que Bastiat essaya un échec et qu'il n'entra à l'Assemblée législative qu'à la suite d'une vacance survenue plus tard dans la représentation du département. J'ai rectifié cette erreur d'après l'ouvrage de M. de Nouvion, p. 220 et suivantes. Ce qui reste vrai, c'est que l'économiste n'obtint alors que 25,726 suffrages contre 56,445 qui l'avaient porté à la députation en 1848. La confiance que lui accordaient ses électeurs avait donc bien diminué dans l'intervalle des deux sessions.

boissons. Ce n'était là, dans son esprit, que le premier pas dans une série de modifications qui devaient aboutir à refondre complètement notre législation fiscale, à diminuer les charges qu'elle impose au contribuable et à les mieux répartir, bref, à la mettre en harmonie avec l'idée de l'Etat libéral, tel que le concevait Bastiat⁽¹⁾. D'après lui, le gouvernement du pays par le pays devait être nécessairement plus ménager des deniers publics, moins fastueux dans son fonctionnement, plus limité dans ses attributions, par conséquent plus économique que le gouvernement d'une aristocratie. Aussi croyait-il possible de supprimer tous les impôts de consommation et de les remplacer par un impôt unique. L'avantage de cette réforme lui paraissait double : d'une part, on supprimait une catégorie de taxes qui étaient autant d'entraves apportées à la production et à la circulation de la richesse ; de l'autre, on établissait, en faveur du petit contribuable, le principe de l'égalité devant l'impôt, qui se trouve ouvertement violé par l'existence de ces taxes de consommation, qui sont toujours infiniment plus onéreuses pour le pauvre que pour le riche. Aux yeux de l'économiste, cette dernière considération primait toutes les autres. « Au fond, écrivait-il à Horace Say⁽²⁾, il ne devrait y avoir entre les deux classes qu'une question d'impôt. Arriver à l'impôt proportionnel, c'est tout ce que la justice exige ; au delà, il n'y a qu'injustice, oppression et malheur pour tous. — Je crains, disait-il ailleurs⁽³⁾, que nous ne marchions vers une guerre sociale, vers la guerre des pauvres contre les riches, qui pourrait bien être le fait dominant de cette fin de siècle. Les pauvres sont ignorants, violents, travaillés d'idées chimériques, absurdes, et le mouvement qui les emporte est

(1) Bastiat expose sa théorie de l'impôt dans la brochure intitulée *Paix et Liberté*, qui est reproduite, de même que son discours, au tome IV des *Ceuvres complètes*.

(2) VII, 402.

(3) I, 97, Lettre à Félix Coudroy du 25 avril 1849.

malheureusement justifié, dans une certaine mesure, par des *griefs réels*, car les contributions directes sont pour eux *l'impôt progressif* pris à rebours. — Cela étant ainsi, je ne pouvais avoir qu'un plan : combattre les erreurs du peuple et aller au devant des *griefs fondés*, afin de ne jamais laisser la justice de son côté. De là mes huit ou dix brochures, et mes votes pour toutes les réformes financières. »

Bastiat prononça ce discours d'une voix si faible qu'il eût grand peine à se faire entendre⁽¹⁾. De tous les bancs de l'Assemblée, on lui criait : « Parlez un peu plus haut... parlez, parlez. » Désormais sa carrière politique est finie. Les quelques jours qui lui restaient à vivre appartiennent uniquement au développement de sa pensée solitaire et à la douceur de quelques amitiés choisies.

Si l'on considère l'ensemble des événements de 1848, le rôle politique de Bastiat nous semble d'assez médiocre importance, mais il reprend tout son intérêt pour celui qui s'attache à comprendre l'homme et à pénétrer le sens profond de son œuvre. Il nous montre, en effet, quel accord intime, quelle harmonie, Bastiat voulut réaliser entre ses conceptions spéculatives et sa conduite politique ; il met en pleine lumière ce besoin de logique parfaite, d'honnêteté intellectuelle, d'absolue sincérité, qui reste un des plus beaux traits de sa personnalité morale. Qu'il s'agisse d'un vote du représentant ou d'un écrit de l'économiste, c'est toujours le même idéal que poursuit Bastiat et c'est un idéal de justice distributive. Il le retrouve inscrit par la Providence dans toutes les lois économiques ; il le considère comme le principe

(1) Il s'imposa cependant une fois encore la fatigue de monter à la tribune. Ce fut dans la séance du 9 février 1850, pour réclamer la liquidation d'un crédit de 3.000 000 de francs, que l'Assemblée nationale avait ouvert aux associations ouvrières et dont la Législative semblait assez peu désireuse de hâter l'exécution. Ce discours n'est pas reproduit dans les *Œuvres complètes* de Bastiat. C'est M. de Nouvion qui l'a retrouvé dans le compte-rendu des débats parlementaires. Voir son livre, pages 248-252.

démocratique par excellence et comme le plus ferme soutien de tout ordre social ; c'est en lui qu'il voit l'antidote nécessaire contre l'idée révolutionnaire de la lutte des classes qui mine sourdement les sociétés contemporaines et qui les menace d'une perpétuelle démolition ; c'est en son nom, c'est pour le faire triompher dans le monde des faits, qu'il se lance lui-même dans la carrière politique et que, par son bulletin de vote, par la parole, par la plume, il s'efforce de le défendre contre les atteintes incessantes dont il est l'objet de la part de tous les égoïsmes individuels ou collectifs. De ce point de vue, l'unité de son œuvre est parfaite : tous les adversaires théoriques ou politiques de Bastiat sont, dans son idée, les adversaires de la justice ; droits protecteurs, impôts excessifs ou oppressifs, ingérences de l'Etat dans la vie privée des citoyens, projets socialistes ou réformes qui s'en inspirent, toutes ces choses lui apparaissent comme autant d'attentats au droit individuel et c'est à ce titre qu'il les condamne.

Quand un homme est à ce point possédé de son Dieu, quand il porte une telle fermeté dans ses convictions et qu'il éprouve un tel besoin de les mettre d'accord avec sa conduite, le spectacle des choses humaines lui réserve d'ordinaire bien des mécomptes, et ce fut justement là le sort de Bastiat. Il fut le témoin attristé de toutes les injures que les événements de 1848 infligèrent à ses doctrines et il dût renoncer à voir la réalisation de tous ses rêves d'économiste et de français. Comme la plupart de ses contemporains, il avait salué avec enthousiasme l'avènement de la démocratie qui devait donner à la France moderne son assiette définitive et la conduire dans la voie de la justice, de l'harmonie sociale, du progrès indéfini, et, voilà que, dès les premiers jours de la révolution, elle lui apparaissait menacée dans son existence par les violents et déviée de son but par les habiles, balancée perpétuellement du jacobinisme à l'absolutisme et de la dictature à l'anarchie. Forcée de choisir entre les socialistes qui voulaient établir la fraternité à tout prix, même par la violence et par

l'insurrection, et les conservateurs qui voulaient maintenir l'ordre à tout prix, même par l'oppression et par le coup d'Etat, l'opinion publique fut un instant indécise et l'on put croire au début que la république libérale, celle de Lamartine ou de Bastiat, pourrait se faire jour entre les deux partis extrêmes; mais ces belles espérances n'eurent pas de lendemain. Le socialisme avait fait trop bon marché de l'ordre public et de la sécurité individuelle, il s'était montré trop menaçant pour les personnes et pour les biens; le pays restait trop effrayé de ses entreprises, trop incapable de se défendre par lui-même et trop enclin à attendre son salut du gouvernement; en vertu de toutes ces causes, le parti de l'autorité l'emportait, et, dès lors, il était visible que l'on marchait à grands pas vers une restauration monarchique.

L'élection de Louis-Napoléon fut un premier symptôme de cet état d'esprit et Bastiat ne le laissa pas passer inaperçu. « Un coup d'Etat est imminent, écrivait-il le 1^{er} janvier 1849 à Félix Coudroy. D'où viendra-t-il? Qu'arrivera-t-il? Ce qu'il y a de pis, c'est que les masses préfèrent le président à l'Assemblée⁽¹⁾. »

Il démêlait d'ailleurs avec la plus grande clairvoyance les raisons profondes de ce revirement de l'opinion publique, qui devait aboutir, par l'élection présidentielle, par la coalition monarchique de l'Assemblée législative et, finalement, par le coup d'Etat du 2 décembre, à l'établissement d'un empire autoritaire.

« La France, lisons-nous dans une lettre de l'habitant des Landes⁽²⁾, est de nouveau placée entre deux impossibilités. La république a été amenée par la ruse et la violence sur un terrain où le légitimisme la battra très logiquement. Il est triste de penser que M. de Falloux est conséquent, et que la France du XIX^e siècle ne l'est pas. La population a pourtant du bon sens; elle

(1) I, 93. Bastiat avait voté pour Cavaignac.

(2) P. 42.

veut le bien et le comprend ; mais elle a désappris à agir par elle-même. »

On voit que Bastiat comprenait autant que personne en France l'enchaînement des causes ; mais il avait trop bien partagé les illusions généreuses de ces contemporains pour ne pas regretter cette belle moisson d'espérances que la révolution de février avait fait sortir de terre et que les vicissitudes des temps devaient faucher dans sa fleur. Comme tout ce qui en France possédait une intelligence et un cœur d'homme, il se sentait atteint dans sa foi libérale et il en souffrait cruellement.

« ...Je sais dans quel esprit mes électeurs m'ont nommé, écrivait-il à la date du 15 juin 1850, et je ne m'en suis jamais écarté. Ils ont changé, c'est leur droit. Mais je suis convaincu qu'ils ont mal fait de changer ; il avait été *convenu* qu'on essaierait loyalement la forme républicaine, pour laquelle je n'ai, quand à moi, aucun engouement ; peut-être n'eût-elle pas résisté à l'expérience même *sincère* ; alors elle serait tombée naturellement, sans secousse, de bon accord, sous le poids de l'opinion publique ; au lieu de cela, on essaye de la renverser par l'intrigue, le mensonge, l'injustice, les frayeurs organisées, calculées, le discrédit ; on l'empêche de marcher, on lui impute ce qui n'est pas son fait ; et on agit ainsi contrairement aux conventions, sans avoir rien à mettre à la place⁽¹⁾. »

Quels n'eussent pas été son découragement et sa tristesse, s'il avait pu voir, comme tant d'autres, l'effondrement lamentable et définitif de ces rêves de démocratie, de justice et de paix sociale qui avaient soulevé toute sa génération ; mais cette suprême épreuve devait lui être épargnée⁽²⁾.

(1) *Lettres d'un habitant des Landes*, pages 87-88.

(2) On trouve comme un écho posthume des regrets de Bastiat dans une lettre d'Horace Say à Richard Cobden, datée du 28 décembre 1851. « Non seulement, lui écrivait-il, nous n'avons pas la liberté commerciale, mais nous n'avons plus aucune liberté. Nous sommes sous un régime de terreur comme à Naples ; plus de liberté de la presse, plus de liberté de la pa-

L'échec momentané de ses propres doctrines peut être pour le véritable croyant une cause de lassitude et de dégoût ; mais cette impression est toute passagère ; elle n'atteint pas le fond même de ses convictions ; sa confiance dans ses idées reste entière et son zèle se réveille plus ardent que jamais pour les exposer de nouveau, pour les défendre contre les attaques dont elles sont l'objet et pour assurer leur triomphe définitif. Que le parti du gouvernement maintienne soigneusement les anciens abus ; que les socialistes et les conservateurs méditent, chacun de leur côté, de nouveaux attentats au droit individuel ou qu'ils les consomment ; Bastiat est toujours prêt à relever leurs actes, à démasquer leurs intentions, à indiquer les erreurs économiques dont ils procèdent et les sophismes dont on les colore. A le voir ainsi tenir tête à tant d'adversaires à la fois, il semble vraiment un de ces héros de légende qui restaient constamment sous les armes et dont le bras infatigable s'était constitué le redresseur de tous les torts et le protecteur de toutes les infortunes ; il eut leur désintéressement et leur courage et l'on peut dire de lui qu'il fut en son temps le chevalier errant de la justice.

C'est bien ainsi qu'il comprenait son rôle de polémiste, comme on le voit par ces lignes, écrites le 15 mars 1849 à son ami Coudroy :

« A la doctrine de Louis Blanc, j'ai opposé mon écrit *Individualisme et Fraternité*. — La propriété est attaquée, je fais la brochure : *Propriété et Loi*. — On se rejette sur la vente des terres, je fais cinq articles des *Débats* : *Propriété et Spoliation*. — La source pratique du communisme se montre, je fais la

role... Malgré tout, notre nation, fatiguée de soixante ans de révolutions, accepte en ce moment cette phase de repos qu'elle peut goûter pendant quelque temps à l'abri des baïonnettes, en restant débarrassée de la perspective de cette bataille générale dont les chefs du parti démagogique avaient réussi à lui faire peur pour le mois de mai 1852... Si notre ami Bastiat avait vécu jusqu'à ce moment, il en serait certainement mort de chagrin. »
Salis Schwabe, *Richard Cobden*, pages 201-202.

brochure *Protectionisme et Communisme*. — Proudhon et ses adhérents prêchent la *gratuité du crédit*, doctrine qui gagne comme un incendie, je fais la brochure *Capital et Rente*. — Il est clair qu'on va chercher l'équilibre par de nouveaux impôts, je fais la brochure *Paix et Liberté*. — Nous sommes en présence d'une loi qui favorise les coalitions parlementaires, je fais la brochure sur les *Incompatibilités*. On nous menace du papiermonnaie, je fais la brochure *Maudit argent*. — Toutes ces brochures distribuées gratuitement, en grand nombre, m'ont beaucoup coûté, sous ce rapport mes électeurs n'ont rien à me reprocher⁽¹⁾. »

Comme on le voit, les prétextes de bataille ne manquaient pas à Bastiat et les lances qu'il rompit en faveur de ce qu'il croyait être le droit constituent la série des *Pamphlets Economiques*. Leur publication commença au lendemain même de la révolution, en mars 1848, avec *Propriété et Loi*, pour ne finir qu'en juillet 1850, à la veille même de sa mort, par *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*.

Tous ces écrits, on le voit, sont inspirés par les préoccupations du moment et se rattachent aux problèmes qui agitaient alors l'opinion publique ; les plus intéressants sont ceux qui ont trait à la réfutation des utopies socialistes. Le plus souvent Bastiat n'entre pas dans le détail des divers systèmes ; mais, allant du premier coup au fond même de la doctrine, il découvre l'erreur initiale dont ils dérivent et qui est la méconnaissance plus ou moins déguisée de ces droits inhérents à la personne humaine et sans lesquels il n'y a pas de société possible.

« Existence, Faculté, Assimilation, écrit-il dans *La Loi* — en d'autres termes, Personnalité, Liberté, Propriété, — voilà l'homme.

(1) I, 96 in fine et 97.

« C'est de ces trois choses qu'on peut dire, en dehors de toute subtilité démagogique, qu'elles sont antérieures et supérieures à toute législation humaine.

« Ce n'est pas parce que les hommes ont édicté des lois que la Personnalité, la Liberté et la Propriété existent. Au contraire, c'est parce que la Personnalité, la Liberté et la Propriété existent que les hommes font des lois.

« Qu'est-ce donc que la loi ? Ainsi que je l'ai dit ailleurs, c'est l'organisation collective du droit de légitime défense⁽¹⁾. »

L'Etat ne peut donc exiger qu'une chose de l'individu : c'est qu'il respecte ses semblables dans leurs personnes et dans leur propriété ; en un mot, c'est la justice. Demander davantage aux citoyens, leur imposer des charges supplémentaires sous prétexte de fraternité ou de solidarité, c'est à la fois excéder les termes du parti social et les violer, c'est rompre l'équilibre qu'il s'efforce d'établir entre des droits égaux et contradictoires, c'est opérer, de par la loi, le profit de quelques uns par le dommage des autres. Et tel est le vice profond, intime, indélébile, de tous les systèmes socialistes. Qu'ils proclament le droit des ouvriers au travail, au prêt gratuit ou à la propriété des moyens de production, ils se résolvent tous en une tyrannie de la collectivité qui considère les individus comme sa chose, qui revendique sur eux un droit supérieur et qui prétend disposer à son gré de leur volonté, de leur activité, du produit de leur travail.

Telle est l'argumentation fondamentale que Bastiat développe dans : « *Propriété et Loi, Justice et Fraternité, l'Etat, Baccalauréat et Socialisme, Spoliation et Loi*, enfin *La Loi* », le dernier en date de ces écrits et le plus parfait.

Au contact de ces questions qui se rattachent aux plus graves problèmes du droit public, de l'histoire sociale et de l'économie

(1) IV, 342-343.

politique, son exposition, sans jamais cesser d'être vive et claire, acquiert une énergie, une ampleur, une éloquence incomparables. Possédé par son sentiment profond de la justice, il s'efforce de la faire connaître et chérir de ses concitoyens ; il s'emploie à redresser leurs intentions et leurs croyances, et, fort de son honnêteté parfaite, il leur dit les paroles les plus dures et les plus vraies qui soient jamais sorties de la plume d'un écrivain français.

Dans le pamphlet qui a pour titre « *L'Etat* » il propose plaisamment de créer un prix pour qui trouvera la meilleure définition de ce personnage abstrait et mystérieux « le plus sollicité, dit-il, le plus affairé, le plus conseillé, le plus accusé, le plus invoqué et le plus provoqué qui soit au monde⁽¹⁾ » ; puis il nous donne la sienne, dont toute l'histoire de France nous garantit l'exactitude :

« *L'Etat*, c'est la grande fiction à travers laquelle *tout le monde* s'efforce de vivre aux dépens de *tout le monde*⁽²⁾. »

L'ancienne société était constituée de telle sorte que la presque totalité de ses membres travaillait au bonheur de quelques milliers d'individus. Vint la révolution qui mit un terme à cet ordre de choses, supprima les privilèges de caste et reconnut à tous les citoyens des droits égaux. On put croire que l'ère des injustices était définitivement close ; mais la spoliation était entrée trop profondément dans les mœurs publiques pour disparaître ainsi, sans laisser de traces ; la révolution, qui aurait dû la supprimer, l'étendit au contraire et la généralisa ; de particulière, elle devint réciproque ; d'arbitraire, elle devint légale et l'Etat moderne fournit un instrument commode pour l'effectuer tour à tour au profit des uns et des autres.

(1) *Œuvres choisies*, p. 94.

(2) *Op cit.*, p. 94.

Le régime parlementaire, qui est le gouvernement du pays par les partis, se prêtait merveilleusement à l'application d'un pareil système ; aussi le vit-on développer toutes ses conséquences et fonctionner alternativement au service des intérêts les plus contradictoires ; l'industriel fit décréter à son profit les droits protecteurs ; l'ouvrier réclama le droit au travail, sans pouvoir l'obtenir, et tous les individus assez forts pour se faire écouter s'efforcèrent de tirer à eux quelque lambeau de la fortune publique.

Ce système de pillage organisé a un nom : c'est du communisme et de l'espèce la plus dangereuse, parce qu'en France les mœurs politiques et administratives en sont imprégnées, parce que tout le monde en est plus ou moins partisan, jusqu'à M. Thiers, qui se pose en défenseur de la propriété individuelle et qui la viole journellement par ses votes et par ses mesures protectionnistes. Il y a là une contradiction que Bastiat relève malicieusement.

« Faire intervenir l'Etat, dit-il, lui donner pour mission de pondérer les profits et d'équilibrer les fortunes, en prenant aux uns, sans consentement, pour donner aux autres, sans rétribution, le charger de réaliser l'œuvre de nivellement par voie de spoliation, assurément c'est bien là du communisme. Les procédés employés par l'Etat dans ce but, non plus que les beaux noms dont on décore cette pensée, n'y font rien. Qu'il en poursuive la réalisation par des moyens directs ou indirects, par la restriction ou par l'impôt, par les tarifs ou le droit au travail ; qu'il le place sous l'invocation de l'égalité, de la solidarité, de la fraternité, cela ne change pas la nature des choses⁽¹⁾. »

« Oui, sous cette forme, il y a bien peu de personnes qui, une fois ou l'autre, ne soient communistes. Vous l'êtes, M. Billaut

(1) *Protectionisme et Communisme*, IV, 515

l'est, et je crains qu'en France nous le soyons tous à quelque degré. Il semble que l'intervention de l'Etat nous réconcilie avec la spoliation, en en rejetant la responsabilité sur tout le monde, c'est-à-dire sur personne, ce qui fait qu'on jouit du bien d'autrui en parfaite tranquillité de conscience⁽¹⁾. »

En somme, entre le vrai socialisme et le socialisme d'Etat, entre les utopies malsaines que combattait en France le parti conservateur et les doctrines politiques qu'il s'empressait d'appliquer, il y a une différence de degré, mais non de nature : elles constituent également des attentats au droit individuel ; elles ont recours pour les réaliser au même instrument qui est l'Etat ; elles font courir au pays les mêmes dangers ; elles sont les unes à l'égard des autres dans la dépendance la plus étroite ; c'est pourquoi Bastiat les englobait dans une même réprobation et les combattait à l'aide des mêmes arguments.

(1) *Op. cit.*, p. 516

CHAPITRE IV

LE LIVRE DES « HARMONIES ». LES DERNIERS JOURS DE BASTIAT.

Toutes ces réfutations, nées des hasards de la polémique, ne semblèrent pas suffisantes à Bastiat; il nourrissait une ambition plus haute : celle d'exposer dans un grand ouvrage l'ensemble des lois économiques, de montrer qu'elles sont essentiellement bienfaisantes, qu'on ne saurait en imaginer de meilleures, et d'enlever ainsi tout prétexte d'action aux docteurs qui prétendent les refaire comme aux empiriques qui tentent d'en modifier le cours. Tel était, dans l'idée de Bastiat, le but de ses *Harmonies Economiques*. Le plan de cet ouvrage rappelle, par sa grandeur, l'ancienne conception des physiocrates, puisqu'il embrasse à la fois la question de la production des richesses et celle de leur distribution, c'est-à-dire toute l'économie politique et tout le droit économique; il est même plus large, puisque Bastiat se propose de prouver, non seulement que les lois sociales sont harmoniques entre elles, mais encore qu'elles sont en accord étroit avec les lois politiques, morales et religieuses⁽¹⁾. C'était, on le voit, un vaste programme; mais la maladie ne lui laissa pas le temps de le remplir et ses *Harmonies* sont restées inachevées.

(1) « En disant que les lois de l'économie politique sont harmoniques, je n'ai pas entendu seulement qu'elles sont harmoniques entre elles, mais encore avec les lois de la politique, de la morale et même de la religion en faisant abstraction des formes particulières à chaque culte. » *Lettres d'un habitant des Landes*, p. 102.

Beaucoup de points de sa démonstration sont à peine indiqués, quelques autres manquent absolument ; enfin l'ouvrage, pris dans son ensemble, se ressent de la hâte avec laquelle il fut composé. La pensée de Bastiat y est généralement moins claire et l'expression moins parfaite que dans les *Sophismes* et les *Pamphlets*. Telles qu'il nous les a laissées cependant, ses *Harmonies* ne sont pas un livre à dédaigner ; elles restent pleines d'intérêt pour qui veut connaître l'esprit de Bastiat et l'histoire des idées au XIX^e siècle ; d'une part, on peut les considérer comme le testament économique de l'auteur, elles complètent son œuvre de polémiste et elles l'expliquent ; de l'autre, sa conception centrale de l'harmonie de tous les intérêts légitimes nous apparaît comme la plus parfaite expression que l'on ait donnée de l'optimisme économique⁽¹⁾ depuis les physiocrates ; elle résume à ce point de vue les œuvres antérieures de Ch. Dunoyer et de Carey et elle les dépasse, car Bastiat leur est supérieur à tous par l'étendue de la pensée, la finesse de l'analyse, la force de l'esprit logique et la clarté de la forme.

Si l'on en croit Roger de Fontenay⁽²⁾, trois mois suffirent à l'économiste pour mettre sur pied le premier volume des *Harmonies* ; mais il est permis de croire, d'après les indications tirées de sa correspondance, que le disciple exagère ici la facilité de son maître. On y voit, en effet, que, dès le mois d'août 1847, il porte en lui le projet de son livre ; il le conçoit d'abord sous la forme d'un cours qu'il destine aux étudiants de l'école de droit⁽³⁾,

(1) C'est aussi l'opinion de M. Hector Denis. *Histoire des systèmes économiques et socialistes*, I, p. 27 in fine. « La doctrine de Bastiat ou la foi dans une Providence bienfaisante se mêle à la science positive et aux hypothèses audacieuses, marque le point culminant de la pensée optimiste et téléologique au XIX^e siècle. »

(2) « Il se recueillit pendant trois mois pour écrire le premier volume des *Harmonies*. » I, 25.

(3) Lettre d'août 1847 à Félix Coudroy : « Si ma santé ne s'y oppose pas, je ferai à cette jeunesse un cours, non d'économie politique pure, mais d'économie sociale, en prenant ce mot dans l'acception que nous lui donnons, l'Harmonie des lois sociales. »

puis sous celle d'une brochure⁽¹⁾; enfin son idée s'élargit; il décide de faire le sujet d'un grand ouvrage.

De nombreux passages de ses lettres à Félix Coudroy, à Richard Cobden et à M^{me} Cheuvreux, datées des années 1847, 1848 et 1849, nous montrent Bastiat hanté par son projet et en poursuivant la réalisation à travers les agitations de la vie politique et les hasards d'une santé déjà chancelante.

« ...Il faudra que je renonce à la vie publique, écrivait-il, le 26 novembre 1849, à Coudroy, et toute mon ambition est maintenant d'avoir trois ou quatre mois devant moi pour écrire mes pauvres *Harmonies Economiques*. Elles sont dans ma tête, mais j'ai bien peur qu'elles n'en sortent jamais⁽²⁾. »

Le premier volume parut dans l'hiver 1849-1850, précédé d'une admirable préface qu'il faut lire en entier, si l'on veut voir quelle étonnante jeunesse de cœur, quelle confiance hardie dans ses idées, Bastiat conservait encore en dépit des désillusions de l'expérience et des souffrances toujours renouvelées d'un mal implacable.

« Amour de l'étude, besoin de croyances, esprit dégagé de préventions invétérées, cœur libre de haine, zèle de propagande, ardentes sympathies, désintéressement, dévouement, bonne foi, enthousiasme de tout ce qui est bon, beau, simple, grand, honnête, religieux, tels sont les précieux attributs de la jeunesse. C'est pourquoi je lui dédie ce livre. C'est une semence qui n'a pas en elle le principe de vie, si elle ne germe pas sur le sol généreux auquel je la confie.

« J'aurais voulu vous offrir un tableau, je ne vous livre qu'une ébauche; pardonnez-moi: qui peut achever une œuvre de quel-

(1) *Lettres d'un habitant des Landes*, p. 42 « J'espérais avancer ici mon livre; nouvelle déception. Du reste, je ne suis plus si pressé, car, au lieu d'une *actualité*, il s'est transformé en un ouvrage de pure doctrine et ne pourra avoir d'effet, s'il en a, que sur quelques théoriciens. » Lettre du 16 septembre 1849 adressée de Mugron à M^{me} Cheuvreux.

(2) I. 85.

que importance en ce temps-ci ? Voici l'esquisse. En la voyant, puisse l'un d'entre vous s'écrier comme le grand artiste : *Anch'io son pittore !* et saisissant le pinceau, jeter sur cette toile informe la couleur et la chair, l'ombre et la lumière, le sentiment et la vie. »

Bastiat fut irrité tout d'abord de l'indifférence avec laquelle on accueillit son volume.

« Les Harmonies » passent inaperçues ici, écrivait-il dans les premiers jours de l'année 1850, si ce n'est d'une douzaine de connaisseurs. Je m'y attendais, il ne pouvait en être autrement... En Allemagne, il a été bien autrement reçu...

« Maintenant je demande au ciel de m'accorder un an pour faire le second volume, qui n'est pas même commencé, après quoi je chanterai le *Nunc dimittis*⁽¹⁾. »

On voit par là que, si Bastiat avait déjà le pressentiment de sa fin prochaine, son activité d'écrivain n'en était guère ralentie. En même temps qu'il travaillait à son œuvre inachevée, il engageait avec Proudhon, sur la gratuité du crédit, une longue controverse qui ne présente plus guère aujourd'hui d'intérêt spéculatif, mais qui met remarquablement en relief la personnalité des deux adversaires. Plus tard encore, en juin et en juillet 1850, six mois avant sa mort, il publiait deux pièces capitales de son œuvre : le pamphlet la *Loi* dont nous avons déjà parlé, et *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*, ce chef-d'œuvre de concision limpide et de clair bon sens, qui renferme en trente pages toute une esquisse de la science économique.

Cependant, en dépit de cette activité fébrile, les forces de Bastiat déclinaient rapidement. On s'en aperçoit au ton de sa correspondance. Une de ces lettres, écrite à M^{me} Cheuvreux et

(1) Lettre à Félix Coudroy, I, 103. — Le seul compte-rendu qui fut fait des *Harmonies*, celui de Clément dans le *Journal des Economistes* (année 1850, p. 235) est surtout une critique.

datée du mois d'avril, est particulièrement touchante. Il se plaint doucement à son amie de la faiblesse qui gagne son corps, de la langueur qui l'envahit et qui ne lui permet plus de prendre le même goût qu'autrefois à sa vie studieuse et solitaire, à ses travaux économiques, à ses longues méditations, coupées d'intermèdes de violoncelle.

« Ce n'est pas, poursuit-il, que ma pensée sommeille, elle n'a jamais été si active ; à chaque instant, elle saisit de nouvelles harmonies et il semble que le livre de l'humanité s'ouvre devant elle ; mais c'est un tourment de plus, puisque je ne puis continuer à transcrire les pages de ce livre mystérieux, sur un livre plus palpable édité par Guillaumin ; je chasse donc ces chers fantômes, et comme ce tambour-major grognard qui disait : « Je donne ma démission, que le gouvernement s'arrange comme il pourra ; » moi aussi, je donne ma démission d'économiste et que la postérité s'en tire, si elle peut⁽¹⁾. »

Désormais, les jours de Bastiat étaient comptés. C'est en vain qu'il eut recours à l'air de son pays natal, puis aux sources des Eaux-Bonnes pour obtenir quelque adoucissement à ses souffrances.

« Décidément, écrivait-il à M^{me} Cheuvreux à la veille de son départ, je quitte les Eaux-Bonnes en répétant le refrain de notre ballade :

« Aigués cautos, aigués fredos

« Lou meou mau n'e pot guari...

« Eaux chaudes, eaux froides, rien ne peut guérir mon mal⁽²⁾. »

A son retour des Pyrénées⁽³⁾, Bastiat accepta l'hospitalité que M. Piscatore lui offrait à sa propriété du Buttard, dans les environs de Paris. C'est là qu'il écrivit, au milieu de cruelles douleurs

(1) *Lettres d'un habitant des Landes*, p. 63.

(2) *Lettres d'un habitant des Landes*, p. 49.

(3) Au mois d'août 1850.

physiques et morales, les derniers fragments des *Harmonies*.
« ...Ses amis, écrit M^{me} Cheuvreux, le surprenaient alors repoussant d'un geste impatient le papier posé devant lui ; inactif et le front courbé, Bastiat restait muet jusqu'au moment où son ardente pensée jaillissait comme une fusée brillante en éloquents paroles. Mais cette parole ramenait bien vite la douleur de gorge et lui imposait de nouveau le silence⁽¹⁾. »

Aux approches de l'automne, le malade tomba dans un tel état de faiblesse que les médecins, redoutant pour lui les conséquences de l'hiver parisien, lui conseillèrent de partir pour l'Italie ; mais il était trop tard et le doux climat du midi ne put que raviver un instant la flamme qui se mourait. Il languit quelques jours à Pise où il apprit, par les journaux, la nouvelle anticipée de sa mort, puis à Rome où il rendit l'âme, le 24 décembre 1850, entre les mains de son cousin, l'abbé de Monclar, et de son ami P. Paillottet.

Ce dernier nous a laissé le récit ému des derniers moments de l'économiste⁽²⁾. On le voit acceptant la maladie, qui le mine, et la mort qu'il sent prochaine, avec la fermeté d'âme du philosophe et la confiance du chrétien, et portant, jusqu'à la dernière heure, le même intérêt passionné aux amis qu'il allait quitter pour toujours et aux problèmes économiques à la solution desquels il avait sacrifié sa vie. Ses dernières paroles, que son biographe rapproche du mot bien connu de Goëthe mourant, furent : « La vérité, la vérité. » Deux jours après sa mort, on lui fit des obsèques solennelles à l'Eglise de Saint-Louis des Français. Il était âgé de 49 ans et un mois.

(1) *Lettres d'un habitant des Landes*, p. 101.

(2) *Neuf jours auprès d'un mourant*, journal annexé aux *Œuvres complètes*, tome I^{er}.

CHAPITRE V

LE CARACTÈRE DE BASTIAT.

« Bastiat, écrit Roger de Fontenay, était de taille moyenne ; mince et maigre, il était doué d'une force physique que son extérieur ne semblait pas annoncer ; dans sa jeunesse, il passait pour le meilleur coureur du pays basque. Sa figure était extrêmement fine, l'œil doux et plein de feu sous le sourcil épais, le front carré largement encadré d'une forêt de longs cheveux noirs. Sa conversation était celle d'un homme qui comprend tout et qui s'intéresse à tout, vive, variée, sans prétention, colorée de l'accent comme de l'esprit méridional⁽¹⁾. »

Au point de vue moral, le trait dominant du caractère de Bastiat, celui qui se dégage de l'histoire de sa vie, comme de la lecture de ses œuvres, et qui lui donne parmi les autres économistes une physionomie si particulière, c'est une extrême sensibilité. De cela, nous avons plus d'une preuve. Il ne connut pas les affections de la famille ; mais la tendresse toute filiale qu'il éprouvait pour sa tante, son attachement si profond et si durable pour ses amis, Félix Coudroy, Richard Cobden, Prosper Paillet, la liaison toute de sympathie qui l'unissait à la famille Cheuvreux et qui adoucit l'amertume de ses derniers jours, nous montrent quel prix il attribuait aux sentiments véritables et comment il savait les inspirer à ceux qui en étaient dignes.

(1) *Notice*, I, p. 38.

Accessible à toutes les délicatesses du cœur, il ne l'est pas moins aux impressions esthétiques. La belle musique le passionne; le spectacle de la nature l'émeut profondément; deux jours avant sa mort, les belles lignes de la campagne romaine lui arrachent encore des larmes. Il y avait en lui ce poète sans lequel nul de nous ne peut se vanter d'être un homme, et l'on s'en aperçoit à mainte page de sa correspondance et de ses œuvres scientifiques. L'aveu, d'ailleurs, lui en est échappé.

« Si mon astre en naissant m'avait créé poète, au lieu de faire de moi un froid économiste, disait-il à M^{me} Cheuvreux, je vous adresserais des stances, car il y avait en moi un peu de *Lamar-tine*⁽¹⁾. »

Ce dernier mot, jeté là comme par hasard, d'une plume négligente, exprime une grande vérité. Entre l'économiste et le poète qui étaient également assoiffés d'« Harmonies » il y a mieux qu'une analogie superficielle. C'est, de part et d'autre, la même abondance de cœur, le même souci généreux des destinées de la France et de l'humanité, les mêmes aspirations à la paix et à la concorde, le même désintéressement. C'est encore la même confiance religieuse dans une Divinité infiniment sage et bienfaisante, qui a institué les lois du monde moral comme celle du monde physique, et qui a choisi l'homme, l'être intelligent et libre, naturellement imparfait, mais susceptible de progrès indéfinis, comme l'instrument chargé de réaliser sur la terre ses desseins providentiels. Chez l'un et chez l'autre, d'ailleurs, ces opinions spiritualistes étaient moins une conviction, un système logiquement déduit, qu'une croyance, que l'affirmation spontanée d'une âme ardente, et qui voulait placer partout le bien, l'harmonie, et la justice.

Chez les natures élevées et vraiment religieuses, les besoins

(1) *Lettres d'un habitant des Landes*, p. 85.

d'activité et d'expansion se tournent vite en dévouement, en sympathie pour la souffrance, en amour actif et désintéressé de leurs concitoyens, de leur patrie, du genre humain tout entier, et c'est une observation que l'on peut faire à propos de Lamar-tine comme de Bastiat.

Ce qui décida celui-ci à embrasser la carrière du polémiste, ce ne fut pas seulement le goût des idées pures, mais le spectacle de la misère qu'il observa dans les campagnes des Landes, la conviction qu'elle était l'effet du régime protecteur, et le désir d'y porter remède. Ce passage détaché des *Sophismes* nous semble traduire fidèlement, à cet égard, la pensée de Bastiat à ses débuts.

« J'entre, écrit-il, dans un chalet suspendu aux flancs des Pyrénées.

« Le père de famille n'a reçu pour son travail qu'un faible salaire. La bise glaciale fait frissonner ses enfants à demi-nus, le foyer est éteint et la table vide. Il y a de la laine et des bois et du maïs au-delà de la montagne ; mais ces biens sont interdits à la famille du pauvre journalier, car l'autre versant des monts, ce n'est plus la France. Le sapin étranger ne réjouira pas le foyer du chalet, les enfants du berger ne connaîtront pas le goût de la *méture* biscaïenne, et la laine de Navarre ne réchauffera pas leurs membres engourdis. Ainsi le veut l'utilité générale ; à la bonne heure ! mais convenons qu'elle est ici en contradiction avec la justice⁽¹⁾. »

Convaincu de ce fait que toute législation restrictive constitue une iniquité foncière, une spoliation, Bastiat entreprit une campagne de quatre années, pour en obtenir l'abrogation, et, quand les événements politiques lui firent abandonner une bataille, qui ne présentait plus aucune chance de succès, ce fut pour se retour-

(1) *Conflit de principes*, III, 37.

ner contre une iniquité d'un autre genre, qui est le socialisme. Il vit très justement que ces erreurs allaient à l'encontre même des intérêts qu'elles prétendaient servir, et que les ouvriers, dont elles devaient faire le bonheur, en seraient les premières victimes. On ne peut conserver aucun doute à cet égard, ni sur le fond même de la pensée de Bastiat, ni sur son absolue sincérité.

« Ce n'est pas, disait-il, au point de vue de ceux qui regorgent de richesse que la science offre de l'intérêt. Ce que nous désirons, c'est l'approximation constante de tous les hommes vers un niveau qui s'élève toujours. La question est de savoir si cette évolution humanitaire s'accomplit par la liberté ou par la contrainte. Si donc je n'apercevais pas distinctement comment le capital profite même à ceux qui ne le possèdent pas, comment sous un régime libre il s'accroît, s'universalise et se nivelle sans cesse ; si j'avais le malheur de ne voir dans le capital que l'avantage des capitalistes, et de ne saisir ainsi qu'un côté, et, assurément, le côté le plus étroit et le moins consolant de la science économique, je me ferais socialiste⁽¹⁾... »

Il est impossible de découvrir une pose, une affectation quelconque dans cette attitude si simple et si fière de l'économiste ; il n'entendait pas jouer un personnage ; il n'était pas de ceux qui flattent les grands ou le peuple et qui cherchent à leur donner le change sur la nature de leurs véritables intérêts, sur l'étendue de leurs droits et de leurs devoirs ; mais il s'était donné la mission de les éclairer sur ces points, dont la connaissance est essentielle au maintien de l'ordre social, et il y travaillait avec ardeur.

L'enseignement général qu'il dégage de la science économique, c'est que l'injustice ne peut réellement profiter à personne, qu'elle est néfaste à celui qui la perpète comme à celui

(1) *Gratuité du crédit*, IV, 319.

qui la subit, qu'elle se retourne à la longue contre son auteur et qu'elle intervient dans la vie des nations comme un élément d'appauvrissement matériel et de désagrégation sociale. D'après lui, les lois économiques sont l'expression d'une justice supérieure; elles renferment en elles-mêmes leur propre pénalité, et celle-ci ne saurait manquer d'apparaître, à toute infraction qu'on leur fait subir.

« Les passions mauvaises, écrit-il, ont leur châtement comme les sentiments généreux ont leur récompense. L'inévitable sanction d'une exacte justice distributive parle à l'intérêt, éclaire l'opinion, proclame et doit faire prévaloir enfin, parmi les hommes, cette maxime d'éternelle vérité : L'utile, c'est un des aspects du juste; la liberté, c'est la plus belle des harmonies sociales; l'équité, c'est la meilleure politique⁽¹⁾. »

C'est pourquoi la science économique peut contribuer, dans une large mesure, au bonheur des individus et à la prospérité des sociétés. Il lui appartient d'apprendre aux hommes, qu'ils ne trouveront jamais un profit réel à attenter à la liberté et à la propriété de leurs semblables, et que l'intérêt bien entendu comme la justice, leur commande de ne pas violer chez autrui ces droits naturels, qu'ils entendent bien faire respecter chez eux.

Cette harmonie entre les lois de la morale et celle de l'économie politique est-elle aussi certaine que l'affirmait Bastiat? La voix de la conscience et celle de l'égoïsme éclairé sont-elles toujours d'accord pour suggérer à l'individu une seule et même ligne de conduite? Telle est la question qui plane au-dessus de toute son œuvre économique et que nous étudierons à son heure; bornons-nous à remarquer, dès à présent, que cette identité foncière du juste et de l'utile était une conséquence naturelle de

(1) *Harmonies Economiques*, eh. X, p. 321 de la deuxième édition, Paris 1851, in-12.

la croyance de Bastiat dans l'ordre du monde et dans ses destinées providentielles.

En effet, si les lois sociales sont vraiment l'expression de la volonté divine, elles excluent toute antinomie véritable entre ce que l'intérêt conseille à l'homme et ce que lui commande son devoir ; elles s'opposent à ce que l'individu puisse trouver dans leur négation, c'est-à-dire dans l'injustice, son profit définitif ; elles n'admettent pas davantage que la société, prise dans son ensemble, puisse supporter un système d'injustices organisées, sans en être atteinte jusque dans ses fondements. Logiquement et moralement, le contraire semble impossible.

Il ne faut pas oublier, d'autre part, que, suivant Bastiat, le progrès est la loi du monde, et que, tout progrès, matériel et moral, était condamné par avance, si Dieu n'avait, dès le début, indiqué à l'homme les moyens de se mettre lui-même dans la bonne voie et d'y persévérer. Ces moyens, ce sont les conséquences mêmes des lois naturelles, conséquences qui seront toujours favorables au bonheur des individus et des sociétés, s'ils sont assez intelligents pour les discerner et assez sages pour y conformer leur conduite, mais conséquences qui se retourneront contre eux et qui finalement les détruiront, s'ils les méconnaissent de parti pris et s'ils cherchent à les éluder. C'est ainsi que la prospérité matérielle des individus et des sociétés dépend en dernière analyse de leur valeur morale, et que l'identité de l'utile et de l'honnête apparaît à la fois comme la condition première du progrès et comme la clef de voûte du système économique de Bastiat.

Il a dans ce principe une telle croyance qu'il le considère comme la pierre de touche, à laquelle il juge les opinions de ses prédécesseurs et de ses contemporains, sur les questions controversées de la science sociale. C'est parce qu'elles y contredisent, parce qu'elles supposent une erreur fondamentale dans le plan du monde et qu'elles lui semblent une insulte à la bonté et à la

sagesse divine, qu'il repousse les théories pessimistes de Ricardo sur la rente foncière et de Malthus sur la population.

« Pour moi, écrivait-il à propos de ce dernier, dans mes études économiques, il m'est si souvent arrivé d'aboutir à cette conséquence : « *Dieu fait bien ce qu'il fait* » que, lorsque la logique me mène à une conclusion différente, je ne puis m'empêcher de me défier de ma logique. — Je sais, ajoute-t-il, que c'est un danger pour l'esprit que cette foi aux intentions finales⁽¹⁾. » C'était bien un écueil, en effet, et Bastiat ne l'a pas toujours évité ; mais on voit par ces mots quel lien étroit rattache ses conceptions sociales à ses croyances religieuses, comment les premières reflètent les secondes, et comment elles sont toutes les deux l'expression de la même nature idéaliste, optimiste et bienfaisante.

En résumé, c'est la sensibilité de Bastiat qui détermine à la fois l'orientation toute pratique de son œuvre et l'esprit religieux et métaphysique qui en est le caractère le plus général ; c'est elle encore qui nous expliquera la forme de son esprit et la nature de son talent ; c'est elle qui nous dira ce qui fait à la fois la valeur de son œuvre et sa faiblesse.

Deux facultés dominantes sont nécessaires au savant qui veut réussir dans un ordre quelconque de recherches ; c'est d'abord l'esprit d'observation, qui lui permet de discerner, parmi la trame multiple et complexe des phénomènes, les antécédents et les conséquents, autrement dit les causes et leurs effets, et de découvrir les rapports fixes, invariables, qui lient les premiers aux seconds, et qui sont les lois, objet final de toute recherche ; c'est ensuite l'esprit logique et déductif, qui, une fois la loi reconnue pour vraie, permet au savant d'en dérouler toutes les conséquences, de voir toute l'étendue de son application, et de la classer, de lui

(1) *Harmonies Economiques*, ch. XVI, p. 422 de la 2^e édition

assigner une place plus ou moins haute, parmi les faits d'ordre plus ou moins général, qui constituent un ensemble de connaissances. En deux mots, c'est l'esprit d'observation et d'analyse, point de départ de toute invention, et l'esprit de système, point de départ de toute construction scientifique.

Or, de ces deux procédés d'investigation, différents et jusqu'à un certain point opposés, aucun ne répugnait à l'intelligence de Bastiat. Il possédait, au plus haut degré, la faculté philosophique par excellence, la déduction. C'est elle qui lui fait découvrir, avec la plus grande sûreté, toutes les conséquences d'un principe vrai ou faux, et qui lui montre, dans tel phénomène donné, dans un acte de l'Etat ou de l'administration, dans un vote du Parlement ou dans une émeute de la rue, les conséquences plus ou moins éloignées des théories abstraites. C'est elle encore qui, dans ses *Harmonies*, lui permet, après avoir donné la définition de la valeur, d'en développer, avec une logique impeccable, toutes les conséquences, et d'en tirer une théorie de la production des richesses, puis une théorie de la répartition, c'est-à-dire, à peu de chose près, toute l'économie politique.

Quand au don de l'observation, qui est peut-être moins sensible au premier regard, on ne saurait pas davantage le contester à Bastiat. Qu'on relise, entre autres pages également remarquables, son opuscule bien connu : *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*, ou encore son *Mémoire sur la répartition de la contribution foncière dans le département des Landes*, et l'on verra qu'il était aussi capable que pas un, d'observer les faits de très près, d'en analyser les causes diverses, d'en noter les variations et d'en discerner les contre-coups.

Enfin, il est une troisième tournure d'esprit qui est dérivée des deux premières et qui est peut-être plus précieuse encore, parce qu'elle est plus rare : c'est la faculté psychologique. A tout le moins, elle est indispensable au critique, à l'historien, à

l'économiste, à tous ceux que leurs recherches obligent à pénétrer les mobiles profonds, qui mettent en mouvement les individus ou les foules. A ce point de vue encore, Bastiat était des mieux partagés. Il suffit, pour s'en convaincre, de songer qu'il a, l'un des premiers, analysé très finement les influences économiques, morales et religieuses, qui déterminent les variations de la population, et qu'il a su dépister, dans ses *Sophismes*, toutes les manœuvres, tous les faux-fuyants, tous les mensonges, que peut imaginer l'égoïsme individuel, pour confondre son intérêt propre avec l'intérêt d'autrui, avec l'intérêt national, avec la justice, pour donner ainsi le change à l'opinion publique, pour l'égarer, pour l'aveugler et, finalement, pour s'égarer et s'aveugler soi-même. Je ne crois pas ici forcer ma pensée, en disant qu'aucun économiste n'a possédé, à un plus haut degré que Bastiat, le tact psychologique.

S'il en est ainsi, si l'auteur des *Harmonies* abordait l'étude des problèmes sociaux, avec des facultés aussi remarquables et aussi rarement réunies chez un même individu, l'on peut se demander pourquoi il n'a conquis, malgré tout, qu'une place moyenne dans l'histoire de la science et pourquoi il n'occupe le premier rang qu'à titre de polémiste.

Où faut-il chercher la cause de cette apparente anomalie? Quel est donc le vice intime de cette intelligence si bien douée, la faculté qui, par son insuffisance ou son exagération, a brisé l'harmonie de l'ensemble, le défaut originel qui l'empêcha de se concentrer et de se porter, toute entière et d'un seul effort, énergique et obstiné, vers l'âpre recherche du vrai?

Ce défaut, nous le connaissons déjà. Nous l'avons noté précédemment comme le trait dominant et caractéristique de la personnalité de Bastiat; il s'appelle d'un mot: la prédominance marquée et sans suffisant contre-poids des facultés affectives. Lorsque la sensibilité d'un homme est à ce point absorbante, elle imprime à tous ses actes son caractère particulier; elle retentit

de proche en proche sur son individualité toute entière ; elle détermine, sans qu'il s'en doute, ses manières de penser, de vouloir et d'agir, ses conceptions, ses décisions et ses habitudes.

Qu'un esprit de cette catégorie se livre à l'étude des questions scientifiques, et l'on devine aisément ce qui s'en suivra : il deviendra, sans le vouloir, sa propre dupe, et il sera amené, malgré lui, à ne considérer, dans l'objet de ses recherches, que l'aliment qu'elles offrent à ses sentiments personnels, et à admettre comme des réalités objectives, ce qui n'est, le plus souvent, que le reflet de ses propres aspirations. C'est là une aventure qui s'est bien souvent reproduite dans le champ des sciences morales, où l'homme d'étude n'a pas constamment, pour le guider et l'empêcher de faire un faux pas, le secours de l'axiome indubitable, de la déduction précise ou de l'expérience rigoureuse, et Bastiat, qui en fut victime après tant d'autres, nous en donne un des exemples les plus attachants et les plus significatifs.

Comme beaucoup de natures ardentes et fines, il avait l'imagination religieuse ; il était, dans le sens véritable et élevé du mot, un croyant. L'idée de la divinité n'était pas uniquement, pour lui, ce qu'elle est, pour le plus grand nombre des économistes et des philosophes : une sorte de postulat métaphysique ; il ne voyait pas seulement en Dieu le terme suprême où s'arrête l'esprit de l'homme, quand il entreprend de remonter la série des causes, le mécanicien et l'horloger de l'Univers ; il y croyait de plus et surtout comme à un idéal, c'est-à-dire comme à un objet de foi et d'amour, qu'il avait libéralement doté de toutes les perfections et dans lequel il plaçait l'accomplissement de ses rêves les plus généreux et les plus chimériques. En d'autres termes, le mot « Dieu » ne recouvrait pas seulement pour Bastiat une idée pure, abstraite, mais un idéal, une idée devenue sentiment. Avec ce double caractère, elle plânait dès le début au-dessus de toutes ses conceptions possibles de l'homme et des choses ; elle les déterminait et les dominait d'avance, et comme la logique de son

esprit était parfaite, elle s'est exprimée naturellement dans son œuvre économique.

Considérons, en effet, l'expression la plus élevée de son système, cette affirmation de l'harmonie intime du monde moral, qui se traduit par l'identité foncière du juste et de l'utile, par la convergence en vue d'une même fin du mobile social et du mobile égoïste, et grâce à laquelle se sont accomplis tous les progrès réalisés par l'espèce humaine, durant la suite des âges ; qu'est-elle, en dernière analyse, sinon la transposition en langage économique des idées religieuses de Bastiat ? Qu'est-ce que l'œuvre entière des *Harmonies*, sinon un effort continu de logique, qui avait pour but de faire rentrer dans le cadre de cette conception toutes les institutions sociales contemporaines, de leur communiquer ce qu'elle renferme de justice et d'absolu, et de les asseoir ainsi sur une base inébranlable ? Les sentiments, qui décidèrent Bastiat, étaient louables et l'effort qu'il fit en ce sens valait la peine d'être tenté ; mais qui ne voit qu'un tel dessein enlève à son œuvre la meilleure part de sa valeur spéculative, qu'un observateur prévenu n'est pas un observateur impartial, que l'élément métaphysique dévie nécessairement dans un sens donné sa vue des choses et qu'elle la rétrécit ; qu'elle le conduit insensiblement à n'envisager les phénomènes sociaux que comme des preuves ou des illustrations de son idée favorite, à récuser comme fausses les explications qui lui semblent la contredire, à les transformer pour les mettre à son diapason, ou à les remplacer par de pures hypothèses dont le seul mérite est de cadrer avec l'ensemble du système ? C'est justement ce que fit Bastiat, lorsqu'il entreprit de réfuter J.-B. Say sur la propriété, Ricardo sur la rente du sol et Malthus sur la population. Et c'est là ce qui constitue le vice fondamental de son œuvre : elle n'a point ce caractère d'impersonnalité où se reconnaît la vraie science.

Mais ce n'est pas encore assez, pour réussir dans la recherche du vrai, que d'être un observateur habile, clairvoyant et impar-

tial ; il faut encore être un observateur patient, infatigable, obstiné, et cette seconde condition manquait tout autant que la première à l'auteur des *Harmonies Economiques*. Sa sensibilité est trop vive, trop mobile, trop impressionnable ; l'idée naît trop vite chez lui, au contact des faits, et n'est pas assez tôt réprimée ; il est trop naturellement enclin à s'enthousiasmer pour elle, à l'admettre de prime-saut, à la considérer d'ores et déjà comme la vérité définitive. Ni par nature, ni par éducation, il n'était homme à proposer, pour but unique à sa vie, la solution lointaine d'un problème difficile et compliqué, à en peser mûrement toutes les difficultés, à les sérier, à les attaquer point par point, à accumuler lentement des masses de matériaux, à s'astreindre à la besogne ingrate de les classer, de les interpréter, de les discuter ; à prendre son parti de renoncer à telle explication longuement poursuivie et impatiemment attendue, ou même de ne pas aboutir et de ne laisser qu'un ensemble de recherches, dont il ne tirera pas de gloire et dont ses successeurs seront seuls à profiter. Et pourtant, c'est là l'œuvre scientifique ; mais il faut être un homme de race anglo-saxonne ou germanique, ou tout au moins un Français du nord ou de l'est, pour s'atteler, volontairement et durant de longues années, à un labeur aussi pénible, aussi dur, aussi désespérant ; or, Bastiat était méridional et gascon ; ses facultés consistaient uniquement à voir très vite, très juste et très clair, à raisonner avec un bon sens parfait de tout ce qu'il avait vu, à démêler sous les faits les sentiments et les idées dont ils découlent, à entrevoir comme en un éclair toutes leurs conséquences possibles, à les juger et, cela fait et suivant le cas, à les aimer d'enthousiasme et à les exalter, ou, au contraire, à les attaquer par l'analyse et à les détruire. C'est déjà là un bien beau lot ; mais les esprits de cette trempe ne font jamais que des théoriciens ou des philosophes incomplets ; ils ne donnent toute leur mesure que dans la discussion et dans la polémique.

C'est bien, en effet, ce que fut Bastiat : un polémiste, et un

polémiste de premier ordre. On ne lui a pas assez rendu justice sur ce point ; bien des gens croient s'acquitter envers lui en disant, avec le ton dégagé du spécialiste : « C'est un littérateur », en lui accordant le seul mérite de l'exposition et du style ; et ils ne voient pas que ses *Petits Pamphlets* sont de véritables œuvres de fond, que les tendances égalitaires du pays, les systèmes des utopistes et la pratique des gouvernements y sont exposés avec une clarté parfaite, et passés au crible de l'analyse la plus pénétrante, la plus sagace et la plus serrée ; qu'ils constituent des morceaux de la plus solide critique et que telle de ces dissertations, qui n'a pas plus de trente pages, renferme plus d'idées utiles et neuves, qu'elle fait réfléchir davantage, et qu'elle emporte plus facilement la conviction que de longs volumes.

J'ai plaisir à rapporter, à ce sujet, l'opinion d'un économiste allemand, le docteur Arthur Mülberger, qui se montre plus juste envers Bastiat qu'on ne l'est communément aujourd'hui. « ...Le don d'observer le monde vivant des relations sociales est, dit-il, développé chez lui d'une manière tout à fait extraordinaire... De là vient cette limpidité de style, cette netteté de l'exposition, cette vivacité et ce sens des faits sociaux, que l'on chercherait en vain ailleurs, et, surtout, dans la littérature économique de l'Allemagne⁽¹⁾... »

Ce dernier trait évoque un joli mot de M. Charles Brunel : « Bastiat, dit-il, c'est l'esprit français en économie politique⁽²⁾. »

(1) Mülberger : « ...Aber die Beobachtungsgabe für die lebendige Welt der sozialen Zusammenhänge ist bei ihm ganz aussordentlich entwickelt. Dazu kommt eine Flüssigkeit des Stils, eine Einschaulichkeit der Darstellung, eine Frische und Empfänglichkeit für sozialen Eindrücke, wie man anderwärts namentlich in der volkwirtschaftlichen Litteratur Deutschlands vergeblich suchen wird. » Introduction, p. 43. Je dois ajouter que M. Mülberger dit plus haut : « Bastiat n'est ni un penseur, ni un savant dans la véritable acceptation du mot » ; ce qui est peut-être vrai de l'auteur des *Sophismes*, mais non de celui des *Harmonies* et des *Pamphlets*. Voir la préface qu'il a mise en tête de l'édition allemande de la polémique de Bastiat et de Proudhon, publiée sous le titre de : *Kapital und Zins*, p. 43.

(2) Ch. Brunel, *Bastiat et la réaction contre le pessimisme économique*.

On ne saurait mieux dire, à condition d'employer cette expression dans toute la plénitude de son sens, et d'entendre par là, non pas une forme particulière de l'esprit français, mais cet ensemble de qualités qui distinguent les grands écrivains de notre race : le don de comprendre, de pénétrer et au besoin de deviner, les sentiments et les mobiles qui font agir les hommes, la faculté de concevoir les idées sans effort, de les enchaîner et de les ordonner, de la manière la plus logique et la plus sûre, enfin et par dessus tout, cette clarté, cette élégance de l'expression qui n'est que le besoin de plaire, transposé de la vie dans la littérature et qui est comme la politesse et la toilette de la pensée.

Simple, sincère et sans apprêt, exempt de tous les genres d'affectation littéraire, légèrement emphatique parfois, le style de Bastiat est le miroir fidèle de sa personnalité; clair, logique et souple comme son intelligence; vif, ondoyant et mobile comme sa sensibilité, dont il reflète toutes les nuances : la conviction et l'enthousiasme, l'esprit léger et l'ironie mordante, les délicatesses et les scrupules, parfois aussi l'indignation et la colère. On peut lui appliquer dans toute sa force le beau mot de Pascal : « Quand on voit le style naturel, on est tout étonné et ravi, car on s'attendait à voir un auteur et on trouve un homme. »

LIVRE II

L'ÉCONOMISTE

L'activité littéraire de Bastiat, comme sa vie d'homme public et d'économiste, se divise naturellement en deux périodes : la campagne libre-échangiste et la campagne libérale. La première fut dirigée contre le régime protecteur, la seconde contre les doctrines socialistes, interventionnistes ou jacobines ; mais, avant d'entrer dans l'étude même de ces controverses, nous croyons utile, d'exposer, dans un chapitre préliminaire, les idées générales qui dominent l'œuvre de Bastiat et qui font son harmonie et son unité. Ce sont ces idées qui ont guidé le polémiste durant tout le cours de sa carrière et qui lui ont fourni des arguments, en faveur des deux grandes causes, auxquelles il donna son âme ardente et convaincue, sa souple et lumineuse intelligence ; ce sont elles qui constituent en quelque sorte la philosophie de son œuvre.

PREMIÈRE PARTIE

VUE D'ENSEMBLE SUR L'ŒUVRE DE BASTIAT

CHAPITRE PREMIER

SOURCES DE L'OPTIMISME DE BASTIAT.

Pour bien comprendre l'esprit de l'œuvre de Bastiat, il convient, tout d'abord, de la replacer dans le mouvement économique, d'où elle est sortie, afin de bien voir comment, d'une part, elle se rattache aux écoles antérieures, et comment, de l'autre, elle est une réaction contre leurs doctrines.

On sait que la science sociale fut résolument optimiste à ses débuts. Les physiocrates et Adam Smith proclament également la nécessité et la bienfaisance absolue des lois économiques, dans lesquelles ils reconnaissent la main d'une providence infiniment sage, qui a tout disposé en vue du développement matériel et moral de l'humanité. Ces lois ont pour effet de mettre au jour la plus grande quantité possible de richesse, et de les distribuer de la manière la plus équitable. Sans doute, l'observation la moins attentive révèle bien des imperfections dans le mécanisme social ; mais le véritable philosophe sait en discerner les causes, et, loin

de les attribuer aux lois, qui sont l'expression de la sagesse et de la justice divine, il en voit l'origine dans l'action de l'homme qui les a troublées.

Cet optimisme si décidé des fondateurs de la science ne devait pas leur survivre. La génération, qui les suivit et qui reprit leur œuvre, envisagea le monde social sous un aspect nouveau et qui n'avait plus rien de souriant. C'est à cette génération, en effet, qu'appartiennent Ricardo et Malthus, et les lois qui portent leurs noms nous ouvrent sur l'avenir de bien sombres perspectives. D'après Ricardo, la rente foncière doit suivre une progression fatale, mécanique, proportionnelle à l'accroissement de la population, et entraîner ainsi l'enrichissement des seuls propriétaires terriens, au détriment de toutes les autres classes : capitalistes, industriels et salariés. Si, d'autre part, on en croit Malthus, le nombre des hommes s'accroissant dans une proportion plus considérable que leurs moyens de subsistance, un jour est à prévoir, où les ressources du globe seront insuffisantes pour nourrir une population trop dense, où, l'équilibre qui existe entre ces deux termes étant rompu, la guerre, la famine ou l'épidémie seront nécessaires pour le rétablir. Ainsi donc, en vertu de la loi de la rente, les classes les plus nombreuses et les plus intéressantes semblaient vouées à la misère fatale et progressive ; en vertu de la loi de la population, les plus épouvantables fléaux étaient présentés comme le remède héroïque de cette misère.

Sur un autre point, et non moins essentiel, celui de la valeur, les conclusions de la nouvelle école semblaient tout aussi pessimistes. J.-B. Say, en effet, avait prouvé, contre Adam Smith et Ricardo, que la valeur des choses ne se mesure pas au travail, à la peine prise, à l'effort individuel, mais à leur utilité, à cette propriété qui les rend aptes à satisfaire nos besoins. D'où l'on devait tirer cette conclusion, que, l'idée de valeur et, par là même, celle de richesse, s'attachant à tous les objets utiles, quelle que soit dans leur création la part de l'homme et celle de la nature,

la propriété individuelle perdait tout caractère moral, et n'avait plus que la valeur d'un fait naturel et nécessaire.

Et comme les théories économiques ne sont, le plus souvent, que la traduction savante des faits, qui frappent les yeux de tout le monde, toute une série de phénomènes semblait venir à l'appui de ces tristes systèmes. C'était les crises économiques, se multipliant en France comme en Angleterre, entraînant, à leur suite, tout un cortège de faillites, de chômages et de misère; c'était la détresse croissante des classes ouvrières, qui, laissées sans défense par l'absence de tout lien corporatif et par l'indifférence des gouvernants, se trouvaient livrées à l'exploitation du capitaliste, heureuses encore, quand elles n'étaient pas privées de leur maigre salaire, par l'introduction d'une machine nouvelle.

En présence de tous ces faits, on avait le choix entre deux attitudes : ou bien admettre que Malthus et Ricardo avaient vu juste, en déclarant que les lois économiques allaient à l'encontre des légitimes ambitions des hommes; que J.-B. Say, non plus ne s'était pas trompé, en prétendant que l'idée de richesse n'avait aucun lien nécessaire avec celle d'effort individuel ; mais que des lois aussi manifestement imparfaites ne sauraient être considérées comme l'œuvre de Dieu; qu'au contraire, elles sont des créations de l'homme, des produits de l'histoire et de l'évolution des sociétés; que, par suite, il serait trop naïf à lui de les accepter passivement; qu'au contraire, il doit employer toute son énergie à les modifier, à renverser le vieil édifice, à essayer d'une organisation nouvelle — ce fut Sismondi qui, le premier, s'engagea, assez timidement d'ailleurs, dans cette voie, où il fut bientôt dépassé par les socialistes de toutes les écoles; ou bien déclarer que, si les économistes avaient compris la nécessité de ces lois, ils n'avaient pas su les discerner, qu'une vue si sombre des choses ne saurait être une vue exacte, qu'en conséquence, il fallait essayer de corriger leur œuvre, de la refaire sur des bases nouvelles — c'est le parti que prit, en France, Charles Dunoyer et

Carey, en Amérique. En présence de ces deux voies opposées, Bastiat choisit celle qui s'accordait le mieux avec ses tendances religieuses et son tempéramment volontiers optimiste ; tout son être se révoltait à cette idée que des lois providentielles dûssent entraîner fatalement l'inégalité croissante, la misère progressive et des fléaux de toutes sortes ; il était persuadé que, puisqu'il y avait une erreur, il était plus sage d'en rendre responsable les insuffisances de l'analyse que l'ordre social tout entier ; il admit bien, avec J.-B. Say et ses prédécesseurs, que les lois économiques étaient nécessaires ; mais ce fut à la condition de prouver, au préalable, que ces lois étaient bonnes et qu'elles devaient avoir pour effet de réaliser la plus grande somme possible d'utilité et de justice ; que, partant, il était aussi peu désirable en théorie, qu'impossible en fait, de les changer.

Au point de vue historique, l'œuvre de Bastiat peut donc être envisagée sous un double aspect : elle est à la fois une réaction contre le mouvement pessimiste, issu de Malthus, de Ricardo et de J.-B. Say, et un retour à l'optimisme des anciens maîtres de la science, des physiocrates et d'Adam Smith.

CHAPITRE II

EXPRESSION DE L'OPTIMISME DE BASTIAT : L'HARMONIE DES INTÉRÊTS LÉGITIMES.

L'idée générale, qui domine toute l'œuvre de Bastiat, peut se résumer dans ces trois mots : *Tous les intérêts légitimes sont harmoniques*. L'ayant reconnue, dès le début de sa carrière, dans les écrits d'Adam Smith, il la salua comme « *l'étoile polaire de l'économie politique* » ; il s'en inspira dans toutes ses controverses ; il l'adopta, plus tard, comme l'épigraphe du grand ouvrage qu'il n'eût pas le temps d'achever ; on peut dire qu'il lui resta fidèle jusqu'à la mort. Quel sens devons-nous lui attribuer ?

Elle signifie qu'il y a des lois dans le monde économique comme dans le monde moral, et que l'harmonie se fait dans l'un par le libre développement des intérêts légitimes, comme elle se fait dans l'autre par le libre épanouissement des instincts sociables de l'humanité. Le premier obéit au mobile égoïste comme le second au mobile sympathique, et c'est l'union de ces deux principes qui constitue l'harmonie d'ensemble du monde social.

Chaque individu est plus capable que tout autre, de discerner ce qui lui est profitable et de le poursuivre ; laissons-le donc chercher lui-même son intérêt personnel ; il ne fera de tort à personne, s'il se tient dans les limites qui lui sont tracées par la justice ; tout au contraire, en ne croyant travailler que pour son bien personnel, il travaillera pour le bien de la société toute

entière, car l'utilité collective n'est que la somme des utilités particulières.

Entre tous ces intérêts qui cherchent à se faire jour, il peut bien y avoir des froissements, des conflits passagers, mais non pas d'antagonisme permanent, fatal, irréductible ; d'une manière très générale, l'intérêt bien entendu de chacun concorde avec l'intérêt de la communauté. Telle est la loi d'ensemble des phénomènes économiques ; elle se dégagera de plus en plus à mesure que se dissiperont les préjugés à l'ombre desquels vivent encore les luttes de nations et de classes.

S'il en est ainsi, l'on comprend facilement que toute intervention de l'Etat, pour faire à chaque intérêt sa part légitime, ou même pour tenir entre eux la balance égale, sera toujours inefficace, sinon nuisible. Agit-elle, en effet, dans le sens des lois économiques, elle est superflue ; « elle ressemble à un décret qui défendrait d'allumer les lampes à midi⁽¹⁾ » ; s'exerce-t-elle à l'encontre de ces lois, elle est alors franchement mauvaise ; elle travaille au rebours de l'intérêt commun et de la justice. Que l'Etat se contente donc d'assurer l'ordre, de maintenir le respect de tous les droits ; là est sa tâche et non ailleurs ; il y a, dans les lois économiques, une justice immanente, seule capable de distribuer à chacun sa part des richesses sociales, en la mesurant à ses efforts : le premier devoir de l'Etat est de la respecter. Qu'il se garde bien de toucher au merveilleux équilibre qui résulte de ces lois économiques, aussi réelles, aussi nécessaires, aussi bien-faisantes que le sont, dans l'ordre physique, les lois de la gravitation universelle ; admirons-en le mécanisme, ne cherchons pas à le déranger. En pareille matière, la liberté seule est désirable, parce que, seule, elle laisse aux lois économiques leur plein effet, parce que, seules, ces lois peuvent assurer l'ordre, la justice

(1) *Harmonies*, ch. IV, p. 92 de la 2^e édition.

et le progrès. « Mon idée chérie, écrit Bastiat, pourquoi ne l'avouerai-je pas? c'est la *liberté*; et s'il m'arrive de défendre plus particulièrement la *liberté d'échanger*, c'est qu'elle est de toutes la plus méconnue et la plus compromise⁽¹⁾. » C'est un point dont il ne fut plus permis de douter, quand on l'eût vu prendre la parole, en faveur de la liberté d'enseignement, contre le monopole universitaire, en faveur de l'indépendance du pouvoir civil contre les doctrines ultramontaines, en faveur du droit de grève contre les lois qui sanctionnaient l'oppression patronale, en faveur de toutes les libertés individuelles contre l'omnipotence de l'Etat. Ce qu'il faut observer à ce sujet, c'est que Bastiat n'attribue pas à ce mot de *liberté* une force magique: c'est que la foi libérale n'est pas uniquement, chez lui, le fruit d'un goût personnel et d'une préférence sentimentale; c'est qu'elle lui apparaît comme la conséquence naturelle de sa croyance dans l'harmonie finale qui est l'aboutissant de toutes les lois économiques.

Dans tout ce système d'idées, il n'y a rien, à vrai dire, qui appartienne en propre à Bastiat; on les retrouve, à des degrés divers, chez tous les économistes de l'école libérale.

Bien avant lui, les physiocrates avaient proclamé l'existence d'un ensemble de lois, providentielles, naturelles et nécessaires, qui étaient antérieures et supérieures à toute législation positive, et qui devaient amener infailliblement la prospérité matérielle des sociétés, si l'action de l'homme ne parvenait pas à les dévier de leur but. Leur politique économique, comme celle de Bastiat, se réduisait donc à assurer aux lois leur maximum d'effet, en supprimant toutes les entraves, toutes les réglementations qui peuvent les contrarier, et elle se traduisait par le mot si souvent répété depuis: « Laissez faire, laissez passer. »

Quand à l'idée même de l'harmonie, dont Bastiat a fait le point

(1) *Paix et Liberté*, V, 431.

de vue le plus élevé de son œuvre, il en est redevable à l'auteur de l'*Essai sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Adam Smith, comme plus tard Bastiat, emploie le mot d'« harmonie » dans un double sens : il entend par là, d'une part, que tous les intérêts légitimes sont harmoniques entre eux ; de l'autre, que les intérêts égoïstes des individus sont en accord étroit avec leurs sentiments sociaux, et les préceptes de l'économie politique avec les suggestions de la loi morale. Ces deux principes d'action, si différents dans leur essence, n'en convergeant pas moins vers un même but, qui est l'harmonie des sociétés humaines, leur progrès indéfini dans le bien-être, la justice et la liberté. Sans doute, la grande majorité des efforts individuels sont inspirés par l'égoïsme, mais cela n'empêche pas qu'ils ne tournent à l'avantage de la société toute entière, en vertu d'une disposition providentielle. Peu importe que l'individu s'imagine n'agir que pour lui-même, car, si l'on en croit une belle image d'Adam Smith, « il est conduit par une main invisible », qui le guide sans qu'il sans doute, et qui le fait contribuer au bien de la société toute entière, alors qu'il ne croit travailler qu'en vue de ses fins particulières⁽¹⁾.

Il n'y a donc rien d'absolument nouveau dans les idées directrices de Bastiat : elles sont un héritage des anciens maîtres de la science sociale. Dès sa jeunesse, à cet âge où tout homme forme ses opinions scientifiques, il s'était mis à leur école, et la grandeur, l'harmonie, le caractère logique de leurs conceptions, l'avaient vivement impressionné. Il crut, avec eux, que le monde social forme un ensemble, un tout, un organisme vivant ; qu'il marche, par l'effet de lois inflexibles, vers un but qui lui a été tracé d'avance, et que ce but, conforme à la volonté divine, est le développement intégral et progressif de l'espèce humaine, des générations successives et des individualités passagères qui la composent.

(1) *Essais sur les causes et la nature de la richesse des nations*, II, 35.

CHAPITRE III

APPLICATION DE L'IDÉE DE L'HARMONIE DES INTÉRÊTS
AUX POLÉMIQUES DE BASTIAT POUR LE LIBRE-ÉCHANGE
ET CONTRE LE SOCIALISME.

Bastiat s'inspira donc largement des idées d'Adam Smith et des physiocrates, mais ce ne fut pas en simple interprète, en disciple fidèle, soucieux, avant tout, de les présenter au public, telles qu'il les trouvait chez eux ; bien au contraire, il sut, tout en conservant leurs doctrines, les rajeunir, les vivifier au contact des faits, les transformer à l'image de son génie personnel.

Celui-ci se révèle pleinement dans l'esprit qui anime toute son œuvre ; esprit de confiance religieuse dans l'action des lois providentielles ; esprit de large pitié pour les maux qui accablent ces contemporains ; esprit d'égalité et de justice envers les classes laborieuses, esprit de concorde aussi, qui lui fait envisager le progrès comme l'accession graduelle de toutes les couches sociales vers un niveau commun de bien-être et de moralité qui les élève et qui les rapproche les uns des autres ; pour tout dire, en un mot, dans ce caractère sentimental, qui distingue son optimisme, et qui le différencie nettement des conceptions spéculatives, majestueuses, sévères et froides, de ses prédécesseurs du XVIII^e siècle.

La marque propre de Bastiat apparaît encore dans la manière toute pratique dont il envisage la science sociale. Il ne voit pas seulement, dans les vérités économiques, un prétexte à recherches minutieuses, à démonstrations savantes et à discussions académiques, bonnes, tout au plus, à occuper les loisirs d'un philosophe ou à retenir, un instant, l'attention distraite du législateur et de l'homme d'Etat ; mais il les considère comme autant de principes d'action, autant de tendances, qui aspirent à se faire jour, qui, une fois propagées par la parole et par la presse, agiront comme des causes nouvelles sur la vie publique et privée du pays, et qui auront bientôt leur répercussion sur toutes les branches de l'activité nationale. L'influence de la science sociale s'étend, en effet, à toutes les institutions économiques du pays, à son régime financier, à la réglementation du commerce extérieur, à la législation du travail et à celle du capital, bien plus, à l'idée même de l'Etat, à l'étendue de ses devoirs, à la nature de ses attributions, au mode d'action de ses rouages ; de telle sorte que toute la politique générale constitue le champ normal de son application ; mais elles n'y restent pas étroitement confinées, au contraire, elles en rayonnent, pour retentir de proche en proche sur la structure intime de la nation, sur sa situation matérielle et sur son état moral, sur la direction que prennent chez elle les individus et les capitaux, jusque sur la tournure d'esprit qui, étant celle du plus grand nombre, tend à devenir celle de tout un peuple, qui lui imprime son caractère et qui prépare ses destinées.

Si telle est la sphère d'action de la science sociale, on n'a pas de peine à comprendre, combien il importe au pays que les véritables solutions soient découvertes, répandues et reconnues pour telles par l'opinion publique, car il n'est peut-être aucune branche du savoir humain, où les conséquences de l'erreur comme celle de la vérité soient aussi considérables. La prospérité matérielle du pays, le bon état de ses finances, sa sécurité au

dedans et au dehors, son progrès ou sa décadence, peuvent en dépendre. C'est là un fait qui avait frappé de bonne heure l'imagination de Bastiat. Dès ses débuts, en effet, il avait parfaitement démêlé les caractères généraux, les visées secrètes et les conséquences probables des divers systèmes économiques ; il avait pu juger, à leurs résultats pratiques, quelques-uns d'entre eux ; il avait touché du doigt les dangers qu'ils faisaient courir au pays. Il se convainquit vite qu'il existe, en économie politique, une vraie science et une fausse science, une science qui ne se propose que le bien des hommes, et une science qui ne tend qu'à justifier leurs mauvais instincts ; que la première intervient dans la vie de la nation comme un instrument de progrès en tous sens, tandis que la seconde est une ouvrière de ruine matérielle et de décomposition sociale.

Là est le secret de l'intérêt passionné que Bastiat portait aux questions économiques, et qui, à plus d'un demi-siècle de distance, apparaît encore à la lecture de ses œuvres. La science, pour lui, est chose vivante ; il la comprend comme une lutte, comme un conflit perpétuel entre la vérité, l'impartiale et sévère vérité qui ne flatte personne, et l'erreur, qui est plus séduisante aux yeux du grand nombre, parce qu'elle parle le langage de ses préjugés, de son égoïsme et de ses passions. Cette vue appartient moins à un philosophe, à un inventeur d'idées, qu'à un dialecticien, à un polémiste, et, de fait, si chez Bastiat, la part de l'inventeur est assez souvent médiocre, le talent du polémiste reste hors de pair. Nul ne mit plus d'intelligence à comprendre, à éclaircir, à combiner, à compléter même, sur certains points, les doctrines de ses prédécesseurs ; nul ne réussit plus parfaitement à en faire un ensemble logique et bien ordonné ; nul ne se montra plus habile pour en extraire tout ce qu'elles contenaient, pour en déduire des aperçus de tout genre, pour les vivifier par sa vue si nette des hommes et des choses, pour les rendre aveuglants d'évidence et pour les opposer à ses adversaires. Sous sa plume, les

théories de l'école classique devinrent des arguments, des armes de combat, à l'aide desquels il attaqua, tour à tour et avec un égal succès, le système protecteur et les utopies socialistes.

Et c'est bien là que se révèle, dans sa plénitude, la tournure d'esprit spéculative, logique et déductive de Bastiat. Toute politique économique procède, en effet, logiquement, du jugement d'ensemble que l'on porte sur la valeur de l'ordre social, et les jugements, que l'on pouvait alors émettre à ce sujet, se rapprochaient⁽¹⁾ plus ou moins de l'une de ces deux opinions extrêmes. Ou les lois économiques sont l'expression de la volonté divine, et, à ce titre, elles semblent nécessaires, éternelles et bienfaisantes, de telle sorte que l'homme se trouve dans l'impossibilité de faire autrement, comme de mieux faire ; ou bien ces lois sont l'œuvre des hommes, c'est-à-dire d'intelligences limitées et faillibles, de volontés passagères et changeantes, et, dans ce cas, leur nécessité est toute relative ; elles peuvent évoluer, s'améliorer et se mettre en harmonie avec les besoins du moment, ou, au contraire périlcliter, disparaître et faire place à des organisations nouvelles.

Si l'on adopte la première de ces deux opinions, la ligne de conduite, qui s'impose à l'homme d'Etat, est bien simple : elle se réduit simplement à discerner les conséquences des lois générales, à leur assurer leur plein effet, à les préserver de toute atteinte, en s'abstenant de toute réglementation, et la politique économique s'exprime en un mot : la liberté ; mais, si la seconde opinion vient à prévaloir, le devoir de l'Etat consiste à retoucher continuellement les institutions ; à les mettre d'accord avec des conditions matérielles et des aspirations morales toujours changeantes, à les plier, s'il le peut, à un idéal de justice de plus en plus élevé, et la politique économique s'exprime en un mot : l'intervention. On voit donc que le système libéral reposait alors

(1) Je m'exprime au passé, parce qu'aujourd'hui la position du problème en est bien changée. La question est plus compliquée que ne le croyaient les contemporains de Bastiat.

sur une philosophie optimiste, déductive et métaphysique, de même que les systèmes interventionnistes reposaient sur une conception pessimiste, historique et positive.

Or, de ces deux directions pratiques, la seconde tendait de plus en plus à s'affirmer dans la science sociale, et, comme elle paraissait favorable aux intérêts des grands producteurs, tout-puissants sous la monarchie de juillet, elle réagissait en même temps sur la politique douanière du gouvernement français. Elle trouva son expression naturelle dans le régime commercial connu sous le nom de régime prohibitif. D'après ce système, l'Etat a une fonction économique qui est de protéger les industries nationales, d'assurer leur prépondérance sur les industries étrangères, en frappant de droits de douane les produits de ces dernières, en accordant des encouragements et des primes aux entrepreneurs nationaux, en leur réservant le monopole du marché intérieur, en leur ouvrant des débouchés nouveaux au moyen de l'expansion coloniale.

Pour mieux combattre cette politique, qu'il croyait contraire à l'essor industriel de la France comme aux intérêts des consommateurs de tout pays, Bastiat remonta très justement jusqu'à l'erreur initiale dont elle procède. Les protectionnistes partent, en effet, de ce principe que les lois économiques ne sont pas nécessairement bienfaisantes, puisqu'elles peuvent être défavorables aux intérêts de tel pays en particulier, ou de telle classe de producteurs; ils ne sont donc pas persuadés de cette vérité, que tous les intérêts légitimes sont harmoniques; ils croient au contraire, qu'il existe entre eux des contradictions fondamentales, irréductibles, et que la liberté commerciale doit amener nécessairement le triomphe de quelques-uns et la ruine de tous les autres. Aussi faisaient-ils naturellement appel à l'intervention de l'Etat, à la contrainte, tandis que Bastiat, partisan convaincu de l'harmonie des intérêts légitimes, appelait, de tous ses vœux, la liberté commerciale.

C'est un point qui demande quelques explications.

Les protectionnistes, admettant què les avantages du commerce international ne sont pas réciproques, qu'il est préférable de vendre beaucoup à l'étranger et de lui acheter peu, que l'exportateur gagne ce que perd l'importateur, que l'enrichissement du premier se mesure à l'appauvrissement du second, toute la politique d'un pays, à cet égard, consistait, pour eux, à développer les ventes et à restreindre les achats, et, par conséquent, à prendre toutes les mesures possibles, afin de favoriser la production nationale et de décourager la concurrence étrangère.

A cela, Bastiat répond qu'il est impossible de favoriser les producteurs nationaux sans léser du même coup tout le public consommateur ; qu'il est impossible de favoriser tel producteur en particulier sans léser en même temps tous ceux que l'on ne protège pas ; qu'il est absurde de chercher à les protéger tous ; qu'enfin, c'est une ambition chimérique autant qu'injuste, de vouloir que les échanges internationaux tournent à l'avantage exclusif d'un seul pays et au détriment de tous les autres. Le régime protecteur met donc en conflit perpétuel le producteur et le consommateur, le producteur qui est protégé et celui qui ne l'est pas, le producteur national et le producteur étranger. « Ainsi, conclut très justement Bastiat, la théorie que je discute se résume en deux axiomes : l'Utilité est incompatible avec la justice au dedans. — L'Utilité est incompatible avec la Paix au dehors⁽¹⁾. » C'est pourquoi l'Etat n'a pas à intervenir entre les différents intérêts que met en jeu le commerce international ; toute faveur que l'on concède aux uns est un préjudice que l'on commet à l'égard des autres ; leurs prétentions sont contradictoires ; elles ne concordent pas avec l'intérêt social, avec la justice ; il n'y a pas lieu de s'en occuper.

(1) IV, 87, in fine.

L'intérêt commun, en matière économique, se confond avec l'intérêt du consommateur ; il réclame l'abondance, le bon marché de toutes choses, qui nous permet d'obtenir, au prix des mêmes efforts, une somme de satisfactions toujours croissante ; il trouve son expression dans la doctrine du libre-échange. Nous sommes tous consommateurs, en effet, et, à ce titre, nos intérêts sont harmoniques ; puisque, tous, sans acception de nationalité, de classe ou de profession, nous sommes d'accord pour désirer une concurrence aussi large que possible, la libre circulation de tous les produits, l'application de plus en plus généralisée de l'industrie de toutes les découvertes scientifiques. L'homme désire aussi naturellement le progrès en tant que consommateur, qu'il le redoute en tant que producteur.

Entre ces deux intérêts différents, dont l'un représente l'intérêt égoïste et contradictoire, l'autre, l'intérêt général et légitime, dont l'un est l'affirmation du privilège et l'autre celle de la justice, dont l'un contrarie l'action bienfaisante des lois économiques, tandis que l'autre leur laisse leur plein effet, l'opinion publique n'a pas le droit de rester indifférente ; elle doit se prononcer en faveur du progrès, de la justice et de la liberté. Telle est, en résumé, toute la polémique de Bastiat contre le système protecteur.

.Quelle que soit son importance au point de vue doctrinal et historique, la campagne libre-échangiste n'est pourtant, à certains égards, qu'un prélude. Le régime prohibitif, en effet, était moins l'application de théories abstraites, qu'une situation de fait, une ligne de conduite imposée à l'Etat français, par la volonté menaçante d'intérêts puissants, insatiables et résolus. L'agitation socialiste, au contraire, apparaît nettement comme la conséquence inévitable de tout un mouvement d'idées, et comme l'aboutissant de toute une littérature économique. C'est en elle, en effet, que se résument, se condensent et s'exagèrent tous les jugements pessimistes, toutes les critiques, bien ou mal fondées, que l'on avait

formulées, depuis Adam Smith, contre l'organisation sociale. Les lois inflexibles de Ricardo et de Malthus, qui semblaient river l'espèce humaine à la chaîne d'une misère éternelle ; la théorie de la valeur, issue de J.-B. Say, qui, faisant de la propriété un monopole, c'est-à-dire le bénéfice immérité de quelques heureux, conduisait à croire que toute justice est absente de l'ordre économique ; la désolante critique de Sismondi, qui, s'attaquant au problème de la production des biens, en tirait cette conclusion : que cet entassement prodigieux d'objets fabriqués ne constitue pas véritablement une richesse, que toute finalité est absente de ce mécanisme, et que les divers personnages qui y sont engagés, ouvriers, capitalistes, entrepreneurs, sont dominés, enchaînés et broyés par des forces irrésistibles, aussi aveugles, aussi menaçantes, aussi destructives, que des éléments déchainés ; bref, tous les sujets de critique, de mécontentement ou de révolte, qu'avaient cru découvrir deux générations d'économistes, se trouvaient réunis en faisceau, dans l'œuvre des socialistes, et dressés comme autant de témoignages contre l'ancienne conception d'un monde, dont l'harmonie serait la loi suprême et dont tout désordre serait banni.

A ce point de vue, l'écrivain, qui a le mieux traduit l'esprit du socialisme, c'est Proudhon. Il intitule son ouvrage : *Les Contradictions Economiques*, voulant signifier par là que l'antinomie fatale et irréductible constitue bien le fonds de son système ; l'ordre social n'est, pour lui, qu'un amas de contradictions monstrueuses ; toutes les institutions lui paraissent frappées d'un double caractère d'absolue nécessité pratique et d'impossibilité logique et morale ; l'utilité s'y oppose constamment à la justice et la rend impossible ; c'est en vain qu'ayant reconnu cette antinomie fondamentale, Proudhon s'efforce de la résoudre par l'analyse ou de la faire disparaître à la faveur d'organisations nouvelles ; tous ses efforts viennent se briser contre l'implacable réalité des faits ; la fatale contradiction s'obstine toujours à reparaitre, tant

qu'enfin, excédé par cette poursuite d'un idéal impossible, il jette l'anathème à la société toute entière, aux institutions économiques, morales et religieuses, à Dieu lui-même, et qu'il s'écrie, comme le prophète d'une loi nouvelle : « Malédiction sur mes contemporains ! »

Assurément, c'est une disposition d'esprit fâcheuse que celle qui porte l'homme à murmurer contre son sort, à condamner et à maudire ; mais elle l'est doublement, quand elle le fait par surcroît se révolter contre ce qui est inévitable, et vouloir bouleverser un ordre de choses, que son intervention ne saurait améliorer beaucoup, mais qu'elle est fort capable de pervertir. Notre pays en fit l'expérience en 1848, quand les utopies socialistes ayant éveillé, dans l'âme des classes laborieuses, tout un monde d'espérances démesurées, il sembla que l'organisation sociale toute entière se trouvait remise en question.

Comment calmer le mécontentement qui soulevait alors, dans un même cri de révolte, les masses ouvrières ? Comment apaiser la haine qui les séparait chaque jour davantage de la bourgeoisie capitaliste et qui menaçait de dégénérer en lutte des classes ? Comment les faire renoncer à la réalisation des utopies égalitaires dont on les avait si longtemps bercées ? Comment garantir un gouvernement démocratique contre des plans d'organisation qu'elles étaient résolues à lui imposer par la force et qui risquaient de compromettre, pour longtemps, la paix sociale et la situation économique du pays ?

Telles étaient les questions qui préoccupaient en France tous les hommes inquiets des destinées nationales, qui les divisaient en partis politiques, et que chacun résolvait suivant sa tournure d'esprit, sa situation et son intérêt particulier. On eût les autoritaires qui croyaient nécessaire de remonter le courant socialiste ou plutôt de l'arrêter par un coup de force ; les catholiques qui ne voyaient de salut que dans un retour aux croyances religieuses ; les libéraux, enfin, qui considéraient comme le seul remède pos-

sible, efficace et désirable, le respect de tous les droits individuels, l'extension de toutes les libertés, le développement de toutes les énergies. Ceux-ci ne proposaient pas de poser des barrières matérielles ou morales au flot montant de la démocratie, qu'ils considéraient comme bienfaisante; mais ils espéraient la canaliser, la guider, la diriger, dans la voie de la liberté, de l'ordre et des progrès réalisables, au rebours des socialistes, qui l'entraînaient, par le jacobinisme et le désordre, à la recherche de l'impossible.

C'est à ce dernier clan, petit par le nombre, mais grand par l'idée, que se rattachait Frédéric Bastiat, auquel, il est vrai, l'originalité de son esprit assurait, parmi les siens, une place à part. Il n'y avait pas seulement en lui un libéral, mais un économiste et un psychologue; c'est pourquoi, tandis que les autres envisageaient la situation en hommes de sentiment ou en hommes d'affaires, il l'appréciait de plus en historien des idées et en critique.

C'est, à l'en croire, l'erreur économique qui a été la cause de tout le mal. Quel que soit le mérite incontesté de savants tels que Malthus, Ricardo, J.-B. Say, ils n'ont pas toujours découvert les solutions véritables; il leur est arrivé parfois de mal interpréter les phénomènes et, par suite, d'admettre comme des lois ce qui n'était que des hypothèses de leur esprit. Leurs successeurs les ont tenues pour vraies, sans en avoir fait une critique suffisante, et, ce sont ces erreurs qui, s'ajoutant les unes aux autres, ont donné naissance à cette opinion que la société était mal faite, que les lois qui la régissent, loin d'être harmoniques, présentent bien des imperfections et sanctionnent bien des injustices; qu'elles ne sont, le plus souvent, que la reconnaissance des situations acquises et qu'il dépend de l'homme de les abolir et de les remplacer par de meilleures. C'est donc dans les anciens errements de la science qu'il faut chercher la véritable raison d'être du socialisme. « Il me semble à présent indubitable, disait à ce pro-

pos Bastiat, que l'économie politique a ouvert la porte au communisme; c'est à elle à la fermer⁽¹⁾. »

Ah! si les savants étaient restés fidèles aux enseignements d'Adam Smith, s'ils avaient admis, comme un principe hors de tout conteste, la nécessité, la bienfaisance, l'harmonie profonde des lois providentielles, s'ils avaient su les vérifier par une observation plus attentive des phénomènes économiques, et les rendre évidentes à tous les yeux, les choses ne fussent pas allées de la sorte; l'utopie malsaine n'aurait pas développé, dans la nuit de l'erreur, sa fantasmagorie décevante; elle n'eût pas troublé les esprits, attisé les convoitises et désuni les cœurs, elle se fut évanouie d'elle-même à l'aspect de la vérité comme un mauvais songe devant la lumière du jour.

Eh bien! le mal qu'a fait une science incomplète ou mal comprise, une science plus approfondie peut le réparer : c'est là le grand espoir de l'économiste et la tâche qu'il se propose. Les socialistes érigent en principe l'antagonisme irréductible de tous les intérêts; Bastiat établira contre eux leur harmonie foncière; ils considèrent le mal social comme la conséquence inéluctable des lois économiques, Bastiat n'y verra que le fait de l'homme qui les méconnaît, il le réduira aux proportions d'un accident nécessaire en un sens, mais passager et périssable, et, tandis qu'ils invoquent, pour faire disparaître toutes les plaies sociales, l'autorité du législateur, du *pétrisseur d'argile humaine*, il placera toute sa confiance dans la liberté individuelle, seule capable d'atténuer progressivement le mal et de sauvegarder ce qu'il y a de bon dans les institutions contemporaines, en nous en préparant de meilleures pour l'avenir; il l'exaltera, il y verra l'instrument indispensable de tout progrès; il parcourra, dans cet esprit, le vaste champ des sciences sociales, et tous les phéno-

(1) *Lettres d'un habitant des Landes*, p. 52.

mènes, toutes les lois lui en révéleront l'intime et profonde harmonie ; il la retrouvera dans les enseignements parallèles de la religion, de la morale, de l'économie politique, qui, toutes les trois, conseillent à l'homme la même conduite, parce qu'elles mettent en jeu le même ressort : l'activité de l'individu, aussi identique dans son essence et dans les lois de son fonctionnement, qu'il est multiple et varié dans ses manifestations ; il s'appliquera surtout à la retrouver dans le cercle des lois économiques, qui toutes convergent vers un même but : le progrès, le développement indéfini de l'espèce humaine, et qui le poursuivent incessamment, en augmentant, dans des proportions toujours croissantes, son patrimoine matériel, scientifique et moral ; en en étendant partout l'action bienfaisante ; en en faisant profiter, suivant des lois de plus en plus équitables, tous ceux qui prennent une part quelconque à l'accroissement du fond commun. Entre tous ces individus, entre toutes ces capacités, entre toutes ces fonctions, différentes et cependant inséparables, il peut bien se produire des oppositions et des conflits d'intérêts ; mais l'intérêt supérieur reste le même, puisqu'il consiste essentiellement, pour chacun d'eux, à augmenter, par ses services personnels, la quantité de richesses sociales dont il bénéficie au même titre que tous les autres, et à recevoir en échange, pour les efforts qu'il y a dépensés, le paiement qui lui est dû. Les lois économiques sont organisées en vue de nous procurer ce double résultat : c'est ce qui constitue leur véritable harmonie.

A mesure qu'elle apparaîtra plus clairement à tous les yeux, on verra s'apaiser les sentiments de haine et de révolte qui étaient nés d'une fausse vue des choses, et disparaître en même temps les projets absurdes qu'ils avaient développés dans les cerveaux malades. On comprendra, de mieux en mieux, que l'ordre et le progrès du monde sont la résultante de lois inflexibles, et qu'ils se réaliseront d'autant plus sûrement, que les individus et les nations reconnaîtront mieux leur sagesse et leur subordonne-

ront plus étroitement l'emploi de leur activité; qu'au contraire, ils seront d'autant plus compromis que les individus et les nations se mettront en révolte contre les lois et qu'ils chercheront à les éluder.

Arrivés à ce point de réflexion, les peuples se persuaderont à eux-mêmes que l'égoïsme national est un mauvais conseiller, que les rivalités économiques, les compétitions agressives, les guerres ruineuses constituent autant d'infractions à l'ordre du monde et, par conséquent, autant d'obstacles à leur prospérité particulière; qu'une nation, qui cherche à appauvrir ses voisines, s'appauvrit dans la même mesure, et que ses intérêts matériels, comme ses intérêts moraux, lui commandent de traiter toutes ses relations extérieures dans un esprit de justice, de paix et de modération; mais, en même temps, il se produira, dans la constitution intime de chaque peuple, une évolution parallèle; les différentes classes d'individus renonceront à s'opprimer les unes les autres, parce qu'elles comprendront que l'injustice est une atteinte aux lois et, qu'à ce titre, elle constitue le plus mauvais des calculs, même pour ceux qui peuvent en profiter d'une façon passagère; qu'à la longue elle se retourne contre eux, et qu'elle finit par étendre sa désastreuse influence à tout le pays. La même heure sonnera donc la fin des guerres de classes et celle des guerres nationales, dont l'alternance a formé, jusqu'à ce jour, toute la trame de l'histoire universelle.

On voit par là en quoi consiste l'unité de l'œuvre de Bastiat : elle réside d'abord dans l'idée de l'harmonie, dont il fait la loi suprême du monde social, et qu'il oppose tour à tour à ses adversaires, protectionnistes et socialistes; elle apparaît encore dans l'idée d'un droit individuel, d'une justice supérieure, qui manifeste hautement cette harmonie, que le savant retrouve inscrite au sein même de l'ordre économique, et que les peuples non plus que les hommes ne peuvent violer impunément; elle se traduit pratiquement par la politique libérale qui se résume dans

une affirmation de ce droit absolu de la personne humaine, et qui, par suite, est le régime le plus favorable au plein exercice de son activité et à son complet épanouissement. D'un bout à l'autre de l'œuvre de Bastiat, la logique est parfaite; tout son édifice théorique, toutes ses luttes polémiques, tous les écrits de l'économiste, toute la vie active de l'homme public, sont inspirés par un même principe et convergent vers un même but; ils procèdent d'un même sentiment de l'ordre profond, de l'harmonie des choses, pour aboutir à une même règle pratique, qui est le respect de toutes les libertés individuelles et de tous les intérêts légitimes.

DEUXIÈME PARTIE

POUR LE LIBRE-ÉCHANGE

Le nom de Bastiat est lié très intimement au mouvement libre-échangiste français, dont il fut à la fois l'initiateur le plus convaincu et le plus téméraire, le théoricien le plus limpide et le plus absolu, le polémiste le plus alerte et le plus brillant. On sait ce qu'il faut entendre par ces mots de mouvement libre-échangiste. Sous l'influence de causes diverses, dont la plus importante était le développement inattendu de la grande industrie, une révolution profonde était en voie de s'accomplir dans le régime douanier des puissances de l'Europe occidentale, et l'ancien système d'isolement et de restrictions, connu sous le nom de système protecteur, tombait graduellement, pour faire place au système tout opposé de la liberté commerciale.

Le marché intérieur, devenant insuffisant pour alimenter une production industrielle toujours croissante, l'Angleterre, la première en date parmi les nations européennes, éprouva le besoin de se créer des débouchés au dehors et, pour obtenir pour ses produits le libre-accès des pays voisins, elle fut amenée à leur ouvrir les portes du marché national.

Adam Smith et les physiocrates avaient préparé ce mouvement, dès la fin du XVIII^e siècle, en montrant quelles entraves

le régime protecteur apportait au libre développement de l'industrie. Leurs inconvénients apparurent plus clairement encore aux économistes de la génération suivante, qui furent les témoins du prodigieux essor de l'industrie britannique, et qui, par suite, comprirent mieux toute l'étendue de la révolution, qui devait en résulter, dans les relations commerciales des peuples. Leurs idées, conformes à la fois aux intérêts des grands producteurs et à ceux des ouvriers, firent peu à peu la conquête de l'opinion publique, et elles ne tardèrent pas à avoir leur répercussion dans la vie politique du pays. En 1827, la diminution des droits qui frappaient les blés, sous le ministère Huskisson, fut un premier succès pour les libre-échangistes; dix-sept ans s'écoulèrent, puis, en 1844, Richard Cobden créa la ligue contre la loi des grains, l'*anticorn law league*, et entreprit toute une campagne de discours et de pamphlets, en vue d'obtenir l'abolition complète des lois céréales. On sait comment, en 1846, le ministère de sir Robert Peel devait donner satisfaction aux ligueurs. L'abrogation des droits sur les blés fut une première et large brèche dans le vieil édifice protectionniste; les autres restrictions douanières, et, finalement, le fameux acte de navigation ne tardèrent pas à les suivre dans leur chute.

C'est en 1845 que Bastiat, publiant son livre : *Cobden et la ligue*, révélait au public français, qui jusque-là ne s'en doutait guère, le mouvement économique dont l'Angleterre était le théâtre. L'année suivante, paraissaient les articles d'Alcide Fonteyraud dans la *Revue Britannique* et l'*Annuaire de l'économie politique*, et les *Etudes sur l'Angleterre*, de Léon Faucher. Nous ne reviendrons pas sur l'histoire de l'agitation libre-échangiste en France, dont nous avons donné un aperçu à propos de la vie de Bastiat; mais, ce que nous devons faire ici, c'est d'étudier le régime protecteur, tel que le pratiquèrent la Restauration et la Monarchie de Juillet, et de noter les points d'appui qu'il rencontrait alors dans l'opinion française, dans le gouvernement, enfin

dans les doctrines économiques par lesquelles on prétendait le justifier. Ayant ainsi bien mesuré les forces du parti prohibitionniste, la puissance des intérêts matériels qu'il mettait en jeu, et la portée des arguments qui militaient en leur faveur, nous serons mieux à même de comprendre le point de vue radicalement opposé dont Bastiat fit comme le centre de ses attaques ; les ressources polémiques qu'il lui fournit, la valeur de l'un et des autres, enfin les raisons qui expliquent l'avortement final de sa campagne, et l'échec momentané, dont furent frappées en France les idées qui triomphaient, au même moment, en Angleterre.

CHAPITRE PREMIER

LE PROTECTIONNISME SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET.

I

Et d'abord, quels étaient les traits généraux du régime douanier en honneur sous la Monarchie de juillet ?⁽¹⁾ On sait qu'après une courte période de libéralisme économique, nos assemblées révolutionnaires avaient été ramenées, par la coalition et la guerre, à l'ancienne politique douanière. L'Empire les suivit dans cette voie, décrétant le blocus continental, multipliant et élevant les droits protecteurs, partie par mesure de représailles contre l'Angleterre, partie dans l'intention de susciter en France de nouvelles industries nationales. Puis vint la paix et la Restauration. Sous ce régime de représentation aristocratique, les propriétaires fonciers et les grands industriels se trouvaient tout-puissants, et le gouvernement, qui était l'expression de leurs intérêts, se garda bien de renverser des droits, qui leur étaient si profitables; il les aggrava bien plutôt par ses tarifs de 1817, de 1822 et de 1826. C'est ainsi que la plupart des matières premières de toute industrie : les minerais de houille et de fer, la fonte et l'acier, les laines brutes, furent frappés de droits protecteurs considérables. Les

(1) On peut consulter sur ce point : Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de juillet*, tome VI, p. 37-40; Michel Chevalier, *Examen du système commercial connu sous le nom de système protecteur*, p. 141-152; G. de Molinari, *Dictionnaire d'économie politique*, de Coquelin et Guillaumin, au mot *Liberté du commerce*.

droits sur l'acier, notamment, atteignirent, en 1822, 110 francs les 100 kilos. La plupart des produits manufacturés étrangers, au premier rang les tissus de laine et de lin, étaient soumis à des taxes énormes. Quant aux denrées alimentaires, que l'Empire laissait entrer en franchise, par la voie de terre, la Restauration les imposa lourdement. Les céréales, dont l'introduction était réglée par le jeu de l'échelle mobile, dûrent acquitter des droits, variant de 25 centimes à 15 francs l'hectolitre; les bœufs, les veaux et les moutons, des droits respectifs de 51 francs, 21 fr. 50 et 5 fr. 50 par tête; les graines oléagineuses et les huiles, des taxes qui s'élevaient, en certains cas, jusqu'à 44 francs les 100 kilos. Le café et le sucre payaient des droits fiscaux, qui étaient portés au double, dans le cas où ils provenaient de l'étranger et non des colonies françaises, car, dans l'idée du législateur, la métropole devait s'approvisionner de produits exotiques, auprès de ses colonies, de même que celles-ci devaient réserver tous leurs achats d'objets manufacturés à l'industrie métropolitaine: c'est ce qu'on appelait le pacte colonial. Enfin, alors comme de nos jours, la marine marchande était soumise à une réglementation, qui prétendait concilier les intérêts contradictoires du constructeur et de l'armateur national, et favoriser l'un et l'autre, au détriment de leurs concurrents étrangers. Tel était, dans son ensemble, le régime douanier que la Restauration légua au gouvernement de juillet.

Celui-ci était issu d'un mouvement démocratique, il admettait une plus large représentation; on était donc en droit d'attendre de lui l'application d'un régime douanier plus libéral, et, de fait, il tenta, à plusieurs reprises, sinon d'entraîner le pays dans la voie du libre-échange, du moins d'adoucir les rigueurs du régime restrictif. En 1834, M. Thiers, un protectionniste cependant, proposa l'abolition de certains droits prohibitifs, le remaniement de la loi sur les céréales et l'abaissement des droits sur le bétail. Le Parlement lui donna gain de cause sur les deux

premiers points, mais refusa de le suivre sur le troisième. En 1836, M. Duchâtel, ministre du commerce, levait un certain nombre de prohibitions. Puis vint le ministère du 29 octobre 1840. Le roi Louis-Philippe et l'homme d'Etat qui devait garder sa confiance jusqu'à la fin, M. Guizot, n'étaient pas systématiquement hostiles aux nouveautés économiques; ils auraient voulu l'un et l'autre tempérer la rigueur du régime douanier existant, conclure des traités de commerce et développer ainsi nos relations commerciales à l'extérieur; mais, toutes les fois qu'ils essayèrent de donner suite à leurs intentions, force leur fut de reculer devant le protectionnisme intransigeant de la bourgeoisie régnante. C'est ainsi que M. Guizot dût retirer successivement, un projet de traité de commerce avec l'Angleterre, et un projet d'union douanière avec la Belgique. Il réussit pourtant, en 1842, à faire accepter, par le Parlement, une convention spéciale franco-belge d'une durée de quatre ans, en vertu de quoi nous accordions à la Belgique un traitement de faveur pour ses fils et ses tissus de chanvre, contre un abaissement des droits qui frappaient nos vins et nos soieries. Cette convention fut attaquée d'autant plus vivement, par la suite, que la Belgique avait concédé à l'Allemagne les mêmes tarifs, et M. Guizot dût promettre à la Chambre des pairs que la convention ne serait pas renouvelée, si nous n'obtenions de nos voisins, des compensations réelles. Des négociations s'engagèrent, dans ce but, entre les deux pays; elles aboutirent au traité du 12 décembre 1845, qui nous accordait, à vrai dire, d'assez maigres avantages. A quelque temps de là, le gouvernement jetait les bases d'un traité de commerce avec la Suède; il s'agissait d'obtenir un abaissement des droits frappant les vins français, en échange d'un dégrèvement des fers suédois destinés à la fabrication de l'acier; mais les comités protectionnistes prirent alors une attitude tellement menaçante, que le ministère, qui n'avait pas de doute sur les sentiments de la Chambre, crut plus sage de retirer son projet, avant toute discussion. En 1845, déjà, les pro-

tectionnistes avaient obtenu, contre l'avis même du ministre du commerce, M. Cunin-Gridaine, un relèvement énorme des droits frappant les graines de sésame. Cependant les idées libre-échangistes agitaient déjà l'opinion française, et M. Guizot crut pouvoir présenter, le 21 mai 1847, un projet de réforme douanière qui remplaçait certaines prohibitions par des droits protecteurs très élevés, en même temps qu'il permettait la construction des navires en entrepôt. Cette dernière disposition, qui atteignait le privilège des maîtres de forges, fit échouer tout l'ensemble du projet.

II

On voit, par ce bref aperçu, combien la coalition des intérêts protectionnistes laissait peu de latitude au gouvernement de Juillet. La lecture des débats parlementaires ne laisse aucun doute à cet égard; s'il est une vérité qui s'en dégage clairement, c'est que, de ce temps et dans notre pays, pour une raison ou pour une autre, tout le monde était protectionniste. La foi libre-échangiste y resta toujours le fait de quelques hommes éclairés; elle ne gagna jamais la masse du public. Et, d'ailleurs, où aurait-elle recruté ses adhérents? Parmi ces propriétaires fonciers, qui comptaient sur les droits de douane, pour élever le prix de vente de leurs produits, et qui disaient par la bouche du maréchal Bugeaud : « Que le pain soit cher, et les agriculteurs feront bien leurs affaires? » Parmi ces cotonniers et ces maîtres de forges, que le spectre de la concurrence étrangère plongeait dans de terribles inquiétudes, et qui s'écriaient avec M. de Saint-Cricq : « La production surabonde. »⁽¹⁾ — Donc, limitons la quantité des objets produits, excluons de notre marché ceux qui sont de provenance

(1) Bastiat insiste sur ce point dans l'un de ses *Sophismes Economiques* : *Abondance. Disette*, IV, p. 5.

étrangère. Dans les classes ouvrières, qui vivaient dans une ignorance profonde des vérités économiques, qui se défiaient de la nouvelle école, d'origine anglaise et de tendance internationale⁽¹⁾, et qui étaient privées d'ailleurs, par le suffrage restreint, de toute influence politique? Débordés ainsi par cette conspiration des intérêts protectionnistes, les partisans de la liberté commerciale rappellent involontairement cette armée des émigrés français, la plus convaincue, la plus chevaleresque, dévouée à l'idée monarchiste jusqu'à la mort, mais où tout le monde était général et où il n'y avait pas de soldats.

En présence d'un tel ensemble de faits, on n'a pas de peine à comprendre les savants ménagements de M. Guizot, ses prétentions contradictoires pour concilier l'ancien système et le nouveau, les situations acquises et les idées qui en étaient la négation⁽²⁾; et, finalement, la timidité de ses tentatives en faveur de la liberté commerciale; les exigences du régime parlementaire ne lui auraient pas permis d'aller plus loin⁽³⁾. Le gouvernement républicain qui remplaça la monarchie de Juillet ne devait pas se montrer plus libéral, en matière de tarifs, et c'est un fait bien digne de remarque, car il nous prouve une fois de plus, que si les idées libre-échangistes eurent alors si peu de répercussion sur la politique douanière de notre pays, ce ne fut la faute ni de Louis-Philippe, ni de M. Guizot, ni des ministres du commerce, mais celle de l'opinion française toute entière, que l'on ne pouvait violenter ouvertement. La nation n'était pas encore mûre pour la liberté commerciale.

(1) Bastiat constate lui-même, non sans amertume, que les idées libres-échangistes n'obtinrent aucun succès parmi les classes ouvrières. Voir l'article intitulé *Le Libre-Echange et les Partis*, II, 95.

(2) On trouvera dans Thureau-Dangin les opinions respectives de MM. Guizot, Duchâtel et du roi Louis-Philippe, tome VI, p. 37-40.

(3) Voir au *Moniteur Officiel* les discussions relatives aux projets de lois sur les droits de douane du 27 mars 1844 (année 1844, I, p. 736) et du 24 mars 1845 (année 1845, I, p. 687).

III

Si le clan protectionniste s'appuyait sur une coalition d'intérêts considérables, il accusait, en revanche, et de l'aveu même de ses partisans les plus résolus, une grande pauvreté scientifique.

« Ce système, écrivait M. de Saint-Chamans, a été déclaré inepte, absurde, propre à appauvrir tous les pays, par les écrivains économistes de toutes les écoles; il a été banni de tous les livres, réduit à se réfugier dans la pratique de tous les peuples⁽¹⁾. »

Sismondi disait, d'autre part, avec quelque découragement : « Nous ne répèlerons pas les arguments des économistes classiques, car ils sont restés sans réponse; on les a admis comme établissant désormais une vérité démontrée⁽²⁾. »

Et, en effet, il faut bien convenir qu'à cette époque, où List et Carey cherchaient, l'un en Allemagne et l'autre en Amérique, à donner au protectionnisme une assise nouvelle et plus scientifique, le parti de la restriction ne comptait en France aucun représentant de quelque valeur, à plus forte raison, aucun économiste de la taille de Bastiat.

Consultons cependant les traités des écrivains protectionnistes, leurs brochures de propagande, leurs discours parlementaires, et voyons ce que l'on doit retenir de leurs arguments.

On peut d'abord laisser de côté toute une série d'allégations destinées à remuer les masses, à leur représenter que le libre-échange les attaquait dans leurs sentiments nationaux et dans leurs intérêts matériels. De ce nombre était l'argument, qui consiste à dépeindre les novateurs comme des gens vendus à l'étranger, comme des émissaires « de la perfide Albion » ou de « l'éternelle

(1) Vicomte de Saint-Chamans. *Système de l'impôt*, cité par Bastiat; *Sophismes*. IV, 82.

(2) *Etudes sur l'économie politique*, I, 76.

ennemie. » Tel encore, l'argument peu nouveau, quoique bien souvent réédité depuis, en vertu duquel le régime protecteur aurait la vertu d'assurer de forts salaires à l'ouvrier⁽¹⁾. De l'un et l'autre, d'ailleurs, Bastiat a fait prompte et bonne justice⁽²⁾.

Vient ensuite toute une série de raisonnements théoriques que les partisans du libre-échange traitaient dédaigneusement de *vieilleseries* et qui, de fait, se rattachent beaucoup moins au protectionisme qu'à l'ancienne doctrine mercantile. C'est ainsi que dans leurs traités d'économie politique, Ferrier et Saint-Chamans reprennent, pour leur compte, la théorie de la balance du commerce, expriment la crainte que le chiffre de nos exportations ne vienne à dépasser constamment celui des importations, que nos capitaux n'émigrent en masse à l'étranger, et que la liberté commerciale ne réduise le pays à la misère, en le privant à la fois et de son numéraire et du produit de ses industries nationales⁽³⁾.

M. Lestibouois se faisait, à la Chambre, l'écho de ces doléances. « Il est évident, disait-il, qu'on peut acheter, non avec les fruits du travail permanent, mais avec son capital, avec les produits accumulés, économisés..., qu'on peut s'appauvrir, qu'on peut marcher à sa ruine, qu'on peut consommer le capital national. C'est précisément ce que nous faisons. Tous les ans, nous donnons 200 millions à l'étranger. » Sur quoi, M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce, s'efforçait de le rassurer, en lui démontrant que cet excédent d'importations était dû, non pas aux objets manufacturés, mais aux matières premières, et que, loin de voir dans ce fait un symptôme alarmant, il fallait le considérer comme un heureux indice de l'activité industrielle du pays⁽⁴⁾.

(1) « Un des arguments les plus forts contre la liberté du commerce, c'est que beaucoup d'ouvriers sont privés d'ouvrage par la concurrence étrangère qui fait tomber les manufactures. » Saint-Chamans, *Système de l'impôt*, p. 43.

(2) *Libre-Echange*, II, 77, et *Sophismes*, IV, 74.

(3) Voir Dionnet, le *Mercantilisme en France à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle*.

(4) On trouvera la discussion à l'*Officiel*. Séance du 24 mars 1845; tome 1^{er}, p. 687 et suivantes.

Pour suranné qu'il soit, cet argument manque rarement son effet sur les personnes ignorantes des questions économiques. C'est pourquoi Bastiat n'a pas cru devoir le laisser sans réponse et l'a reproduit, à ce sujet, avec beaucoup de force et de clarté, l'ancienne réfutation de David Hume⁽¹⁾.

Elle consiste à prouver qu'il existe entre les exportations et les importations d'un même pays, autrement dit, entre ses achats et ses ventes à l'étranger, un état d'équilibre normal qui tend à s'établir naturellement, et qui se rétablit bientôt de lui-même, lorsqu'il vient à être troublé. On admet, avec les mercantilistes, l'hypothèse impossible d'un pays, qui se voit placé dans un état d'infériorité absolue relativement à tous les autres, qui, par conséquent, produit de moins en moins, et s'approvisionne de plus en plus au dehors. Eh bien ! dans ces conditions idéales, l'exorde du numéraire, le seul mode de paiement, qui soit à la portée d'un tel pays, entraînera très rapidement une baisse de tous les prix ; et cette baisse, en décourageant les ventes de l'étranger, relèvera, par là même, la production nationale et ramènera bientôt la balance du commerce à son ancien état d'équilibre.

Toutes ces raisons ne sont encore, à vrai dire, que des accessoires de l'édifice protectionniste ; nous allons aborder maintenant l'argument essentiel et redoutable, qui est au fond même de la doctrine et qui constitue sa force.

Dans l'état social actuel, chaque nation forme un tout, un organisme distinct et différent des autres ; elle a ses intérêts vitaux et ses ambitions légitimes, qui parfois lui imposent une politique de défense économique, avec tous les sacrifices qu'elle comporte ; et notamment il est de son devoir de développer dans leur plénitude toutes ses énergies productrices ; car c'est à ce prix qu'elle devient un être complet, varié dans ses fonctions comme

(1) *Sophismes Economiques*, IV, 31-33.

il est multiple dans ses organes, et qu'elle s'assure, parmi les autres peuples, une place à part, semblable à celle qu'occupent, dans la série des espèces vivantes, les types supérieurs. Assurément, au triple point de vue social, intellectuel, esthétique, il est de l'intérêt de chaque nation d'acclimater chez elle toutes les cultures, toutes les industries, tous les arts, dont l'ensemble constitue la vie civilisée.

Tel est l'argument que l'on devine, sans l'apercevoir clairement, à travers les œuvres médiocres des protectionnistes français; il fut surtout développé scientifiquement par Carey et par Frédéric List, et il parut si sérieux qu'il frappa jusqu'aux libre-échangistes les plus convaincus. C'est ainsi que Michel Chevalier écrivait, dans son *Examen du système protecteur*, les lignes suivantes⁽¹⁾ :

« Oui, tout peuple dénombrant une grande population, occupant un vaste territoire, est bien inspiré de viser à la multiplication dans la production de la richesse. Oui, lorsqu'il touche à la période de la maturité, il fait bien de s'y préparer; il commettrait une faute s'il y manquait.

« Cette division du travail, dit-il encore, ou pour employer selon la remarque de List et de Stuart Mill une expression plus appropriée, cette combinaison complexe d'efforts très divers est avantageuse à la prospérité nationale et est une des conditions du progrès national en tous sens. »

Or, la liberté absolue des échanges va directement à l'encontre de ce but; elle pousse les individus à acheter à l'étranger ce qu'ils ne pourraient produire eux-mêmes qu'au prix des plus grands efforts; elle tend donc invinciblement à confiner chaque pays dans quelques industries, celles qui lui assurent le maximum de bénéfices, et à lui interdire toutes les autres.

(1) Page 35.

Au contraire, qu'une législation restrictive arrête à la frontière les produits venant de l'étranger, et le pays se verra placé dans l'alternative de s'en passer ou d'en fabriquer lui-même d'analogues, si les circonstances le lui permettent. C'est ainsi que le législateur français avait édicté des droits prohibitifs sur les houilles, les fers, les cotons, pour provoquer à l'intérieur le développement de nouvelles industries nationales.

Tel était le motif supérieur qui justifiait aux yeux de M. Thiers la politique protectionniste du gouvernement de Juillet.

« Si ce système, disait-il du libre-échange, était appliqué à la rigueur, il en résulterait qu'une nation s'en tiendrait éternellement à une ou deux industries, car on a rarement la supériorité absolue en plus de deux ; il en résulterait que jamais une nation n'essaierait de produire ce qu'on fait actuellement quelque part mieux et plus économiquement qu'elle-même. A cette condition, les Anglais auraient toujours laissé filer et tisser le coton aux Indiens ; ils auraient toujours laissé forger le fer aux Suédois. Nous-mêmes, aujourd'hui, produisons 5 à 600 millions de valeurs en cotons filés ou tissus, tandis que nous n'aurions jamais vu s'ouvrir cette grande source de richesse. A cette condition les nations s'arrêteraient...⁽¹⁾. »

Que répondre à ce langage ?

Certains partisans de la liberté du commerce, entre autres Michel Chevalier, acceptaient l'objection, mais ils n'iaient son opportunité. Ils reconnaissaient l'utilité de la protection pour les industries naissantes ; mais ils déclaraient, en même temps, que tel n'est pas le cas de nos industries françaises, que, le temps de l'enfance étant passé pour elles, les langes du premier âge ne peuvent que ralentir leur essor, qu'il vaut mieux les en débarasser une bonne fois, afin qu'elles puissent marcher seules et

(1) Discours prononcé à la Chambre des Députés le 3 février 1834. *Officiel*, année 1834, I, p. 286.

développer toutes leurs forces à l'air rude, mais vivifiant, de la concurrence et de la liberté⁽¹⁾.

L'attitude de Bastiat est bien différente. Il ne cherche pas à éluder l'objection, mais il ne songe pas davantage à l'attaquer directement, parce qu'elle ne lui semble pas assez décisive, pour contrebalancer les arguments qui militent en faveur de la liberté du commerce. Que l'isolement économique d'une nation la force à tirer de son propre fonds ce qu'elle ne peut plus se procurer par l'échange, et à développer ainsi toutes ses forces productives, c'est un fait évident par lui-même et il ne songe pas à le nier; mais il est convaincu que, dans aucun cas, elle ne trouvera dans cette politique un projet réel et définitif. Entre les sacrifices que nécessite le régime protecteur et les avantages qui peuvent en résulter, il y a toujours une disproportion énorme, qui se traduit par une perte sèche pour le pays protégé. Ce qui importe, en effet, au point de vue économique, ce n'est pas la variété des industries nationales, c'est leur prospérité, c'est leur vitalité, c'est l'expansion dont elles sont susceptibles; c'est le profit définitif qu'elles procurent au pays, et qui se mesure, non pas tant aux bénéfices des entrepreneurs, qu'à la bonne qualité, au bon marché, à l'abondance de leurs produits. Or, tel n'est pas le cas des industries protégées. Elles peuvent rapporter de beaux bénéfices à l'entrepreneur, mais elles ne rapportent rien au public; bien au contraire, elles lui coûtent tout ce qu'elles absorbent, sous forme de droits protecteurs, et tout ce qu'elles enlèvent aux autres industries, sous forme de capitaux productifs. C'est ce que Bastiat nous explique fort bien dans ces quelques lignes :

« La nation qui s'isole multiplie le nombre de ses industries, mais elle en diminue l'importance; elle se donne, pour ainsi parler, un *assolement industriel* plus compliqué, mais non plus

(1) Michel Chevalier, *Examen du système protecteur*.

fécond, au contraire, puisque le même capital et la même main-d'œuvre s'y attaquent à plus de difficultés naturelles⁽¹⁾. »

« L'industrie, dit-il encore⁽²⁾, les forces navales, le travail ont pour but le bien général, le bien public; créer des industries inutiles, favoriser les transports superflus, alimenter un travail surnuméraire, non pour le bien public, mais aux dépens du public, c'est réaliser une véritable pétition de principe. Ce n'est pas le travail qui est en soi-même une chose désirable, c'est la consommation : tout travail sans résultat est une perte. »

Ces quelques lignes des *Sophismes* indiquent clairement dans quel esprit Bastiat entreprit la lutte contre le système protecteur. Au fond, ce qui faisait et ce qui fait encore la force du système, c'est qu'il est, avant tout, l'affirmation et la mise en pratique de l'individualisme national. En effet, quand ses partisans affirmaient que notre industrie n'était pas en mesure de supporter la concurrence anglaise, que, d'autre part, notre agriculture serait ruinée par l'introduction en franchise des blés et des bétails du Nouveau-Monde; lorsqu'ils alléguaient, au surplus, que cette infériorité naturelle était aggravée par les taxes fort lourdes qui frappent chez nous la production de la richesse; lorsqu'en conséquence, ils faisaient un devoir à l'Etat de prendre la défense des entreprises françaises, menacées dans leur existence et de provoquer, s'il se peut, la création d'entreprises nouvelles; lorsque, dans ce but, il lui demandaient de réserver le marché national aux produits nationaux et d'employer, à cet effet, les procédés multiples que leur offrait le système protecteur : droits d'entrée sur les matières premières, prohibition absolue ou taxes compensatrices sur les objets manufacturés, régime de primes, de privilège et de monopole en faveur de la marine nationale; lorsque, jugeant

(1) *Sophismes Economiques*, 1^{re} série, IV, p. 72.

(2) *Op. cit.*, p. 116.

le marché intérieur trop étroit, ils réclamaient des débouchés et des colonies; ils étaient mus par un sentiment d'exclusivisme national; ils se proposaient pour but l'expansion complète des industries françaises et l'écrasement de leurs concurrentes; et, si le sentiment qui les poussait était étroit et aveugle, si les raisons de leur doctrine n'étaient ni scientifiquement établies ni logiquement déduites, si leurs moyens d'exécution allaient le plus souvent à l'encontre même de leur but, leurs intentions, du moins, étaient claires et leur langage facile à comprendre. Par là, s'explique la séduction que ce système exerçait sur les hommes politiques, naturellement enclins à considérer les rivalités économiques comme des luttes à main armée et à introduire, dans les relations commerciales des peuples, les procédés de la guerre et de la diplomatie; de là, l'enthousiasme qu'il provoquait chez les industriels, tout disposés à identifier leurs intérêts personnels avec l'intérêt public, à se persuader à eux-mêmes qu'ils faisaient les affaires du pays en faisant leurs propres affaires; de là enfin, la faveur dont il jouissait auprès des masses ignorantes, dont il flattait le patriotisme intransigeant, étroit, et mal éclairé; de là, les prises qu'il offrait à l'avidité et à l'hypocrisie, aux sophismes et aux préjugés de tout genre.

Mais ce qui attirait vers le système restrictif les gouvernants, les grands producteurs et le gros du public, est justement ce qui fait sa faiblesse aux yeux de Bastiat. Il n'y voit qu'un régime de guerre, de guerre à outrance et de guerre ruineuse, non pas tant pour l'étranger qu'il attaque, que pour les nationaux qu'il prétend protéger et qui en font tous les frais. Au point de vue économique, ce qui importe à chaque individu, c'est de trouver sur le marché la plus grande quantité possible d'objets de tout genre et de se les procurer au plus bas prix; or, la réglementation protectionniste travaille au rebours de ce but, puisqu'elle ne tend qu'à éloigner les produits de provenance étrangère, afin de donner une valeur factice aux produits nationaux; à ce titre, elle

est aussi mauvaise en France qu'elle le serait en Angleterre, puisqu'elle constitue, dans tous les cas, une atteinte aux intérêts des consommateurs, c'est-à-dire de la presque totalité des habitants. Elle reste donc toujours condamnable aux yeux de l'économiste, de quelque prétexte que l'on prétende la couvrir. Que si ses partisans lui objectent la considération d'un intérêt national, différent de la somme des intérêts individuels et qui leur serait supérieur, il refusera de le prendre au sérieux ; il n'y verra qu'une manœuvre, un sophisme de plus, mis en avant par la coalition des grands producteurs, un moyen hypocrite dont ils se servent, pour prélever légalement sur le public un impôt que rien ne saurait justifier.

Tel fut, durant toute la campagne libre-échangiste, le point de vue de Bastiat. Il reste abstrait et spéculatif, comme celui de tous ses prédécesseurs de l'école libérale ; il a son point de départ dans une conception purement individualiste des échanges qui se font de peuple à peuple, et il aboutit à la liberté du commerce qui n'est, en somme, qu'une sorte d'internationalisme économique.

Toutefois, si Bastiat porte une telle hardiesse dans la spéculation, il se montre plus modéré dans la pratique. Tout en condamnant définitivement et sans appel le système protecteur avec toutes ses conséquences, il ne s'oppose pas à l'établissement de droits de douane ayant un caractère purement fiscal, et il reconnaît volontiers que le régime de la liberté du commerce n'est pas immédiatement applicable. A titre transitoire, il proposait l'abolition de toutes les taxes prohibitives et leur remplacement par des droits spécifiques, qui, fixés à 5 0/0 de la valeur pour les objets de première nécessité, s'élèveraient à 10 0/0 pour les objets d'utilité moyenne et à 20 0/0 pour les objets de luxe. Les céréales et le bétail devaient être dégrevés dans une forte proportion ; la houille et le fer seraient admis en franchise et les droits sur l'acier réduits à 55 francs les 100 kilos ; mais ce pro-

gramme n'était qu'un acheminement vers un régime plus libéral encore qui réduisait tous les droits d'entrée à 10 0/0 au maximum, et qui aboutissait, par une série de dégrèvements progressifs, à affranchir de toute taxe la presque totalité des matières premières et des produits alimentaires. Seules, les denrées coloniales restaient soumises à des droits fiscaux assez élevés. Tous les règlements de la marine marchande étaient abolis et la navigation se trouvait placée sous un régime de pleine liberté.

Telles étaient les ambitions pratiques des libre-échangistes français et de leur porte-parole, Frédéric Bastiat. Avant tout, théoricien et polémiste, celui-ci n'entraît guère dans le détail de la réglementation; mais il s'était donné pour tâche de plaider, devant l'opinion publique, la cause de la liberté du commerce, de la rendre évidente et populaire. Il employa, à cet effet, deux sortes d'arguments : les uns sont d'un ordre doctrinaire et spéculatif et ils forment comme le corps de la théorie libre-échangiste; Bastiat y reste le disciple fidèle des économistes classiques, d'Adam Smith, de Ricardo et de J.-B. Say. Les autres, d'un caractère à la fois plus pratique et plus actuel, appartiennent surtout à la polémique; ils sont plus personnels à l'auteur qui met à les soutenir toutes les ressources d'une intelligence singulièrement souple et d'un esprit inépuisable. S'il fallait ici lui trouver des précurseurs, ce ne serait plus parmi les grands classiques que nous irions les chercher, mais parmi ces orateurs et ces pamphlétaires de la ligue anglaise dont il nous a révélé le sens pratique, l'éloquence et l'humour, dans son livre *Cobden et la Ligue*.

CHAPITRE II

THÉORIE DU COMMERCE INTERNATIONAL

Considérées sous le premier aspect, les idées de Bastiat ne diffèrent en rien du point de vue traditionnel de l'école classique. Pour lui, comme pour Adam Smith et J.-B. Say, le commerce international n'est qu'une extension de l'échange, et la nature de ce phénomène ne change pas, suivant qu'on en étudie l'action entre hommes de même pays ou entre hommes de nationalité différente⁽¹⁾. De même qu'actuellement aucun individu n'est assez fort pour subvenir à lui seul à l'infinie variété de ses besoins, ainsi aucun peuple n'est assez favorisé de la nature pour pouvoir s'approvisionner uniquement à l'intérieur et ne pas faire appel au concours de l'étranger. Au point de vue économique, ce qui nous importe à tous, c'est d'être mieux nourris, mieux logés, mieux vêtus; c'est de nous procurer dans les meilleures conditions possibles toutes les denrées nécessaires à notre existence; mais le climat de notre pays ne nous

(1) « Est-ce que l'agriculteur fait ses habits? Est-ce que le tailleur produit le grain qu'il consomme? Est-ce que votre ménagère ne cesse pas de faire le pain à la maison, aussitôt qu'elle trouve économie à l'acheter chez le boulanger? Est-ce que vous quittez la plume pour la brosse afin de ne pas payer tribut au décrotteur? Est-ce que l'économie tout entière de la société ne repose pas sur la séparation des occupations, sur la division du travail, sur l'échange en un mot? Et l'échange est-il autre chose que ce calcul qui nous fait, à tous tant que nous sommes, discontinuer la production directe, lorsque l'acquisition indirecte nous présente épargne de temps et de peine? Autant en ferait les peuples, si vous ne les empêchiez par la force. » *Théorie pratique*, V, 83-84.

permet pas d'y récolter le sucre ou le café, le sol de notre France ne recèle ni l'or, ni l'argent ; c'est pourquoi nous sommes obligés de demander tous ces produits au commerce international.

« Les Anglais, écrit Bastiat, désirent jouir d'une foule de choses qui ne viennent pas dans leur île, ou qui n'y viennent qu'en quantité insuffisante. Ils veulent avoir du sucre, du thé, du café, du coton, du bois, des fruits, du blé, du beurre, de la viande, etc... Pour obtenir ces choses au dehors, il faut les payer et ils les payent avec les produits de leur travail⁽⁴⁾. »

C'est ainsi qu'il s'établit, entre les différentes nations, une division du travail naturelle, nécessaire et bienfaisante, puisqu'elle est dérivée de la nature même des choses. Le monde est ainsi fait que chaque région est apte à produire un certain genre de richesses, en même temps qu'elle est impropre à produire toutes les autres. Elle cultivera donc exclusivement les industries dont l'exploitation lui sera la plus lucrative ; elle les étendra de manière à suffire, non seulement à sa consommation intérieure, mais encore à celles des régions moins bien douées qu'elle à cet égard. Quand aux autres richesses, dont la production lui est moins avantageuse, elle renoncera à les fabriquer elle-même et elle les demandera à l'échange international. Et comme chaque pays se trouve placé à l'égard des pays voisins dans des conditions analogues, il suivra la même ligne de conduite qui, se généralisant, deviendra profitable à tous. Ainsi les forces productives de chacun deviendront le partage de tous et il en résultera dans l'ensemble une grande économie de travail, un grand accroissement de bien-être.

Tel est le double avantage du commerce international : peine épargnée d'une part, besoin satisfait de l'autre ; de quelque côté qu'on l'envisage, il réside essentiellement dans l'importation.

(4) II, 218, Cf., *Op. cit.*, 301.

L'exportation n'est pas un but en elle-même ; nous ne vendons nos denrées à l'étranger que pour acheter les siennes. Nos importations sont, pour ainsi dire, la monnaie de nos exportations.

« Ces importations, dit encore Bastiat, sont les jouissances qu'ils (les Anglais) se procurent et les exportations sont le paiement de ces jouissances. Le but réel de toute nation, quoi qu'elle en pense elle-même, est d'importer le plus possible et d'exporter le moins possible, comme le but de tout homme dans ses transactions est d'obtenir beaucoup en donnant peu. ⁽¹⁾ »

C'est exactement le point de vue des économistes classiques. Bastiat croit, comme J.-B. Say, que le bénéfice de l'échange international résulte des inégalités réciproques, dans lesquelles se trouvent placés les différents pays, sur le terrain de la production. Nous avons avantage à demander à l'étranger toute richesse que nous ne pouvons tirer de notre fonds, ou toute richesse qu'il nous est plus onéreux de fabriquer nous-même que de demander à l'étranger.

« Encore une fois, écrit-il dans sa fameuse *Pétition des marchands de chandelles*, quand un produit, houille, fer, froment ou tissu, nous vient du dehors et que nous pouvons l'acquérir avec moins de travail que si nous le faisons nous-même, la différence est un *don gratuit*, qui nous est conféré. Ce don est plus ou moins considérable, selon que la différence est plus ou moins grande. Il est du quart, de la moitié, des trois quarts de la valeur de ce produit, si l'étranger ne nous demande que les trois-quarts, la moitié, le quart du paiement. Il est aussi complet qu'il puisse l'être, quand le donateur, comme fait le soleil pour la lumière, ne nous demande rien ⁽²⁾. »

En maint endroit des *Sophismes* et du *Libre-Echange*, il pré-

(1) *Loc. cit.*, 218-219.

(2) *Sophismes*, IV, 62.

cise cette idée maitresse, il s'efforce de la rendre plus évidente en l'appuyant sur des chiffres.

« En Angleterre, écrit-il, le fer était alors à 8 francs ; en France, il revenait à 18 francs. En supposant la journée de travail à 1 franc, il est clair que la France pouvait, par voie d'échange, se procurer un quintal de fer avec huit journées prises sur l'ensemble du travail national. Grâce aux mesures restrictives, il fallait à la France seize journées de travail pour obtenir un quintal de fer par production directe... »

Les traités de Ricardo et de Stuart Mill nous offrent des calculs analogues à celui de Bastiat, à l'appui de théories toutes semblables aux siennes. Nous croyons donc inutile de développer plus longuement ces idées communes à tous les économistes classiques ; il fallait pourtant les signaler, puisque Bastiat reste ici, par le fond de sa doctrine, un classique ; mais ce qui le distingue vraiment de ces prédécesseurs, c'est l'abondance et l'originalité des points de vue où il se place, pour convaincre ses adversaires de la vérité de sa doctrine et pour répondre aux objections qu'ils lui opposent. A cet égard, sa polémique est intéressante ; elle mérite d'être étudiée dans le détail.

CHAPITRE III

POLÉMIQUE CONTRE LE SYSTÈME PROTECTEUR.

Parmi les arguments si divers à l'aide desquels Bastiat attaque la protection et justifie du même coup le libre-échange, les premiers relèvent du droit économique, les seconds de l'économie politique, les autres de la politique pure ; mais nous pouvons les rattacher tous à l'une de ces trois idées générales : tout système prohibitif est injuste dans son principe, incohérent dans son application et dangereux dans ses conséquences, pour le pays qui le met en pratique.

I

Et tout d'abord, qui dit protection dit restriction douanière, et dit par là même négation pour l'individu du droit d'employer, comme bon lui semble, le produit de son travail. Tel était le point de vue auquel s'étaient placés les physiocrates, pour attaquer le système protecteur. Leur conception de l'échange, droit individuel et absolu, au même titre que la propriété, constituait une excellente arme de guerre, pour battre en brèche le privilège que la restriction douanière octroyait aux grands producteurs. Aussi fut-il reproduit, en France comme en Angleterre, par les partisans de la liberté du commerce. Bastiat le développe éloquentement dans un article qui est comme le manifeste de l'association libre-échangiste.

« *L'échange*, y est-il dit, est un droit naturel comme la *propriété*. Tout citoyen qui a créé ou acquis un produit, doit

avoir l'option de l'appliquer immédiatement à son usage, ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet de ses désirs. Le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public, et uniquement pour satisfaire la convenance d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de la justice. ⁽¹⁾ »

Parmi tant d'autres pages où Bastiat développe le même argument, sous une forme non moins saisissante, nous citerons seulement cette apostrophe aux Chambres françaises :

« Le dernier des manœuvres, dit-il, a plus le droit d'échanger, à la fin de sa journée, son chétif salaire contre du pain étranger, que vous n'avez celui de l'en empêcher pour votre avantage. Si vous le faites, c'est de l'oppression dans toute la force du mot, c'est la spoliation légale, la pire de toutes ⁽²⁾. »

L'argument économique, qui est au fond de ces développements littéraires, peut se traduire ainsi : le droit d'échange est une conséquence du droit de propriété et se justifie comme ce dernier par le travail. Nul ne conteste à autrui la faculté d'utiliser, comme il lui plait, l'objet qu'il a créé de ses mains ; mais dans l'état social actuel, l'individu ne produit pas en général pour son usage personnel ; il produit pour approvisionner ses semblables ; il produit en vue de l'échange. On peut donc dire très justement qu'au regard de l'économiste, l'objectif de producteur n'est pas de créer des objets matériels, mais des valeurs. Ce qui l'intéresse vraiment, ce n'est pas le fer qui sortira de ses hauts-fourneaux, ni la toile qu'il ouvre à son métier ; le plus souvent, il ne les consommera pas lui-même ; c'est la valeur qu'il en retire sur le marché. Si donc l'Etat intervient et grève toute une classe de produits étrangers de droits prohibitifs, il fait

(1) *Déclaration libre-échangiste*, II., 1 et 2.

(2) II, 68.

hausser artificiellement le prix des produits similaires français, il en rend l'acquisition plus onéreuse pour tout le public consommateurs ; il favorise quelques-uns aux dépens de tous, il fausse la loi naturelle de la répartition. De quel droit, s'écrie Bastiat, et peut-on rien imaginer de plus injuste ?

Il serait trop long de relever toutes les formules si vivantes, si ingénieuses et parfois si subtiles, sous lesquelles l'économiste reproduit, en la variant, cette argumentation ; mais il en est une au moins que nous devons indiquer parce qu'elle caractérise à merveille l'esprit du système protecteur.

On sait que Richard Cobden et ses compagnons avaient pris comme devise, dans leur campagne contre les lois céréales, ces mots qui devinrent le cri de guerre de tout le parti libre-échangiste : *On ne doit payer de taxe qu'à l'Etat*. Bastiat qui connaissait l'argument se garda bien de le laisser tomber et s'efforça de mettre en relief l'analogie frappante qui rapproche la taxe du droit protecteur. Voici, choisi entre mille autres du même genre, un passage du *Libre-Echange* où il développe ce point de vue.

« La restriction douanière nous apparaît comme une taxe sur la communauté au profit de quelques-uns. Cela est si vrai qu'on pourrait y substituer un système de primes qui aurait exactement les mêmes effets. Certes, si au lieu de mettre un droit de cent pour cent sur l'entrée du fer étranger, on donnait, aux frais du trésor, une prime de cent pour cent au fer national, celui-ci écarterait l'autre du marché tout aussi sûrement qu'au moyen du tarif⁽¹⁾. »

En somme, tout droit de douane est une taxe détournée qui est prélevée sur la masse dans l'intérêt de quelques privilégiés. Son action est tout-à-fait comparable à celle d'une taxe directe que l'Etat recouvrait par voie de contribution, pour la répartir ensuite entre les industries protégées ; il est aussi onéreux

(1) II, 94.

pour l'ensemble du pays, aussi injuste pour les individus qui en font les frais ; il est même plus odieux en un sens, parce que le système des primes, à défaut d'autres avantages, a du moins celui de la franchise.

En un mot, le régime protecteur est essentiellement un régime d'exception, de privilège. C'est là son trait le plus saillant.

« Le monopole, disait à ce sujet Bastiat dans un de ses discours, a deux faces comme Janus. Le côté économique a des traits incertains, mais il faut être du métier pour en discerner la laideur. Mais du côté moral, on ne peut pas s'y tromper, et il suffit d'y jeter les yeux pour le prendre en horreur⁽¹⁾. »

II

De ce premier caractère, nous pouvons en déduire un second. En effet, c'est parce qu'il constitue un privilège et partant une injustice que le régime protecteur ne saurait se généraliser et que son application entraîne tant d'inconséquences pratiques. Ces inconséquences dérivent de l'antagonisme d'intérêts que le système développe, soit à l'intérieur même des pays protégés, soit entre les différents pays qui entretiennent des relations commerciales.

Au premier point de vue, chacun réclame l'intervention de l'Etat en faveur des produits de son industrie, mais l'Etat ne saurait l'accorder à tout le monde. En effet, chaque privilège que l'on confère au producteur a pour contre-partie une charge que l'on impose au consommateur⁽²⁾, et, l'on a beau s'aveugler soi-même sur les bienfaits de la protection, on ne peut jamais sacrifier jusqu'au bout les intérêts des consommateurs qui sont le nombre ; il vient un moment où l'on est obligé de s'arrêter dans

(1) II, 245.

(2) *Harmonies*, ch. XI, p. 336 de la 2^e édition, Cf. *Sophismes*, IV, 5-14.

la voie de l'arbitraire, parce que la conscience publique se révolte et que la simple habileté politique vous interdit d'aller plus loin. C'est ce que Bastiat a fort bien vu. « Une législation basée sur un principe faux s'arrête toujours, dit-il, avant les dernières conséquences, parce que les dernières conséquences sont elles-mêmes d'une absurdité qui saute aux yeux. Aussi voyons-nous qu'il est de nombreux produits auxquels on n'accorde la protection qu'en tremblant; ce sont ceux dont l'utilité pour le consommateur est tellement palpable, qu'à leur égard le principe se fait jour malgré qu'on en ait⁽¹⁾. » A cette classe appartiennent les céréales. La protection risquant ici d'amener la famine, on imagina le régime de l'échelle mobile, en vertu duquel on abaissait ou on relevait les droits de douane, suivant que l'importation semblait inutile ou indispensable pour combler les déficits de la production nationale. C'est fort bien en théorie, mais en pratique on aboutit à cette inconséquence de retirer la protection à l'agriculture, dans le moment où elle en aurait le plus grand besoin, quand la récolte a été mauvaise⁽²⁾.

Et puis, créer une exception pour les céréales, c'est révéler à tous les yeux le vice radical du système protecteur. Combien de denrées, en effet, le fer, le coton, la laine, la soie, la plupart des matières premières, dont la rareté n'est guère moins préjudiciable au pays? Faudra-t-il leur accorder la franchise et réserver la protection pour les seuls objets manufacturés. C'est là le système recommandé dans une pétition de 1834, adressée par les négociants de Bordeaux, le Havre et Lyon, et qui servit de prétexte au premier manifeste économique de Bastiat. Les intéressés y demandaient, sous couleur de protéger la marine marchande et le travail national, l'abolition de tout droit sur les matières

(1) *Le Libre-Echange*, II. 42.

(2) *Loc. cit.*, 42-44.

premières, l'établissement de droits modérés sur les produits inachevés et de taxes prohibitives sur les objets manufacturés. Bastiat mit bien à jour l'injustice naïve de cette prétention, en démontrant qu'elle aurait pour effet de rejeter sur l'agriculture seule tout le fardeau de la protection⁽¹⁾. On le forçait d'acheter les produits de l'industrie au prix du monopole et de vendre les siens au prix de la concurrence.

Arrêtons-nous un instant et contemplons le singulier spectacle que nous présente à l'intérieur du pays, la mise en pratique des idées protectionnistes. Elles entretiennent une lutte aiguë entre le producteur qui réclame des droits prohibitifs pour faire atteindre à ses marchandises les cours les plus élevés possible, et le consommateur qui cherche à se les procurer, là où il les trouve au meilleur compte. Le gouvernement sacrifie de parti-pris l'intérêt du consommateur, jusqu'au jour où, l'injustice devenant à la fois trop criante et trop onéreuse, il se décide à faire une brèche au système. La lutte ne s'arrête pas pour cela ; elle continue de plus belle entre les divers producteurs, chacun étant aussi prompt à demander pour lui le bénéfice du privilège qu'à le refuser aux autres. Chacun se déclare protectionniste pour lui-même, et libre-échangiste pour son voisin, le propriétaire foncier dénonce l'industriel et l'industriel le propriétaire foncier. C'est une mêlée furieuse de tous les intérêts déchainés. Et cela n'a rien qui doive nous surprendre ; si l'on se bat avec tant d'âpreté pour et contre la protection, c'est qu'elle constitue un privilège, une faveur ; c'est qu'il est de l'essence même de tout privilège de ne pouvoir se généraliser, de rester le partage de quelques élus. Toute concession de mon privilège à un autre est une négation de mon propre privilège ; du jour où elles se multiplient, le privilège devient non seulement trop onéreux pour le public qui en

(1) I, 251, Cf. IV, 105.

fait les frais, mais inefficace : il cesse d'être le privilège et devient le droit commun. Protéger tout le monde, en effet, équivaut à ne protéger personne. Dès qu'on quitte le terrain de la liberté des échanges et de la justice, on n'a que deux alternatives : ou prendre aux uns pour donner aux autres, c'est la protection limitée qui n'est qu'odieuse ; ou prendre à tous pour donner à tous, c'est la protection généralisée, qui est simplement absurde⁽¹⁾.

Illogique et incohérente, si l'on considère la lutte d'intérêts qu'elle déchaîne au sein même des nations qui la réclament, la protection l'est bien plus encore, si, jetant un regard au-delà des frontières, on considère ses effets entre les nations différentes qu'elle met fatalement en conflit. Le pays qui élève à l'entrée de ses portes une barrière protectrice, se réserve par là-même le monopole du marché intérieur ; mais il n'entend pas pour cela renoncer à l'exploitation de la clientèle étrangère ; bien au contraire, plus encore que le pays libre-échangiste, il se déclare avide de débouchés, et il se sentira blessé au vif, lorsque ses voisins, usant de représailles, mettront obstacle à ses exportations, par des droits prohibitifs. En d'autres termes, et pour préciser notre pensée, on a vu bien des peuples croire pour eux-même à l'excellence du système protecteur et le mettre en pratique ; mais ce qu'on n'a jamais vu, c'est un peuple persuadé que la protection est bienfaisante pour lui quand elle est exercée par ses voisins, qui la leur recommande et qui applaudisse aux restrictions analogues à celles qu'il décrète lui-même à l'entrée de ses frontières. Le secret de cette contradiction réside dans une erreur économique. La démasquer, c'est révéler au grand jour toute l'incohérence du système protecteur. Il méconnaît, en effet, complètement cette vérité de simple bon sens, que les produits ne s'échangent jamais que contre d'autres produits. Ses partisans

(1) II, 358-362.

admettent qu'il est de l'intérêt d'un peuple de développer ses exportations dans une plus large mesure que ses importations : ils supposent donc implicitement qu'il est non seulement avantageux, mais possible, de vendre et de ne pas acheter, de livrer ses marchandises à l'étranger et de n'en rien recevoir en échange. Ils ne voient pas que toute tentative de ce genre serait vaine, parce qu'elle est absurde ; que ce qui est exportation pour l'expéditeur est importation pour le destinataire ; qu'il n'y a pas là deux actes distincts, indépendants l'un de l'autre ; mais les deux faces d'un seul et même phénomène, considéré sous deux angles différents.

Et cette erreur initiale les induisit bientôt en une seconde : comme il est impossible à tous les pays à la fois de développer leurs ventes à l'étranger et de restreindre en même temps leurs achats, — car une pareille prétention serait la négation même de l'échange, — ils en conclurent que le pays, qui se proposait un pareil but, faisait acte de bonne politique ; mais que, si la protection constituait un régime de faveur pour les intérêts nationaux, elle lésait, dans la même mesure, les intérêts étrangers. Ils admirent ainsi, le plus naturellement du monde, que la protection était tour à tour un bien et un mal : un bien, quand ils l'exerçaient eux-mêmes à l'encontre des nations voisines ; un mal, quand ces dernières la retournaient contre eux. Etrange contradiction que Bastiat nous signale et dont il nous donne l'explication dans ces pages du *Libre-Echange*, les plus profondes peut-être et les plus simplement éloquentes qu'il ait écrites :

« Un des caractères de la Vérité, dit-il, c'est l'Universalité.

« Veut-on connaître si une association est fondée sur un bon principe, il n'y a qu'à examiner si elle sympathise avec toutes celles, sous quelque degré de latitude que ce soit, qui ont adopté le principe identique.

« Telles sont les associations pour le libre-échange. Un de nos collègues peut aller à Madrid, à Lisbonne, à Londres, à New-

York, à Saint-Pétersbourg, à Berlin, à Florence et à Rome, même à Pékin ; s'il y a dans ces villes des associations pour le libre-échange, il en sera certainement bien accueilli. Ce qu'il dit ici, il peut le dire là, bien sûr de ne froisser ni les opinions, ni même les intérêts comme ces associations les comprennent. Entre les libre-échangistes de tous les pays, il y a en cette matière unité de foi.

« En est-il de même parmi les protectionnistes. Malgré la communauté des idées ou plutôt des arguments, lord Bentinck, venant de voter l'exclusion des bestiaux français, agissait-il conformément aux vues de nos éleveurs ? Celui qui repoussait au Parlement notre rouennerie serait-il bien venu au comité de Rouen ? Ceux qui soutiendront l'année prochaine *l'acte de navigation* et les droits différentiels dans l'Inde exciteront-ils l'enthousiasme de nos armateurs ?...⁽¹⁾

« Il est donc certain que les associations protectionnistes dans d'autres pays sont antagoniques entre elles, quoiqu'elle se donnent la même étiquette et professent en apparence les mêmes doctrines ; et pour comble de singularité, si elles sympathisent avec quelque chose, d'un pays à l'autre, c'est avec les associations du libre-échange.

« La raison en est simple. C'est qu'elles veulent à la fois deux choses contradictoires : *des restrictions et des débouchés*. Donner et ne pas recevoir, vendre et ne pas acheter, exporter et ne pas importer, voilà le fond de leur bizarre doctrine. Elle les conduit très logiquement à avoir deux langages, non seulement différents, mais opposés, l'un pour le pays, l'autre pour l'étranger, avec cette circonstance bien remarquable que, leurs conseils fussent-ils admis des deux côtés, elles n'en seraient pas plus près de leur but.

(1) II, 429-430.

« En effet, à ne considérer que les transactions de deux peuples, ce qui est exportation pour l'un est importation pour l'autre. Voyez ce beau navire qui sillonne la mer et porte dans ses flancs une riche cargaison. Dites-moi, s'il vous plait, quel nom il faut donner à ces marchandises. Sont-elles *importation* ou *exportation*? N'est-il pas clair qu'elles sont à la fois l'un et l'autre, selon qu'on a en vue le peuple expéditeur ou le peuple destinataire? Si donc aucun ne veut être destinataire, aucun ne pourra être expéditeur; et il est infaillible que, dans l'ensemble, les *débouchés* se restreignent juste autant que les *restrictions* se resserrent. C'est ainsi qu'on arrive à cette bizarre politique: ici, pour déterminer la cargaison à sortir, on lui confère une *prime* aux dépens du public; là, pour l'empêcher d'entrer, on lui impose une *taxe* aux dépens du public. Se peut-il concevoir une lutte plus insensée? Et qui restera vainqueur? Le peuple le plus disposé à payer la plus grosse taxe.

« Non, la vérité n'est pas dans cet amas de contradictions et d'antagonismes. Tout le système repose sur cette idée, que *l'échange* est une duperie pour la partie qui reçoit; et outre que le mot même *échange* contredit cette idée, puisqu'il implique qu'on reçoit des deux côtés, quel est l'homme qui ne sent pas la position ridicule où il se place quand il ne peut tenir à l'étranger que ce langage: *je vous conseille d'être dupe*, alors surtout qu'il est dupe lui-même de son propre conseil ?⁽¹⁾ »

Cet illogisme, source de tant d'inconséquences pratiques, est tellement inhérent au système, qu'il a frappé ses partisans eux-mêmes et que, poussés à bout par leurs contradicteurs, ils ont cru se justifier par le mot souvent répété depuis: « Il n'y a pas de principes absolus », manière d'excuse que Bastiat enregistre comme un aveu.

(1) II, 431-432.

III

Quoiqu'il en soit, toute doctrine incohérente, et incohérente parce qu'elle est injuste, est une doctrine infiniment dangereuse; c'est là un fait dont le système protecteur nous montrera, une fois de plus, la vérité, si nous voulons suivre les conséquences de son application sur le développement économique des peuples, sur leur politique intérieure et sur leurs relations internationales.

Au point de vue économique, la protection est ruineuse, et cela sous quelque angle qu'on l'envisage; c'est une assertion que l'on peut démontrer en se plaçant tour à tour au point de vue de ceux qui en font les frais et de ceux-là même qui croient en recueillir le bénéfice. Au premier égard, Bastiat analyse ainsi qu'il suit les effets de la protection :

« ...Toute faveur de tarif entraîne nécessairement :

- 1° Un profit pour une industrie.
- 2° Une perte égale pour une autre industrie.
- 3° Une perte égale pour le consommateur...⁽¹⁾ »

Ce qu'il résume par ces mots : *un profit contre deux pertes.*

Et voilà comment il démontre ces trois propositions en leur donnant une forme concrète. Supposons que je veuille me procurer un objet manufacturé quelconque, un couteau pour rester dans l'hypothèse de l'auteur. Je pourrais l'acheter deux francs en Angleterre; mais les droits protecteurs m'en empêchent et je suis obligé de le payer trois francs sur le marché français. Ainsi donc, en vertu du tarif douanier, l'industrie coutelière sera encouragée dans la mesure de un franc. Peut-on dire qu'il y ait là un profit quelconque pour notre production nationale? — Si, au lieu d'acheter l'article français, je pouvais acheter l'article similaire

(1) II, 378.

anglais, quel serait le résultat au point de vue qui nous occupe ? Il me faudrait d'abord payer le couteau et, comme en dernière analyse, les produits s'échangent contre d'autres produits, je le paierais par exemple par une paire de gants d'une valeur de deux francs. L'industrie gantière sera donc encouragée dans la mesure de deux francs. Disons-nous avec les protectionnistes qu'il en résulte une perte de un franc pour l'industrie nationale ? — Non, car il ne faut pas oublier une chose, c'est que j'ai fait, en achetant le couteau anglais, une économie de un franc, que ce franc n'est pas sorti de ma poche et que, s'il en sort, ce sera pour encourager une autre industrie nationale, celle du pâtissier par exemple ou du libraire. En deux mots donc, voilà ce qui s'est passé : le droit protecteur enrichit le coutelier de un franc ; mais il enlève ce franc à tout autre industriel que j'en eus fait bénéficier à sa place ; il y a donc bien un profit contre deux pertes : un profit pour l'industriel protégé, une perte correspondante pour l'industriel qui ne l'est pas, enfin une perte pour le consommateur qui est volé de tout ce que les taxes prohibitives ajoutent au prix naturel de l'objet⁽¹⁾. Voilà en raccourci une image très fidèle des effets du système protecteur. Ces choses ne se passent pas autrement dans l'économie nationale. Pour ce qui est des industries qui ne sont pas protégées, elles subissent un grave préjudice de ce seul fait que sous l'influence de mesures restrictives, les capitaux qui auraient dû les alimenter sont allés se perdre ailleurs, et, le plus souvent, dans des industries médiocrement rémunératrices. La production nationale est comme un arbre aux milliers de branches ; le capital est la sève qui y circule et qui les nourrit. Le seul jeu des lois de la concurrence a pour effet de la répartir entre les rameaux les plus vivaces et d'assurer ainsi le libre développement de l'arbre entier ; mais, vienne la protection ;

(1) Cf. *Libre-Echange*, II, 384-391, et *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*, *Œuvres choisies*, 129-136.

elle troublera l'économie si sage de ces lois naturelles, elle détournera la sève des branches fortes et vigoureuses pour la rejeter dans les rameaux malingres et destinés à périr ; elle exercera une sorte de sélection à rebours, multipliant les faibles, décourageant les forts et stérilisant l'arbre qui s'étiole et qui s'obstine à vivre en dépit de cette étrange médication.

« Quelqu'onéreuse, dit à ce sujet Bastiat, dans le *Libre-Echange*, que soit sous un régime libre la production d'un objet, dès qu'on le *prohibe*, elle peut devenir *une bonne affaire*. Les capitaux sont sollicités vers ce genre d'entreprise par la hausse artificielle des prix... Entre les partisans de la liberté et ceux de la protection, la question se réduit donc à ceci : la direction artificielle, imprimée au capital et au travail, vaut-elle mieux que leur direction naturelle⁽¹⁾. » Et dans un autre passage du même livre, il pose en ces termes le problème que s'efforcent de résoudre tous les protectionnistes : « Etant donné un capital et le travail qu'il peut mettre en œuvre, les détourner des emplois où ils donneraient du profit pour les lancer dans une direction où ils donnent de la perte, sauf par une taxe déguisée à reporter législativement cette perte sur le public. »

C'est donc bien le public, le consommateur, qui fait en définitive tous les frais de l'opération ; et nous voilà revenus après un long circuit au principe même de la théorie libre-échangiste. Le système protecteur prive l'individu de tous les bienfaits de l'échange international. Son effet le plus apparent comme son but avoué est d'éloigner par des droits excessifs toute concurrence étrangère, de faire hausser ainsi le prix des produits nationaux et de rendre la vie plus onéreuse pour tout le monde. C'est un obstacle de plus que l'Etat jette contre l'individu et les choses nécessaires à sa subsistance ; c'est un impôt, dont

(1) *Le Libre-Echange*, II, 35.

l'effet, comme celui de tous les impôts, est l'appauvrissement général. Telle est, parmi les idées développées par Bastiat au cours de sa polémique, celle qui revient le plus volontiers sous sa plume. Tantôt il la résume, il l'exprime dans quelque formule brève, limpide et parlante, et le pamphlet s'appelle : *Abondance, disette ; Obstacle, cause ; Effort, résultat*⁽¹⁾ ; *Cherté, bon marché*⁽²⁾ ; *Producteur, consommateur*⁽³⁾ ; tantôt il s'attache à la rendre plus attrayante et plus familière ; il la dramatise, il l'enveloppe de transparents symboles ; il en fait le fond d'ingénieux apologues où le dommage que la protection cause au consommateur apparaîtrait aux yeux les plus fermés aux vérités économiques. Quelques-uns sont de petits chefs-d'œuvre de clair bon sens, de mise en scène et de fine observation. C'est un peu le ton des contes de Voltaire, avec une nuance de bonne humeur narquoise où se révèle la main de Bastiat. Il nous suffira de citer parmi tant d'autres : *Le maire d'Enios*⁽⁴⁾, *La pétition des marchands de chandelles*, *Les deux haches*, *Conte chinois*, *Les trois échevins*, *La main droite et la main gauche*⁽⁵⁾. Les œuvres de ce genre échappent à toute analyse ; la lecture seule peut en rendre l'impression. Quant à l'idée générale qui est au fond de ces feuilles, elle constitue la face la plus apparente, la plus connue, la plus banale de la thèse libre-échangiste et ce que nous avons dit précédemment nous dispense d'y revenir.

Une partie plus intéressante de la polémique de Bastiat est celle où il s'efforce de prouver qu'en dépit des apparences, la protection est néfaste aux protégés eux-mêmes et que le privilège qu'elle leur confère consiste simplement à leur enlever d'une

(1) *Sophismes économiques*, 1^{re} série, IV, p. 1-29.

(2) *Op. cit.*, 163-173.

(3) *Harmonies*, Ch. XI, p. 336 de la 2^e édition.

(4) *Le Libre-Echange*, 418.

(5) IV, 57, 156, 182, 229, 258.

main ce qu'on leur donne de l'autre. Le producteur recueille du régime restrictif une double faveur ; il réserve aux objets de sa fabrication le monopole du marché national et il en retire par là-même un prix de vente supérieur à celui qu'ils atteindraient sous un régime de libre-concurrence. Mais à côté de ce que l'on voit, il y a ce que l'on ne voit pas, et, par delà ces conséquences heureuses de la protection, l'économiste en découvre d'autres qui ne sont pas à l'avantage des producteurs nationaux.

Et tout d'abord, l'industrie n'est pas autre chose que la mise en œuvre des matières premières : ces matières premières constituent donc une partie du prix de revient des produits achevés. « Or que fait, dit Bastiat, le régime protecteur ? En tant qu'il agit, il ajoute, et il a la prétention d'ajouter à tous ces prix partiels. Il aspire méthodiquement à les élever. Il dit : Vous payerez un peu plus cher la machine, le combustible, la teinture, le lin, le coton et la laine qui entrent dans cette pièce d'étoffe. Vous payerez un peu plus cher le blé, le vin, la viande, les vêtements que vous et vos ouvriers avez consommés et usés pendant l'opération, et de tout cela, il résultera pour vous un prix de revient plus élevé, mais en compensation, je vous donnerai un privilège sur les consommateurs du pays...⁽¹⁾. » En d'autres termes, l'industriel protégé vendra plus cher que son concurrent de pays libre-échangiste ; mais il devra payer plus cher tout ce qui rentre dans la confection de ses produits. Où sera pour lui le bénéfice ?

Et voilà la conclusion pratique de cet état de choses :

La cherté artificielle des produits protégés les chassera de tous les pays de libre-échange où les mêmes objets se vendent à plus bas prix et il ne leur restera d'autre débouché que le marché national.

(1) *Le Libre-Echange*, II, 261. Cf. *op. cit.*, 314.

Est-ce que ce sera pour les industriels une compensation suffisante? Il est permis d'en douter. Dans tous les cas, ils ne sauraient échapper à cette conséquence nécessaire de tout régime restrictif, qui est, nous l'avons vu, l'appauvrissement général ; or, qui dit appauvrissement dit compression des besoins, resserrement des dépenses, diminution de la puissance d'achat du pays tout entier. La prospérité d'une industrie, Bastiat insiste sur ce point, n'est pas seulement déterminée par l'utilité et par la rareté relative de ses produits, mais encore par la richesse du milieu où elle les écoule⁽¹⁾. Le droit protecteur confère bien à tel objet donné le privilège de la rareté et, par là, lui donne un surcroît de valeur ; mais ce surcroît a pour contre-partie une diminution correspondante dans la puissance d'achat de la clientèle. Que les mesures protectrices se multiplient et, de particulière, cette diminution devenant générale, aura sa répercussion jusque sur les industries protégées elles-mêmes. C'est ce qui met fort bien en relief le passage suivant des *Sophismes économiques* :

« La protection n'est pas une faveur isolée, c'est un système. Si elle tend à produire la rareté du blé et de la viande, elle tend aussi à produire, au profit d'autres industriels, la rareté du fer, du drap, du combustible, des outils, etc..., soit la rareté de toutes choses.

« Or, si la rareté du blé agit dans le sens de son enchérissement, par la diminution de l'offre, la rareté de tous les autres objets contre lesquels le blé s'échange, agit dans le sens de la dépréciation du blé, par la diminution de la demande ; en sorte qu'il n'est nullement certain qu'en définitive le blé soit d'un centime plus cher que sous le régime de la liberté. Il n'y a de certain que ceci : que, comme il y a moins de toutes choses dans

(1) Discours prononcé à Paris au cours de la campagne libre-échangiste et rapporté au livre du *Libre-Echange*, II, 241-243.

le pays, chacun doit être moins bien pourvu de toutes choses... (1) »

Nous avons parcouru le cercle entier des inconvénients des droits protecteurs au point de vue de l'économie nationale. Nous avons vu ce qu'ils coûtent au consommateur qui en fait les frais, au producteur non protégé qu'ils atteignent indirectement, au producteur privilégié lui-même à qui ils réservent plus d'une déception. De tout cela une idée très nette se dégage : c'est que si le régime protecteur offre quelque pâture aux intérêts particuliers, il n'en est pas moins contraire à tous les intérêts généraux du pays qui le met en pratique.

IV

C'est là le point de vue national ; mais il est un point de vue supérieur qui domine tous les intérêts nationaux, qui les embrasse et qui les résume : c'est le point de vue du progrès économique. Le progrès économique consiste pour Bastiat dans l'extension graduelle du pouvoir de l'homme sur la nature. A mesure qu'il en connaît mieux toutes les forces, qu'il parvient à se les asservir plus étroitement et à les faire contribuer à son travail, l'homme obtient avec la même somme d'efforts une somme d'utilités toujours croissante. Cette économie de forces se traduit pratiquement par l'abondance et le bon marché de tous les produits. Elle est le but où convergent toutes les lois économiques : celles qui dirigent le commerce international comme toutes les autres. Or, nous l'avons vu précédemment : le libre-échange a pour effet de mettre en commun les avantages que chaque pays doit à sa situation géographique, aux ressources de son sol et de son climat, à son développement industriel. C'est ainsi qu'il tend à assurer l'abondance et le bon marché de tous

(1) IV, 163.

les produits et qu'il est d'accord avec l'intérêt du consommateur, c'est-à-dire de tout le monde.

Les hommes l'ont si bien compris qu'ils ont accepté comme un bien toutes les inventions, toutes les institutions qui avaient pour effet d'élargir cette mise en commun des richesses particulières de chaque pays et de rendre les échanges internationaux plus profitables pour tous et plus fréquents. C'est dans ce but qu'ils ont créé, au prix de quels sacrifices de travail et de capital, les canaux et les voies ferrées, les lignes de navigation et les réseaux télégraphiques. A tel point que l'on pourrait dire, sans trop exagérer, que l'histoire du progrès économique n'est au fond que l'histoire des développements successifs de l'échange.

« ...L'échange, dit Bastiat, c'est la société. Ce qui constitue la sociabilité des hommes, c'est la faculté de se partager les occupations, d'unir leurs forces, en un mot d'échanger leurs services⁽¹⁾. »

Or, quelle est la prétention avouée du régime protecteur ? C'est de mettre obstacle à cette libre circulation des produits, c'est de refouler chaque peuple dans l'égoïsme, l'isolement et l'impuissance économique. La protection, suivant l'ingénieuse expression de Bastiat, est à la lettre *un chemin de fer négatif*⁽²⁾. « La douane, dit-il, agit dans le même sens que la boue et les ornières⁽³⁾... Un tarif est un marais, une ornière, une lacune, une pente raide, en un mot un obstacle dont l'effet se résout à augmenter la différence du prix de consommation au prix de production⁽⁴⁾. »

Le régime restrictif est donc en contradiction directe avec tous les efforts que font les peuples pour se rapprocher les uns des autres ; il agit en sens inverse de tout ce qui constitue le progrès ; c'est un système essentiellement rétrograde.

(1) II, 250.

(2) IV, 93.

(3) II, 65.

(4) *Op. cit.* 67.

Et qu'elle est la raison d'être de cette étrange anomalie? Pourquoi multiplier ainsi les tarifs, les restrictions et les obstacles? C'est que les protectionnistes aspirent au monopole; c'est qu'ils veulent s'affranchir du joug de la concurrence étrangère; c'est qu'ils espèrent suspendre les effets de cette loi, naturelle autant que bienfaisante, qui pousse l'homme à obtenir un maximum de résultat avec un minimum d'efforts, à se procurer les choses là où leur acquisition est la moins onéreuse, et dont l'effet certain est d'abaisser le prix de bien des choses, de les rendre accessible à tous.

C'est pourquoi la concurrence est un des stimulants les plus actifs du progrès économique et c'est pourquoi les protectionnistes l'ont en si grande méfiance⁽⁴⁾. Comme toutes les inventions, comme toutes les applications de la science à l'industrie, le libre-échange entretient la concurrence entre les producteurs et, s'il froisse ainsi bien des intérêts particuliers, il n'en agit pas moins pour le plus grand bien des consommateurs, il leur rend la vie moins onéreuse et il fait pénétrer dans les masses une somme de bien-être toujours croissante. Aussi Bastiat entre-t-il à merveille dans la logique du système protecteur, lorsqu'il montre à ses partisans que les raisons pour lesquelles ils repoussent le libre-échange les conduiraient également à repousser les machines et tous les instruments de progrès en général.

« Briser les machines, écrit-il, repousser les marchandises étrangères, — ce sont deux actes qui procèdent de la même doctrine.

« L'ouvrier étranger, mieux placé que l'ouvrier français, est, à l'égard de celui-ci, une véritable *machine économique* qui l'écrase de sa concurrence. De même, une machine qui exécute une opération à un prix moindre qu'un certain nombre de bras est,

(4) Cf Michel Chevalier, *Examen du système protecteur*, p. 58.

relativement à ces bras, un vrai *concurrent étranger* qui les paralyse par sa rivalité.

« Si donc il est opportun de protéger le *travail national* contre la concurrence du travail étranger, il ne l'est pas moins de protéger le *travail humain* contre la rivalité du travail mécanique⁽¹⁾. »

Dans un autre passage des *Sophismes Economiques*, Bastiat exprime la même idée en s'élevant à un point de vue plus général.

« En tant que producteurs, dit-il, chacun de nous, il faut bien en convenir, fait des vœux antisociaux... »

« Il suit de là que si les vœux secrets de chaque producteur étaient réalisés, le monde rétrograderait rapidement vers la barbarie. La voile proscrireait la vapeur, la rame proscrireait la voile, qui devrait bientôt céder les transports au chariot, celui-ci au mulet et le mulet au porte-balle. La laine exclurait le coton, le coton exclurait la laine, et ainsi de suite, jusqu'à ce que la disette de toutes choses ait fait disparaître l'homme même de la surface du globe⁽²⁾. »

V

Le libre-échange, au contraire, représente la cause du progrès et c'est pour cela qu'il représente aussi celle de la démocratie et de l'avenir, les deux causes n'en faisant qu'une aux yeux de Bastiat. Et n'est-ce pas l'idée qui se dégage de toute l'histoire économique contemporaine ? Le libre-échange ne fut-il pas en Angleterre une conquête des classes moyennes, des ouvriers et de la bourgeoisie industrielle, sur l'aristocratie des landlords ? Les deux nations les plus démocratiques de l'Europe,

(1) IV, 100.

(2) IV, 9-11.

la Hollande et la Suisse, ne se sont-elles pas engagées les premières dans la voie de la liberté du commerce ? Et n'est-ce pas un fait qui nous apparaît en France même, où nous pouvons comparer les tarifs de 1791 et de 1795, votés par les Assemblées révolutionnaires, — les plus libéraux que nous ayons jamais eus, avec ceux de 1817 et de 1822, issus d'une représentation aristocratique et qui étaient, comme on peut le penser, fortement prohibitionnistes⁽¹⁾.

Et ces constatations n'ont rien que de très naturel : les restrictions douanières furent de tout temps provoquées par les grands producteurs dont elles constituaient le privilège. Nous avons vu comment, dans leur intérêt, elles maintiennent le prix des choses bien au-dessus de leur valeur normale, comment elles rendent la vie plus difficile au consommateur, ses satisfactions plus coûteuses et plus rares.

Or, c'est un fait bien connu que les impôts de consommation pèsent moins lourdement sur le riche que sur le prolétaire et qu'ils sont, pour ainsi dire, progressifs à rebours. Quand il s'agit de dépenses de première nécessité, tels que l'alimentation, le vêtement ou le chauffage, les besoins de l'ouvrier sont les mêmes que ceux du grand producteur ; mince fraction des revenus du riche, elles forment la plus grosse part du budget des familles pauvres, et ce budget s'enfle démesurément sous l'action des droits protecteurs. Cette charge supplémentaire est d'autant plus odieuse qu'elle prend sa source dans un des privilèges les plus injustifiables des classes opulentes, riches industriels et grands propriétaires fonciers.

« Aux entrepreneurs d'industrie, lisons-nous dans le *Libre-Echange*, le régime restrictif offre des compensations. S'ils payent plus cher ce qu'ils achètent, ils font payer plus cher ce qu'ils ven-

(1) II. 100-104.

dent ; non qu'ils ne perdent en définitive, mais enfin leur perte est atténuée ; pour l'ouvrier il n'y a aucune atténuation possible. ⁽¹⁾ »

C'est pourquoi Bastiat avait bien le droit de dire : « Quand nous avons entrepris de défendre la cause de la liberté des échanges, nous avons cru et nous croyons encore travailler principalement dans l'intérêt des classes laborieuses, c'est-à-dire de la démocratie, puisque ces classes forment l'immense majorité de la population ⁽²⁾. »

Il y a donc au fond du régime protecteur une injustice, une injustice légale et déguisée, par laquelle un petit nombre de privilégiés empire le sort de la grande masse des travailleurs et cette injustice est grosse de menaces pour l'avenir. Le peuple, en effet, que le riche dépouille par le moyen de la protection, ne tardera pas à s'apercevoir qu'il est le nombre et que son bulletin de vote le met à même de rançonner le riche ; il n'y manquera pas d'ailleurs et se fera rendre par la hausse légale des salaires ce qu'on lui aura pris par la hausse légale des produits protégés.

« Le peuple, n'ira pas toujours chercher la cause de ses souffrances dans l'absence d'un phalanstère, d'une organisation du travail, d'une combinaison chimérique. Un jour il verra l'injustice là où elle est. Un jour il découvrira que l'on fait beaucoup pour les produits, qu'on ne fait rien pour les salaires et que ce qu'on fait pour les produits est sans influence sur les salaires ⁽³⁾. »

Ce jour là, l'ouvrier tiendra ce langage au législateur : « Puisque la loi élève le prix des produits, qu'elle élève donc aussi le taux des salaires, et si elle ne le peut pas, qu'elle les laisse librement s'échanger les uns contre les autres ⁽⁴⁾. »

(1) II, 282. Cf. IV, 9). « Ces hommes si poétiquement délicats mettent la main dans la poche d'autrui, et surtout du pauvre ; car quel article du tarif protège le pauvre ? »

(2) II, 94.

(3) *Loc. cit.*, 354.

(4) *Loc. cit.*, 354-355.

Dans un temps et dans un pays où les classes sont divisées à l'excès, le protectionnisme apparaît à Bastiat comme un ferment de haines sociales ; dans un monde politique où les susceptibilités nationales sont si faciles à émouvoir, il constitue une source permanente de prétentions inconciliables, de conflits diplomatiques, voire même de guerres à main armée.

« Je ne voudrais, observe Bastiat, d'autres preuves de la fausseté de ce système, que le langage qu'il a introduit dans l'économie politique, langage toujours emprunté au vocabulaire de batailles. Ce ne sont que *tributs, invasions, luttes, armes égales, vainqueurs et vaincus*, comme si les effets des échanges pouvaient être les mêmes que ceux de la violence⁽¹⁾. » Ici, comme toujours, les mots recouvrent des idées et les expressions belliqueuses traduisent des intentions violentes. Le protectionnisme, parce qu'il suppose entre nations différentes des intérêts contradictoires, établit dans leurs relations un esprit de défiance réciproque ; il les constitue vraiment en état de lutte industrielle. Trop souvent même les rivalités économiques dégénèrent en hostilités véritables et la lutte commencée à coups de tarifs se poursuit à coups de canons.

« Un maître de forge français dit : « Préservons-nous de l'*invasion* des fers anglais. » Un landlord anglais s'écrie : « Repoussons l'*invasion* des blés français ! » Et ils proposent d'élever des barrières entre les deux peuples. — Les barrières constituent l'isolement, l'isolement conduit à la haine, la haine à la guerre, la guerre à l'*invasion* ⁽²⁾. »

(1) Discours prononcé à Lyon en août 1847, II, 261.

(2) *Sophismes*, IV, 116. « Les hommes, écrivait récemment M. E. Lavisse, se sont battus sur la Baltique pour des harengs, sur toutes les mers pour des épices ; de nos jours l'accroissement des industries crée la question des débouchés où les intérêts des Etats sont contradictoires. Les rivalités et les rancunes commerciales renforcent les haines nationales. » *Vue générale de l'histoire politique de l'Europe*, in fine.

En regard de cette politique agressive qui est l'aboutissant de toute doctrine prohibitive, Bastiat donne l'image idéalisée de la politique qu'il rêvait, dont il partagea l'illusion avec tant d'hommes de son temps et qui lui semblait la conséquence naturelle du libre-échange.

Chaque individu étant persuadé que tous les pays du monde contribuent à son bien-être et que c'est son intérêt d'en mettre à profit toutes les richesses, renoncera de lui-même à réclamer pour les produits nationaux un privilège qu'il sent inconciliable avec l'intérêt général et avec la justice ; il comprendra que, dans cette grande association de tous les consommateurs, il ne saurait y avoir d'ennemis, puisqu'il n'y a plus de prétentions contradictoires ; que les mots de vainqueurs et de vaincus n'ont plus de sens ; qu'il y a seulement des hommes, des individus travaillant avec des chances diverses à une œuvre commune, une œuvre toute pacifique de progrès matériel, d'élévation morale et de vraie fraternité.

De ce point de vue, les diverses nations, loin d'être en opposition d'intérêts, sont étroitement solidaires les unes des autres ; tous les avantages naturels, toutes les découvertes scientifiques, toutes les conquêtes industrielles d'un pays, deviennent, par l'échange international, le partage de tous les autres, et la société tout entière bénéficie de cette concurrence salutaire en vue de la perfection, du bon marché, de l'abondance des produits⁽¹⁾.

Arrivés à ce point de réflexion, les peuples ne s'imposeront plus le lourd sacrifice des droits protecteurs, ils en sentiront trop bien la vanité ; ils ne se livreront plus à la conquête de débouchés impossibles, puisque tous les débouchés s'ouvriront à toutes les

(1) « ...La lutte industrielle, dit Bastiat, diffère de la lutte militaire en ceci : Dans la lutte armée, le vaincu est soumis à un tribut, dépouillé de sa propriété, réduit en esclavage ; dans la lutte industrielle, la nation vaincue entre immédiatement en partage du fruit de la victoire. » *Libre-Echange*, II, 267.

initiatives ; ils ne chercheront plus à conquérir, au prix de l'or et de la vie humaine, de lointaines colonies ; il n'y aura plus pour chaque nation qu'une immense colonie, qui sera l'Univers.

« Nous sommes profondément convaincus, écrivait Bastiat, que le libre-échange, c'est l'harmonie des intérêts et la paix des nations ; et certes, nous plaçons cet effet indirect et moral mille fois au-dessus de l'effet direct et purement économique.

« Car la paix assurée des nations, c'est le désarmement, c'est le discrédit de la force brutale, c'est la révision, l'allègement et la juste répartition des taxes publiques, c'est pour les peuples le point de départ d'une ère nouvelle⁽¹⁾. »

Instrument de justice et de concorde entre les différents peuples, le libre-échange le sera de même entre les classes jusque là si profondément divisées. Le capitaliste et le propriétaire foncier renonçant pour eux-mêmes à tout traitement de faveur, à tout privilège, l'ouvrier ne cherchera pas à se créer des privilèges en sens inverse. En supprimant l'oppression d'en haut, on fera taire les revendications d'en bas ; le monopole en tombant entrainera dans sa chute le droit au travail⁽²⁾ ; ce sera la fin du *pillage réciproque* et de la lutte des classes ; ce sera l'avènement d'une cité nouvelle où les nations et les individus, parvenus à la claire conscience de leurs intérêts communs, en feront la seule règle de leurs relations politiques et sociales.

« La liberté du commerce, écrivait encore Bastiat, les libres relations des peuples, la libre circulation des choses, des hommes et des idées, la libre disposition pour chacun du fruit de son travail, l'égalité de tous devant la loi, l'extinction des animosités nationales, la paix des nations assurées par une mutuelle solidarité, toutes les réformes financières rendues possibles et faciles

(1) II, 154.

(2) Le pamphlet *Protectionnisme et communisme*, n'est que le développement de cette idée. Cf. IV, 505-545.

par la paix, les affaires humaines arrachées aux dangereuses mains de la diplomatie, la fusion des idées et par conséquent l'ascendant progressif de l'idée démocratique, voilà ce qui passionnera notre patrie, voilà ce qui est compris dans ce mot : Libre-Echange...⁽¹⁾ »

Telles étaient les vastes ambitions que Bastiat fondait sur le triomphe de l'idée libre-échangiste; comme on le voit, elles dépassaient de beaucoup la sphère des intérêts économiques, puisqu'elles allaient jusqu'à l'apaisement de toutes les haines de nations et de classes, et l'on comprend après cela le ton d'enthousiasme lyrique avec lequel un des compagnons de lutte de Bastiat, M. Alphonse Courtois, rappelait récemment la fièvre ardente de la bataille et l'attente passionnée de la victoire.

« Quels temps, écrit-il, quelle époque! en me remémorant cette Illiade de la pensée économique, je suis tenté de dire aux jeunes : Ah ! si comme moi vous aviez vu le monstre lui-même ! — Le libre-échange va-t-il avoir son 89, le monopole, sa nuit du 4 août⁽²⁾. »

(1) II, 7.

(2) *Journal des Economistes* ; février 1888, I, p. 282.

CHAPITRE IV

CRITIQUE DU POINT DE VUE SPÉCULATIF ET DU POINT DE VUE POLÉMIQUE DE BASTIAT.

La polémique de Bastiat en faveur du libre-échange se résume tout entière dans cette idée que l'intérêt général, le seul que l'Etat ait le devoir de sauvegarder, est l'intérêt de tous les consommateurs, qu'il réclame l'abondance, le bon marché de tous les objets utiles et qu'il est en contradiction directe avec tout système de protection douanière, sous quelque forme et à quelque degré qu'elle se produise. C'est exactement le point de vue de l'économie politique classique ; le mérite de Bastiat est de l'avoir développé avec toute la clarté, toute l'évidence, toute l'abondance de preuves dont il est susceptible, d'en avoir fait ressortir comme il convient l'importance et l'intérêt.

Cette doctrine exprime assurément une vérité, mais c'est une vérité incomplète. En effet, quoique l'intérêt du consommateur soit le plus général, il n'est pas toujours le seul qu'un Etat doive prendre en considération. Il est un intérêt d'un autre ordre, qui, le cas échéant, peut devenir aussi grave et le tenir en balance ; c'est l'intérêt du producteur. Lorsque, dans une région donnée, une grande partie de la population tire tous ses moyens d'existence des profits d'une seule industrie, devra-t-on la sacrifier délibérément et réduire à la misère de nombreuses familles de travailleurs, par l'adoption du libre-échange ? Convendrait-il, par exemple, de supprimer en France ces droits sur les céréales qui

seuls peuvent maintenir chez nous la culture du blé ? Assurément, tous les consommateurs y trouveraient leur profit ; ils réaliseraient une économie de 10 centimes par kilogramme de pain ; mais on ruinerait du même coup plusieurs millions d'agriculteurs ; est-ce que ce serait pour ces derniers une compensation suffisante ?

Cet exemple et tant d'autres que l'on pourrait varier à l'infini montrent que l'intérêt du consommateur n'est pas un critérium d'une valeur absolue, que dans certains cas la protection est imposée par des raisons, non seulement politiques, mais sociales ; et que, d'une manière générale, il faut, dans l'étude de ces questions, s'inspirer beaucoup moins de théories que de l'examen approfondi et minutieux des circonstances de fait.

Cela dit, cependant, une vérité demeure, que Bastiat a fort bien mise en lumière : c'est que, par ce qu'il coûte au pays sous forme de surcroît du prix des objets protégés, par le point d'appui qu'il offre toujours aux prétentions les plus égoïstes et parfois les plus contradictoires, par la tendance qu'il a naturellement à se généraliser et à gagner de proche en proche toutes les branches de la production, le régime protectionniste est naturellement dangereux et qu'il ne doit être appliqué que dans un nombre de cas très limité et avec de grandes précautions. Semblable au poison dans l'organisme, il peut être utile dans certaines circonstances, mais ce n'est qu'à petites doses, temporairement, et à condition que l'on sache le manier. Dans le cas contraire, il risque d'être mortel à l'essor économique du pays, d'entraîner sa stagnation complète et de le mettre en état d'infériorité définitive vis-à-vis de ses concurrents étrangers.

Un autre fait, non moins indiscutable et que Bastiat a très éloquemment exposé, c'est que le système de la liberté commerciale est le seul qui respecte pleinement le droit individuel. Le régime protectionniste, au contraire, dispose des citoyens en tant que consommateurs ; il élève pour eux le coût de toute une série

de produits et il constitue à leur égard un acte d'arbitraire que des raisons d'intérêt national peuvent seules faire excuser. Ce point de vue qui forme la base même de l'argumentation de Bastiat reste certainement un des aspects éternels de la question du commerce international, et l'on pourra toujours l'opposer avec succès aux partisans du régime protecteur.

A tous ces égards, la démonstration de Bastiat est exacte, mais on la voudrait parfois présentée sous une forme moins exclusivement théorique, mieux appuyée sur l'expérience, mieux nourrie de faits précis et décisifs. Assurément, il a raison, mais ce n'est pas assez en pareille matière que d'avoir raison ; il faut faire partager sa manière de voir à des gens qui se croient intéressés à soutenir le contraire, et, pour cela, leur montrer par les faits mêmes qui les touchent le plus près, que votre manière de voir est la bonne. A cet égard, on peut le dire, la réfutation du protectionnisme est encore à faire.

Aujourd'hui, plus que jamais, le mal dénoncé par Bastiat sévit en France. Les doctrines prohibitives y sont appliquées sous leurs formes les plus condamnables. Je me demande quel économiste pourrait approuver, par exemple, les droits exorbitants qui frappent l'importation des fers étrangers, le système de protection étrange et contradictoire que l'on applique, à la fois, à la construction et à l'armement des navires de commerce, l'extension du système douanier français à nos possessions d'outre-mer. Pour faire justice de toutes ces formes de protectionnisme, il faudrait montrer la répercussion désastreuse des taxes qui frappent les matières premières, sur toute une catégorie d'objets manufacturés, prouver que la législation de la marine marchande la conduira très rapidement à sa décadence définitive, expliquer au public comment la protection, lorsqu'elle est mise en vigueur aux colonies, diminue leur faculté d'acquisition et les rend incapables de tout progrès économique.

Cette réfutation par les faits serait bien autrement démon-

trative. Bastiat ne l'a pas donnée, mais on en trouve un essai chez un économiste qui fut, lui aussi, un des chefs du mouvement libre-échangiste français : Michel Chevalier. Celui-ci n'est certainement pas un écrivain comparable à Bastiat; son *Examen du système protecteur* n'a certainement ni la valeur théorique, ni l'originalité littéraire des *Sophismes*; mais que son point de vue est plus pratique, plus utilitaire, mieux adapté à l'esprit des gens qu'il s'agissait de gagner au libre-échange. C'est l'homme d'affaires, l'administrateur, opposé au théoricien et au juriste. Pour vaincre les résistances des protectionnistes, il ne s'appuie jamais sur des exposés didactiques, sur des raisons de droit, mais sur des motifs d'opportunité et d'intérêt. Persuadé que les hommes seront toujours sensibles à ce genre d'argument, il leur parle de leur bourse, et il fait bien. Il s'efforce, avant tout, à prouver que les industries françaises sont à la hauteur de leurs rivales étrangères, qu'elles n'ont rien à redouter de leur concurrence, et que, sans rien perdre par la liberté de commerce de la place qu'elles occupent sur le marché national, elles y gagneront à l'étranger des débouchés considérables. Au lieu de traiter la question tout d'un bloc, comme le fait Bastiat, il se la pose à propos de chaque industrie particulière, alléguant des faits et donnant des chiffres, s'appuyant sur l'exemple de nations voisines, sur l'opinion de quelques producteurs plus éclairés que les autres, et sur le succès sans précédent remporté à l'exposition de Londres par nos industries nationales.

Naturellement porté, par la pente même de son esprit, à contempler, sous ses aspects les plus généraux, le problème du libre-échange, Bastiat a peut-être trop négligé ce qui était affaire de réglementation et de détail; mais il n'en garde pas moins le mérite d'avoir fourni tout le fond d'idées, toute la mine d'arguments où sont venus puiser, après lui, les partisans de la liberté commerciale.

TROISIÈME PARTIE

CONTRE LE SOCIALISME

CHAPITRE PREMIER

LE SOCIALISME FRANÇAIS EN 1848.

La seconde période de la carrière de Bastiat est tout entière occupée par sa polémique contre les systèmes socialistes. Nous savons que ces doctrines, qui n'étaient pas nouvelles dans notre pays, se réveillèrent avec une violence inouïe à la faveur de la révolution de février, et que, soutenues à l'intérieur de l'Assemblée Nationale par le parti de la « Montagne », appuyées au dehors par les clubs révolutionnaires et par l'émeute de la rue, elles semblèrent un instant mettre en péril l'existence de tout l'ordre social.

C'est alors, mais alors seulement, que le clan des économistes s'émut et qu'il se décida à combattre des utopies dont il n'avait pas mesuré jusque là toute la force destructive. Avec son rare talent d'écrivain, Bastiat se plaça tout de suite au premier rang des adversaires théoriques du socialisme et la réfutation qu'il

nous en a laissée, reste la plus complète et la plus intéressante de toutes celles que provoqua la révolution de février.

Avant d'entrer dans cette seconde partie de son œuvre, il importe de bien comprendre l'esprit des doctrines qu'il allait combattre, de discerner leur but commun, d'indiquer l'objet de leurs attaques et de saisir leur plan de campagne.

Les formes du socialisme français de 1848 sont complexes, multiples et variées, à tel point que nous ne saurions les exposer ici, sans dépasser de beaucoup les limites de cette étude ; mais, à travers les innombrables divergences qui les séparent, elles manifestent toutes une même aspiration. Réduit à ce qu'il a d'essentiel, le socialisme, en effet, est une protestation des classes pauvres et travailleuses, et plus spécialement de la classe ouvrière qui se prétend exploitée par les classes oisives et détentrices des instruments du travail : la terre et les capitaux. Les socialistes pensent que, d'après le mode actuel de répartition, les premières ne reçoivent pas toute la part qui leur revient des richesses produites, tandis que les secondes en reçoivent plus que leur part, et ils se proposent de mettre un terme à cette injustice. L'ensemble des faits à l'aide desquels ils prétendent prouver cette iniquité fondamentale, ce vice profond de notre organisation économique, constitue ce que l'on appelle la partie critique de leur système. Généralement, elle n'est pas originale, les nouveaux docteurs se bornant à rééditer sur ce point, avec l'outrance qui leur est propre, les arguments déjà présentés par Sismondi et son école. Quoiqu'il en soit d'ailleurs, cette critique aboutit toujours à une condamnation plus ou moins absolue de l'ordre social, représenté comme anarchique, ruineux et oppressif.

Mais si l'état actuel est reconnu mauvais, il importe de le modifier et c'est là le but que se propose la seconde partie de toute doctrine socialiste : la partie positive et organique. Elle consiste essentiellement dans l'affirmation d'un droit nouveau au profit des classes ouvrières et dans la recherche des moyens les

plus propres à le faire triompher. Quant à la nature même de ce droit, il semble bien qu'il y ait, d'un auteur à l'autre, ou même parfois entre les écrits d'un même auteur, contradiction et équivoque⁽¹⁾. Victor Considérant désigne l'objet des revendications socialistes d'un mot vague, *les droits du travail*⁽²⁾; mais il est aisé de voir que ce terme recouvre suivant les divers docteurs de l'école des significations très différentes : tantôt c'est le droit que la société devrait reconnaître à tout individu de ne pas mourir de faim, ce que l'on a appelé depuis, le droit à l'existence; tantôt c'est le droit pour le prolétaire de vivre du travail de ses mains : le droit au travail tel que le proclamait le décret du 25 février 1848; tantôt c'est la prétention émise par l'ouvrier de recueillir la totalité des richesses produites par ses efforts, en d'autres termes le droit au produit intégral de son travail. Ce qu'il importe de noter ici, c'est que, si toutes ces formules sont distinctes par leur nature et par leur étendue, elles n'en sont pas moins une limitation ou une négation des droits préexistants et reconnus par la loi aux détenteurs du sol et des capitaux. bref, une limitation ou une négation du droit de propriété. Il est bien évident, en effet, que tout ce dont les socialistes veulent augmenter la part de l'ouvrier dans la masse des richesses produites, ne peut être pris que sur celle de ses associés et collaborateurs : le capitaliste et le propriétaire foncier. Quand Proudhon exprima le mécontentement des classes déshéritées de la fortune par son fameux cri : « La propriété, c'est le vol » il eut pu dire, tout aussi bien, en retournant les termes de sa proposition : « Le vol, c'est la propriété, » et il eut certainement mieux traduit la pensée intime des socialistes, car ils ne s'attaquaient si fort à la propriété du sol et du capital que dans l'intention plus ou moins déguisée de

(1) Cf. Anton Menger, p. 28-39. *Le droit au produit intégral du travail*, Paris, 1900, chez Giard et Brière.

(2) Cf. V. Considérant, *le Socialisme devant le vieux monde*, Paris, 1848, p. 110.

les confisquer à leur profit et de se substituer à leurs anciens détenteurs.

Enfin, les revendications des classes pauvres étant reconnues comme équitables, il restait à les faire accepter par des gens qui étaient assez peu disposés à les reconnaître, puisque le succès de celles-ci eût consommé leur propre déchéance. Aussi bien les socialistes de 1848 ne nourrissaient-ils aucune illusion à cet égard. Il n'y avait qu'un disciple naïf des Saint-Simoniens ou de Fourier, attardé par hasard dans les rangs de la génération nouvelle, pour vanter les bienfaits de *l'association volontaire et progressive* et pour attendre la révolution sociale de la seule force de la persuasion et de l'exemple⁽¹⁾. Loin de partager l'optimisme facile de leurs prédécesseurs, les grands chefs de l'école, Proudhon et Louis Blanc, proclamaient bien haut que le seul moyen de vaincre la résistance de la bourgeoisie, c'était la lutte des classes, employant non seulement les armes permises, mais encore les armes défendues : l'insurrection, la conquête des pouvoirs publics et la dictature de leur parti.

Et ce n'était pas trop de tous ces moyens, légaux ou illégaux, si l'on envisage l'étendue du but que poursuivaient les socialistes et les résistances qu'ils rencontraient infailliblement au sein de la vieille société. Il s'agissait, en effet, d'organiser à la fois, et sur des bases nouvelles, l'intérêt, le travail, la propriété et l'assistance, la production des richesses et leur distribution. La plupart des novateurs n'espéraient arriver à ce résultat qu'en bouleversant de fond en comble le vieil édifice social et en le reconstruisant suivant un type nouveau, phalanstère, atelier égalitaire, ou commune modèle, qui était combiné d'avance de manière à supprimer tous les maux dont souffre l'humanité. Malheureusement, il n'était pas sûr que la masse des individus

(1) C'était le cas de Victor Considérant, de Buchez, de Pierre Leroux. Cf. Considérant, *op. cit.*, pages 19, 71, 95.

se laisserait manier au gré du législateur improvisé; tout au contraire, il était à prévoir qu'ils lui opposeraient une vive résistance, de telle sorte qu'il ne leur resterait plus qu'un moyen d'appliquer leurs théories : c'était, suivant le mot de Rousseau, « de changer la constitution physique et morale de l'homme » et d'employer, à cet effet, tous les procédés que peuvent suggérer l'intolérance du sectaire, l'impudence du charlatan et la brutalité du démagogue. Quelle que fut d'ailleurs la puissance de pareils procédés, ils étaient encore bien faibles en regard du but poursuivi; car le socialisme prétendait être à la fois, un système religieux ayant prise sur les intelligences, un système moral ayant prise sur les volontés, une organisation juridique et économique réglant la dévolution des biens et l'exploitation rationnelle du pays. Comme leurs ancêtres, les jacobins de 1789, les socialistes de 1848 revendiquaient pour eux tout l'individu et l'individu tendait d'autant plus naturellement à leur échapper. C'est ce caractère d'exagération paradoxale qui leur a valu la qualification de « socialistes utopiques » que leur ont donné, non seulement les économistes postérieurs, mais tous ceux parmi leurs contemporains qui ont su les observer de près et qui ont compris le sens et la portée de leurs doctrines.

« Dès le 25 février, écrivait le clairvoyant Tocqueville, mille systèmes étranges sortirent impétueusement de l'esprit des novateurs et se répandirent dans l'esprit troublé de la foule... L'un prétendait détruire l'inégalité des fortunes, l'autre l'inégalité des lumières, le troisième entreprenait de niveler la plus ancienne des inégalités, celle de l'homme et de la femme; on indiquait des spécifiques contre la pauvreté et des remèdes à ce mal du travail qui tourmente l'humanité depuis qu'elle existe...⁽¹⁾ »

Tel était l'adversaire que Bastiat se disposait à combattre et

(1) *Souvenirs*, p. 108.

qui conviait la vieille économie politique à un tournoi dont elle ne devait sortir que vaincue. Il faut voir de quel ton l'un des plus éloquents parmi les prophètes du nouvel évangile, Victor Considérant, la défiait de prendre corps à corps ce qui n'était pas un système défini, mais une collection de systèmes, ou mieux encore, disait-il, la pensée commune qui les anime et qui fermente en même temps au cœur des masses, une chose insaisissable, « une pure aspiration ». Ailleurs, il compare le socialisme à ce monstre de la fable grecque, à cette hydre aux cent têtes qui résistait à tous les efforts des hommes et qui mourut cependant sous les coups d'Hercule, et il disait à ses adversaires : « Frappez donc sans crainte sur toutes les têtes de l'hydre. Seules, les mauvaises têtes sont vulnérables et tomberont. Mais vous essayerez en vain de tuer la bête⁽¹⁾. »

Bastiat, non plus que le héros antique, ne désespéra pas cependant de vaincre l'hydre moderne; tout au contraire, il entreprit résolument la lutte et il employa contre elle deux sortes d'armes différentes, mais également efficaces. On pouvait, en effet, attaquer les doctrines socialistes de deux manières : ou bien en démontrant que toute tentative de les appliquer serait stérile et vaine, parce que nos institutions actuelles sont plus satisfaisantes, au double point de vue du droit et de l'économie politique, que toutes celles qu'imagineront jamais les faiseurs de systèmes; ou bien en démontrant que tout essai de ce genre était impossible et condamné d'avance, parce que ces doctrines reposaient sur une vue complètement fautive des hommes et des choses. Les deux thèses se trouvent également traitées dans Bastiat : la première remplit toutes ses *Harmonies Economiques*; il développa la seconde dans ses *Pamphlets*.

(1) *Op. cit.*, pp. 28 et 29.

CHAPITRE II

LES HARMONIES ÉCONOMIQUES.

L'idée et l'expression que l'on retrouve le plus fréquemment chez les socialistes français de 1848 sont celles d'*association* et d'*organisation*⁽¹⁾. Le mot et la chose sont alors dans toutes les têtes. On veut organiser et organiser suivant des formes d'associations nouvelles, le travail, la propriété, le crédit, l'assistance, l'ensemble même des rapports de fait et de droit qui constituent la société. C'est l'époque où Victor Considérant demande sérieusement à l'Assemblée Nationale de lui concéder une lieue carrée de terrain pour y faire l'essai de son propre système; celle où Louis Blanc, de tribun devenu ministre, entreprend d'organiser la production dans les Ateliers Nationaux, celle où Proudhon tente d'inaugurer par les banques d'échange le système du crédit gratuit. Toutes ces entreprises et autres du même genre, ne pouvaient, bien entendu, s'opérer que par l'intervention de l'Etat, la seule force capable de plier l'ensemble des individus à une discipline quelconque, d'imposer une réforme au pays et de la généraliser. Ce qu'elles devaient entraîner à leur suite d'anarchie

(1) « Aux approches de 1848, il était de mode de vanter les bienfaits de l'association, de l'organisation du travail. Ces mots, échappés de la bouche des hommes politiques de toute nuance, recouvraient, avec des espérances mal définies, un grand vide d'idées; mais elles avaient accredité chez les masses et par suite chez les hommes politiques de 1848, cette idée que l'Etat pouvait et devait venir au secours de la classe ouvrière et réaliser une nouvelle organisation du travail, » Joseph Garnier, *Journal des Economistes*, année 1848, I, 376.

morale et politique, d'arbitraire et de contrainte, de désordre et de gaspillage financier, on le devine aisément ; mais avant de se lancer dans une aventure si grosse de périls, ne convenait-il pas de se demander s'il était bien nécessaire qu'on la tentât, et si la société qu'il s'agissait de détruire, celle qui est l'aboutissant de toute une histoire, celle qui est déterminée par la situation géographique d'un pays, par ses ressources économiques, par le caractère de ses habitants, n'était pas de beaucoup préférable à toutes celles que l'on prétendait lui substituer, à ces vagues cités d'utopie qu'avait fait éclore une fausse idée de l'égalité et qui ne portaient avec elles d'autre garantie que l'estampille de leurs inventeurs.

Or, telle avait été, de tout temps, la pensée des économistes. Dès la fin du XVIII^e siècle, Adam Smith, considérant le problème social qui se pose à toutes les générations humaines : produire la plus grande quantité possible de richesses et les répartir de la manière la plus équitable, conseillait comme le plus sûr moyen de le résoudre « le système simple et facile de la liberté naturelle ». A cent ans de distance, c'est la même pensée que Bastiat développe dans ses *Harmonies Economiques* et qu'il oppose aux projets fantaisistes des faiseurs de sociétés futures.

« Oh ! disait-il, à peu près dans les mêmes termes que son devancier, on a essayé de tant de choses, quand est-ce donc qu'on essayera la plus simple de toutes : la Liberté...⁽¹⁾ »

Précisant dès le début la pensée maîtresse de son livre, il oppose l'*organisation naturelle* et spontanée des sociétés humaines aux *organisations artificielles* et conçues à priori par les socialistes, et il pose d'avance le but où il veut atteindre ; rendre évident à tous les yeux les avantages incontestables de l'organisation naturelle qui lui apparaît comme la meilleure, en même

(1) *Harmonies*, ch. VI, p. 102 de la 2^e édition.

temps qu'elle est la seule possible. Il règne, en effet, dans les lois du monde social, une harmonie que les utopistes ne semblent pas soupçonner et que Bastiat se propose de nous montrer dans la sphère des phénomènes économiques.

A cet effet, il commence par poser dans une série de chapitres sur la valeur, les principes dont il développe les conséquences tout le long de son œuvre ; puis il en déduit très logiquement le mécanisme de la production, et celui de la distribution des richesses. L'effet des lois qui régissent ces deux classes de phénomènes est de multiplier dans des proportions toujours croissantes la quantité des objets utiles et de les répartir suivant les règles d'une équité de plus en plus parfaite. Tout en étant dominé par des lois nécessaires et éternelles, le monde social n'est pas pour cela immuable ; bien au contraire, il est en voie d'évolution continue dans le sens de l'enrichissement des individus et dans celui du nivellement des inégalités qui les séparent. Et c'est cette marche simultanée vers le bien-être et la justice qui est la plus claire de toutes les *Harmonies Economiques*, celle en qui se résument toutes les autres.

Dans une seconde partie de son œuvre qu'il n'a pas achevée, mais dont nous pouvons entrevoir les grandes lignes, Bastiat, dépassant le point de vue purement économique, prétendait découvrir une forme plus haute encore de *l'Harmonie Providentielle*, dans le fait de la convergence de toutes les lois sociales, qui, par la religion et par la morale, comme par l'économie politique, tendent au même but, qui est le développement spontané de l'espèce humaine, son ascension indéfinie dans la voie de la richesse et de la science, de la justice et de la liberté. Toute cette conception est dominée par cette idée essentiellement morale, que le progrès, sous toutes ses formes, a sa source dans l'effort incessant que fait l'individu pour réaliser le mieux dans toutes les branches de son activité, et pour atteindre le but qui lui est tracé par les lois mêmes de son être. L'harmonie, certes, était

écrite de toute éternité dans le plan du monde ; mais ce n'est pas un point de départ ; tout au contraire, c'est un résultat qui ne s'acquiert que grâce aux efforts toujours renouvelés des générations humaines et qui n'est jamais atteint qu'imparfaitement.

« Ainsi, dit Bastiat, l'harmonie ne répond pas à l'idée de perfection absolue mais à celle de perfectionnement indéfini. Il a plu à Dieu d'attacher la douleur à notre nature, puisqu'il a voulu qu'en nous la faiblesse fut antérieure à la force, le besoin à la satisfaction, l'effort au résultat, l'acquisition à la possession, le dénuement à la richesse, l'erreur à la vérité, la prévoyance à l'expérience. Je me soumets sans murmurer à cet arrêt, ne pouvant d'ailleurs imaginer une autre combinaison. Que si, par un mécanisme aussi simple qu'ingénieux, il a pourvu à ce que *tous les hommes se rapprochassent d'un niveau commun qui s'élève toujours*, s'il leur assure ainsi — par l'action même de ce que nous appelons le mal — et la durée et la diffusion du progrès, alors je ne me contente pas de m'humilier sur cette main aussi généreuse que puissante, je la bénis, je l'admire et je l'adore⁽¹⁾. »

On voit par ces lignes que l'inspiration des *Harmonies* est toute chrétienne. Aux yeux de Bastiat, l'excellence du monde social ne consiste pas en ce qu'il est parfait, mais en ce qu'il est perfectible, en ce que l'œuvre d'harmonie n'y est jamais achevée, en ce qu'elle sollicite constamment de nouvelles sources d'énergie, en ce que l'homme trouvera toujours, en lui et en dehors de lui, des obstacles à vaincre, des forces à asservir, des éléments contradictoires à accorder ; en ce que les sociétés, non plus que les individus ne réussiront jamais à se maintenir et à s'améliorer que par le travail et par l'effort. Que tout homme recherche donc, pour lui et pour les siens, ce bien-être matériel dont la poursuite lui est imposée par sa nature d'être sensible ; qu'il consacre

(1) *Harmonies*, ch. XX, p. 515.

à ce but, médiocre peut-être, mais inévitable, la meilleure part de son activité; la société, prise dans son ensemble, ne s'en trouvera pas mal, car si chaque créature, considérée isolément, n'a d'autre souci que sa propre conservation, le Créateur a pourvu à l'harmonie de l'ensemble et a disposé les choses de telle sorte que l'effort égoïste des individus devienne, sans qu'ils s'en doutent ni qu'ils le veuillent, l'instrument de la prospérité commune, de la justice et du progrès.

Nous commencerons par exposer la théorie de la valeur qui est, ainsi que nous l'avons dit, le point de départ de toute la doctrine économique de Bastiat.

CHAPITRE III

LA THÉORIE DE LA VALEUR.

I

• La science économique, écrit Bastiat, se résume dans le mot *Valeur* dont elle n'est que la longue explication⁽¹⁾. » Déterminer, en effet, les caractères généraux de l'idée qui lui correspond, dire comment se produisent les objets auxquels nous attribuons de la valeur, comment ils se distribuent et comment ils se consomment, c'est parcourir le cercle entier de l'économie politique. C'est pourquoi Bastiat place son étude de la valeur à l'entrée même de ses *Harmonies*, comme un large vestibule, d'où l'on a accès dans tous les compartiments de son œuvre scientifique.

Or, deux doctrines opposées divisaient et divisent encore la science sur ce point capital. L'une, issue de J.-B. Say, explique la valeur par l'utilité des choses, par la propriété qu'elles ont de subvenir aux besoins multiples de l'espèce humaine; l'autre, développée surtout par Adam Smith et Ricardo, place l'origine de la valeur dans le travail, dans la peine prise par l'individu pour créer les objets utiles. Pour la première, la valeur est un phénomène naturel, mais rien de plus; elle est indifférente à toute idée de justice; elle est rebelle à toute tentative de l'homme en vue de la modifier au gré de ses conceptions particulières;

(1) *Harmonies*. Ch. V, p. 117.

pour la seconde, au contraire, les lois de la valeur ont en même temps un caractère moral; loin de s'opposer aux principes de l'équité naturelle, elles les manifestent d'une manière éclatante, et les déviations que la société leur fait subir ne sont pas imputables au jeu de ces lois, mais à l'action de l'homme qui les pervertit.

Bastiat pouvait choisir entre ces deux conceptions différentes; on comprend sans peine les motifs qui le conduisirent à préférer la seconde. En effet, si l'on parvient à prouver que la valeur tire son origine du travail humain, qu'elle en est à la fois la mesure et la récompense, on prouve du même coup que la propriété a son principe dans la peine, dans l'effort individuel; on la justifie sous toutes ces formes, y compris celles que les écoles socialistes ont le plus vivement combattues, — propriété du capital et de la terre; on lui donne une base inébranlable et l'on venge ainsi l'ordre social de ces reproches d'injustice, d'iniquité originelle, nécessaire, indélébile, que l'ancienne école économique avait trop facilement acceptés.

Toutefois, cette théorie, si séduisante au premier abord, se heurte dès qu'on l'examine à la lumière des faits, à des difficultés insurmontables; il suffit, pour s'en convaincre, de songer que l'esprit le plus étranger aux questions économiques découvrira sans peine maint objet dont la valeur est à ce point indépendante du travail humain, qu'elle le précède et qu'elle lui survit; tels une source d'eau minérale, une mine d'or, un fonds de terre qui n'a jamais été mis en valeur... Les premiers auteurs de cette théorie, Adam Smith et Ricardo, avaient bien vu ses objections, mais ils n'étaient pas parvenus à les résoudre, lorsqu'un économiste original, le vrai prédécesseur de Bastiat⁽¹⁾, fit une tentative nouvelle

(1) Bastiat, nous le verrons par la suite, s'est inspiré de Carey, non seulement en ce qui concerne la théorie de la valeur, mais en ce qui concerne la répartition des profits industriels, la loi de la rente du sol et celle de la population. Comme il n'avait pas indiqué ses em-



pour fonder la valeur sur le travail et pour concilier ainsi les lois économiques et les exigences d'une justice idéale.

Pour étudier la naissance de l'idée de valeur, Carey se reporte par la pensée au début des sociétés humaines; dans cet état les richesses naturelles existaient en quantité surabondante; elles n'avaient donc aucune valeur, et la seule chose du monde qui fût vraiment appréciée, c'était le travail, l'effort individuel, seul capable de mettre ces richesses à la portée des mains humaines, de les transformer en vue d'une fin particulière, de les utiliser.

« En mesurant la valeur, écrit Carey, la première idée, la plus naturelle, est de comparer les denrées avec la résistance qu'il a fallu vaincre pour se les procurer, ou en d'autres termes avec le travail physique et intellectuel qu'on a donné en échange de ces denrées. Dans l'échange, le mode le plus évident est de donner travail pour travail⁽¹⁾. » La valeur est ainsi conçue « comme l'appréciation par nous faite de la résistance qu'il nous faudra vaincre avant de rentrer en possession de l'objet désiré⁽²⁾. »

Il suit de là que, l'acquisition des différents objets demandant une somme plus ou moins considérable de travail, il s'est établi, dès l'origine, une table des valeurs, une échelle des prix; mais ces prix ne sont pas des quantités immuables, car la résistance qu'oppose le milieu physique aux efforts de l'individu n'est pas constante; tout au contraire, elle tend à diminuer avec les progrès réalisés par l'organisation sociale et par l'intelligence humaine, avec l'échange, avec la division du travail, avec l'invention des outils et plus tard des machines. Le prix d'un objet quel-

prunts dans la première édition des *Harmonies*, Carey cria au plagiat, ce qui était assurément excessif. Il n'y a pas lieu d'insister sur ce point, Bastiat ayant très loyalement reconnu, dans une lettre publique, tout ce qu'il devait à son prédécesseur américain. On trouvera au *Journal des Economistes*, année 1850, la protestation de Carey et la réponse de Bastiat, qui est également reproduite aux *Œuvres complètes*, I, 209. Cf. J. W. Jenks, *Henry C. Carey als Nationalökonom*, Léna, 1885, p. 19.

(1) *Principes de la science sociale*, I, 169.

(2) *Op. cit.* I, 165-166.

conque à un moment donné n'est donc pas déterminé par le travail qu'il a demandé, mais par le travail qu'il demanderait aujourd'hui, si l'on voulait s'en procurer un semblable; il ne se règle pas sur le coût de production, mais sur le coût de reproduction. C'est ce que Carey exprime dans ces termes :

« La valeur des denrées ou des machines, au moment de leur production, se mesure par la quantité et la qualité du travail nécessaire pour les produire⁽¹⁾. »

Telle est la nouvelle expression de la théorie qui voit dans le travail le principe de la valeur. Elle constitue un progrès évident sur celles qu'avaient imaginées les économistes antérieurs; elle est à la fois plus intelligible, plus souple, plus compréhensive. Il ne s'agit plus maintenant d'une quantité de travail idéale et immuable, dont la valeur, toujours égale à elle-même, se retrouve dans tous les objets, véritable entité scolastique, imaginée par Ad. Smith, qui ne correspond à aucune réalité précise et qui ne se prête à aucune mesure; mais du travail effectif et nécessaire pour produire un objet donné; cette quantité nouvelle, loin d'être fixée une fois pour toutes, est variable et flexible comme la valeur même des choses; elle subit l'influence de toutes les circonstances qui rendent le travail plus difficile, plus rare et partant plus apprécié; elle s'élève ou s'abaisse avec elles; enfin quand l'on parle du prix d'un objet, il est entendu désormais que c'est du prix actuel qu'il s'agit, du prix de reproduction et non plus du prix ancien, du prix de production primitif qui était autre, parce qu'il était déterminé par des conditions de travail toutes différentes.

II

La théorie de la valeur-travail en était à ce point de son évolution, quand Bastiat, conservant le fond même de la doctrine de

(1) *Principes*, I, 175.

son devancier, mais s'efforçant de lui donner une sphère d'application plus étendue, la fit entrer dans une phase nouvelle.

Carey, nous l'avons dit, admet que le prix des choses se règle sur leur coût de reproduction. Cette notion, sans être rigoureusement vraie, correspond assez exactement à la réalité, quand il s'agit d'objets manufacturés ou de denrées agricoles, sur la création desquels la considération des frais de production exerce une influence décisive ; mais ce n'est là qu'un cas particulier de la notion de valeur et la formule de Carey ne s'applique pas à tous. Quel sens attribuerons-nous à ce terme de « prix de reproduction », lorsqu'il s'agit d'un de ces objets qu'il est impossible de refaire : d'un ivoire antique ou d'un tableau de maître ; ou encore de ces talents qui, sans aboutir à aucune création matérielle, n'en procurent pas moins aux hommes des services ou des plaisirs de premier ordre : tels les découvertes du savant ou les généralisations du philosophe, les rêves du poète ou le jeu du virtuose ? En réalité, le prix de production est une notion d'origine industrielle et qui perd toute signification précise, dès qu'on veut l'étendre soit à des objets matériels que nulle industrie ne saurait refaire, soit à ces richesses d'ordre tout immatériel qui sont les facultés acquises de l'homme, ou mieux encore les facultés qui ne s'acquièrent pas : le talent naturel et le génie. La définition de Carey laisse en dehors d'elle ces différents cas ; elle ne va pas au fond des choses. C'est pourquoi Bastiat s'efforce de la refondre, de l'absorber dans une théorie plus générale et plus compréhensive.

A l'exemple d'Ad. Smith, de Ch. Dunoyer et de Carey, l'auteur des *Harmonies* fait résider la valeur dans le seul travail : c'est assez dire qu'il dénie toute valeur aux agents naturels. Dès l'abord, il distingue l'utilité ou propriété qu'ont les choses de servir, de satisfaire aux multiples besoins de l'espèce humaine et la valeur, ou la faculté qu'il leur reconnaît en certains cas d'être appréciées et de s'échanger contre d'autres objets ; l'utilité,

propriété première de la terre et des forces naturelles, et la valeur, qualité seconde qui ne peut leur être communiquée que par le travail humain.

« *L'utilité*, dit Bastiat, — la propriété qu'ont certains actes ou certaines choses de nous servir — est composée : une partie est dûe à l'action de la nature, une autre à l'action de l'homme... La coopération de la nature est essentiellement *gratuite* ; la coopération de l'homme, intellectuelle ou matérielle, échangée ou non, collective ou solitaire, est essentiellement *onéreuse*, ainsi que l'implique ce mot même : *Effort*.

« Et comme ce qui est *gratuit* ne saurait avoir de *valeur*, puisque l'idée de *valeur* implique celle d'acquisition à titre *onéreux*, il s'ensuit que la notion de valeur sera encore mal conçue si on l'étend, en tout ou en partie, aux dons ou à la coopération de la nature, au lieu de le restreindre exclusivement à la coopération humaine⁽¹⁾. »

Ainsi, l'idée de valeur nous apparaît comme indissolublement liée à l'idée du travail, d'effort donné, de peine prise ; de telle sorte que, là où il n'y a pas intervention d'une main humaine, là où tout est dû à la seule libéralité de la nature, on peut dire qu'il n'y a pas de valeur. Est-il des biens plus précieux que l'eau, l'air, la lumière, ces premiers éléments qui entretiennent et renouvellent incessamment la vie du monde ? et cependant ils sont absolument gratuits : la mère commune, ne se fait pas payer de tribut pour les biens qu'elle nous départit d'une main si généreuse ; mais, que l'action de l'homme soit nécessaire, comme il arrive le plus souvent, pour recueillir les présents de la nature, pour leur communiquer une utilité nouvelle, pour les faire parvenir au consommateur, et l'idée de valeur naît avec le fait de l'effort humain qui en est la cause et la raison d'être. Les choses

(1) *Harmonies*, ch. V, p. 116.

du monde les plus gratuites : l'air atmosphérique, l'eau de la rivière, sont susceptibles d'acquérir un prix, de devenir objets d'évaluation et d'échange, lorsqu'en vertu des circonstances exceptionnelles, le travail de l'homme est indispensable pour les mettre à notre disposition; le plongeur paie l'air qu'il respire sous sa cloche; vous et moi, nous paierons l'eau, le jour où nous habiterons une commune qui en est dépourvue et qui doit l'amener du dehors. Dans ces différents cas, nous pourrions bien dire : l'air a une valeur, « l'eau vaut cinq sous, comme on dit : *le soleil se couche*⁽¹⁾ », sous cette réserve que, ce qui vaut au fond, ce n'est ni l'eau, ni l'air, mais le travail qui est nécessaire dans les circonstances données pour nous procurer l'un ou l'autre.

Que si, au lieu de ces exemples choisis à raison de leur simplicité même, nous prenons un produit quelconque, le pain par exemple, nous pourrions lui appliquer les mêmes principes; ils restent vrais, encore que leur évidence soit voilée par la complexité des phénomènes, « mais, observe Bastiat, le fond des choses reste le même, comme la transmission des forces est soumise à la même loi, qu'elle s'opère par un ou plusieurs engrenages⁽²⁾. » Là encore nous trouverons des utilités gratuites : lois physiques, affinités chimiques, puissance productive du sol, qui nous sont fournies par la nature, et des utilités onéreuses, composées de tous les travaux nécessaires pour faire le pain et dont l'ensemble constitue le prix de l'objet. Que l'on fasse le total des sommes payées pour leurs services respectifs, au boulanger, au meunier, au marchand de grains, au propriétaire foncier, et l'on reconstituera la valeur intégrale du morceau de pain. Quant à croire que, parmi ces prix partiels, il en est un qui n'est l'équivalent d'aucun travail et qui, sous le nom de rente, constitue

(1) *Loc. cit.*, p. 123.

(2) *Loc. cit.*, p. 129.

simplement un monopole, un impôt perçu par le propriétaire sur le sol qui lui appartient, c'est une pure illusion des économistes ; elle provient d'une observation incomplète des phénomènes, et Bastiat la néglige, en attendant qu'il la dissipe. Ce qu'il vient de dire à propos du pain s'appliquerait de même à n'importe quel produit de l'industrie humaine : quelle que soit la nature des objets, ils n'ont de la valeur que dans la mesure où ils sont l'œuvre de l'effort humain, seul élément de toute richesse qui soit vraiment onéreux, appréciable et échangeable. Le travail reste ainsi le seul fondement de la valeur et l'unique objet de toutes les transactions possibles. C'est ce que Bastiat exprime dans ces termes :

« ...La définition du mot valeur, pour être juste, doit avoir trait non seulement aux efforts humains, mais encore à ces efforts échangés ou échangeables. L'échange fait plus que de constater et mesurer les valeurs, il leur donne l'existence. Je ne veux pas dire qu'il donne naissance aux actes et aux choses qui s'échangent, mais il la donne à la notion de *valeur*.

« Or, quand deux hommes se cèdent mutuellement leur effort actuel, où les résultats de leurs efforts antérieurs, ils se servent l'un l'autre, ils se rendent réciproquement *service*.

« Je dis donc : *La valeur, c'est le rapport de deux services échangés*.

« L'idée de *valeur* est entrée dans le monde la première fois qu'un homme ayant dit à son frère : Fais ceci pour moi, je ferai cela pour toi — ils sont tombés d'accord ; car alors, pour la première fois, on a pu dire : Les deux *services échangés se valent*⁽¹⁾. »

Bastiat vérifie sa définition par de nombreux exemples ; puis il résume ainsi sa pensée :

« Besoin de respirer, de boire, de manger : besoins de la

(1) *Loc. cit.*, p. 118.

vanité, de l'intelligence, du cœur, de l'opinion, des espérances fondées ou chimériques, nous avons cherché partout la valeur, nous l'avons constatée partout où il y a *échange de services*... Nous aurions passé en revue tous nos autres besoins..., que nous n'aurions jamais trouvé autre chose : souvent de la matière, quelquefois des forces fournies *gratuitement* par la nature, toujours des services humains, s'échangeant entre eux, se mesurant, s'estimant, s'appréciant, *s'évaluant* les uns par les autres, et manifestant seuls le résultat de cette évaluation ou la *valeur*⁽¹⁾. »

Ces mots nous montrent déjà dans quel sens Bastiat a modifié la théorie de Carey : l'élément onéreux de la richesse que son prédécesseur appelait « prix de reproduction », Bastiat l'appelle « service ». Au premier abord, il ne semble pas qu'il y ait grand-chose de changé, puisque la somme d'efforts nécessaire pour créer un objet, peut être considérée comme un service que le vendeur rend à l'acheteur, et ce n'est là qu'une forme nouvelle de l'ancienne idée ; mais suivons Bastiat jusqu'au bout, et nous verrons la définition étroite, mais assez précise, de l'économiste américain, s'étendre, sortir des limites qu'il lui avait assignées, s'enfler avec le polémiste français, jusqu'à embrasser tout un ensemble de notions disparates et même contradictoires, pour aboutir, après bien des abus de dialectique et des subtilités, à la confusion et à l'équivoque.

Bastiat commence par distinguer les cas où le travail nécessaire à la production d'un objet donné est hors de proportion avec la valeur de cet objet. L'individu qui trouve un diamant sur les bords de la mer, l'émigrant qui découvre une mine d'or, le virtuose qui est doué d'une voix merveilleuse, peuvent rendre des services inappréciables, tout en ne fournissant qu'un très mince travail. Bastiat multiplie les exemples de cette nature et il

(1) *Loc. cit.*, p. 136.

conclut : « Bien loin que la valeur ait ici une proportion nécessaire avec le travail *accompli* par celui qui rend le service, on peut dire qu'elle est plutôt proportionnelle au travail *épargné* à celui qui le reçoit ; c'est du reste la loi des valeurs, loi générale et qui n'a pas été, que je sache, observée par les théoriciens, quoiqu'elle gouverne la pratique universelle.

« Un diamant, un lingot d'or, une belle voix sont des choses très précieuses ; il n'importe que dans certaines circonstances je puisse me les procurer sans grand effort personnel ; leur acquisition restant à l'ordinaire très onéreuse, j'épargne à celui qui veut bien me les acheter une somme de difficultés incalculables ; je lui rends donc un grand service⁽¹⁾. »

S'il en est ainsi, s'il n'y a pas de rapport nécessaire entre le prix des choses et la somme de travail qu'elles ont coûté, il faut admettre que leur valeur est essentiellement subjective : nous apprécions les divers services suivant l'intensité des désirs qui leur correspondent, ou, pour parler le langage de Bastiat, suivant la peine qu'ils nous épargnent. C'est ce qu'il exprime lui-même en ces termes :

« Une foule de circonstances peuvent augmenter l'importance relative d'un service. Nous le trouvons plus ou moins grand, selon qu'il nous est plus ou moins utile, que plus ou moins de personnes sont disposées à nous le rendre ; qu'il exige d'elles plus ou moins de travail, de peine, d'habileté, de temps, d'études préalables ; qu'il nous en épargne plus ou moins à nous-mêmes. Non-seulement la valeur dépend de ces circonstances, mais encore du jugement que nous en portons : car il peut arriver, et il arrive souvent, que nous estimons très haut un service, parce que nous le jugeons fort utile, tandis qu'en réalité il nous est nuisible⁽²⁾. »

(1) *Loc. cit.*, p. 125. Cf., p. 147.

(2) *Loc. cit.*, p. 119.

III

Au point où nous en sommes parvenus, nous pouvons mesurer l'évolution qu'a suivie depuis Carey la théorie de la valeur-travail. A l'idée du coût de reproduction, Bastiat substitue celle de la difficulté d'acquisition; au travail nécessaire pour créer à nouveau un objet quelconque, il substitue le travail épargné à son acquéreur.

Ces deux définitions ne sont pas équivalentes.

En premier lieu, la notion de Bastiat est à la fois moins étroite et moins matérielle que celle de son prédécesseur; elle ne fait plus résider la valeur dans un produit qui en est comme le support, mais dans le service, c'est-à-dire dans le fait utile, accompli par l'individu pour subvenir aux besoins de ses semblables : à ce titre, elle embrasse toute une série de richesses qui restaient en dehors de la définition de Carey : ce sont tous les efforts de l'homme qui aboutissent à des effets utiles, sans créer aucun objet matériel, et, dans cette classe, il faut comprendre tout ce qui contribue à assurer l'ordre du pays et la sécurité des individus, à développer leur intelligence et à élever leurs sentiments; à les policer, à les instruire, à les moraliser. Cette première différence est tout à l'avantage de l'économiste français et l'historien de Carey, le Dr Jenks, est le premier à le reconnaître : « Bastiat, dit-il, trouve comme Carey que le travail est le fondement de la valeur; mais il s'est exprimé d'une manière plus précise et plus satisfaisante par le mot « services », et, quoique l'usage qu'il en fait prête à l'équivoque, son expression est néanmoins, au point de vue économique, plus claire que celle de Carey⁽¹⁾. »

(1) « Bastiat findet, wie Carey, dass der Arbeit der Grund des Wertes sei, abder er hat sich betreffs der Wirtschaft präziser und besser durch sein Wort « services » ausgedrückt.

Mais ce que Bastiat gagne sur un point, il le perd sur un autre. Tandis que la définition de valeur-travail devient avec lui moins étroite et moins matérielle, elle devient en même temps plus lâche et plus flottante.

Le travail de reproduction est encore une notion relativement nette. Nous savons ce qu'il faut entendre par là : c'est la somme d'efforts nécessaires pour aboutir à la création d'un objet quelconque, dans des circonstances données; mais quelle idée précise nous ferons-nous de cette « peine épargnée » qui constitue vraiment le service et qui reste, d'après Bastiat, le dernier fondement de la valeur? Comment apprécierons-nous la peine qu'un fait quelconque de l'homme épargne à celui qui le paie? Je puis encore le faire quand il s'agit d'un cas très simple : du boulanger qui cuit mon pain ou du voiturier qui va me chercher de l'eau; mais comment mesurer la peine qui m'est épargnée par la compagnie de navigation qui me transporte au-delà des mers, par le service télégraphique qui me communique instantanément une importante nouvelle, ou plus simplement par le tailleur qui m'habille, par le maréchal qui ferre mon cheval?

S'il me fallait apprendre par moi-même ces divers métiers, il est clair que toute ma vie n'y suffirait pas, et, pour peu que le métier fut compliqué, le service rendu acquerrait une valeur infinie. Il se paie cependant et parfois un prix assez modique : l'envoi d'un télégramme coûte cinquante centimes.

Entendue de la sorte, cette notion de valeur, qui est vraiment l'algèbre de l'économie politique, ne se prête plus à aucune mesure; elle reste essentiellement indéterminée, flottante, dans l'esprit du lecteur qui l'étudie, comme elle l'était dans celui de

Obwohl eine Zweideutigkeit in dem Gebrauch des Wortes bei ihm zu finden ist, so drückt er sich doch über die volkswirtschaftliche Natur klarer aus als Carey. » *Henry C. Carey als Nationalökonom*, Léna, 1885, p. 29.

l'économiste qui l'a conçue⁽¹⁾. En réalité, ou le mot de valeur est vide de sens, ou il est l'expression d'un rapport mathématique; si l'économiste ne parvient pas à préciser les termes de ce rapport, à démontrer qu'il est d'une rigoureuse exactitude, à le vérifier par l'expérience, il faut en conclure qu'il a été la dupe des mots et, qu'en croyant embrasser l'idée de la valeur, il n'a saisi que son ombre.

Mais il y a plus, et le vague ici recouvre la contradiction. Il suffit, en effet, d'analyser le terme de « services » pour voir qu'il correspond à deux notions très différentes, et que Bastiat accepte l'une et l'autre, bien qu'elles s'excluent réciproquement. Qu'est-ce, en effet, que rendre service? C'est à la fois faire effort et faire effort dans l'intérêt d'autrui; c'est travailler et c'est être utile; de telle sorte que l'idée de valeur, si on la fait résider dans le service, reste essentiellement équivoque, et qu'elle revêt en même temps les traits des deux théories extrêmes : celle d'Adam Smith et celle de J.-B. Say; celle que l'auteur des *Harmonies* reprend pour son compte, tout en la transformant, et celle qu'il s'efforce de réfuter sans y parvenir. Bastiat a bien vu ce vice intime de sa définition de la valeur, mais, chose étrange ! loin de le considérer comme tel et de s'en défendre, il l'admet de gaieté de cœur, il se félicite de l'ambiguïté du sens qui en résulte; il en profite pour absorber, dans la sienne, les théories les plus disparates et pour les mettre toutes d'accord à la faveur de l'équivoque créée par le mot « services ». Il voit même une preuve de la vérité de sa doctrine dans ce fait qu'elle résume et concilie toutes les autres, sans tomber sous aucune des critiques qu'on peut adresser à chacune d'elles en particulier, et, fier de cette

(1) Bastiat va jusqu'à dire : « J'affirme que la valeur s'estime au moins autant par le travail épargné au cessionnaire que par le travail exécuté par le cédant. » *Harmonies*, ch. V, p. 147.

constatation, il s'écrie de très bonne foi : « Voilà la *valeur* trouvée et définie. La voilà dans sa rigoureuse exactitude économique⁽¹⁾. »

Les pages des *Harmonies*, où Bastiat tente cette conciliation toute illusoire entre des doctrines opposées, pourraient être données comme un exemple de la confusion, où l'esprit de système peut conduire l'intelligence la plus lucide et la plus honnête, quand l'obsession d'une idée fixe lui fait perdre de vue la réalité des faits : tout d'abord Bastiat se fixe d'avance le point précis où il doit aboutir : il veut prouver que la valeur repose sur le travail ; mais cette notion de travail, toute élargie, toute transformée qu'elle soit par Carey en celle de « travail de reproduction » ne lui suffit pas ; il la trouve trop étroite encore pour remplir le cadre entier de la valeur, et, sans se décourager, il la retourne, il la torture pour en tirer ce qu'elle ne contient pas ; il l'étend au-delà de toute mesure, jusqu'à lui faire perdre son sens et sa portée. Ce résultat est atteint, lorsqu'à l'idée du travail, base première de sa théorie, il accole par une sorte de tour de force logique les idées d'utilité et de rareté qui en sont la négation même ; puis il s'imagine les avoir conciliées, parce qu'il les a recouvertes de la même étiquette, du mot « service ». C'est là un procédé dont Bastiat a fait lui-même justice, lorsqu'il a dit : « ...Tout est dans tout, et il n'y a rien qu'on ne puisse faire entrer dans un mot à force d'en étendre le sens⁽²⁾. » L'accord qu'on établit de la sorte n'est qu'à la surface et la contradiction reste au fond des choses. La thèse de Bastiat reste une thèse hybride et toute cousue d'éléments contradictoires. C'est pourquoi, sans être plus conforme à la réalité que les anciennes théories de la valeur-travail, elle est certainement moins satisfaisante au point de vue de la justice idéale. M. Charles Gide l'a étudiée sous ces deux aspects dans un article de la *Revue*

(1) *Loc. cit.*, p. 119.

(2) *Loc. cit.*, p. 119.

d'Economie Politique et sa critique peut être considérée comme définitive⁽¹⁾.

Tout d'abord, Bastiat laisse sans réponse l'objection fondamentale qu'on opposera toujours avec succès aux économistes qui voient dans l'effort individuel la source de la valeur. Comment expliquer dans cette hypothèse l'existence de ces richesses naturelles qui ont un prix originel, antérieur à tout travail humain en vue de les transformer? Pourquoi l'or est-il plus apprécié que le plomb? Pourquoi le diamant est-il plus apprécié que la goutte d'eau? On peut bien dire, avec Bastiat, que la remise du lingot d'or ou du diamant constitue un plus grand service que la remise du plomb ou de la goutte d'eau; mais c'est répondre à la question par la question. Il s'agit justement de savoir pourquoi je reçois un plus grand service dans un cas que dans l'autre, pourquoi j'acquies une valeur très considérable dans le premier cas, une valeur très minime dans le second. La différence du prix ne saurait s'expliquer ici par aucune considération d'effort individuel; elle ne provient pas du fait de l'homme, mais de la nature des choses; il est impossible d'en rendre compte dans la définition de Bastiat.

En dépit des retouches successives qu'il lui fait subir, la théorie de la valeur-travail n'est pas plus exacte avec lui qu'elle ne l'était avec Ad. Smith, avec Ricardo et avec Carey; comme tous ses prédécesseurs, Bastiat est le jouet d'une illusion. Il confond la création des objets ou des services avec la création de la valeur. Or, ce sont là deux faits très différents. La production des choses ou des résultats utiles est l'œuvre combinée de plusieurs facteurs, terre, capital, travail, parmi lesquels le travail occupe certainement une place prépondérante; mais, si ces objets, si ces résultats constituent vraiment des richesses, s'ils ont une

(1) *La notion de valeur dans Bastiat au point de vue de la justice distributive*, année 1887, pages 249-271.

valeur, cela ne tient pas à ce qu'ils sont des produits de l'effort individuel ou de la nature; cela tient à ce qu'ils remplissent certaines conditions d'utilité et de rareté qui les rendent éminemment désirables. Telle est la vérité que la nouvelle école économique a bien mise en lumière; elle n'est en somme qu'un élargissement du point de vue de J.-B. Say, à qui elle donne définitivement gain de cause contre Ad. Smith et contre Bastiat.

Aujourd'hui donc, la théorie de valeur-travail n'a plus qu'un intérêt rétrospectif; mais tout erronée qu'elle fut, elle présentait, à l'origine, un avantage au moins apparent, qui explique son succès auprès de tant d'esprits généreux ou utopiques. En faisant reposer la valeur sur l'effort individuel, elle mesure la portion des biens qui échoit à chacun de nous à la peine qu'il a prise à leur production; elle justifie la propriété des choses par le travail qu'elles ont coûté, et elle fait du principe même du droit naturel la loi la plus générale de la distribution de la richesse. On comprend sans peine que cette conséquence de la théorie de la valeur-travail ait séduit l'imagination toute optimiste et religieuse de Bastiat. Seulement cet avantage ne persiste réellement que si l'on conserve la doctrine dans sa pureté première, que si l'on fait de l'effort individuel le seul fondement, la seule raison d'être, la seule mesure de la valeur. C'est pourquoi cet avantage s'évanouit avec les corrections qu'imposent tour à tour à la théorie originelle ses différents interprètes. A l'idée première du travail employé dans la fabrication de l'objet, Carey substitue celle du travail qui est nécessaire pour le reproduire, Bastiat celle du travail qui est épargné à son acquéreur. Tous les deux, ainsi que le remarque très judicieusement M. Gide⁽¹⁾, versent dans le même défaut, qui est de fonder la valeur, non plus sur l'effort effectif, sur la peine qui a été réellement prise, mais sur un

(1) *Loc. cit.*, p. 258.

effort supposé, sur la peine que l'on aurait pu ou dû prendre. Ce changement, qui semble peu de chose au premier abord, n'en ruine pas moins la théorie de la valeur travail jusque dans ses fondements. Admettre cette retouche, en effet, c'est détruire cette équivalence rigoureuse entre le travail et la valeur, entre l'effort individuel et la création de la richesse, qui constituait la supériorité morale de la doctrine, et qui lui avait gagné l'assentiment de Bastiat et de Carey ; des deux termes entre lesquels ils prétendaient l'un et l'autre établir un rapport nécessaire, le premier, le travail, ne représente plus rien ; il reste purement fictif, tandis que le travail véritable, l'effort individuel, qui seul nous intéresse au point de vue de la justice, reste sans aucun lien avec la notion de richesse.

On aboutit encore au même résultat, lorsque pour combler les lacunes de la définition de la valeur par le travail, on lui juxtapose des éléments empruntés aux définitions adverses, lorsque, par exemple, on reconnaît qu'elle dépend, non-seulement de la *quantité*, mais de la *qualité* de l'effort humain, nécessaire à la fabrication du produit. C'est un écueil que n'ont guère évité les partisans de cette doctrine, et Bastiat moins qu'aucun autre. Lorsqu'il reconnaît, en effet, qu'« une foule de circonstances peuvent augmenter l'importance relative d'un service » et qu'il comprend sous ce mot l'utilité du service, sa difficulté, sa rareté ; n'avoue-t-il pas implicitement qu'en fin de compte, la valeur ne réside pas dans le service lui-même, entendez par là le travail, l'effort individuel, seul élément des produits qui selon lui soit onéreux et méritoire, mais dans cet ensemble de circonstances qui rendent le service plus ou moins appréciable et qui sont, par conséquent, les véritables éléments de la valeur ?

S'il est une constatation qui se dégage pour nous de cette critique, c'est que toutes les tentatives faites par Bastiat et ses prédécesseurs en vue d'élargir la notion de travail, de l'assouplir, de le plier à complexité des phénomènes économiques, ont pour

effet de lui enlever graduellement son sens véritable et sa portée morale, de la dénaturer, de la pervertir, de l'absorber lentement dans la notion de l'utilité qui en est comme la vivante antithèse, et qui reste, en définitive, le dernier fondement de la valeur. Il y aurait là, pour qui voudrait l'écrire, un curieux chapitre d'histoire économique; on y verrait la notion primitive de l'effort individuel subir, depuis Adam Smith jusqu'à Bastiat, toute une série de métamorphoses. Chacun de ces avatars est un acheminement nouveau vers la vérité; mais chaque progrès dans cette voie recouvre une déviation de la doctrine initiale, qui devient de plus en plus équivoque et qui perd graduellement le caractère moral qui la distinguait à ses débuts. La théorie de Bastiat nous apparaît comme le dernier terme des efforts qui ont été tentés dans ce sens par les économistes; il est allé dans cette voie plus avant qu'aucun autre, sans en excepter Karl Marx, dont la doctrine, loin de constituer un progrès, n'est, en somme, qu'un retour aux abstractions toutes scolastiques de Ricardo; mais sa tentative n'a pas été plus heureuse que celle de ses prédécesseurs. C'est en vain qu'il y dépense toutes les ressources d'un esprit subtil et fécond en expédients, pour mettre d'accord la réalité et l'idéal, les constatations sévères du savant et les croyances généreuses du cœur le plus avide de justice qui fut jamais. L'impossibilité d'une telle prétention apparaît clairement tout le long de son étude; mais Bastiat ne le voit pas; la préoccupation du droit lui fait perdre de vue le fait; l'obsession de son rêve l'empêche de pousser à fond son analyse et de trouver, au bout de ses efforts, la notion exacte de la valeur, base inébranlable sur laquelle il voulait édifier toute son œuvre économique. Le même sort attend, en quelque ordre de recherches que ce soit, tous les esprits qui ne savent pas faire à l'expérience, même triste, le sacrifice de leurs illusions les plus généreuses et en apparence les plus légitimes.

IV

On ne saurait donc admettre sur ce point les conclusions de Bastiat ; mais tout en condamnant sa thèse, on ne peut qu'admirer la logique inflexible et la clarté parfaite avec lesquelles il en développe les conséquences au cours de son œuvre économique. Sans les exposer ici dans leur détail, car elles remplissent, on peut le dire, tout le livre des *Harmonies*, nous nous bornerons à indiquer les plus générales et les plus immédiates, afin que le lecteur puisse embrasser d'un regard d'ensemble la suite des déductions qui composent les *Harmonies Economiques*, et qu'il voie clairement par quel lien elles se rattachent, comme les anneaux plus ou moins éloignés d'une même chaîne, à cette conception centrale de la valeur.

Bastiat en a tiré d'abord l'image qu'il se fait de la société économique. Toutes les relations qui rentrent dans ses cadres lui apparaissent comme des échanges de services qui s'entrecroisent et se compensent les uns les autres : services qui rendent à la production les différents individus qui y sont engagés : ouvriers, capitalistes ou propriétaires ; services actuels qui s'échangent contre des services passés ou futurs ; services privés dont le prix est librement débattu entre les particuliers et services publics dont l'Etat assume la charge et qu'il impose aux particuliers par voie de contrainte.

Cette vue n'est pas absolument originale, puisqu'avant Bastiat, J.-B. Say avait déclaré que le véritable objet de la science consiste, non pas dans l'étude du produit, c'est-à-dire dans la richesse matérielle, mais dans celle du service, c'est-à-dire du résultat utile. Cette modification constituait d'ailleurs un progrès assez contestable, car si le terme de « services » est d'une sphère d'application plus vaste que le terme de « produits », il est en même temps d'une signification moins précise.

Quant à Bastiat, le sens particulier qu'il attache à ce mot, donne à l'idée qu'il nous propose, des rapports économiques, une physionomie toute nouvelle, mais qui diffère sensiblement de la réalité des phénomènes.

Rendre service, dans l'acception ordinaire du mot, cela veut dire, prendre de la peine, faire un effort et un effort désintéressé, pour être utile à son semblable. C'est aussi dans ce sens que semble l'entendre Bastiat.

« L'idée de *valeur*, dit-il, est entrée dans le monde la première fois qu'un homme ayant dit à son frère : Fais ceci pour moi, je ferai cela pour toi, — ils sont tombés d'accord ; car alors pour la première fois, on a pu dire : Les deux *services* échangés se valent.

« Il est assez singulier que la théorie de la valeur, qu'on cherche en vain dans maint gros livre, se rencontre dans la jolie fable de Florian : *l'Aveugle et le Paralytique*.

« Aidons-nous mutuellement, la charge des malheurs en sera plus légère. »

« ...Nous sommes tous aveugles ou perclus en quelques points. Nous comprenons bientôt qu'en nous entr'aidant *la charge des malheurs en sera plus légère*. De là *l'Echange*. Nous travaillons pour nous nourrir, vêtir, abriter, éclairer, guérir, défendre, instruire les uns les autres. De là les *services* réciproques. Ces services, nous les comparons, nous les discutons, nous les *évaluons* : de là, la *valeur*⁽¹⁾. »

Sans doute, il est loisible à l'économiste de désigner par ce mot « services » toutes les transactions commerciales, y compris l'échange, le « do ut des » juristes romains ; mais c'est à condition qu'il entende par là des « services intéressés ». En effet, si les deux contractants n'accomplissent leur prestation réciproque que pour en recevoir l'exacte contre-partie, s'ils calculent les

(1) *Loc. cit.* pages 118-119.

avantages de cet échange, et s'ils n'y consentent que parce que les services qui en font l'objet leur paraissent équivalents, on ne doit pas dire qu'ils cherchent à se servir les uns les autres, mais plutôt qu'ils cherchent à se servir eux-mêmes. Un tel acte n'est ni désintéressé, ni méritoire ; il ne procède pas d'un sentiment de bienveillance, mais du pur égoïsme.

« Vendre ou acheter, dit M. Gide, c'est faire des affaires, ce n'est pas rendre service, à moins qu'on ne veuille envisager le commerce du même œil que le Bourgeois Gentilhomme : « Il y a de sottes gens, dit M. Jourdain, qui me veulent dire que mon père a été marchand? — Lui marchand! c'est pure médisance. Tout ce qu'il faisait, c'est qu'il était fort obligeant, fort officieux, et comme il se connaissait fort bien en étoffes, il en allait choisir de tous les côtés, les faisait apporter chez lui et en donnait à ses amis pour de l'argent. »

« Vraiment, poursuit M. Gide, je demande pardon pour ces réminiscences littéraires que suggère involontairement la théorie de Bastiat, mais mon excuse, c'est qu'en effet nous sommes ici en pleine fantaisie⁽¹⁾. »

Non pas en pleine fantaisie, mais en plein rêve, et c'est ce qui me porte à me montrer moins sévère que M. Gide pour l'auteur des *Harmonies Economiques*. Bastiat distingue aussi soigneusement qu'Adam Smith les actes qui procèdent du mobile égoïste et ceux qui procèdent du mobile sympathique ; il ne confond pas le monde de l'intérêt avec celui du sentiment, ni la sphère de l'économie politique avec celle de la morale ; mais il a l'intuition profonde de la solidarité qui unit les êtres humains, de l'incapacité où se trouve l'individu de subvenir, sans le secours de ses semblables, à l'infinie variété de ses besoins, et cet état de choses lui paraît de nature à améliorer le caractère des relations socia-

(1) *Revue d'Economie Politique*, année 1888, p. 264.

les, à les élever, à les moraliser. Si tous les hommes sont frères dans le travail et dans la peine, si chaque individu a sa place marquée dans la production des richesses comme chaque rouage d'une immense machine, et si l'action de chaque rouage profite à chacun d'eux en particulier, ne peut-on pas considérer le jeu de ces rouages humains comme un échange de services réciproques ? N'est-il pas permis d'espérer qu'un jour cette vue de l'économiste deviendra celle des rouages eux-mêmes, qu'ils comprendront mieux l'étroite dépendance qui les assujettit les uns aux autres et à l'ensemble de la machine, et que, rendus plus justes par la vue de la vérité, ils renonceront enfin à s'opprimer, à s'écraser, à se dépouiller les uns les autres ? Est-il défendu d'espérer que dans l'avenir les antagonismes de classes s'évanouiront d'eux-mêmes devant une vue plus large et plus approfondie des phénomènes économiques ?

Cet espoir, ou, si l'on préfère, cette illusion reste un des traits dominants de la pensée de Bastiat ; il est plus marqué chez lui que chez aucun économiste antérieur, et c'est par là que son œuvre se rattache très étroitement à sa génération politique et littéraire. Toutes les conceptions de cette époque, qu'elles aient un caractère pratique ou spéculatif, révèlent le même souci de voir régner l'union, la concorde entre les différentes classes, et de faire de la fraternité la loi même d'un monde nouveau : les utopistes rêvent de l'imposer aux hommes, les uns par la persuasion, les autres par la contrainte ; dans un ordre d'idées tout différent, un poète comme Lamartine, un historien comme Michelet, la considèrent comme l'idéal que l'avenir doit réaliser progressivement ; Bastiat s'efforce de prouver qu'elle nous est imposée par les lois providentielles, qu'on la retrouve à la base même de toutes les relations sociales et que toute transaction économique se résout en un échange de services. C'est ainsi qu'il transpose dans l'économie politique un rêve qui fut celui de tous ses contemporains. C'était d'ailleurs un grand et noble rêve ; le

défaut de Bastiat fut de trop y croire ; on le lui a assez vivement reproché depuis.

V

Une autre conséquence immédiate de la théorie de la valeur dans Bastiat, c'est sa définition de la richesse. Il rappelle que l'école classique s'était divisée sur ce point capital, Adam Smith et Ricardo déclarant que la richesse réside dans la valeur, tandis que J.-B. Say la fait consister dans l'utilité. Cette divergence de vues avait égaré les économistes postérieurs, tels que Saint-Chamans et Sismondi. Aussi Proudhon la considérait-il comme l'expression d'une antinomie première, et résistant par sa nature à tous les efforts de la science sociale⁽¹⁾.

Bastiat a parfaitement vu que la contradiction n'était qu'à la surface et que les deux définitions, opposées en apparence, n'étaient pas inconciliables. C'est que le mot de richesses est susceptible de deux acceptions différentes ; si l'on voit les choses du point de vue social, on désignera sous ce terme tous les objets qui contribuent à la satisfaction de nos besoins, que l'acquisition en soit gratuite comme celle des éléments et des forces physiques, ou onéreuse comme celle des produits de l'industrie humaine ; dans ce sens, on peut bien dire qu'il n'y a pas une seule particule de l'écorce terrestre qui ne soit susceptible d'être utilisée par l'homme et de devenir une richesse ; dans ce sens encore, on peut soutenir très justement qu'un pays est d'autant plus riche que ses habitants sont mieux pourvus de toutes choses et que toutes les satisfactions possibles y sont estimées à plus bas prix ; mais autre est le point de vue de la société, autre celui de l'individu ; pour ce dernier, la richesse s'identifie avec la totalité des

(1) *Harmonies*, ch. VI, pages 175-182.

valeurs qui constituent son patrimoine et, plus ces valeurs sont appréciées, plus il est vrai de dire que l'individu a de fortune.

« Concluons, dit à ce sujet Bastiat, qu'on peut donner et qu'on donne légitimement deux sens au mot Richesse :

« La *Richesse effective*, vraie, réalisant des satisfactions, ou la somme des Utilités que le travail humain, aidé du concours de la nature, met à la portée des sociétés.

« La *Richesse relative*, c'est-à-dire la quote-part proportionnelle de chacun à la Richesse générale, quote-part qui se détermine par la Valeur⁽¹⁾. »

La différence des deux points de vue est indiquée aussi clairement par Bastiat que par aucun autre économiste, il essaie même d'en donner l'explication, et il la trouve dans ce fait que la division du travail a créé une opposition profonde entre les jugements du même individu, suivant qu'il se présente comme producteur ou comme consommateur. Qu'il joue l'un ou l'autre de ces deux rôles, son but reste le même : il tend toujours à se procurer le plus de satisfactions possible, et, par conséquent, il désire les acheter au plus bas prix ; c'est là le point de vue social ; mais en même temps il se procure ces satisfactions en vendant ses services à ses semblables, et c'est pourquoi il tient à ce qu'ils atteignent une grande valeur, à ce qu'ils soient cotés un très haut prix ; c'est là le point de vue individuel. Toute cette analyse est très juste ; mais elle ne va pas au fond de la difficulté, et l'on peut regretter que les vices de la théorie de Bastiat l'aient empêché de voir clairement comment la notion de la richesse personnelle prend sa source dans la notion de l'utilité sociale et comment elle s'en dégage ; comment le caractère de la rareté, c'est-à-dire de la limitation dans la quantité, s'ajoute au caractère premier de l'utilité, pour constituer le phénomène plus complexe de la valeur.

(1) *Loc. cit.*, p. 183.

Ce qu'il importe surtout de retenir ici, c'est que Bastiat établit une distinction très nette entre la richesse sociale et la richesse individuelle, entre le domaine des utilités gratuites et celui des utilités onéreuses, et que, suivant sa théorie de la valeur, il attache, d'une manière indissoluble, l'idée de la gratuité à celle des forces naturelles de l'idée de la valeur à celle des services humains.

La distinction avait été déjà faite par la plupart des économistes antérieurs, et notamment par J.-B. Say⁽¹⁾; mais ils en avaient conclu que ces richesses naturelles, quelle que soit leur utilité, n'étaient pas objet d'étude pour l'économiste, parce qu'elle n'étaient pas objet d'évaluation ni d'échange. C'est là, de l'avis de Bastiat, rétrécir le champ de la science sociale et la mutiler; c'est la réduire à la stérile description des phénomènes actuels et lui enlever tout ce qui constitue son intérêt : la vue des progrès réalisés incessamment dans l'économie sociale, sous l'empire de cette double loi de la *gratuité* des énergies actuelles et de l'*onérosité* des énergies humaines. Vivifié par cette vue nouvelle, le monde économique, que l'on concevait comme figé dans le retour stérile et mécanique des mêmes phénomènes, s'anime tout à coup et nous apparaît dans sa fécondité inépuisable, dans son évolution perpétuelle et dans son ascension indéfinie; pour Bastiat, comme pour Ch. Dunoyer et pour Carey, ce progrès se confond avec l'action des lois qui conspirent à étendre indéfiniment la sphère de l'utilité et à restreindre, dans la même mesure, celle de la valeur, à substituer de plus en plus l'action des forces naturelles à celle du travail humain, à diminuer constamment la somme des efforts relativement à celle des satisfactions qu'ils nous procurent, pour tout dire, en un mot, à asservir les choses et à libérer l'individu.

(1) Cf. J.-B. Say, *Traité d'économie politique*, dans la *Collection des principaux économistes*, t. IX, p. 72.

« Si la science économique, écrit Bastiat, si aride à quelques égards, élève et enchante l'intelligence sous d'autres rapports, c'est précisément qu'elle décrit les lois de cette association entre l'homme et la nature; c'est qu'elle montre l'utilité gratuite se substituant, de plus en plus, à l'utilité onéreuse, la proportion des jouissances de l'homme s'accroissant eu égard à ses fatigues, l'obstacle s'abaissant sans cesse et avec lui la valeur, les perpétuelles déceptions du producteur plus que compensées par le bien-être croissant des consommateurs, la richesse naturelle, c'est-à-dire *gratuite* et *commune* venant prendre la place de la richesse *personnelle* et *appropriée*. Et quoi! on exclurait de l'économie politique ce qui constitue sa religieuse harmonie!⁽¹⁾ »

A la lumière de sa théorie de la valeur, Bastiat se propose de nous exposer les lois qui règlent pour le plus grand bien des hommes la production et la distribution de la richesse et qui correspondent aux deux points de vue les plus généraux de la science économique : le point de vue de l'utilité et celui de la justice.

CHAPITRE IV

LA THÉORIE DE LA PRODUCTION DE LA RICHESSE.

I

Evolution de la production de la richesse.

Comme tout être vivant, l'homme est sujet à des besoins qu'il se voit dans l'obligation de satisfaire, sous peine de disparaître bientôt, lui et la race, de la surface du globe. Qu'il soit privé de nourriture, d'habitation, de vêtement, aussitôt la privation se traduit par un désir intense et douloureux, et ce désir le pousse impérieusement à se procurer les objets nécessaires pour le satisfaire. Cette acquisition ne va pas ordinairement sans effort, car les produits du sol ne sont pas toujours propres à être utilisés directement ; il faut que l'action de l'homme s'ajoute à celle de la nature, pour parfaire son œuvre et pour la modifier en vue de ses fins particulières. La production des richesses n'est donc pas autre chose que la réaction de l'individu contre le milieu extérieur, son effort continu pour en tirer tout ce qui lui est nécessaire, afin de subvenir à son entretien et à celui de sa famille.

Cette nécessité, en vertu de laquelle l'homme est obligé de travailler pour vivre, s'imposait au regard de tout observateur attentif. C'est pourquoi, dès les débuts de la science sociale, les physiocrates la formulèrent sous le nom de loi de *consommation*.

Ils y virent à juste titre le principe même de tout l'effort économique, le rouage initial qui met en mouvement tout l'appareil de la production de la richesse. Cette vue générale fut adoptée par tous les théoriciens de l'école classique ; à leur exemple, Bastiat l'énonce dès les premiers chapitres de ses *Harmonies Economiques*.

« Quels sont, dit-il, les moyens que nous avons de pourvoir à nos besoins ?

« Il me semble évident qu'il y en a deux : la Nature et le Travail, les dons de Dieu et les fruits de nos efforts, ou, si l'on veut, l'application de nos facultés aux choses que la nature a mises à notre service⁽¹⁾. »

Et plus loin : « La plupart des objets matériels qui servent à la satisfaction de nos besoins et de nos désirs ne sont amenés à l'état d'utilité qui les rend propres à notre usage que par l'intervention du travail, par l'application des facultés humaines⁽²⁾. »

Mais l'homme est un être sensible et, comme tel, il est naturellement porté à fuir l'effort qui est une douleur ; l'homme est un être intelligent, et, à ce titre, il est capable de juger, d'apprécier l'utilité de ses efforts, de les coordonner, de les adapter en vue d'obtenir des résultats plus satisfaisants, d'apercevoir les fautes qu'il commet dans la poursuite de ces résultats et de les rectifier ; en un mot, il est essentiellement perfectible.

« L'homme, dit fort bien Bastiat, est pourvu de facultés progressives. Il compare, il prévoit, il apprend, il se réforme par l'expérience. Puisque si le besoin est une *peine*, l'effort est une *peine* aussi, il n'y a pas de raison pour qu'il ne cherche à diminuer celle-ci, quand il le peut faire sans nuire à la satisfaction qui en est le but. C'est à quoi il réussit quand il parvient à rem-

(1) *Harmonies*, ch. III, p. 61.

(2) *Loc. cit.*, p. 64.

placer de l'utilité onéreuse par de l'utilité gratuite et c'est l'objet perpétuel de ses recherches...

« ...Chaque fois qu'un progrès de ce genre se réalise, une partie de nos efforts est mise, pour ainsi dire, en disponibilité, et nous avons l'option, ou de nous abandonner à un plus long repos, ou de travailler à la satisfaction de nouveaux désirs, s'il s'en forme dans notre cœur d'assez puissants pour stimuler notre activité.

« Tel est le principe de tout progrès dans l'ordre économique...⁽¹⁾ »

On voit ici par quel lien subtil Bastiat rattache à son idée centrale de la valeur sa théorie de la production des richesses, et comment il fait dériver celle-ci de celle-là. Rappelons, en effet, les prémisses qu'il a posées dans ce chapitre préliminaire et dont il développe les conséquences à travers toute son œuvre économique. Nous savons qu'il y établit une distinction aussi absolue que possible, entre les biens qui constituent des services individuels et ceux qui sont de pures libéralités de la nature ; qu'à travers toutes les transactions, le concours de l'homme lui paraît toujours onéreux et celui de la nature toujours gratuit ; que, pour lui, les caractères de valeur, de propriété, se lient indissolublement à l'idée du travail, tandis que les caractères de gratuité, de communauté, se lient indissolublement à l'idée de forces naturelles. S'il en est ainsi, tout l'effort de l'homme dans la production des richesses doit tendre à substituer, autant que possible, l'élément gratuit à l'élément onéreux, ou, en d'autres termes, à diminuer de plus en plus la somme de travail et de capitaux nécessaires en vue d'obtenir un résultat donné, en arrivant à une maîtrise de plus en plus parfaite des forces productives. Recourir le moins possible à l'action des services humains, utiliser le plus possible l'action des services naturels,

(1) *Harmonies*, ch. II, p. 41.

telles sont les deux conditions idéales de la création de la richesse; la question est de savoir si nos institutions économiques actuelles tendent à les réaliser. Or, c'est justement là ce que prétend Bastiat.

« La Gratuité et la Communauté, écrit-il, c'est le domaine des forces naturelles, et ce domaine s'agrandit sans cesse. C'est une vérité de raisonnement et de fait.

« La Valeur et la Propriété, c'est le domaine des efforts humains, des services réciproques, et ce domaine se resserre nécessairement pour chaque résultat donné, mais non pour l'ensemble des résultats, — pour chaque satisfaction déterminée, mais non pour l'ensemble des satisfactions, parce que les satisfactions *possibles* ouvrent devant l'humanité un horizon sans limites ⁽¹⁾. »

Si l'économiste parvenait à fournir cette démonstration, on devine quelles ressources immédiates il en tirait au point de vue polémique. Il démontrait que toutes les lois sociales sont organisées de manière à conduire l'espèce humaine dans la voie du bien-être et du progrès indéfini, il établissait l'excellence des nos institutions économiques en ce qui concerne la production de la richesse; il faisait ainsi tomber toutes les critiques qu'avaient accumulées, à leur rencontre, les esprits pessimistes et les esprits révolutionnaires, les théoriciens de l'école de Sismondi et les socialistes. Les uns et les autres, on s'en souvient, avaient analysé très soigneusement les phénomènes économiques qui caractérisent le régime de la grande industrie : division du travail, emploi des machines, concentration des capitaux, concurrence sans limites; et ils en avaient tiré cette idée qu'un pareil système entraîne nécessairement, pour la masse des entrepreneurs, une situation précaire et pleine de périls, pour tous les ouvriers,

(1) *Harmonies*, au ch. VIII, intitulé *Propriété, communauté*, p. 231.

l'abaissement intellectuel et moral, le chômage et la misère, pour le pays, un état continu de crises économiques et sociales. Ils en concluaient que cet « ordre naturel », si fort vanté par les ancêtres de la science, n'était qu'une organisation très imparfaite, anarchique, disaient-ils, et par conséquent périssable, destinée à disparaître devant un système d'association plus savante et plus harmonieuse.

Si ces critiques étaient fondées, c'était bien la condamnation définitive de l'ordre économique, basé sur la liberté du travail, la propriété et la concurrence, et le fait paraissait d'autant plus grave que, pour échapper aux maux dont il était la source, les modernes réformateurs ne trouvaient rien de mieux que de recourir aux organisations artificielles, à la communauté de biens et à la contrainte; mais il était permis d'en appeler de cette vue trop pessimiste et de cette condamnation trop hâtive, de se demander si la somme d'avantages que procure à la société le régime actuel de la grande industrie, ne compensait pas largement les inconvénients si bien mis en lumière par Sismondi et par les socialistes.

C'est ce qu'avaient essayé de faire Charles Dunoyer et Carey et ce que Bastiat allait tenter à son tour, en s'aidant de leurs travaux.

Si l'on fait abstraction de la différence des points de vue particuliers et des formules qui les traduisent, le fond de toutes ces démonstrations est identique. Elles consistent essentiellement à prouver que nos institutions économiques constituent le plus merveilleux instrument du progrès, parce qu'elles sollicitent au plus haut point toutes les activités productrices, parce qu'elles associent, de la façon la plus profitable, l'action de l'homme à celle de la nature; parce qu'elles soumettent, d'une manière de plus en plus étroite, les forces brutes de celle-ci à la volonté intelligentes de celui-là; que par suite elles permettent à l'espèce humaine de les exploiter dans des conditions de plus en plus fructueuses, et de produire, au prix des moindres efforts, des

quantités toujours croissantes de richesses. Le résultat de ces conquêtes progressives de l'homme sur la nature, c'est l'abondance, c'est le bon marché de tous les objets utiles ; abondance, bon marché qui profitent à tout le monde, puisque sous le régime actuel tout le monde est consommateur, chaque individu se procurant par l'échange la plupart des choses nécessaires à sa consommation personnelle.

Toute cette argumentation descend en droite ligne de la théorie physiocratique de l'ordre naturel. Comme cette dernière, en effet, elle se réduit à l'affirmation d'une harmonie préétablie, qui ferait concorder l'intérêt légitime de chaque individu avec l'intérêt général, c'est-à-dire l'intérêt des consommateurs, et qui serait ainsi la raison première de tout progrès économique. Il faut se souvenir ici, pour bien comprendre la portée de cette démonstration, que Bastiat admet, avec tous ses auteurs successifs, l'absolue gratuité des forces naturelles. Dès lors, toutes les institutions, toutes les inventions, tous les procédés qui ont pour effet d'étendre l'action de l'homme sur les éléments, réalisent une économie, en diminuant dans la même mesure le travail individuel, seul facteur de la richesse qui, en droit comme en fait, soit rémunérable ; ils constituent donc bien un gain définitif qui se traduit à tous les yeux par l'abaissement progressif de toutes les valeurs. C'est ce que Bastiat exprime dans ces termes :

« La tendance invincible de l'intelligence humaine, en cela stimulée par l'intérêt et secondée par la série des découvertes, est de substituer le concours naturel et gratuit au concours humain et onéreux ; de telle sorte qu'une utilité donnée, quoique restant la même, quant à son résultat, quant à la satisfaction qu'elle procure, répond cependant à un travail de plus en plus réduit⁽¹⁾. »

Ce point de vue n'est certainement pas personnel à Bastiat,

(1) *Harmonies*, ch. III, p. 66.

puisque, sans remonter jusqu'aux physiocrates et à Adam Smith, on le retrouve avec des nuances diverses dans les ouvrages de Ch. Dunoyer et dans ceux de Carey. Chez Ch. Dunoyer, la théorie est déjà complète : il attend tout le progrès économique de l'activité de l'homme, s'exerçant dans des conditions normales, sur les éléments qui lui sont fournis gratuitement par la nature ; et cette activité lui paraît d'autant plus puissante et créatrice qu'elle s'exerce plus librement, qu'elle est plus débarrassée des entraves par lesquelles la tyrannie, l'oppression, l'injustice des gouvernements, des classes dirigeantes et des grands producteurs ont si longtemps ralenti son essor⁽¹⁾.

La théorie de Carey est très voisine de celle de Ch. Dunoyer qu'il a connue et dont il s'est inspiré dans une assez large mesure : pour lui aussi, le grand instrument du progrès : c'est le travail, l'effort incessant des générations humaines qui se sont attaquées à la terre, qui l'ont conquise, colonisée, défrichée, exploitée, et qui en ont fait jaillir des sources toujours nouvelles de richesses ; seulement, tandis que la conception de Ch. Dunoyer est de caractère abstrait et déductif, celle de Carey est avant tout expérimentale et positive. Un simple trait fera comprendre la différence des deux esprits. Carey, comme Ch. Dunoyer, à un moindre degré toutefois, est un libéral ; il a foi dans la liberté comme dans un instrument de progrès en tous sens ; mais le phénomène dont l'action lui a paru prépondérante et que toute son œuvre tend à mettre en lumière : c'est l'association du travail, la combinaison des efforts et leur différenciation croissante, en vue d'obtenir des résultats de plus en plus considérables⁽²⁾.

(1) L'ouvrage capital de Ch. Dunoyer est intitulé : « *De la liberté du travail, ou simple exposé des conditions dans lesquelles les forces humaines s'exercent avec le plus de puissance.* » Il nous a laissé un résumé très exact de sa doctrine dans un article du *Dictionnaire économique* de Coquelin et Guillaumin, mot *production*, p. 439.

(2) Cf sur Carey l'appréciation du Dr Jenks, à la fin de sa monographie : *Henry C. Carey als Nationalökonom*, p. 257.

« La richesse, écrit-il, consiste dans le *pouvoir de commander les services toujours gratuits de la nature*, que ceux-ci soient rendus par le cerveau de l'homme, ou par la matière de laquelle il vit et sur laquelle il doit agir. Plus est considérable la *puissance d'association*, c'est-à-dire plus grande est la diversité des demandes faites à l'intelligence humaine, plus est considérable également, ainsi que nous l'avons vu, le développement des facultés particulières — ou l'individualité — de chaque membre de la société ; et plus se développe la capacité pour l'association. Avec cette dernière, arrive l'accroissement du pouvoir sur la nature et sur lui-même ; et plus est complète sa capacité pour se gouverner lui-même ; plus doit être rapide le mouvement de la société, — plus est considérable la tendance vers de nouveaux progrès et plus rapide aussi le développement de la richesse⁽¹⁾. »

En deux mots et pour nous résumer, Charles Dunoyer, Carey et Bastiat se forment une même conception du progrès économique : ils l'envisagent comme l'extension progressive d'un fonds commun, d'un *capital social*, suivant le mot de Ch. Dunoyer, qui est le patrimoine de l'humanité tout entière, et qui, sous l'empire de la liberté économique, s'accroît de jour en jour avec toutes les découvertes de la science, avec toutes les applications industrielles dont elles sont susceptibles, avec tous les modes d'association qu'elles rendent nécessaires : seulement Bastiat ajoute aux doctrines de ses devanciers la clarté, la précision et l'éclat de ses formules : il distingue plus soigneusement qu'aucun autre l'action des *services humains* et celle des *services naturels* ; il considère les uns comme étant des *utilités onéreuses* et les autres des *utilités gratuites* ; et, son vocabulaire accepté, ses prémisses admises, il envisage l'évolution de la production des richesses comme un double mouvement qui tend, dans la somme

(1) *Principes de la science sociale*, ch. VII, tome I. p. 210.

d'énergie nécessaire pour obtenir un résultat quelconque, à diminuer constamment la part des services humains, de la propriété, de la valeur, et à augmenter, dans la même proportion, la part des services naturels, de la communauté, de l'utilité gratuite.

« ...Je l'ai dit bien des fois, écrit-il, et je le répéterai sans doute bien des fois encore, car c'est la plus grande, la plus belle, peut-être la plus méconnue des harmonies sociales, celle qui résume toutes les autres : il est dans la nature du progrès — et le progrès ne consiste qu'en cela — de transformer l'utilité onéreuse en utilité gratuite; de diminuer la Valeur sans diminuer l'Utilité; de faire que, pour se procurer les mêmes choses, chacun ait moins de peine à prendre ou à rémunérer; d'accroître incessamment la masse des choses *communes*, dont la jouissance, se distribuant d'une manière uniforme entre tous, efface peu à peu l'inégalité qui résulte de la différence des propriétés⁽¹⁾. »

C'est la même pensée qu'il exprime ailleurs, d'une manière plus brève et plus significative, dans ces trois propositions :

« La valeur qui est la propriété sociale, naît de l'effort et de l'obstacle. — A mesure que l'obstacle s'amointrit, l'effort, la valeur ou le domaine de la propriété s'amointrissent avec lui. — La propriété recule toujours, pour chaque satisfaction donnée, et la communauté avance sans cesse⁽²⁾. »

On voit maintenant se dérouler, dans son ensemble, le spectacle de l'évolution économique, telle que nous l'a décrite Bastiat : il place, d'une part, le travail de l'homme qui est l'élément onéreux de la valeur comme il est le principe actif, comme il est l'ouvrier incessant de tout progrès; et de l'autre, le *capital social*, c'est-à-dire la masse des acquisitions successives, qui, grâce au travail, sont devenues la propriété de l'humanité tout entière : la puis-

(1) *Harmonies*, ch. VIII, p. 224.

(2) *Loc. cit.*, p. 223.

sance productrice de la terre qui nous nourrit; les forces vives du vent, de l'eau, de la vapeur, de l'électricité, qui alimentent notre industrie locomotrice et notre industrie manufacturière; toutes les propriétés utiles que les physiiciens et les chimistes découvrent chaque jour aux moindres parcelles de la matière vivante ou inanimée; tant de conquêtes, en un mot, par lesquelles l'intuition du savant ouvre de nouvelles voies à l'activité de l'homme, et provoque l'habileté de l'ingénieur, l'esprit d'entreprise du capitaliste et le travail de l'ouvrier. C'est par l'effet de leurs services et des lois qui assurent leur concours à l'œuvre commune, que l'abondance et le bien-être matériel vont se répandant et s'égalisant de plus en plus, au sein des sociétés contemporaines; à tel point que le petit bourgeois, l'artisan de France ou d'Angleterre, sont aujourd'hui mieux nourris, mieux vêtus, mieux pourvus d'objets utiles; qu'ils vivent plus confortablement et qu'ils voyagent à moins de frais que ne faisait, il y a quelques siècles, leur ancien maître, le rude gentilhomme de l'époque féodale.

II

Action du mobile individuel.

Les progrès accomplis dans ce sens sont déjà remarquables; ils permettent d'en espérer pour l'avenir de plus grands encore; mais ce n'est pas assez pour Bastiat que de constater et d'admirer « cette démocratique évolution⁽¹⁾ », il se propose en même temps d'en étudier le mécanisme, de montrer sous qu'elles conditions elle s'accomplit et comment elle est le résultat où tendent toutes nos institutions sociales. Il est juste d'ajouter que cette partie de

(1) *Harmonies*, loc. cit., p. 224.

son œuvre est médiocrement originale : réduite à ses traits essentiels, elle n'est pas autre chose qu'une affirmation renouvelée des physiocrates : celle de l'existence d'un ensemble d'institutions naturelles, destinées à assurer la concordance de l'intérêt individuel et de l'intérêt général, qu'ils identifient avec l'intérêt des consommateurs. Que si l'on étudie, jusque dans ces détails, la démonstration de Bastiat, on voit qu'elle rappelle étrangement celle de ses prédécesseurs du XVIII^e siècle⁽¹⁾.

Quels sont, en effet, aux yeux de l'auteur des *Harmonies*, les deux faits dominants de l'ordre économique, ceux qui, portant à leur maximum toutes les énergies individuelles, ont pour effet de procurer à l'espèce humaine la plus grande somme de richesses ? Pour Bastiat, comme pour les physiocrates, c'est la *liberté* et la *propriété*, la *liberté* du travail qui n'est pas autre chose pour l'individu que la propriété de sa personne, le droit d'employer son activité à son propre usage, et de résoudre, de la façon qui lui convient, le problème matériel de l'existence, et la *propriété* qui n'est, en somme, que l'extension, la garantie de cette liberté primordiale.

« J'entends par propriété, écrit à ce sujet Bastiat, le droit qu'a le travailleur sur la valeur qu'il a créée par son travail⁽²⁾. — Et ailleurs : « L'homme naît *propriétaire*, c'est-à-dire que la propriété est le résultat de son organisation. On naît propriétaire, car on naît avec des besoins auxquels il faut absolument pourvoir pour se développer, pour se perfectionner et même pour vivre, et on naît aussi avec un ensemble de facultés coordonnées à ces besoins. On naît donc avec la propriété de sa personne et de ses facultés. C'est donc la propriété de la personne qui entraîne la

(1) On pourra se rendre compte de la similitude des deux points de vue, en rapprochant notre tableau de la production de la richesse dans Bastiat, de celui que donne, d'après les physiocrates, M. Hector Denis, dans son *Histoire des systèmes économiques et socialistes*, Paris, Giard et Brière, 1901, pages 107-121.

(2) *Propriété et loi*, IV, 276.

propriété des choses, et c'est la propriété des facultés qui entraîne celle de leurs produits. Il résulte de là que la propriété est aussi naturelle que l'existence même de l'homme⁽¹⁾. »

Pour que l'homme consentit à faire effort, il fallait, en effet, de toute nécessité, lui assurer la paisible jouissance des biens qu'il avait acquis par son travail, et c'était admettre la propriété. Mais l'homme n'est pas fait pour vivre isolé; il éprouve le besoin de se créer une famille; les intérêts de ses enfants lui deviennent bien vite aussi chers que les siens, et il travaillera d'autant plus àprement qu'il aura la certitude de leur laisser le produit de son travail: d'où le droit à l'héritage, qui est comme l'extension du droit de propriété, qui le consolide et qui l'éternise.

Ces raisons justifient l'existence de la propriété du sol comme celle de la propriété mobilière, car, si l'on en croit Bastiat et les physiocrates, la terre, laissée à elle-même, n'a pas de valeur propre; mais elle emprunte celle du travail humain qui était nécessaire pour la défricher, l'enclorre, la dessécher, l'ensemencer, la couvrir de récoltes. Toute sa valeur est d'origine purement humaine; il est donc juste qu'elle reste la récompense des mains même qui l'ont créée. Enfin, le complément nécessaire de ces trois droits naturels, c'est le droit de l'échange, la faculté, laissée à l'individu, d'échanger, comme il l'entend, le produit de son travail, sans avoir à subir, de la part de l'Etat, aucune restriction ni contrainte. Nous savons comment Bastiat a développé ce « droit absolu de l'échange », au cours de sa polémique contre le système protecteur⁽²⁾.

Toutes ces libertés naturelles ont pour but de donner son maximum d'action au mobile économique par excellence: l'intérêt personnel, en assurant à l'individu la possession exclusive des

(1) *Le Libre-Echange*, II, 328-329.

(2) Voir plus haut, p. 112.

résultats obtenus au prix de ses efforts. Il s'agit maintenant, pour Bastiat, de démontrer que c'est sous l'action de ce mobile que ce sont effectués tous les progrès accomplis dans les modes de production de la richesse.

Tout d'abord, l'individu, qui, naturellement, cherchait à vivre de la manière la plus économique, vit bientôt qu'au lieu de disperser ses efforts dans tous les sens, il avait un grand avantage à les concentrer sur un même point, à se borner à la fabrication d'une seule classe d'objets utiles, et à acheter tous les autres en les échangeant contre les produits de son travail ; et l'on eut l'échange dont Bastiat résume les bénéfices en ces termes : « ...Lorsqu'un homme dit à un autre : « Ne fais pas ceci, je ne ferai que cela et nous partagerons », il y a meilleur emploi de travail, des facultés, des agents naturels, des capitaux, et, par conséquent, il y a plus à partager. A plus forte raison, si trois, dix, cent, mille, plusieurs millions d'hommes entrent dans l'association⁽¹⁾. »

Ce premier progrès en entraîna bientôt un second. En effet, l'individu, toujours poussé par le même mobile, ne tarda pas à remarquer que la fabrication d'un même objet se décompose naturellement en une série d'opérations variées, et qu'au lieu de les faire toutes exécuter par le même ouvrier, il est préférable de les confier à autant d'ouvriers différents ; qu'en procédant de la sorte, on multiplie la quantité des objets produits dans un même temps, qu'on développe l'habileté professionnelle de chaque travailleur, et qu'on rend plus facile les découvertes d'instruments et de procédés nouveaux ; d'où la *division du travail* dont les avantages furent si bien mis en lumière par Adam Smith.

Mais la division du travail ne fut qu'un acheminement vers un progrès nouveau et bien autrement radical. En effet, plus la

(1) *Harmonies*, ch. IV, pages 86-87.

fabrication d'un produit quelconque comprend d'opérations simultanées ou successives, et plus ces opérations deviennent simples, faciles et mécaniques : on atteint bientôt le moment où l'on conçoit la possibilité de substituer à l'action de l'homme celle de la nature, « cet esclave, dit Bastiat, qu'il ne faut ni nourrir, ni vêtir, dont nous ne payons, ni faisons payer les services, qui ne coûte rien, ni à notre bourse, ni à notre conscience⁽¹⁾ » et de remplacer l'ouvrier par *la machine*. Une fois lancée dans cette direction, l'intelligence de l'inventeur imagina ces merveilleux engins, qui, mettant au service de l'homme les éléments jusqu'alors indomptés, donnèrent naissance à la grande industrie et multiplièrent, au-delà de toute mesure, la quantité des objets manufacturés.

En somme, on peut dire, en résumant la pensée de Bastiat, que l'échange, l'association et la division du travail, l'emploi des machines sont les manifestations successives d'une même tendance qui pousse l'homme « à augmenter le rapport de ses satisfactions à ses efforts » ou, en d'autres termes, à obtenir, à travail égal, des quantités toujours croissantes de richesses.

Les premiers progrès réalisés dans cette voie furent difficiles et lents à venir; mais, une fois passé l'âge de leur enfance, les sociétés progressèrent à pas de géants, car, dit Bastiat, « l'humanité est une chaîne admirable où s'accomplit ce miracle que les premiers chaînons communiquent à tous les autres un mouvement progressif de plus en plus rapide jusqu'au dernier⁽²⁾. »

Le facteur le plus actif de cette évolution, l'instrument le plus énergique de ce progrès, c'est le *capital*. On sait que l'exercice de tout métier, l'installation de toute entreprise, nécessitent certaines avances, et que, plus une industrie est perfectionnée, plus le montant de ces avances est considérable. En

(1) *Harmonies*, ch. IV, p. 85.

(2) *Harmonies*, ch. VIII, p. 214.

effet, pour entretenir l'ouvrier pendant le temps que dure la fabrication des objets, pour lui fournir les matières premières qui feront l'objet de son travail, les outils et les machines qui sont nécessaires pour les mettre en œuvre, il faut avoir accumulé, au préalable, une certaine somme de valeurs; d'où la nécessité qui s'imposait à l'individu d'épargner, d'accumuler des richesses en vue de la production de richesses nouvelles, bref, de se constituer un capital. Le capital était donc nécessaire à l'homme pour asservir les forces naturelles et pour les faire travailler à son profit⁽¹⁾. C'est sous son influence incessante et décisive que s'est accomplie cette marche en avant des générations humaines, qui les a conduites, de la sauvagerie et du dénuement de la horde primitive, à la civilisation et à la prospérité de nos sociétés contemporaines, si raffinées et si complexes. Dans toute la force du terme, le capital a été pour l'homme l'instrument de sa libération, et Bastiat voyait juste, lorsqu'il considérait la propriété, ou plutôt « l'esprit de propriété » comme le principe même de tout progrès⁽²⁾.

« La propriété, écrit-il à ce propos, tend à transformer l'utilité onéreuse en utilité gratuite. Elle est l'aiguillon qui force l'intelligence humaine à tirer de l'inertie des forces naturelles latentes. Elle lutte, à son profit sans doute, contre les obstacles qui rendent l'utilité onéreuse. Et quand l'obstacle est renversé dans une certaine mesure, il se trouve qu'il a disparu dans cette mesure au profit de tous. Alors l'infatigable Propriété s'attaque à d'autres obstacles, et ainsi de suite et toujours, élevant sans cesse le niveau humain, réalisant de plus en plus la Communauté et avec elle l'Égalité au sein de la grande famille⁽³⁾. »

(1) *Harmonies*, ch. VII, p. 190.

(2) « Le point de départ du genre humain étant le maximum de misère ou le maximum d'obstacles à vaincre, il est clair que tout ce qu'il gagne d'une époque à l'autre, il le doit à l'esprit de propriété. » *Harmonies*, ch. VIII, p. 219.

(3) *Loc. cit.* pages 239-240.

III

Action de la concurrence.

Il semble que nous sommes parvenus au terme de notre démonstration, et pourtant, il y manque encore un point pour qu'elle soit parfaite. Nous avons vu comment l'homme rend son travail plus productif, en le spécialisant, en l'associant, en le divisant, en atteignant à une maîtrise de plus en plus parfaite des forces naturelles, en employant, pour les asservir, tout son capital matériel et scientifique ; il nous reste à montrer comment tous ces progrès profitent à la communauté, comment ce qui était, à l'origine, le privilège de quelques producteurs devient, au bout d'un temps, le partage du consommateur, c'est-à-dire de tout le monde.

En effet, si l'intérêt personnel pousse l'individu à réaliser des progrès économiques, il le pousse tout aussi naturellement à s'en réserver la possession exclusive. Pour qu'il arrive à en faire bénéficier les autres, il faut qu'il y soit entraîné, consciemment ou non, par une force aussi impérieuse que l'intérêt personnel lui-même.

C'est ici qu'intervient l'action de la *Concurrence*, dont le rôle économique est de diminuer les profits industriels et de les égaliser, d'atténuer les monopoles et de les faire disparaître, d'encourager l'initiative du producteur, en lui laissant, pour un temps, le bénéfice exclusif de son invention, et d'en faire profiter, à la longue, tout le public consommateur. Le mécanisme de la concurrence est fort bien analysé par Bastiat. L'idéal de chaque entrepreneur est de faire mieux que ses rivaux ; il y tend par tous les moyens possibles. Parvient-il, en effet, à réduire ses frais de production, en se procurant, à plus bas prix, les services indispensables du capitaliste, du propriétaire du sol, de l'ouvrier, en

achetant à meilleur compte toutes ses matières premières, en employant une machine ou un procédé jusqu'alors inconnu ; le résultat acquis reste le même ; il s'assure une supériorité sur tous ses concurrents ; il les supplante et il les évince : il se voit en possession d'un monopole de fait ; mais cette situation est toute passagère. En effet, tous les entrepreneurs ont le même désir de satisfaire leur clientèle ; aussi travaillent-ils de toute leur force à atténuer la distance qui les sépare de leur heureux rival, à produire dans d'aussi bonnes conditions que lui, et, au bout d'un temps, ils y parviennent. S'agit-il d'une différence dans le taux des salaires, de l'intérêt, du loyer de l'emplacement, dans le prix des matières premières ? Le plus souvent, elle disparaîtra d'elle-même sous l'action de la concurrence, l'ouvrier comme le capitaliste, comme le propriétaire foncier, comme le commerçant cherchant à vendre ses services au plus haut prix possible. S'agit-il, au contraire, d'une machine, d'un secret, d'un procédé nouveau ; ils ne tarderont pas à tomber dans le domaine commun. D'une manière générale, toute invention passe par trois phases successives : tout d'abord, la phase du monopole, de la propriété exclusive, pendant laquelle l'entrepreneur vend ses services au plus haut prix, parce qu'il est seul en mesure de les rendre ; — puis la phase de l'imitation, au cours de laquelle les prix s'abaissent, et le privilège s'atténue progressivement sous l'action de la concurrence ; — enfin la phase de l'invention, « celle de la diffusion universelle, de la *communauté*, de la gratuité ; son cycle est parcouru, lorsque la concurrence a ramené la rémunération du producteur au taux général et normal de tous les travaux analogues⁽¹⁾. »

En somme, que la supériorité d'un entrepreneur sur ses rivaux tienne à la possession exclusive d'un avantage de fait ou

(1) *Harmonies*, ch. X, p. 307.

d'un procédé technique, l'effet de la concurrence reste le même : dans les deux cas, elle tend à diminuer la rente, c'est-à-dire à mettre un terme à la situation anormale de l'entrepreneur privilégié, et à en transférer le bénéfice au public consommateur. Sous son action incessante, les profits industriels s'atténuent, le prix des objets manufacturés s'abaisse dans la même mesure, et la rente, qui était le privilège d'un seul, disparaît en laissant place au bon marché, qui profite à tous.

« J'ai prouvé, écrit Bastiat, que grâce à l'action de la concurrence, les hommes ne pouvaient pas longtemps recevoir une rémunération anormale pour le concours des *forces naturelles*, la connaissance des *procédés*, ou la possession des *instruments*, au moyen desquels on s'empare de ces forces⁽¹⁾. »

Si l'on a bien compris notre démonstration, on voit quelle est aux yeux de Bastiat la fonction économique de la concurrence. Elle consiste essentiellement à diminuer la part des profits qui constituent la rente, en d'autres termes, le revenu sans travail, qui est le privilège temporaire de quelques producteurs. Sans la concurrence, tout avantage, tout progrès réalisé, toute invention, entraîneraient un privilège définitif; les conquêtes successives de l'espèce humaine resteraient pour toujours le monopole de quelques individus, et le public serait obligé de les acheter au poids de l'or. Ainsi resserrée dans ces étroites limites, l'action bienfaisante du progrès était perdue pour le consommateur. C'est ce que Bastiat exprime dans ces termes :

« Si les choses devaient rester ainsi, avec toute invention un principe d'inégalité indéfinie s'introduirait dans le monde. Non-seulement on ne pourrait pas dire : La valeur est proportionnelle au travail, mais on ne pourrait pas dire davantage : La valeur tend à se proportionner au travail... Chacun se ferait payer à

(1) *Harmonies. loc. cit.*, p. 310.

tout jamais, outre le travail, la portion de forces naturelles qu'il serait parvenu à exploiter une fois ; en un mot, l'humanité serait constituée sur le principe du monopole universel, au lieu de l'être sur le principe de la communauté progressive⁽¹⁾. »

« C'est ainsi que la concurrence apparaît comme l'achèvement nécessaire du système de la production de la richesse. L'intérêt personnel est le principe de tout effort humain et, par conséquent, le facteur même de tout progrès ; la concurrence, c'est-à-dire la libre compétition des producteurs, est l'instrument indispensable de la diffusion, de la mise en commun de tous les progrès réalisés. Elle réalise un mécanisme ingénieux grâce auquel un ensemble d'intérêts particuliers travaillent, à leur insu, dans le sens de l'intérêt général et « le mode individualiste réalise la fraternité mieux que ne saurait le faire aucun communisme. »

« Ainsi, conclut Bastiat, l'intérêt personnel est cette indomptable force individuelle qui nous fait chercher le progrès, qui nous le fait découvrir, qui nous y pousse l'aiguillon dans le flanc, mais qui nous porte aussi à le monopoliser. La concurrence est cette force humanitaire non moins indomptable qui arrache le progrès, à mesure qu'il se réalise, des mains de l'individualité, pour en faire l'héritage commun de la grande famille humaine. Ces deux forces qu'on peut critiquer, quand on les considère isolément, constituent dans leur ensemble, par le jeu de leurs combinaisons, « l'Harmonie sociale⁽²⁾. »

IV

Critique de la théorie de la production

En somme, ce qui justifie aux yeux de Bastiat les lois de la

(1) *Loc. cit.*, pages 296-99.

(2) *Loc. cit.*, p. 296. Cf. ch. XII, pages 358-359.

production de la richesse, c'est qu'elles sont l'expression de l'intérêt du consommateur, c'est qu'elles contribuent toutes à lui rendre la vie matérielle plus confortable et moins coûteuse. Ce résultat est atteint par l'action parallèle de deux séries d'institutions; dont les premières : liberté du travail, propriété individuelle, droit absolu de l'échange, progrès accomplis dans les modes de production, tendent à réaliser une meilleure exploitation des forces naturelles; dont la seconde, la concurrence, a pour unique mission de faire tomber dans le domaine commun tous les avantages acquis par les différents producteurs.

Cette théorie appelle deux séries d'observations, relatives, les unes au but que Bastiat assigne aux lois de la production de la richesse, les autres au mécanisme grâce auquel il est obtenu.

Tout d'abord, il est évident que, quand le désir du bien-être est l'aspiration dominante d'une société, que la généralité des individus est dominée par cet unique mobile et qu'ils travaillent de toutes leurs forces à l'obtenir, il est impossible qu'ils ne réussissent pas à l'atteindre, autant du moins que les lois de ce monde le comportent. Et n'est-ce pas la leçon même qui se dégage du spectacle de la vie contemporaine? Ne voyons-nous pas chaque jour l'individu, sollicité par de nouveaux besoins, multiplier ses efforts, les diversifier, les associer à ceux de ses semblables, les rendre plus efficaces, de manière à produire toujours davantage et toujours à plus bas prix? De cette abondance, de ce bon marché, il n'est pas un de nos contemporains, même le plus misérable, qui n'ait retiré quelque profit, car nous sommes tous consommateurs, et notre intérêt, en tant que tels, est d'obtenir, au prix de nos efforts, le plus de satisfactions possible.

Seulement, ce n'est là qu'une des faces du problème social. Il faut songer, en effet, que si chacun de nous est consommateur, il est aussi producteur, et cela dans la même mesure; puisque nul, dans nos sociétés modernes, ne peut acheter les services des

autres sans lui vendre les siens, et que toute satisfaction individuelle entraîne, comme contre-partie, une dépense corrélative. Tout homme, en effet, est pourvu d'un métier ou d'une fonction sociale, qui le met à même de fournir à ses semblables un genre de services qu'ils veulent bien rétribuer et qui constitue ses moyens d'existence. C'est donc la valeur de ces services qui déterminera la quantité de choses utiles qu'il pourra se procurer en échange.

Or, si les lois de la production sont, dans leur ensemble, favorables au consommateur, elles sont souvent désastreuses pour le producteur ; si elles se proposent comme but suprême l'intérêt social, elles n'ont nul souci de l'intérêt individuel. Assurément, les développements successifs de l'échange et de la division du travail, l'application des capitaux à l'industrie, l'invention des procédés et des machines, la substitution aux produits anciens de produits nouveaux et plus avantageux, constituent autant de progrès dans la voie du bon marché, autant d'avantages pour le consommateur ; mais, sans nous arrêter à l'importance des résultats acquis, demandons-nous maintenant de quels sacrifices on les a payés ?

Eh bien ! chacun de ces progrès a été marqué par la disparition d'une catégorie de producteurs. La liberté du commerce, en ouvrant le marché intérieur aux industries du dehors, entraîne la ruine des industries nationales moins favorisées ; les machines, en réduisant la main-d'œuvre, privent les travailleurs congédiés de leur gagne-pain ; la concurrence, ce stimulant si efficace de toutes les initiatives, cause nécessairement la faillite des entrepreneurs malheureux, la dépréciation des capitaux et le chômage des ouvriers qui trouvaient un emploi dans leur industrie. Tous ces désastres individuels sont la rançon même du progrès ; ils semblent inévitables, et ceux qui en sont frappés ne reçoivent de ce chef aucune compensation. Que leur importera dès lors le spectacle des énergies déployées, des conquêtes accomplies dans

« notre merveilleux monde moderne des découvertes et de la science⁽¹⁾ », que leur importera même la production croissante des objets utiles et l'abaissement des prix, quand ils se verront voués, eux et leur famille, à toute une vie de privations et de misère !

L'assertion de Bastiat que la science économique nous montre « les perpétuelles déceptions du producteur plus que compensées par le bien-être croissant des consommateurs », peut être vraie pour la société prise dans son ensemble, mais elle perd toute signification, dès qu'on se place au point de vue individuel. Il en est de l'acquisition de la richesse comme de la conservation de la vie sur la surface du globe ; les lois qui la gouvernent sont dans leur ensemble nécessaires et bienfaisantes, mais elles entraînent pour l'individu des calamités inséparables de leur fonctionnement.

Cette vérité apparaît tout aussi clairement, si l'on considère, non plus le but supérieur où convergent toutes les lois sociales, mais le jeu des institutions qui contribuent à l'obtenir. Est-il bien sûr, en particulier, que la concurrence tourne toujours au profit du consommateur, et qu'elle entraîne infailliblement la bonne exécution et le bon marché de tous les produits industriels ?

A son point de vue personnel, tout entrepreneur n'a qu'un but : c'est de réussir ; s'il emploie seulement, à cet effet, les moyens légitimes, si pour dépasser ses rivaux, il s'efforce seulement de mieux servir sa clientèle, bref si la concurrence que se font les producteurs reste honnête, il n'y a rien à reprendre à la démonstration de Bastiat : l'intérêt individuel concorde parfaitement avec l'intérêt social ; mais en sera-t-il de même, si, pour attirer à eux la clientèle, les producteurs ont recours à des manœuvres condamnables, si, loin de se pousser sur le terrain de la loyauté commerciale, la concurrence les entraîne aux fraudes et aux tromperies de tout genre ?

(1) Expression de Michelet dans son livre : *La femme*.

Et n'est-ce pas ce que nous voyons trop souvent ? Quand il s'agit d'évincer un concurrent, toutes les armes deviennent bonnes : réclames mensongères qui exploitent la crédulité des masses peu clairvoyantes ; bons marchés illusoire qui ne peuvent être obtenus que par la fraude et la falsification des marchandises vendues, et qui ont entraîné, notamment, quand il s'est agi de denrées alimentaires, l'empoisonnement et la mort des consommateurs ; sacrifices momentanés consentis par un commerçant peu scrupuleux pour détourner la clientèle des maisons rivales ; enfin, dernier mot de ce système, ces combinaisons gigantesques, qui se sont développées dans ces derniers temps sous les noms de *trusts* ou de *cartels*, qui associent bon gré mal gré toute une catégorie de producteurs, suppriment par tous les moyens les entreprises qui ne veulent pas entrer dans leurs calculs, et qui, devenues maîtresses du marché, font la loi au public et lui imposent les prix qui leur conviennent, de véritables prix de monopoles.

Tel est le spectacle que nous offre trop souvent la concurrence des grands comme des petits industriels. Qu'il y a loin, de cette triste réalité, de cette hideuse lutte pour la vie, au rêve économique de Bastiat, à cette concurrence bienfaisante qui n'emploie que des procédés loyaux, qui réserve le succès au plus actif, au plus intelligent, au plus honnête, bref au plus digne, et qui, par suite, est toujours avantageuse pour le consommateur ?

Il semble bien qu'ici comme ailleurs, Bastiat se soit montré trop optimiste et qu'il ait espéré des institutions et des hommes plus qu'on n'en peut raisonnablement attendre. Il montre moins ce que sont en fait les lois de la production de la richesse, que ce qu'elles devraient être ; il dégage l'idéal économique qu'elles expriment, et il l'oppose, non sans succès d'ailleurs, aux désolants tableaux qu'en avaient fait, d'après Sismondi, tous les théoriciens socialistes.

C'est pourquoi ce caractère d'exagération devient beaucoup

moins frappant, si l'on juge, non plus du point de vue théorique, mais du point de vue polémique, cette partie de l'œuvre de Bastiat. A cet égard, elle apparaît comme une réaction nécessaire. Les faiseurs de systèmes avaient tellement répété que nos institutions économiques engendrent le monopole de quelques privilégiés, l'oppression du plus grand nombre, et, par dessus tout, une mauvaise exploitation des forces naturelles ; qu'elles réalisent un ordre de choses anarchique, aveugle, étranger à toute fin rationnelle ; ils avaient décrié si fort le monde réel pour exalter d'autant plus leur rêve social, leur âge d'or de l'avenir, qu'une rectification s'imposait. Il fallait montrer que les lois de la production ne sont point des arrangements factices ni fortuits, qu'elles sont toutes organisées en vue d'un but très apparent et très réel ; que ce but est le plus immédiat, le plus essentiel de tous ceux qui s'offrent à l'activité de l'individu ; qu'elles l'atteignent sûrement en dépit de déviations et d'imperfections, inséparables de toutes les choses humaines, et qu'ainsi, loin de conduire la société à la misère et à l'esclavage progressif, elles l'acheminent nécessairement vers l'abondance et la liberté.

C'est ce que voulut faire Bastiat, et, si son tableau de la production des richesses n'est pas absolument original en son fonds, s'il reste trop optimiste dans son ensemble, il n'en renferme pas moins une large part de vérité. Bastiat met très bien en lumière la dépendance étroite où sont, à l'égard les uns des autres, les phénomènes de la production de la richesse et leur subordination à l'égard du même fait central : de ce besoin de bien-être qui apparaît comme le trait dominant de nos civilisations contemporaines et comme le point de départ de tout effort économique. Toute cette démonstration est exposée de la manière la plus claire, la plus intelligible, la plus animée ; elle séduit l'esprit du lecteur par l'enchaînement logique des idées et des faits et par la limpidité parfaite de la forme.

CHAPITRE V

THÉORIE DE LA DISTRIBUTION DE LA RICHESSE.

Le débat qui divisait le socialisme et l'économie politique portait avant tout sur un problème de répartition. Toutes les critiques que les novateurs dirigeaient contre l'ordre social actuel peuvent se résumer dans cette constatation qu'il consacre une véritable injustice, en admettant un revenu qui ne correspond à aucun travail effectif, en attribuant une part des profits industriels et agricoles, fruit du travail de l'ouvrier, aux propriétaires de la terre et des capitaux. De là les grands développements que, dans ses *Harmonies*, Bastiat devait donner à l'étude de la distribution de la richesse. Pour combattre plus efficacement ses adversaires, il crut avec raison qu'il convenait de remonter jusqu'à la source où les socialistes allaient puiser leurs arguments, et qui, chose assez étrange au premier abord, était l'œuvre d'un économiste libéral, du théoricien le plus illustre de l'école française, de J.-B. Say. Commençons donc par exposer brièvement la doctrine de ce dernier ; nous verrons comment elle a pu servir de point de départ aux attaques des socialistes contre la propriété et comment Bastiat dut réfuter ici son maître en même temps que ses adversaires.

De la distribution de la richesse, chez J.-B. Say.

Il s'agissait d'abord d'expliquer pourquoi les profits industriels se répartissent entre l'ouvrier, le capitaliste et le propriétaire foncier. A cette première question, J.-B. Say répond que ces divers personnages sont détenteurs des trois sortes de fonds productifs, et qu'ils ne veulent en céder l'usage que moyennant rémunération. L'utilité de ces fonds consiste en ce qu'ils rendent des services productifs, en l'absence desquels toute création de richesses est impossible ; mais ils se font payer leur concours sous forme de salaire pour l'ouvrier, d'intérêt pour le capitaliste, de fermage pour le propriétaire foncier⁽¹⁾.

Quant au prix de location de ces trois facteurs de la production, il sera réglé, comme celui de tout autre marchandise, par la loi de l'offre et de la demande. L'offre de travail, ce sont les bras qui cherchent à s'occuper ; la demande du travail, ce sont les entreprises agricoles et industrielles qui ont besoin de bras pour être mises en valeur. Il nous sera donc facile de calculer, d'après le prix de l'offre et de la demande, les taux auxquels se fixeront, d'une part le salaire, de l'autre l'intérêt et la rente du sol.

Au premier point de vue, J.-B. Say est d'avis que la demande de travail est et sera toujours très restreinte, relativement à l'offre qui en est, pour ainsi dire, illimitée⁽²⁾. Dans ces conditions, l'effet de la concurrence est d'abaisser la rémunération des travailleurs à ce qui leur est strictement indispensable pour subsister

(1) *Traité d'économie politique, Collection des principaux économistes, tome XI, page 76.*

(2) *J.-B. Say, op. cit., ch. VII, p. 372.*

et pour élever une famille. Le taux des salaires oscille autour de ce point fixe; il ne saurait la dépasser d'une manière constante, car l'effet de la concurrence est de l'y ramener sans cesse, ni se maintenir longtemps au-dessous, parce qu'il constitue, en quelque sorte la limite inférieure des besoins essentiels de l'ouvrier⁽¹⁾.

Le capitaliste a donc vis-à-vis du travailleur une situation très forte, puisque, ses avances lui permettant d'attendre indéfiniment son revenu, au lieu que le travailleur a de son salaire un besoin immédiat, il reste maître d'imposer à celui-ci telle condition qui lui plaira⁽²⁾; mais la loi de la concurrence s'exerce à l'encontre du patron comme à l'encontre de l'ouvrier, et son effet nécessaire est ici d'abaisser le prix des produits jusqu'à leur coût de production, de niveler et de diminuer ainsi le plus possible le taux des profits dans toutes les entreprises. Que si un industriel, plus heureux ou plus habile, parvient à faire mieux que ses rivaux et à moindres frais, cet avantage ne sera pas de longue durée, car la concurrence l'atténuera progressivement, jusqu'à le faire disparaître, et c'est en définitive le consommateur qui en recueillera tout le bénéfice, par le bon marché de tous les produits manufacturés⁽³⁾.

Ces observations s'appliquent également au capitaliste et à l'entrepreneur, J.-B. Say ne faisant pas de distinction entre ces deux personnages⁽⁴⁾, mais non pas au propriétaire foncier. Les profits de ce dernier ne subissent qu'indirectement l'action de la concurrence; il sont déterminés par la rente du sol.

Expliquons en quelques mots comment ils s'établissent. L'éten-

(1) *Loc. cit.* p. 375.

(2) J.-B. Say, *Traité d'économie politique*, ch. VII, p. 379.

(3) *Op. cit.*, pp. 88-89.

(4) La science moderne distingue au contraire soigneusement l'intérêt de capitaliste et le gain de l'entrepreneur, fruit de sa capacité, de son activité personnelle. Dans la société par action, qui est le type sur lequel sont montées la plupart des grandes entreprises, la qualité d'entrepreneur et celle de capitaliste ne sont pas réunies dans la même personne.

due des terres cultivables n'étant pas illimitée, les produits de la terre ne peuvent être multipliés d'une manière indéfinie ; d'autre part, les produits du sol correspondent aux besoins les plus généraux et les plus pressants de la société. Il résulte de ces deux faits que tout accroissement de population en détermine une demande plus active et que les entrepreneurs des cultures ne peuvent y répondre qu'en mettant en valeur des terres nouvelles et de moins en moins fertiles. Or, Ricardo avait prouvé et tous les économistes avaient admis à sa suite que, lorsque des produits de même nature ont demandé des efforts inégaux, c'est celui dont la culture est la plus dispendieuse qui fixe le prix de tous les autres. Il en résulte pour le propriétaire des terres plus fertiles un surcroît de bénéfice, un revenu différentiel, une rente qui ne correspond à aucun sacrifice de sa part, qui provient uniquement des nécessités de la demande, et qui augmente d'une manière continue, toutes les fois que l'accroissement de la population rend nécessaire la mise en valeur des terres plus ingrates.

Tel est dans son ensemble le mécanisme de la répartition des richesses ; d'ores et déjà il détermine les limites dans lesquelles pourront varier à l'avenir l'offre et la demande, et par conséquent le prix de location des trois agents productifs.

Nous avons vu tout à l'heure que la concurrence entre ouvriers a pour effet de faire descendre très bas, le plus bas possible, le taux des salaires ; mais cette concurrence deviendra de plus en plus âpre à mesure que la population deviendra de plus en plus nombreuse. L'offre du travail, représentée par les capitaux engagés dans l'industrie, est également en voie d'accroissement ; mais, de l'avis des économistes⁽¹⁾, elle ne peut, exception faite pour les pays neufs où la rente n'existe pas, suivre d'un pas égal le développement de la demande.

(1) C'était surtout l'opinion de Ricardo et de Stuart Mill.

La conséquence fatale de cet état de choses, c'est que le salaire réel, effectif de l'ouvrier, ne saurait guère excéder son taux actuel et qu'il se bornera toujours à ce qui est strictement nécessaire à l'individu pour vivre et pour perpétuer son espèce.

Quant aux taux des profits, nous savons qu'il est enfermé dans des bornes très étroites par suite de la concurrence que se font les industriels ; il n'y a pas de raison pour que cette concurrence s'atténue dans l'avenir, tout au contraire ; elle aura donc pour effet certain, sinon de réduire encore les bénéfices de l'entrepreneur, du moins de les maintenir à leur taux actuel. Le sort du capitaliste, comme celui de l'ouvrier, ne doit donc pas devenir meilleur sous l'action du progrès économique.

Le propriétaire foncier est mieux partagé. Ses revenus en effet s'accroîtront d'eux-mêmes et sans qu'il y ait le moindre effort de sa part, à mesure que, la population devenant plus dense et la demande des subsistances plus active, la rente foncière atteindra des taux plus élevés.

C'est ainsi qu'en vertu des lois nécessaires et éternelles, l'ouvrier et le capitaliste paraissent condamnés à voir leurs revenus diminuer de jour en jour, tandis que le propriétaire foncier doit s'enrichir dans la mesure même de leur appauvrissement. C'est la misère imméritée pour les premiers, l'opulence imméritée pour les seconds. Les classes les plus intéressantes de la société, parce qu'elles sont les plus utiles et les plus énergiques, semblent sacrifiées à la classe des oisifs et celle-ci voit ses revenus grossir d'une façon constante, mécanique, automatique, au milieu de la détresse universelle.

II

Comment Bastiat modifia la théorie de J.-B. Say.

Telle est dans ses grandes lignes la théorie de la distribution des richesses dans J.-B. Say. Il s'agit de voir maintenant quels

étaient ses points faibles ou contestables, comment ils apparurent à la fois à l'esprit des socialistes qui les envisagèrent comme autant d'arguments contre l'ordre social et à celui de Bastiat qui mettait toute son ambition à les faire disparaître à la faveur d'une doctrine nouvelle et plus satisfaisante.

Nous savons quel sentiment profond de la justice anime toute l'œuvre de Bastiat et nous avons vu comment il apparaît dans sa théorie de la valeur. C'est encore de ce point de vue qu'il critique les idées de J.-B. Say, relativement à la distribution des richesses, qu'il nous en dévoile les lacunes et qu'il tente hardiment de les combler.

Et d'abord, l'identité de nature que J.-B. Say croit découvrir entre le salaire de l'ouvrier, l'intérêt du capitaliste et la rente du propriétaire du sol, recouvre une différence essentielle. Assurément, il est vrai de dire que l'utilité de ces trois personnages consiste en ce qu'ils rendent des services indispensables à toute la création des richesses, et que ces services sont la raison d'être de leurs rémunérations respectives; mais ce n'est pas assez d'alléguer que le fait du partage des richesses est nécessaire, il faut prouver encore qu'il est légitime. Or, si l'on compare le concours fourni par le travailleur à celui qui est prêté par le capitaliste et le propriétaire du sol, on voit que, si tous les trois sont également utiles, celui du premier est de beaucoup le plus méritoire et que, s'il est possible d'expliquer par des raisons analogues les différents revenus dont ils sont la source, on ne saurait les appuyer par les mêmes considérations morales. En effet, la participation du travailleur à la création de la richesse est essentiellement active, personnelle : c'est son temps et sa peine, sa vie et ses efforts qu'il livre en échange de son salaire. Par contre, la participation du capitaliste, comme celle du propriétaire terrien, est toute passive; elle ne réside pas dans une action, mais dans une abstention; elle n'est pas déterminée par un fait moral qui est l'effort de l'individu, mais par une circonstance purement matérielle qui est



la possession des éléments indispensables à la production de la richesse.

Les lois de la répartition, telles que les conçoit J.-B. Say, sont donc indifférentes à toute idée de justice : le consommateur achète, au prix des mêmes sacrifices, l'usage d'un élément naturel approprié comme le sol, celui d'une valeur créée par la collaboration de l'homme et de la nature, comme le capital, et celui du travail humain lui-même. Entre ces trois agents productifs, l'économie politique n'admet pas de différence au point de vue de la répartition, elle ne se propose pas de récompenser l'un plutôt que l'autre, elle ne leur reconnaît à tous qu'une seule et même mesure qui est l'utilité⁽¹⁾.

Cette conséquence naturelle de la théorie de J.-B. Say devait fournir à la critique des socialistes quelques unes de ses armes les plus précieuses. Elle présentait, en effet, la rente du propriétaire et l'intérêt du capitaliste comme le résultat d'un monopole exercé par quelques individus sur les instruments du travail, C'était là un excellent argument pour combattre le droit de propriété sous toutes ses formes, et les socialistes s'efforcèrent d'en tirer le meilleur parti possible.

Tout d'abord, s'il est bien entendu que le concours du capitaliste à la production de la richesse consiste uniquement à céder contre un bon prix l'usage de son fonds à l'entrepreneur et à l'ouvrier, on peut très bien se demander pourquoi le fait de posséder une certaine quantité de richesses leur confère un droit si exorbitant, et comme, d'autre part, J.-B. Say déclarait cette question insoluble, les socialistes en concluaient naturellement

(1) « L'impossibilité d'obtenir aucun produit sans le concours du capital, met le consommateur dans l'obligation de payer, pour chaque produit, un prix suffisant pour que l'entrepreneur qui se charge de la production puisse acheter le service de cet instrument nécessaire... » J.-B. Say. *Traité d'économie politique*, livre I, Ch. VIII, p. 383.

« Le sol est producteur d'une utilité, et lorsqu'il se la fait payer sous la forme d'un profit foncier pour son propriétaire, ce n'est pas sans avoir rien donné en échange au consommateur... » J.-B. Say, *Op. cit.*, livre II, ch. IX, p. 412.

que l'intérêt n'est qu'un tribut, un impôt, prélevé par le capitaliste sur les produits du travail. C'est ainsi que Proudhon considère le capital comme une forme nouvelle de l'exploitation des classes nécessiteuses et qu'il le poursuit de ses plus virulentes invectives.

« Va donc, capital ; va, continue d'exploiter ce misérable peuple ! Consume cette bourgeoisie hébétée, pressure l'ouvrier, rançonne le paysan, dévore l'enfance, prostitue la femme et garde tes faveurs pour le lâche qui dénonce, pour le juge qui condamne, pour le soldat qui fusille, pour l'esclave qui applaudit⁽¹⁾. »

Mais si Proudhon dénonce en ces termes le privilège du capitaliste, que dire alors de celui du propriétaire foncier ? N'est-il pas de beaucoup plus inique et plus révoltant ? Quelle que soit, en effet, l'utilité du capital, on ne saurait dire qu'il est absolument indispensable ; en outre, c'est un produit de l'industrie humaine et, comme tel, sa quantité n'est pas étroitement limitée ; on peut l'augmenter, au contraire, dans des proportions indéfinies, et tout accroissement de ce genre entraîne un abaissement corrélatif dans son prix de location, qui est l'intérêt.

Sans le sol, au contraire, point de richesses, point même d'existence possible ; il est l'instrument essentiel de toute acquisition, le soutien de toute vie. Nécessaire à toute nécessité, antérieure à tout travail humain, limitée dans son étendue, la terre est d'autant plus appréciée que l'espèce humaine se multiplie davantage et l'on ne peut assigner à l'élévation de sa rente aucun terme possible. A tous ces titres, la propriété foncière constitue le type même du monopole ; c'est un fait de toute évidence, et Proudhon l'a bien fait ressortir dans cette saisissante apostrophe :

(1) *Gratuité du crédit, neuvième lettre, rapportée aux Œuvres complètes de Bastiat, tome V, p. 225.*

« A qui est dû le fermage de la terre ? Au producteur de la terre, sans doute. Qui a fait la terre ! Dieu. En ce cas, propriétaire, retire-toi⁽¹⁾. »

Le dernier mot de toute cette critique, c'est que la propriété, sous ses deux formes, propriété du sol et propriété du capital, est inique dans son principe, tyrannique et meurtrière dans ses effets, qu'elle constitue véritablement un vol, que, par suite, elle est impossible et appelée à disparaître.

C'était bien là le point central où convergeaient toutes les attaques des socialistes, c'était l'objectif de toute leur campagne. C'est là aussi que Bastiat les attendait et qu'il se disposait à leur livrer le combat décisif.

Son argumentation poursuit un double but. Il se propose d'abord de justifier la propriété du sol et du capital, en démontrant que la rente du propriétaire et l'intérêt du capitaliste sont, tout comme le salaire de l'ouvrier, le prix d'efforts véritables, de services réels, rendus à l'œuvre productrice par ces deux personnages, et que, par suite, leurs revenus sont aussi légitimes que les siens. Puis, ce point acquis, il s'efforce de dissiper les inquiétudes que provoquaient, pour l'avenir, les sombres prévisions de Malthus et de Ricardo, reprises par J.-B. Say, en établissant une nouvelle loi de la répartition des profits industriels. Ces deux parties de la démonstration de Bastiat sont étroitement liées l'une à l'autre, car, à les regarder de près, on voit qu'elles ont leur source commune dans sa théorie de la valeur. C'est donc à celle-ci qu'il faut remonter une fois de plus, avant de les exposer dans leur détail.

« La valeur, écrit Bastiat, c'est le rapport de deux services échangés⁽²⁾. » Et comme la notion de service implique pour lui celle de l'effort individuel, cela revient à dire que le prix des choses est l'exacte représentation du travail qu'elles ont coûté, et que

(1) Proudhon. *Qu'est-ce que la propriété.*

(2) *Harmonies*, V, p. 144.

son unique destination est de rémunérer la peine prise par chacun de nous dans la création de la richesse. Si donc le concours du capitaliste et celui du propriétaire foncier ont une valeur, s'ils sont payés, c'est qu'ils constituent un service ; c'est qu'ils consistent en un élément onéreux, en une somme d'efforts individuels, en tout semblables à ceux qui sont fournis par l'ouvrier. Leur collaboration n'est ni moins active, ni moins méritoire que la sienne ; elle n'a pas pour raison dernière la main-mise de quelques privilégiés sur les instruments de production ; elle ne réside pas, comme on l'a trop souvent répété, dans un stérile laissez-faire, mais dans un acte, ou mieux dans une série d'actes pénibles et partant rémunérables.

« L'analyse, dit à ce propos Bastiat, démontre que l'intérêt et la rente sont le fruit des services rendus, et ont même origine, même nature, mêmes droits que la main d'œuvre⁽¹⁾. »

Mais en quoi consiste cette analogie que Bastiat prétend découvrir entre l'action de l'ouvrier et celle de ses collaborateurs dans la création de la richesse ? Quel est cet élément commun, qui explique et justifie l'attribution d'une part des profits industriels au capitaliste et au propriétaire foncier, et comment va procéder l'économiste pour assimiler le concours de ceux-ci au travail de celui-là et les revenus des deux premiers au salaire du troisième ?

Pour ce qui est de l'intérêt du capital, la tâche était plus facile. Aussi Bastiat commence-t-il par réduire l'intérêt au salaire, quitte à réduire ensuite la rente foncière à l'intérêt. Tout individu qui est possesseur d'une richesse reste libre de l'affecter à son usage personnel, de la dépenser en consommations immédiates ou de la prêter, d'en céder l'usage à un entrepreneur, qui la fera fructifier, qui l'emploiera à la production de richesses nouvelles.

(1) *Harmonies*, chap. VIII, p. 280.

Dans ce dernier cas, le prêteur diffère la consommation de son capital, il se prive pour un temps des jouissances qu'il lui aurait procurées ; partant, il s'abstient, il fait effort. La remise du capital suppose une privation ; elle constitue donc un service et c'est ce service que son propriétaire se fait payer sous forme d'intérêts⁽¹⁾. C'est ce que Bastiat exprime en ces termes :

« Quel homme est assez aveugle pour ne pas comprendre que le délai est par *lui-même* une circonstance *onéreuse* et par suite rémunérable ? Même en dehors du prêt, chacun ne s'efforce-t-il pas d'abrèger les délais ? Mais c'est l'objet de nos préoccupations continuelles... »

Et encore : « *Puisque délai coûte, il faut qu'il se paye, coûter et payer étant corrélatifs*⁽²⁾. »

En deux mots, l'intérêt est le prix de l'abstention du capitaliste comme le salaire est le prix du travail de l'ouvrier, et cela en vertu des mêmes raisons ; dans les deux cas il y a service rendu et peine prise ; s'abstenir et travailler sont des actes de même nature, utiles pour le consommateur qui en profite, pénibles pour le producteur qui les accomplit ; c'est pourquoi ils constituent l'un et l'autre des éléments onéreux de l'œuvre productrice.

Des profits du capitaliste, Bastiat passe à ceux du propriétaire foncier. La plupart des économistes, depuis Ricardo jusqu'à J.-B. Say, expliquaient la rente du sol par ce fait que, la terre étant une force naturelle, productive et susceptible d'être appropriée, celui qui la détient ne veut pas s'en dessaisir sans rémunération. Cette théorie suppose évidemment que le sol, en raison même de son utilité, possède une valeur première, essentielle, antérieure à tout travail humain. Or, c'est justement ce que Bastiat se refusait d'admettre. Tout en reconnaissant que la terre

(1) *Harmonies Economiques*, ch. VII, p. 234.

(2) *Harmonies Economiques*, ch. VII, p. 234.

est productrice d'objets utiles, que, partant, elle est l'élément nécessaire de toute richesse, il lui dénie toute valeur originelle, et il prétend réduire celle que lui ont reconnue les économistes, à la valeur du capital et des travaux qui ont été employés à la rendre productive.

« La valeur, dit-il, s'est incorporée, confondue dans le sol : c'est pourquoi on pourra très bien dire par métonymie : *le sol vaut*. Il vaut en effet, puisque nul ne peut plus l'acquérir sans donner en échange l'équivalent de ces travaux⁽¹⁾. »

Ainsi donc le propriétaire foncier ne se fait pas payer l'usage des forces naturelles ; il n'intercepte pas plus au passage les dons de Dieu que le capitaliste ne prélève un tribut sur les produits du travail humain ; il reçoit simplement, sous forme de rente, la récompense des soins multiples et incessants qu'il a prodigués à la terre. Loin d'être le fruit d'un monopole, le profit du propriétaire est le prix des charges qu'il assume pour tout le monde et dont tout le monde recueille les bénéfices⁽²⁾.

C'est ainsi que Bastiat s'efforce d'expliquer par les mêmes raisons économiques et d'appuyer par les mêmes considérations morales les prétentions contradictoires de l'ouvrier, du capitaliste et du propriétaire foncier.

Il s'agit maintenant de trouver la loi suivant laquelle s'effectue le partage, de démontrer qu'elle est vraiment harmonique, et qu'elle tend de plus en plus à proportionner les prélèvements respectifs de l'ouvrier, du capitaliste et du propriétaire foncier au concours qu'ils ont prêté à l'œuvre productrice. A cet effet, nous exposerons d'abord comment Bastiat explique et justifie l'intérêt du capitaliste et le salaire de l'ouvrier, et comment, de cette étude, il dégage une loi historique de la répartition des

(1) *Harmonies*, p. 333.

(2) *Harmonies*, ch. VII, p. 314.

profits industriels qui est de nature à faire disparaître progressivement toutes les inégalités sociales. Puis, ce point acquis, il nous restera à montrer comment cette loi est influencée, sans être pour cela contredite, par les phénomènes de la rente du sol et de la population.

III

Le capital et l'intérêt.

Bastiat entend par capital toute richesse qui est destinée à produire d'autres richesses. « Un capital, écrit-il, est un produit comme un autre. Il n'emprunte ce nom qu'à sa destination ultérieure. C'est une grande illusion de croire que le capital est une chose existant par elle-même. Un sac de blé est un sac de blé, encore que, selon les points de vue, l'un le vende comme revenu et l'autre l'achète comme capital⁽¹⁾ ». Et plus loin : « Les capitaux sont des instruments de travail. Les instruments de travail ont pour destination de faire concourir les forces gratuites de la nature⁽²⁾. »

Pour mieux pénétrer l'action de ce facteur essentiel de la production, Bastiat imagine un homme isolé, un Robinson dans son île, et mettant bien en relief l'impuissance à laquelle le réduit le manque absolu d'instruments de travail, il nous montre comment l'idée de capital lui apparaît sous la forme des outils qu'il invente pour asservir les forces naturelles, des matériaux qu'il emploie pour fabriquer ces outils, et des provisions qu'il accumule au préalable, pour employer ensuite toutes ses forces à mettre ces matériaux en œuvre.

« Instruments, matériaux, provisions, voilà, sans doute, ce

(1) *Harmonies*, ch. VII, p. 192.

(2) *Loc. cit.*, p. 201.

que Robinson appellera son *capital*; et il reconnaîtra aisément que, plus ce capital sera considérable, plus il asservira de forces naturelles, plus il les fera concourir à ses travaux, plus enfin il augmentera le rapport de ses satisfactions à ses efforts. »

« Plaçons-nous maintenant, poursuit Bastiat, au sein de l'ordre social. Ce capital se composera aussi des instruments de travail, des matériaux et des provisions sans lesquels, ni dans l'isolement, ni dans la société, il ne se peut rien entreprendre de longue haleine. Ceux qui se trouveront pourvus de ce capital ne l'auront que parce qu'ils l'auront créé par leurs efforts ou leurs privations, et ils n'auront fait ces efforts (étrangers aux besoins actuels), ils ne se seront imposé ces privations qu'en vue d'avantages ultérieurs, en vue, par exemple, de faire concourir désormais une plus grande proportion de forces naturelles. De leur part, céder ce capital, ce sera se priver de l'avantage cherché, ce sera céder cet avantage à d'autres, ce sera rendre service⁽¹⁾. »

C'est ainsi que Bastiat fait découler sa théorie de l'intérêt de sa théorie de la valeur. La remise de tout capital et son application à un but quelconque présupposent abstention, privation de la part de son propriétaire, et cette privation intervient comme une circonstance onéreuse dans l'œuvre productrice. Etant onéreux et, par suite, rémunérable, le délai constitue donc bien un service. C'est un service que le capitaliste rend à l'entrepreneur et qui, comme tout service, lui donne droit à une contre-partie, à une prestation, qui est l'intérêt. « Qu'est-ce que l'intérêt ? C'est le service rendu, après libre débat, par l'emprunteur au prêteur, en rémunération du service qu'il a reçu par le prêt⁽²⁾. »

Bastiat, comme l'avait fait avant lui Sénior, explique ici l'intérêt par l'abstinence du capitaliste. M. de Böhm-Bawerk qui

(1) *Harmonies*, ch. VII, pp. 190 et 191.

(2) *Capital et rente*, V, 56.

étudie leurs doctrines respectives dans son *Histoire des théories du capital et de l'intérêt*, démontre suffisamment que la conception de Bastiat est à la fois plus vague et moins complète que celle de son prédécesseur. En effet, tandis que Sénior explique très clairement ce qui constitue le sacrifice, à savoir la remise de la jouissance, Bastiat le fait résider, tantôt dans la remise de la jouissance, tantôt dans la possibilité qu'aurait eu le propriétaire de faire fructifier lui-même son capital, s'il ne l'avait pas prêté. Or, ce sont là deux idées très différentes. La première explique fort bien comment l'abstinence, la privation du capitaliste, entre comme une part intégrante dans les frais de production ; la seconde est tout à fait en dehors du problème de l'intérêt.

Quoiqu'il en soit, et de quelque manière que Bastiat ait entendu la théorie de l'abstinence, il ne lui est pas toujours resté fidèle. En effet, dans le chapitre précité des *Harmonies* et surtout dans son opuscule *Capital et rente*, il développe assez longuement la thèse de la productivité du capital, telle que l'avait soutenue J.-B. Say. Le capital, dit-il en somme, c'est le sac des semences qui, confié à la terre, deviendra la riche moisson du laboureur ; c'est encore le rabot à l'aide duquel l'artisan multipliera, dans des proportions énormes, le rendement de son travail⁽¹⁾. Bastiat reconnaît donc que le capital est doué d'une force, d'une propriété qui lui est inhérente, et grâce à laquelle les richesses produites acquièrent, comme il dit, une valeur supplémentaire ; mais il n'explique pas le mode d'action de cette force et se borne à en constater l'existence.

Ainsi donc, la thèse de Bastiat est à double face. Vue sous un certain angle, c'est une théorie de l'abstinence, vue sous un autre, c'est une théorie de la productivité. M. de Boëhm-Bawerk, frappé

(1) *Capital et rente*, V, pages 39 et 43.

de cette dualité, reproche à Bastiat d'avoir donné, du problème du capital, deux solutions contradictoires. Je ne crois pas, quant à moi, que cette critique soit fondée. Bastiat a cru que ces deux manières d'envisager la question n'étaient pas inconciliables, que bien loin de s'opposer, elles se complétaient l'une l'autre. La théorie de l'abstinence explique fort bien comment la remise du capital constitue une circonstance onéreuse de l'œuvre productive, comment, par suite, elle entre dans les frais généraux de la production. Elle rend donc parfaitement compte de l'intérêt stipulé du capital, et, si l'on va au fond des choses, elle ne rend parfaitement compte que de cela. Si donc Bastiat n'a pas tenté d'en tirer l'explication de la plus-value produite à l'aide du capital, il n'y a pas lieu de s'en étonner, bien au contraire; c'est parce qu'elle ne la contenait pas qu'il en a demandé compte à une théorie plus profonde et plus compréhensive, celle de la productivité.

En effet, en prenant pour accordé le fait que l'abstention du capitaliste est un élément onéreux, puisque celui-ci se fait payer sous forme d'intérêts la remise de sa jouissance, comment expliquer que ces intérêts se retrouveront dans le prix des produits créés à l'aide de son capital? Et d'autre part, si ce capital est rémunéré, quelle en est la raison? On nous dit que la remise du capital est onéreuse. Soit; mais si elle est onéreuse et que l'on consente à la payer, c'est apparemment que le capital est utile à quelque chose, c'est qu'il est un facteur nécessaire de toute production, c'est qu'il devient pour ainsi dire, le point d'application du travail, le levier qui multiplie sa puissance à tel point que les éléments mis en œuvre, grâce à sa coopération, obtiendront sur le marché une valeur très supérieure à celle des richesses consommées dans la production⁽¹⁾.

(1) M. de Böhm-Bawerk a relevé également la confusion, faite par Bastiat, de l'intérêt avec l'amortissement du capital. Nous ne faisons qu'indiquer la question. Cf. Bastiat, *Harmo-*

Et c'est bien ainsi que Bastiat comprend l'utilité du capital. qu'il revête la forme d'outils, de matières premières ou de provisions, il n'en reste pas moins l'indispensable auxiliaire de tout travail. Bastiat reste d'accord sur ce point avec ses maîtres habituels, J.-B. Say et Carey. S'il en est ainsi, Proudhon et les socialistes sont dans l'erreur quand ils voient dans le capital, dans « l'infâme, l'inferral capital », un monopole, un instrument d'oppression des classes ouvrières et dans l'intérêt, un tribut, un impôt prélevé par le bourgeois sur le travailleur.

Tout au contraire, entre l'intérêt qui est le prix du capital et le salaire qui est le prix du travail, Bastiat découvre de grandes analogies : tous les deux ils reposent sur le même fait économique : la création de la richesse et sur la même raison morale : l'effort individuel ; le travail, c'est de la valeur en voie de création, c'est du capital en puissance ; le capital, c'est du travail passé, c'est de la valeur accumulée, concentrée ; et la loi sociale qui les associe l'un à l'autre, qui rend leur concours indispensable à la création de toute richesse nouvelle, est essentiellement féconde, harmonieuse et bienfaisante. Elle réalise entre les diverses classes une étroite communauté d'intérêts, une véritable solidarité, une indissoluble alliance.

« ...De même, écrit Bastiat, que les capitalistes se feraient tort à eux-mêmes, si, après avoir proclamé l'illégitimité du salaire, ils réduisaient les travailleurs à mourir et à s'expatrier ; de même les travailleurs se suicident quand, après avoir proclamé l'illégitimité de l'intérêt, ils forcent le capital à disparaître⁽¹⁾. »

En résumé, le capitaliste procure un instrument indispensable à l'activité des travailleurs ; le travailleur, de son côté,

nies, ch. VII, p. 205, et Böhm-Bawerk, *Histoire des théories du capital et de l'intérêt*, Paris, Giard et Brière, I, pp. 370-73.

(1) *Gratuité du Crédit*, lettre 10, V, 234.

féconde une valeur qui resterait stérile dans les mains du capitaliste, et cet arrangement ingénieux tourne au profit général, puisqu'il en résulte une meilleure utilisation des forces productrices.

IV

Le travail et le salaire.

Nous entrons maintenant dans une nouvelle phase du problème, car la question posée par Bastiat dans les termes que nous savons n'est pas pour cela résolue. En admettant même que le capital soit vraiment du « travail accumulé » et qu'il confère à son détenteur des droits égaux à ceux du salarié dans les produits de leur collaboration, il resterait encore à prouver que le partage est équitable, qu'il s'opère en dehors de toute contrainte, qu'aucune des deux parties n'est en mesure d'exploiter l'autre et de se tailler à elle-même la plus grosse part. Or, c'est justement ce que niaient les socialistes. Ils prétendaient qu'entre le patron et l'ouvrier la partie est trop inégale et que la liberté n'est ici que la reconnaissance du droit du plus fort. C'est pourquoi ils voyaient dans le contrat de salaire un procédé d'exploitation des classes ouvrières et ils proposaient de le supprimer.

« On a professé, écrit à ce sujet Bastiat, que des transactions libres du capital et du travail, il devait sortir non pas accidentellement, mais nécessairement, le monopole pour les capitalistes, l'oppression pour le travailleur, d'où l'on n'a pas craint de conclure que la liberté devait être partout étouffée ; car, je le répète, quand on a accusé la liberté d'avoir engendré le monopole, on n'a pas seulement prétendu constater un fait, mais exprimer une loi. A l'appui de cette thèse, on a invoqué l'action des machines et celle de la concurrence. M. de Sismondi, je crois, a été le fondateur, et M. Buret le propagateur de ces tristes doctrines, bien

que celui-ci n'ait conclu que fort timidement et que le premier n'ait pas osé conclure du tout⁽¹⁾. »

Ces critiques, d'ailleurs, n'étaient par particulières aux écrivains socialistes ; on les retrouve chez J.-B. Say et jusque chez Ad. Smith ; toute la différence que l'on peut noter à ce point de vue entre les économistes libéraux et les socialistes, c'est que les premiers considèrent le mal comme nécessaire, inévitable, tandis que les seconds croient possible d'y remédier en remplaçant le contrat de travail par une forme d'association nouvelle.

En présence de tant de témoignages concordants, qu'elle sera l'attitude de Bastiat ? Il commence par mettre en regard des inconvénients du contrat de salaire, ses avantages incontestables, à côté des progrès qui restent à faire, ceux qu'il a déjà réalisés.

« Cet arrangement, dit-il, est certainement un progrès. Pour en être convaincu, il suffit de savoir qu'il se fait librement, du consentement des deux parties, ce qui n'arriverait pas, s'il ne les accommodait toutes les deux. Mais il est aisé de comprendre en quoi il est avantageux. L'une y gagne en prenant tous les risques de l'entreprise, d'en avoir le gouvernement exclusif ; l'autre d'arriver à cette fixité de position si précieuse aux hommes. Et quant à la société en général, elle ne peut que se bien trouver de ce qu'une entreprise, autrefois tiraillée par deux intelligences et deux volontés, va désormais être soumise à l'unité de vues et d'action⁽²⁾. »

Sans doute ; mais n'empêche que dans cet arrangement, la prétendue liberté de l'ouvrier ne soit qu'un leurre. Il ne sert rien de dire qu'il est bien le maître de quitter son patron et que, s'il reste à son service, c'est qu'il y trouve son avantage, car la liberté d'aller ailleurs n'est souvent pour lui que la liberté de mourir de faim. La situation de l'ouvrier, dit aussi Bastiat, est encore pré-

(1) *Harmonies*, ch XIV, p. 407.

(2) *Loc. cit.*, p. 381.

férable à celle qui lui serait faite, s'il se voyait réduit à travailler sans le secours du capital⁽¹⁾, et, pour rendre cet argument plus frappant, il a recours à un apologue ; il imagine deux pêcheurs, l'un jeune homme et l'autre vieillard. Celui-ci se voit réduit à jeter ses filets sur le rivage, tandis que celui-là est en possession d'une barque qui ne lui est plus d'aucune utilité. Un jour vient où ils conviennent d'associer la propriété de l'un au travail de l'autre ; le vieillard loue sa barque à son jeune camarade qui lui abandonne en échange une partie de sa pêche. Dira-t-on que la condition de celui-ci est devenue plus mauvaise à la suite de cet arrangement ? Tout au contraire ; une fois payé le loyer de la barque, il se trouve plus riche encore qu'il n'était auparavant, car son travail est devenu plus productif⁽²⁾. Nous le croyons aisément, mais un socialiste répondrait avec raison que les pêcheurs seront plus heureux, quand ils seront tous propriétaires de leur barque.

Ces arguments sont donc insuffisants, et il semble bien que Bastiat lui-même ait eu conscience de leur faiblesse, car il ne fait pas preuve ici de son optimisme habituel. Après avoir essayé de répondre à l'objection fondamentale des adversaires du salariat, celle qu'ils tirent de l'inégalité foncière des situations respectives du patron et de l'ouvrier, il finit par reconnaître que cette inégalité est nécessaire, qu'elle est une conséquence forcée de l'ordre social.

« Les philosophes sentimentalistes, écrit-il, qui voient là une inégalité choquante... ne font pas attention qu'après tout, on ne peut empêcher la nature des choses d'être la nature des choses. Il ne se peut pas que le travail antérieur n'ait plus de sécurité

(1) *Loc. cit.*, p. 413. « Le capital, jusqu'où il porte ses prétentions, et quelque heureux qu'il soit dans ses efforts pour les faire triompher, ne peut jamais placer le travail dans une condition pire que l'isolement. En d'autres termes, le capital favorise toujours plus le travail par sa présence que par son absence ».

(2) *Loc. cit.*, pp. 400-401.

que le travail actuel, parce qu'il ne se peut pas que *les produits créés* n'offrent de ressources plus certaines que *les produits à créer* ; que *des services déjà rendus, reçus et évalués* ne présentent une base plus sérieuse que *des services encore à l'état d'offre*⁽¹⁾. »

Bastiat touche ici le nœud même du problème ; il est inévitable, en effet, que, sous un régime de propriété individuelle, le fait d'avoir des avances ne constitue par lui-même un avantage, une supériorité précieuse, et que celle des deux parties qui les possède ne puisse faire la loi à celle qui en est privée. L'inégalité frappante qui existe entre les hommes engagés dans la production, suivant qu'ils jouent le rôle de patron ou celui d'ouvrier, ne vient pas du contrat de salaire, mais du fait même de la propriété. C'est un point que Bastiat n'a fait qu'indiquer ici et que M. de Boëhm-Bawerk devait bien mettre en lumière dans ses belles études sur la répartition.

Mais ce n'est pas là le seul défaut du contrat de salaire et Bastiat reconnaît que la sécurité même qu'il procure à l'ouvrier reste encore bien imparfaite et bien précaire. « Il ne le protège pas contre les risques de l'accident, de la maladie, de la vieillesse ; il ne lui assure même pas toujours la possibilité de vivre en travaillant... Il rend plus uniforme, plus égale, plus rapprochée de la moyenne la rémunération des ouvriers ; mais il est une chose qu'il ne peut pas faire, pas plus que n'y parviendrait d'ailleurs l'association des risques, c'est de leur assurer le travail⁽²⁾. »

« Je les ai souvent interrogés, dit encore Bastiat, qui les connaissait bien, et j'ai toujours reconnu que la grande douleur de leur vie, ce n'est ni le poids du travail, ni la modicité du salaire, ni même le sentiment d'irritation que pourrait provoquer dans leur âme le spectacle de leur inégalité. Non, ce qui les affecte, ce

(1) *Loc. cit.*, pp. 399-400.

(2) *Loc. cit.*, p. 384.

qui les décourage, ce qui les déchire, ce qui les crucifie, c'est l'incertitude de l'avenir⁽¹⁾.

Aux yeux des socialistes, l'existence seule d'un pareil contrat était plus que suffisante pour démontrer l'iniquité foncière de la société qui le sanctionne, pour justifier l'arrêt de mort qu'ils portaient contre elle et l'essai qu'ils prétendaient tenter d'une nouvelle organisation du travail. Bastiat en jugeait différemment. Il était trop persuadé de la nécessité profonde de l'ordre social et de l'impuissance absolue où se trouve l'homme d'en briser les cadres, pour ne pas admettre d'avance, que la société en général et les classes pauvres en particulier puissent rencontrer dans la voie de l'utopie autre chose que les plus cruelles désillusions ; il avait trop confiance dans l'action de ces lois éternelles pour ne pas croire qu'elles tendent invinciblement à introduire, dans le monde de répartition des profits industriels, une somme de justice toujours croissante ; il était trop convaincu des forces de l'initiative individuelle et de l'association pour douter un instant de leur puissance à combler les lacunes du contrat de salaire, à parer aux risques qu'ils laisse à la charge de l'ouvrier.

L'insécurité du travailleur peut se rattacher à deux séries de causes ; tantôt il s'agit d'une incapacité de travail temporaire, qui peut provenir de chômage, de la maladie, de l'accident ; tantôt il s'agit de cette incapacité de travail nécessaire, permanente, irrémédiable, qui arrive fatalement avec la vieillesse, et qui est l'aboutissant d'une vie toute de privations et de dur labeur. De ces deux maux, le premier est le plus facile à guérir ; d'abord il tend à se réduire de lui-même sous l'action de plus en plus généralisée du libre-échange et de la concurrence ; de plus et surtout, les ouvriers ont su trouver le remède qui lui convient. Ce sont ces ingénieuses *Sociétés de secours mutuels*, qui reposent sur la

(1) *Loc. cit.*, p. 394.

mise en commun des risques possibles et des moyens de les conjurer, qui répartissent sur la masse des adhérents des charges qui pèsent sur quelques-uns et qui les allègent ainsi jusqu'à les rendre presque insensibles; qui offrent à tout individu le moyen de s'exercer par lui-même à la prévoyance, à l'épargne, à la solidarité. Quels que soient les avantages pratiques de telles institutions, ils paraîtront peu de chose encore, si l'on songe à l'action moralisatrice qu'elles exercent sur les masses, à l'énergie stimulant qu'elles donnent, partout où elles s'implantent, à l'esprit d'initiative et d'association. Bastiat invoque pour montrer ce que l'on en peut attendre, les merveilleux résultats qu'elles ont donné en Angleterre où plus de 30.000 sociétés, disposant de 125 millions de revenus et de 280 millions de capitaux assureraient déjà les bienfaits de la mutualité à plus de 3 millions de prolétaires⁽¹⁾.

Le problème de la vieillesse, comme celui du chômage, relève aussi de l'association, mais il sera plus difficile à résoudre. L'institution des retraites ouvrières réclamerait, de la part des intéressés un esprit de prévoyance plus développé, une série d'efforts plus longs et plus pénibles. Aussi Bastiat estime-t-il que l'état mental des classes ouvrières ne permettra pas de sitôt cette nouvelle application de la mutualité. Il ne s'en élève pas moins, avec la dernière énergie, contre l'intervention de l'Etat dans ces délicates questions de prévoyance. D'une manière générale, elle a pour effet de tarir chez l'individu les sources de l'initiative, de la responsabilité, de l'esprit d'association; du jour où il se chargerait de créer des caisses de secours pour les ouvriers sans travail et les vieillards, l'Etat décréterait une injustice en faisant retomber sur tous les contribuables des dépenses qui profiteraient uniquement à quelques uns; l'ouvrier, n'étant pas intéressé au

(1) *Loc. cit.*, pp 395-396.

bon fonctionnement de ces institutions, n'y verrait qu'un moyen de mettre au pillage la bourse commune, et le gouvernement, représenté par la majorité parlementaire, que celui « d'augmenter la tourbe de ses créatures, de multiplier les places à donner, d'étendre son patronage et sa clientèle électorale⁽¹⁾. » Des deux côtés à la fois, on pousserait à l'accroissement des dépenses; il y aurait là, pour le contribuable une source d'impositions toujours ouvertes, et pour les finances d'un pays démocratique le plus grave de tous les périls.

L'amélioration du sort des classes ouvrières doit donc rester l'œuvre de l'initiative individuelle et de l'association; mais elle s'accomplit en même temps par le seul effet des lois économiques, qui toutes tendent à augmenter la somme des richesses existantes et à en opérer plus équitablement la répartition. D'une part, les applications toujours nouvelles de la science à l'industrie, les bienfaits d'une concurrence de plus en plus étendue, d'un commerce international de plus en plus actif, contribuent à substituer, dans la production, l'utilité gratuite à l'utilité onéreuse, à abaisser ainsi le prix de toutes choses, à répandre, parmi les masses ouvrières, une somme de bien-être toujours croissante; de l'autre, les lois de la répartition tendent à atténuer progressivement l'injustice primitive du contrat de salaire, à égaliser la condition de l'ouvrier à celle du capitaliste, bien plus, à lui assurer une part toujours plus forte dans les profits réalisés en commun dans l'œuvre productrice. Nous connaissons la première partie de cette thèse; nous allons maintenant aborder la seconde qui, au point de vue polémique, est certainement la plus intéressante. Ce qu'il faut prouver, en effet, pour laver le contrat de salaire de toute présomption d'injustice, ce n'est pas seulement

(1) *Loc. cit.*, pp. 390-394. Cf. pp. 375-399. On retrouve dans ces quelques pages de Bastiat tous les arguments invoqués récemment par les chefs de la Mutualité française, contre le projet d'institution, par l'Etat, d'une caisse obligatoire des retraites ouvrières.

que la prospérité matérielle de l'ouvrier, comme d'ailleurs celle de tout le monde, soit en voie d'amélioration continue; c'est que cet accroissement de bien-être soit au moins proportionnel à celui dont bénéficient les autres classes de la société; c'est que l'ouvrier ne soit pas spolié, par la logique même des institutions, de sa part légitime sur l'ensemble des produits industriels⁽¹⁾. Si donc l'assertion de Bastiat est l'expression de la réalité, on peut dire qu'elle justifie le contrat de salaire dans le présent par la certitude du progrès qu'il réalisera dans l'avenir; elle enlève tout sujet aux récriminations des socialistes et toute raison d'agir aux faiseurs d'association et d'organisation du travail: il importe donc de l'examiner de très près, de voir comment Bastiat établit sa loi de la répartition des profits industriels, et d'apprécier la valeur de cette loi devant les théories économiques et devant l'observation directe des phénomènes sociaux.

V

De la répartition des profits industriels entre le capital et le travail

La loi nouvelle sur qui Bastiat fondait tant d'espérances et qu'il prétendait substituer aux théories antérieures de Ricardo, de Malthus, de J.-B. Say, n'a rien en soi de bien original. Il l'a empruntée de toutes pièces à l'économiste Américain Carey. Comme son prédécesseur, Bastiat nous en a donné deux expressions légèrement différentes. Nous les exposerons toutes les deux, parce qu'elles s'éclairent et se complètent l'une par l'autre.

(1) Bastiat résume à ce sujet sa pensée: « L'amélioration du sort des ouvriers se trouve dans le salaire même et dans les lois qui le régissent: 1° L'ouvrier tend à s'élever au rang d'entrepreneur capitaliste. — 2° Le salaire tend à hausser. Corollaire. — Le passage du salariat à l'entreprise devient toujours moins désirable et plus facile. » *Harmonies*, p. 436 in fine.

Dans le chapitre de ses *Harmonies* qui a trait au salaire, Bastiat prétend que le progrès entraîne une lente détérioration de la valeur des capitaux, mesurée par l'intérêt, relativement à celle du travail, évaluée par le salaire. Le prix de tous les objets est déterminé par leur coût de reproduction ; mais ce coût de reproduction n'est pas une quantité stationnaire ; tout le développement économique a pour effet de le réduire progressivement, en permettant chaque jour à l'homme une meilleure utilisation des forces naturelles et gratuites, en le mettant à même d'obtenir des résultats toujours plus considérables avec une somme toujours moindre d'efforts. C'est ainsi que la création des richesses et spécialement des capitaux devient chaque jour plus facile ; mais cette faculté qu'ils acquièrent de se multiplier, de s'accumuler dans des proportions toujours plus considérables, a pour conséquence d'abaisser la valeur des capitaux anciens au niveau de celles des capitaux actuels, car leur valeur à tous est déterminée par leur coût de reproduction. La valeur du capital suit donc une marche constamment décroissante ; il en résulte naturellement une diminution corrélative dans son taux de location, qui est l'intérêt ; et comme les profits industriels se décomposent en revenus pour le capitaliste et en salaires pour l'ouvrier, tout ce qui diminue la part du premier accroît dans la même mesure la part du second, en sorte que la baisse du taux de l'intérêt entraîne comme phénomène connexe une hausse corrélative du taux des salaires⁽¹⁾.

Dans son chapitre sur le Capital, Bastiat tente de préciser davantage cette théorie et de l'exprimer sous une forme mathématique.

«... Etant admis, dit-il, que tout accroissement du capital est suivi d'un accroissement nécessaire de bien-être général, j'ose

(1) *Harmonies*, ch. XIII, pp. 410-413. Carey s'exprime à peu près dans les mêmes termes. Cf. Jenks, *Carey als Nationalökonom*, p. 84 et suivantes.

poser comme inébranlable, quant à la distribution de ce bien-être, l'axiome suivant :

« A mesure que les capitaux s'accroissent, la part ABSOLUE des capitalistes dans les produits totaux augmente et leur part RELATIVE diminue. Au contraire, les travailleurs voient augmenter leur part dans les deux sens. »

« Je ferai mieux comprendre ma pensée par des chiffres.

« Représentons les produits totaux de la société, à des époques successives, par les chiffres 1.000, 2.000, 3.000, 4.000, etc.

« Je dis que le prélèvement du capital descendra successivement de 50 0/0 à 40, 35, 30 0/0, et celui du travail s'élèvera par conséquent de 50 0/0 à 60, 65, 70 0/0. — De telle sorte néanmoins que la part *absolue* du capital soit plus grande à chaque période, bien que sa part *relative* soit plus petite.

« Ainsi le partage se fera de la manière suivante :

	Produit total	Part du capital	Part du travail
Première période	1.000	500	500
Deuxième période	2.000	800	1.200
Troisième période	3.000	1.050	1.950
Quatrième période	4.000	1.200	2.800

« Telle est la grande, admirable, consolante, nécessaire et *inflexible* loi du capital. La démontrer, c'est, ce me semble, frapper de discrédit ces déclamations dont on nous rebat les oreilles depuis si longtemps contre *l'avidité, la tyrannie* du plus puissant instrument de civilisation et *d'égalisation* qui sorte des facultés humaines⁽¹⁾. »

La théorie que Bastiat emprunte à Carey et qu'il énonce en ces termes légèrement emphatiques devait jouir dans la suite d'un crédit considérable, tant auprès des économistes⁽²⁾ que des

(1) *Harmonies*, p. 249 et suivantes.

(2) MM. Cheysson, Neymarck, etc.

hommes politiques français (1). Elle a trouvé d'autre part, en M. de Böhm-Bawerk, le savant historien des théories de l'intérêt du capital, un juge aussi consciencieux qu'impitoyable « ...C'est là, dit-il, une de ces théories qui, à mon avis, discréditent non seulement leur auteur, mais aussi la science qui se laisse aller à les accepter. Et cela non point parce qu'elles sont fausses, mais à cause de la manière impardonnable dont elles le sont (2). »

Il importe donc de voir comment procède Bastiat pour l'établir.

« Ce ne sera pas long, dit-il, car cela revient à dire : « Plus les capitaux abondent, plus l'intérêt baisse. Or, c'est un point de fait incontestable et incontesté. Non seulement la science l'explique, mais il crève les yeux. Les écoles les plus excentriques l'admettent... »

« Or, quand l'intérêt descend de 20 0/0 à 15 0/0, et puis à 10, à 8, à 6, à 5, à 4 1/2, à 4, à 3 1/2, à 3 0/0, qu'est-ce que cela veut dire relativement à la question qui nous occupe ? Cela veut dire que le capital, pour son concours, dans l'œuvre industrielle, à la réalisation du bien-être, se contente, ou, si l'on veut, est forcé de se contenter d'une part de plus en plus réduite à mesure qu'il s'accroît. Entrait-il pour un tiers dans la valeur du blé, des maisons, des bois, des navires, des canaux ? En d'autres termes, quand on vendait ces choses, revenait-il un tiers aux capitalistes, et deux tiers aux travailleurs ? Peu à peu les capitalistes ne reçoivent plus qu'un quart, un cinquième, un sixième ; leur part *relative* va décroissant ; celle des travailleurs augmente dans la même proportion... (3) »

Bastiat veut prouver ici que la *part proportionnelle* du capital représente une part toujours plus faible du profit total, et il

(1) M. Aynard, Delombre.

(2) *Histoire des théories du capital et de l'intérêt*, I, pp. 132-133.

(3) *Harmonies*, p. 250 et suivantes.

s' imagine avoir réussi dans son dessein, quand il a constaté *l'abaissement du taux de l'intérêt*. Or, il est visible que la seconde de ces deux affirmations ne constitue nullement une preuve de la première, qu'il n'y a même entre elles aucun rapport constant et invariable. Celui que Bastiat croit avoir découvert provient d'une double confusion.

Tout d'abord, il n'y a pas identité entre la part des profits industriels qui est prélevée par le capital et ce qui constitue proprement *l'intérêt* de ce même capital. La première de ces deux expressions désigne ce que l'on appelle son rendement brut ; c'est un ensemble de revenus de nature diverse, qui comprend, outre le prix de location, les frais de réparation et d'assurance des capitaux engagés. Le taux de l'intérêt, au contraire, ne comprend que le produit net du capital, calculé pour 100 francs d'intérêt. Ce sont donc là deux quantités d'ordre différent, et la science qui conclut de l'une à l'autre se montre singulièrement inexacte.

Mais passons sur cette première cause d'erreur, et raisonnons comme s'il n'y avait aucune équivoque sur le sens que l'auteur donne successivement aux mots de part et de prélèvement du capital. Encore est-il que, dans la loi qu'il prétend établir, Bastiat compare le rendement du capital aux profits totaux de l'industrie, et que dans la démonstration qu'il en donne, il compare ce même rendement à la somme des capitaux engagés dans l'œuvre productive. Or, ce sont là deux propositions d'ordre différent et dont l'une est incapable de prouver l'autre. Alléguer que le taux de l'intérêt représente une fraction constamment décroissante de la valeur du capital, qu'il est passé successivement de 50 à 33,4, puis à 25, à 16,7 0/0, et en prendre texte pour démontrer que la part du capital dans les profits totaux de l'industrie suit une marche parallèle, et qu'elle ne représente plus que la moitié, le tiers, le quart et le sixième de la masse partageable, c'est porter la confusion dans les termes mêmes du problème, c'est lui donner une solution illogique, impossible et illusoire.

MM. Jenks et de Böhm-Bawerk se sont efforcés de bien mettre en relief toute la vanité de cette démonstration, commune à Carey et à Bastiat, en démontrant à l'aide des chiffres qu'il n'y a aucune proportionnalité nécessaire ni constante entre les variations successives du taux de l'intérêt et celles des prélèvements opérés par le capital dans les produits de l'œuvre commune; nous croyons inutile de rééditer ici leurs calculs, ces simples observations suffisant à établir le caractère peu scientifique de ces théories et nous nous bornons à y renvoyer le lecteur⁽¹⁾.

Il y a d'ailleurs, pour réfuter la loi de la répartition des profits industriels, telle que le formulent Carey et Bastiat, une méthode plus simple, et tout aussi convaincante : c'est de démontrer qu'elle ne concorde nullement avec la réalité des phénomènes économiques. Ce travail ayant été fait par M. Cahen dans une intéressante brochure, il nous suffira d'en rappeler ici les résultats essentiels⁽²⁾.

En somme, pour établir leur prétendue loi, Carey et Bastiat se bornent à constater deux phénomènes : la hausse des salaires et la baisse du taux de l'intérêt et à admettre que le second de ces deux faits est la cause du premier. Mais qu'auraient-ils pensé de leur théorie s'ils avaient découvert, par un examen plus attentif, que l'une au moins de ces deux données est tout illusoire, et qu'elle n'a d'autre fondement qu'une erreur d'interprétation. Il ressort, en effet, des études statistiques de M. Cahen, que la baisse du taux de l'intérêt, en ce qui concerne les valeurs industrielles, est une pure apparence, un mirage produit par la hausse en bourse du prix d'actions représentant le capital primitif.

La plupart des entreprises qui ont en vue l'exploitation des

(1) Böhm-Bawerk. *Histoire critique des théories de l'intérêt du capital*, tome I, de la tradition française, pp. 192-201, et Jenks, *Carey als Nationalökonom*, p. 84. Cf. Ch. Rist : *Deux sophismes économiques*, dans la *Revue d'Economie politique*, année 1904.

(2) P. Cahen. *De l'influence de la baisse du taux de l'intérêt sur la hausse des salaires*. Paris, 1899.

mines, la métallurgie, les industries textiles, les transports publics, sont constituées en sociétés anonymes par action ; elles réalisent leur capital par l'émission en banque de titres nominatifs ou au porteur ; puis, à des époques déterminées, sous la surveillance du conseil d'administration, les produits totaux sont répartis en dividendes qui vont aux actionnaires et en salaires qui vont aux ouvriers. A l'origine, la valeur totale des actions émises représente d'habitude⁽¹⁾ assez exactement le montant du capital employé dans l'œuvre industrielle ; mais elle ne le représentera pas longtemps. Du jour, en effet, où les titres qui leur correspondent sont admis à la cote et deviennent des valeurs de spéculation, aussitôt un dédoublement se produit ; ce qu'elles signifient désormais, ce n'est plus la valeur du capital engagé, représentée par le prix d'émission de l'action primitive, mais le degré de prospérité d'entreprise, ou mieux encore le degré de confiance dont elle bénéficie dans le monde des capitalistes. L'affaire une fois lancée paraîtra-t-elle mauvaise ou simplement douteuse ? Aussitôt les titres dépréciés tomberont bien au-dessous de leur taux d'émission ; donnera-t-elle, au contraire, de bons résultats dans le présent, en laissera-t-elle espérer de meilleurs pour l'avenir ? Aussitôt les titres seront recherchés et leur valeur totale atteindra un chiffre bien supérieur à celui du capital réellement versé. Et c'est là le cas de toutes les entreprises industrielles qui ont pris quelque essor au cours du XIX^e siècle. C'est ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, que les actions du chemin de fer du Nord, émises au prix de 512 francs, étaient cotées à 1.944 francs 50 en 1899. Il en résulte, à notre point de vue que, si l'on veut calculer le taux des dividendes servis par ces sociétés à leurs actionnaires, ce n'est pas au montant des cours atteints en bourse qu'il faut se reporter, mais à la valeur du capital réelle-

(1) Quand le montant de l'action est souscrit intégralement.

ment versé et employé, et les résultats obtenus dans les deux cas sont radicalement opposés. Revenons, pour nous en convaincre, à l'exemple de tout à l'heure. L'action des chemins de fer du Nord, émise en 1856 au prix de 512 francs, rapportait alors 56 francs ; quarante ans plus tard, en 1896, elle valait 1944 francs et ne rapportait que 62 francs. Pour qui s'en tient à ces chiffres, il semble qu'il se soit produit une diminution de 42 pour cent dans le taux de l'intérêt ; mais si l'on songe que la valeur de 1944 francs est en quelque sorte une valeur fictive, qu'elle ne représente pas autre chose, comme on dit en style de bourse, que la bonne tenue de l'entreprise, que, d'autre part, 512 francs seulement ont été l'objet d'un paiement effectif et ont été réellement employés, on voit que ce n'est plus d'une diminution qu'il faut parler, mais d'une augmentation considérable dans les dividendes des actionnaires. Et ce fait n'a rien d'exceptionnel. L'enquête de M. P. Cahen qui a porté sur plus de cent-trente-cinq sociétés se livrant à l'exploitation des industries les plus diverses, nous amène partout à des constatations identiques et conduit son auteur à cette conclusion que loin d'avoir diminué, les revenus réels des capitaux engagés dans l'industrie se sont élevés durant le XIX^e siècle au taux moyen de 12,87 pour cent, tandis que les revenus apparents indiquaient une baisse sensible (3,36 0/0). Les économistes qui ont interprété les faits en sens contraire ont été les dupes d'une illusion.

Il faut reconnaître d'ailleurs que, quand bien même cette baisse du taux de l'intérêt eût été réelle, on ne voit pas pourquoi elle eût provoqué nécessairement une hausse correspondante dans le taux des salaires. Tout porte à croire, au contraire, que si elle venait à se produire aujourd'hui, les entrepreneurs n'y verraient qu'une occasion d'abaisser le prix des produits manufacturés, afin d'en étendre la vente ; la concurrence même les forcerait à le faire, de telle sorte que celui qui recueillerait en fin de compte tout le bénéfice de la diminution du taux de l'intérêt, ce ne serait

pas le salarié, mais le consommateur. Telle serait la conséquence nécessaire de cet état de choses, si l'action des coalitions ouvrières ne parvenait à la contrarier, et Bastiat fût arrivé naturellement à cette conclusion, s'il avait développé, jusqu'au bout, les principes posés dans la partie des *Harmonies* relative à la production de la richesse. Il y a là une contradiction manifeste entre la doctrine de J.-B. Say, qui était le point de départ de Bastiat, et le système de Carey qu'il lui a très malheureusement juxtaposé. En résumé, donc la loi de la répartition des profits industriels n'a aucune portée scientifique, et s'il est un fait qui provoque notre étonnement, c'est la faveur que lui ont accordé, jusqu'à ce jour, quelques uns des meilleurs économistes français.

VI

Problèmes de la rente et de la population.

Telle que nous venons de l'exposer, la démonstration de Bastiat n'est pas complète. Les lois économiques, en effet, ne sont pas isolées les unes des autres, elles restent dans une étroite dépendance de l'ensemble des phénomènes sociaux, et, pour ce qui est, en particulier, de la distribution des profits industriels, elle est grandement influencée par les phénomènes de la rente du sol et de la population. C'est même la considération de ces deux ordres de faits qui avait conduit les économistes classiques au triste système que l'on sait et contre lequel ont essayé de réagir, tour à tour, Carey et Bastiat. D'une part, Malthus envisage l'accroissement de la population comme l'effet d'une loi naturelle et nécessaire ; de l'autre, Ricardo démontre que cet accroissement entraîne la hausse indéfinie du prix des subsistances, par conséquent aussi l'élévation progressive de la rente foncière. Il est facile de dégager l'effet commun de ces deux lois sur la distribu-

tion de la richesse : si le propriétaire foncier vend à plus haut prix tous les produits du sol, et si il en retire un revenu de plus en plus élevé, les autres classes les lui achètent de plus en plus cher, et leurs revenus subissent, de ce fait, une diminution corrélative. Qu'importe donc que l'ouvrier touche une part de plus en plus considérable des profits industriels, si le coût de l'emplacement et de la subsistance s'élève pour lui dans la même mesure? Dans ces conditions, le salaire nominal de l'ouvrier, c'est-à-dire le salaire évalué en argent, peut bien augmenter, mais le salaire réel, le salaire évalué par la somme de satisfactions qu'il lui procure, restera toujours au même point; d'où il suit que les classes pauvres ne doivent attendre, du progrès économique, aucun adoucissement à leur malheureux sort. Si donc les lois de la rente et de la population sont vraiment l'expression de la réalité, elles enlèvent toute portée à la démonstration de Bastiat. C'est pourquoi la réfutation de Malthus et de Ricardo constitue une pièce essentielle de ses *Harmonies Economiques*. Nous ne pouvons la passer sous silence.

Pour la loi de la rente, l'argumentation de Bastiat découle naturellement des principes qu'il a posés dans sa théorie de la valeur. En effet, considérant la valeur comme une conséquence du travail, de l'effort humain, il devait naturellement la refuser à la terre, comme à tous les agents naturels. Dès lors il ne pouvait admettre qu'elle fut, par elle-même, productrice d'un revenu particulier, d'une rente. Que si pourtant elle procure des profits à son propriétaire, si à ce titre elle est appréciée, ce n'est pas à raison des forces productives qu'elle recèle, et qui, par essence, resteront toujours gratuites, mais à raison du travail, à raison des capitaux qui y ont été accumulés, qui étaient nécessaires pour la mettre en valeur et qui reçoivent ainsi leur légitime rémunération.

« On peut bien dire, écrit à ce sujet Bastiat, cette terre vaut, mais au fond ce qui vaut, c'est le travail humain qui l'a amélio-

rée, c'est le capital qui y a été répandu. Dès lors, il est rigoureusement vrai de dire que le propriétaire n'est, en définitive, propriétaire que d'une valeur par lui créée, de services par lui rendus ; et quelle propriété pourrait être plus légitime ? Celle-là n'est créée aux dépens de qui que ce soit ; elle n'intercepte ni ne taxe aucun don du ciel⁽¹⁾. »

Ce point acquis, rien n'empêchait plus Bastiat d'assimiler les capitaux incorporés à la terre aux capitaux employés dans l'industrie, d'admettre que leur mode d'action est le même dans les deux cas, et d'identifier finalement l'intérêt avec la rente du sol.

Au premier point de vue, l'application des capitaux à l'agriculture a pour effet de diminuer les difficultés de l'exploitation, d'amender la terre et de la fertiliser. Assurément, il faut que le propriétaire foncier soit rémunéré de ces avances ; mais il n'en résulte pas que le paiement d'un intérêt élève le prix des denrées agricoles, car l'action des capitaux consiste justement en ce qu'ils permettent à la culture de produire en plus grande quantité et à moindres frais, en ce qu'ils augmentent le revenu du propriétaire, tout en diminuant le prix de revient des denrées d'alimentation. C'est ce que Bastiat nous explique en ces termes :

« A chaque fois que l'agriculteur met du capital en améliorations permanentes, il est incontestable que les récoltes successives se trouvent grevées de l'intérêt de ce capital. Mais ce qui n'est pas moins incontestable, c'est que l'autre catégorie de travail, le travail brut et actuel, est frappé d'inutilité dans une proportion bien plus forte encore ; de telle sorte que chaque récolte s'obtient par le propriétaire et, par conséquent, par les acquéreurs, à des conditions moins onéreuses, l'action propre du capital consistant précisément à substituer la collaboration naturelle et gratuite à celle du travail humain et rémunérable⁽²⁾. »

(1) *Harmonies*, chapitre IX, p. 279.

(2) *Harmonies*, IX, p. 280.

L'utilité des capitaux est donc la même dans l'agriculture que dans l'industrie, et la part qui leur revient dans la distribution du profit total constitue la rente, qui est en tout comparable à l'intérêt, et qui est régie par des lois identiques. « J'aurai à montrer, écrit à ce sujet Bastiat, que l'on doit appliquer aussi aux capitaux fonciers cette loi générale que j'ai exprimée en ces termes : A mesure que le capital s'accroît, les produits se partagent entre capitalistes ou propriétaires et les travailleurs, de telle sorte que la part *relative* des *premiers* va sans cesse en diminuant, quoique leur part *absolue* augmente, tandis que la part des seconds augmente dans les deux sens⁽¹⁾. »

Ces quelques considérations indiquent, sans qu'il soit besoin d'insister davantage, le sens et le but de la démonstration de Bastiat. Il tenait à écarter complètement, au point de vue de la répartition, les conséquences de la rente, c'est-à-dire de cette partie des revenus de la terre, qui ne prend sa source ni dans le travail ni dans l'intérêt des capitaux, et qui a sa raison d'être dans le monopole du propriétaire foncier. A cet effet, Bastiat, suivant l'exemple de Carey, poursuit un double objectif : Il nie la rente en tant que revenu différentiel des terres, il la considère comme une pure illusion d'optique, il l'identifie avec l'intérêt des capitaux affectés au sol ; puis il applique à la répartition des profits agricoles la même loi qu'il a établie pour le partage des profits industriels. Loin de subir avec le temps une progression fatale et mathématique, le taux de la rente tend donc à s'abaisser comme celui de l'intérêt, avec le fait même de l'accumulation des capitaux, et le taux des salaires agricoles s'élève dans la même proportion. Dès lors sont écartées les conséquences nécessaires de la rente : la hausse indéfinie des subsistances et l'accroissement sans limites des revenus du

(1) *Harmonies*, IX, p. 290.

propriétaire foncier. Cet élément d'inégalité qui avait assombri la vue de Ricardo, de Malthus, de J.-B. Say, paraît définitivement chassé de l'horizon économique.

Assurément c'est là une conclusion très harmonique et très consolante, mais tout le talent qu'ont mis à la soutenir Carey et Bastiat ne saurait le faire tenir pour valable. C'est que la rente est un fait et que, contre un fait scientifiquement établi, les plus beaux raisonnements du monde ne peuvent rien.

En vain Bastiat allègue, à l'appui de sa théorie, ce fait que les terres du Nouveau-Monde, qui sont vierges de tout travail humain, n'ont aucune valeur, comme s'il pouvait être question de la valeur d'un emplacement, là où il n'y a pas d'homme pour l'apprécier ; ou encore « qu'il n'est pas un champ en France qui puisse s'échanger contre autant de travail qu'il en a exigé pour être mis dans l'état de productivité où il se trouve », comme si ces travaux successifs n'avaient pas été compensés par toute une série de récoltes correspondantes⁽¹⁾.

Ailleurs, Bastiat traite la question d'un point de vue plus général ; il déclare qu'il ne faut pas voir dans la rente un fait particulier à la propriété foncière, mais une loi commune à tous les produits de l'industrie, à tous les services de l'homme, qui atteignent des prix d'autant plus élevés, que la société, prise dans son ensemble, devient plus riche et plus prospère, sous l'action du progrès économique.

« La valeur du sol, écrit-il, ou plutôt du capital engagé dans le sol, n'a pas qu'un élément, elle en a deux. Elle dépend non-seulement du travail qui y a été consacré, mais encore de la puissance qui est dans la société de rémunérer ce travail, de la demande aussi bien que de l'offre... Il n'y a là ni injustice, ni exception en faveur de la propriété foncière. Il n'est aucun genre

(1) *Harmonies*, IX, p. 263

de travail, depuis la banque jusqu'à la main-d'œuvre, qui ne présente le même phénomène. Il n'en est aucun qui ne voie améliorer sa rémunération, par le seul fait de l'amélioration du milieu où il s'exerce⁽¹⁾. »

Après la mort de Bastiat, cette thèse fut développée, non sans talent, par son biographe, Roger de Fontenay⁽²⁾; mais l'argumentation du maître, comme celle du disciple, perd toute portée, si l'on songe qu'il y a entre la plus-value de la propriété foncière et les autres cas de plus-value une différence essentielle et qui rend impossible toute assimilation de l'une aux autres. C'est que la plus-value industrielle, provenant du fait de l'homme, s'atténue d'elle-même sous l'action de la concurrence, tandis que la plus-value du sol, dérivant d'un fait naturel et nécessaire, l'étendue limitée des terres cultivables, est fatale, inéluctable, indéfinie, que rien au monde ne saurait arrêter sa progression, et qu'elle s'élève d'une manière automatique, avec tout accroissement de la population terrestre.

Or, c'est ici qu'intervient la loi de Malthus et que les sombres prévisions de cet économiste rejoignent celles de Ricardo. En effet, la multiplication de l'espèce humaine, qui est la cause évidente de la hausse de la rente foncière, lui apparaît comme un fait d'une absolue nécessité. D'elle-même, la population tend constamment à dépasser les moyens de subsistance, et elle les dépasserait infailliblement, si des fléaux tels que la misère, la famine, le vice, l'épidémie, ne venaient, à certaines périodes, rétablir l'équilibre, en balayant de la surface terrestre tout l'excédent de la population.

Une seule circonstance pourrait enrayer cette tendance fatale

(1) *Loc. cit.*, p. 289.

(2) R. de Fontenay, *Journal des Economistes*, mars 1860, année 1860, I, pp. 369-395. Cf. Charles Dunoyer, *Dictionnaire économique* de Coquelin et Guillaumin, au mot *Production*, p. 439.

à la multiplication de l'espèce et les calamités qui en sont la suite : c'est l'empire de l'homme sur lui-même, la continence, le *moral restraint*, pour parler le langage de Malthus ; mais il reconnaît lui-même que ce serait faire preuve d'un optimisme singulièrement exagéré que d'attendre un pareil effort des classes qui composent la majeure partie de la population. On peut donc prévoir que l'espèce humaine multipliera autant que le permettront les moyens de subsistance, dût ce surcroît d'habitants entraîner une élévation constante de la rente foncière et rendre la vie plus onéreuse pour tous et plus difficile. La loi de Malthus, si elle est reconnue pour vraie, réduit donc à néant cette belle perspective d'un progrès indéfini dans l'abondance et dans l'égalité que nous prédit Bastiat et qui domine tout l'édifice de ses *Harmonies Economiques*.

« En effet, dit-il très justement, si, à mesure que la richesse s'accroît, le nombre des hommes entre lesquels elle se partage s'accroît aussi et plus rapidement, la richesse absolue peut être plus grande et la richesse individuelle moindre.

« Si, de plus, il y a un genre de services que tout le monde puisse rendre, comme ceux qui n'exigent qu'un effort musculaire, et si c'est précisément la classe à qui est dévolue cette fonction, la moins rétribuée de toutes, qui multiplie avec le plus de rapidité, le travail se fera à lui-même une concurrence fatale. Il est une dernière classe qui ne profitera jamais du progrès, si elle s'étend plus vite qu'il ne peut se répandre⁽¹⁾. »

Force était donc pour Bastiat de reprendre, pour lui-même, le problème de la population et de voir si son analyse personnelle le conduirait aux mêmes résultats que son prédécesseur. C'est ce qu'il entreprit avec un grand esprit d'observation et avec un réel souci de la complexité du problème.

(1) *Harmonies*, ch. XVI, pp. 427-428.

En somme, Malthus admet l'existence d'un instinct irrésistible, qui pousse l'espèce humaine à multiplier, mais dont l'effet est enrayé par deux sortes d'obstacles : un obstacle préventif — c'est l'abstinence qui vient du fait même de l'individu ; un obstacle répressif — c'est la misère qui met la population en coupe réglée toutes les fois qu'elle vient à dépasser les moyens de subsistance. L'action de l'obstacle préventif étant presque nulle aux yeux de Malthus, celle de l'obstacle répressif devait lui paraître d'autant plus énergique et radicale. La question posée entre Bastiat et Malthus revenait donc à savoir si la sphère de la limitation préventive n'était pas de beaucoup plus vaste qu'il ne l'avait cru, si, de plus, elle ne s'élargissait pas de jour en jour, de manière à restreindre d'autant l'action de l'obstacle répressif, et même à le rendre absolument superflue⁽¹⁾.

Evidemment, l'accroissement de la population trouve ses limites naturelles dans l'étendue des moyens de subsistances ; évidemment, la limitation préventive suppose l'abstinence et l'abstinence constitue un effort ; mais il faut se rappeler ici que l'espèce humaine n'est pas stationnaire, qu'au contraire, elle est susceptible de progrès indéfinis. C'est pourquoi les moyens de subsistance ne sont pas un point immuable, fixé une fois pour toutes et représentant, comme l'avait cru Malthus, la limite extrême des besoins essentiels de l'individu ; mais une quantité qui tend constamment à s'élever, parce que l'homme est possédé par une soif de bien-être qui n'est jamais satisfaite, et qui s'élève, en effet, de jour en jour, sous l'action constante du progrès économique. Assurément, le terme de « moyens d'existence » désigne des choses très différentes, suivant qu'il s'agit de l'être barbare ou de l'être civilisé, de l'homme du moyen-âge ou de l'homme contemporain, de l'ouvrier chinois ou de l'ouvrier anglais, et l'on

(1) *Loc. cit.*, pp. 436-441.

peut poser comme une loi qu'il embrasse une somme de satisfactions d'autant plus considérables que les peuples et les individus sont plus civilisés. On n'a pas de peine à comprendre, en effet, que la passion du bien-être incline les individus à la prévoyance et à la limitation de la famille.

« A chaque pas de l'homme dans la voie de la civilisation, dit Bastiat, ses besoins embrassent un cercle plus étendu, et les *moyens d'existence*, ce point où se rencontrent les deux grandes lois de la *multiplication* et de la *limitation*, se déplace pour s'exhausser⁽¹⁾. »

Mais ici d'autres sentiments interviennent, qui renforcent le désir du bien-être et qui contribuent également à empêcher la multiplication trop rapide de l'espèce. C'est d'abord le sentiment développé de la prévoyance, en vertu duquel les parents ne veulent à aucun prix préparer à leurs enfants une condition pire que la leur; c'est l'instinct égalitaire, « cette tendance prodigieuse vers l'égalité⁽²⁾ », qui est si naturelle au cœur de l'homme et qui est si dominante dans nos démocraties contemporaines; c'est encore l'empire de la religion, des mœurs, de l'opinion publique, qui attachent une valeur morale à une contrainte qui apparaît d'abord comme une nécessité d'ordre économique et social⁽³⁾. Toutes ces causes convergent vers la même fin, qui est de contenir, dans de justes limites, l'accroissement de l'espèce humaine, en retardant l'âge de la nuptialité, en réduisant le nombre des enfants, ou même en imposant le célibat à toute une partie de la population. Elles sont d'autant plus actives que le niveau intellectuel et moral d'un peuple est plus élevé; elles sont naturellement plus puissantes sur l'élite de la nation que sur les

(1) *Loc. cit.*, p. 442.

(2) « Il y a donc, au fond de la race humaine, une tendance prodigieuse vers l'égalité. Je ne parle pas ici d'une tendance d'aspiration, mais de réalisation. » *Loc. cit.*, p. 450.

(3) *Loc. cit.*, p. 438.

couches profondes⁽¹⁾; mais elles les pénètrent de plus en plus⁽²⁾; elles s'insinuent à elles avec la possibilité et l'habitude du bien-être qui est à leur origine; un jour est à prévoir, où leur action, devenue prépondérante, réduira à néant les sombres prévisions de Malthus et dissipera toutes les craintes qu'avait fait concevoir le problème de la population.

Toute cette critique est très pénétrante et très serrée; Bastiat introduit dans la question de la population les véritables éléments du problème, qui sont les sentiments, ces forces internes, variables dans leur intensité et dans leur direction, qui mettent en mouvement les individus et les foules, et c'est ainsi qu'il substitue, à la solution toute imaginaire et théorique de Malthus, la solution véritable, basée sur l'observation des phénomènes sociaux. A cet égard, Bastiat est vraiment en avance sur son temps. Dès 1850, il avait compris à quel point les influences qui déterminent les variations de la population sont complexes, mobiles et changeantes, et du premier coup il était arrivé à cette conclusion, énoncée récemment par M. Levasseur « que les lois de la population ne sauraient être enfermées dans une simple formule⁽³⁾. » Bien avant les sociologues contemporains, il avait discerné cet ensemble de causes, qui, à un certain point de la vie des peuples, ralentissent l'accroissement de la population

(1) « Si la statistique était assez avancée, elle convertirait probablement en certitude cette induction théorique, en montrant que les mariages sont moins précoces dans les hautes classes que dans les basses régions de la société. » *Loc. cit.*, p. 450.

(2) « Il y a un terme à l'accroissement du nombre des hommes de la classe laborieuse : c'est celui où le fonds progressif de la rémunération est insuffisante pour les faire vivre. Il n'y en a pas à leur amélioration possible, parce que, des deux éléments qui le constituent, l'un, la richesse, grossit sans cesse, l'autre, la population, tombe dans la sphère de leur volonté. » *Loc. cit.*, p. 449.

(3) Levasseur, *La population française*, tome III, p. 24. Cf. Bastiat, *Harmonies*, ch. XVI, p. 445. « On voit... combien est vaste et difficile la question de la population, il est à regretter, sans doute, qu'on n'en ait pas donné la formule exacte... Mais ne voit-on pas combien le sujet répugne aux étroites limites d'un axiome dogmatique? Et n'est-ce pas une vaine tentative que de vouloir exprimer par une équation inflexible les rapports de données essentiellement variables. »

jusqu'à le rendre presque nul, et qui remplacent ainsi le péril dénoncé par Malthus par un péril tout opposé et tout aussi dangereux en un sens, celui d'une race qui reste stationnaire, tandis que ses voisins multiplient d'une façon rapide et continue. A l'époque où écrivait Bastiat, les causes qui diminuent la natalité se faisaient déjà sentir dans notre pays, mais elles étaient assurément beaucoup moins apparentes qu'elles ne le sont devenues depuis, et Bastiat garde le mérite de les avoir discernées, alors qu'elles n'avaient attiré l'attention de personne.

Il n'y aurait donc qu'à rendre justice à ses facultés si remarquables d'analyse et d'intuition, s'il n'avait admis, en même temps que sa propre thèse et en contradiction avec elle, une théorie toute différente, renouvelée de Carey, et dénuée de toute valeur scientifique.

On sait en quels termes Bastiat la formule dès la préface de ses *Harmonies Economiques*. « Toutes choses égales d'ailleurs, dit-il, la densité croissante de population équivaut à une facilité croissante de production⁽¹⁾. » Bastiat n'eut pas le temps de développer cette théorie, dont il ne nous a laissé que quelques traits épars dans son chapitre de l'Echange⁽²⁾, et il n'y a pas lieu de le regretter, car il eut été certainement incapable d'en donner une démonstration scientifique. En effet, pour établir la vérité de cette prétendue loi, il faudrait prouver, ou bien que l'étendue de la surface terrestre est illimitée, ce que personne sans doute n'osera soutenir, ou bien que le travail de l'homme peut développer à l'infini les forces productrices du sol, ce qui peut paraître moins absurde, au premier abord, mais ce qui n'est pas plus exact. Chacun sait, en effet, qu'au delà d'une certaine limite, les excé-

(1) *Loc. cit.*, p. 12.

(2) *Harmonies*, ch. IV, pp. 93 in fine et 94. « La densité de la population ne fait pas seulement tirer meilleur parti de l'appareil de l'échange, elle permet d'accroître et de perfectionner cet appareil ».

dents de récolte cessent d'être proportionnels au surcroît de dépenses qu'ils nécessitent et qu'ils ne permettent plus de les rémunérer. C'est là un phénomène, connu en économie politique sous le nom de *loi du rendement non proportionnel des terres*. C'est encore un fait d'expérience que, dès que la population d'un pays atteint une certaine densité, ses habitants sentent la difficulté de vivre sur le sol natal et qu'une partie d'entre eux prend son parti d'aller chercher fortune ailleurs. Tout cela montre suffisamment que le plus grand nombre d'habitants n'équivaut pas toujours à une facilité plus grande de production.

VII

Critique de la théorie de la distribution.

La théorie de la distribution de la richesse est peut-être la partie la plus contestable de toute l'œuvre de Bastiat. C'est qu'il s'y est attaché à la poursuite de deux buts manifestement impossibles : il voulait, d'une part, justifier la propriété en démontrant qu'elle a son origine, comme sa raison d'être, dans le travail, l'effort individuel ; il pensait, de l'autre, légitimer le mode actuel de répartition en établissant cette loi que la part de l'ouvrier dans les profits industriels augmente nécessairement dans une plus forte proportion que celle du capitaliste et du propriétaire du sol.

Pour justifier l'institution de la propriété, Bastiat s'efforce de prouver qu'elle repose sur la peine prise, sur le service rendu : à cet effet, il entreprend une ingénieuse dialectique qui tend à expliquer, par la seule action du travail humain, la valeur de la terre et des capitaux ; tentative doublement impossible, si l'on songe, d'une part, que la terre possède, en raison de ses forces productives, une valeur propre, irréductible ; de l'autre, que la valeur du capital est une chose très différente de la valeur du

travail qui a servi à le créer et qu'on ne saurait, sans commettre une confusion grave, absorber celle-ci dans celle-la.

D'ailleurs, à prendre les choses de plus loin, les origines de la propriété sont multiples ; et, généralement, on trouve à son point de départ l'occupation, la conquête, l'exploitation des monopoles, un ensemble de circonstances heureuses et fortuites, plus souvent encore que le travail. Considérée en elle-même, la propriété est un simple fait, un droit de l'homme sur une chose, un *jus in re*, comme disaient les jurisconsultes romains ; et parce qu'elle est le droit de l'individu sur sa chose, le droit de s'en servir et de la détruire, elle porte en elle-même un principe de limitation et d'exclusion. Qu'elle ait pour objet la terre ou le capital, elle constitue donc un monopole, et c'est une prétention bien vaine que de vouloir lui découvrir un caractère moral, comme cherche à le faire Bastiat. Etrangère à toute considération de justice ou d'injustice, la propriété existe à titre de catégorie sociale, de mode nécessaire d'exploitation des forces naturelles ; elle n'est pas le fruit d'une convention, ni une création de loi positive, comme le prétendent les socialistes ; elle est une conséquence de la nature de l'homme et de la nature des choses et c'est à ce titre qu'elle se maintient. C'est pourquoi les apologies de ses partisans seront aussi impuissantes à la fonder en justice que les critiques de ses détracteurs à l'ébranler en fait ; elle durera comme une institution qu'il est impossible de détruire ou de remplacer par quoi que ce soit. Le caractère nécessaire de la propriété n'a pas échappé à Bastiat, et nous savons comment il a mis en lumière le rôle capital qui lui revient dans la production de la richesse ; mais cette considération ne lui a pas paru suffisante : voyant dans l'ordre social une émanation directe de la volonté divine, il se croyait tenu de prouver que la propriété est conforme à la loi morale comme au principe économique, qu'elle est revêtue du caractère de la justice comme de celui de l'utilité. Cette tentative a échoué parce qu'elle était en contradiction avec la

réalité des phénomènes, mais Bastiat, en l'entreprenant, restait logique avec lui-même. En effet, si les lois du monde social sont vraiment l'œuvre de la providence, elles ne peuvent être que l'expression de la justice absolue ; il n'y a pas de place pour une erreur dans le plan divin.

C'est sous l'empire de préoccupations analogues que Bastiat aborda le problème de la répartition des profits industriels. Il ressortait de toute l'économie politique antérieure que la classe ouvrière était condamnée, par l'effet des lois de la concurrence, de la rente du sol et de la population, à mener éternellement la même vie de fatigues, de privations et de misères. Assurément, une telle perspective ne pouvait être incluse dans l'ordre providentiel ; c'est pourquoi Bastiat voulut prouver que, loin d'avoir pour conséquence fatale l'exploitation et la misère incurable du prolétaire, les institutions économiques devaient être l'instrument de sa libération progressive, qu'en effet elles lui assureraient à l'avenir une part proportionnelle de plus en plus considérable dans les profits totaux de l'industrie. Mais là encore Bastiat n'aboutit pas à une solution satisfaisante, et nous avons vu que sa loi de la répartition ne résiste pas à la critique. Considéré dans ses éléments, le problème de savoir si l'enrichissement de la classe ouvrière au cours du XIX^e siècle est proportionnel à celui dont ont bénéficié les autres classes, est d'une telle complexité, que les économistes contemporains le considèrent, à bon droit, comme parfaitement insoluble. Que si, contrairement à leurs prévisions, on parvenait un jour à le résoudre dans le sens de Bastiat, on ne pourrait pas en conclure, comme il le fait, à l'existence d'une loi nécessaire, valable pour l'avenir comme pour le passé. C'est pourquoi cette question est loin d'avoir, en réalité, toute l'importance que lui attachait l'auteur des *Harmonies Economiques*. Il ne paraît pas douteux que le taux des salaires ne se soit élevé durant le XIX^e siècle, même en tenant compte de la hausse simultanée qui s'est produite dans le

prix des choses ; mais que devons-nous en conclure, sinon que des conditions économiques, qui furent si longtemps mauvaises pour l'ouvrier, ont disparu pour faire place à un ordre de choses qui lui est plus favorable ?

En résumé, Bastiat a échoué dans les deux parties de sa démonstration ; prise dans son ensemble, elle ne présente plus qu'un intérêt doctrinal et rétrospectif ; mais elle n'en méritait pas moins d'être étudiée et critiquée, parce qu'elle compte aujourd'hui encore plus d'un partisan convaincu parmi les économistes français.

CHAPITRE VI

CRITIQUE DE L'ŒUVRE THÉORIQUE DE BASTIAT

« Je ne crains pas de dire, écrit Bastiat, à propos de son grand ouvrage inachevé, que le résultat de cette exposition peut s'exprimer d'avance en ces termes : *Approximation constante de tous les hommes vers un niveau qui s'élève toujours*, — en d'autres termes : *Perfectionnement et égalisation*; — en un seul mot HARMONIE⁽¹⁾. »

Toute l'œuvre théorique de Bastiat aboutit, en effet, à établir l'existence d'une double évolution des sociétés : une évolution vers l'abondance et le bien-être, qui lui apparaît comme la résultante des lois qui régulent la production de la richesse; une évolution simultanée dans le sens de la justice et de l'égalité, où il voit l'effet nécessaire des lois qui président à la répartition de la richesse. « Perfectionnement et égalisation » tel est donc bien l'avenir que Bastiat entrevoit au terme de ses *Harmonies Économiques* et qui forme un contraste si frappant avec les sombres pronostics de Ricardo et de Malthus. Cette conception, si nettement optimiste, est bien celle où devait s'élever l'imagination enthousiaste, généreuse et romantique de Bastiat. Elle supposait certainement chez lui une grande part d'illusions, et elle l'a conduit à bien des erreurs. Nous les avons relevées successivement au cours de notre exposition des *Harmonies écono-*

(1) *Harmonies*, p. 328.

miques. C'est pourquoi nous ne ferons que rappeler brièvement ici les grandes lignes de la démonstration de Bastiat et les critiques les plus générales qu'on peut lui adresser.

Pour établir les deux propositions qui résument toute son œuvre, Bastiat est parti d'une théorie de la valeur qui fait de la richesse, le résultat du service rendu, c'est-à-dire du seul travail ; mais cette théorie n'est qu'une suite d'artifices logiques, imaginés afin de retirer toute valeur aux forces naturelles et à la terre, et par là de supprimer la rente, cet élément perpétuel de monopole et d'inégalité, qui était l'origine des sombres prévisions de l'ancienne école économique et le plus grave sujet des récriminations socialistes. Evidemment, Bastiat devait échouer, car il ne s'agissait pas de réfuter une théorie, mais de nier un fait scientifiquement établi, ce qui est plus difficile.

Il y avait donc dans le principe même des *Harmonies Économiques* un germe d'erreur dont on peut suivre le développement à travers toutes les parties de l'œuvre scientifique de Bastiat.

Considérons, en effet, la manière dont il envisage la production de la richesse. Il l'explique par le concours de l'individu et du milieu, du travail humain et des matériaux sur lesquels ce travail s'exerce. Conformément à sa théorie de la valeur, la collaboration de l'homme lui paraît toujours onéreuse et celle de la nature toujours gratuite, et les lois qui régulent l'association de ces deux éléments sont telles, que pour obtenir un résultat quelconque ou un ensemble de résultats, la somme des services humains et rémunérables diminue de plus en plus au regard de celle des utilités naturelles et gratuites. De là, l'extension continue du pouvoir de l'homme sur les forces naturelles, de là, les progrès illimités des sociétés dans l'abondance et dans la richesse. Toute cette exposition est pleine d'intérêt et elle présente, sous leur vrai jour, un aspect des phénomènes économiques ; mais elle renferme un grave défaut ; le concours de la nature n'est pas toujours gratuit, il est même certain que le prix de l'usage du

sol entre pour une part considérable dans les frais de production, et rien assurément ne permet de supposer que cet élément de la valeur des produits totaux doive s'atténuer à l'avenir. Il subsiste donc, au fond même des lois qui règlent la création de la richesse, une cause permanente de hausse des prix, qui travaille au rebours de l'évolution générale indiquée par Bastiat, et qu'il ne parvient pas à éliminer de l'horizon économique.

Il lui restait à prouver que les lois de la distribution sont aussi équitables que les lois de la production sont bienfaisantes, et qu'elles ont pour effet nécessaire de proportionner la part de richesses qui revient à chaque individu, à la peine qu'il a prise à leur création. A cet effet, Bastiat tente d'abord d'assimiler le concours du capitaliste et celui du propriétaire au travail de l'ouvrier, de prouver qu'ils constituent également des services, partant des actes pénibles et rémunérables ; puis, comme s'il n'était pas pleinement convaincu par sa propre démonstration, il allègue que, si les lois de la répartition ne sont pas dès maintenant parfaites, elles sont en voie de le devenir, qu'elles tendent de plus en plus à se plier aux règles de la justice idéale, qu'elles proportionnent d'une manière de plus en plus parfaite les rémunérations aux services, autrement dit, les revenus au travail, et qu'ainsi le taux de l'intérêt et celui de la rente subissent une diminution progressive, tandis que le taux des salaires s'élève naturellement dans la même mesure ; mais Bastiat ne réussit pas plus à enlever à la propriété de la terre et du capital le caractère du monopole qu'il ne parvient à établir scientifiquement sa loi de la distribution des profits industriels ; de telle sorte que sa tentative avorte de deux côtés à la fois. Bastiat a été plus heureux dans sa critique de Malthus, où il s'efforce de détruire les conséquences que son prédécesseur avait tiré du fait de la population ; mais il éprouve un nouvel échec, lorsqu'il revient à la théorie de la rente foncière pour attaquer directement la loi de Ricardo, et pour lui substituer la thèse contradictoire.

En résumé donc, le grand effort dialectique des *Harmonies* est loin d'avoir rempli toutes les espérances de Bastiat. Il réussit bien à prouver que les lois de la production sont nécessaires et bienfaisantes, mais il ne parvient pas à démontrer que le mode individualiste de répartition soit l'expression de la justice, ni que la propriété soit toujours la mesure et la récompense du travail. L'antinomie reste aussi profonde que jamais entre le fait économique et le droit abstrait; entre l'ordre réel qui s'explique et se justifie par la nécessité de produire toujours davantage, et l'ordre idéal, qui serait dérivé d'une règle de justice distributive.

Ces deux conceptions de la société semblent toujours inconciliables et l'on peut affirmer que toute tentative de subordonner les phénomènes de la production à un mode de répartition quelconque aurait pour effet certain de tarir les sources mêmes de la richesse. Si désirable que paraisse un ordre de choses fondé sur la justice, sa réalisation trouvera toujours des obstacles insurmontables dans la nature psychologique de l'homme et dans les conditions du milieu économique. De là, l'erreur des socialistes utopiques, qui espèrent toujours résoudre cette contradiction fondamentale par l'institution d'une société nouvelle; de là, l'erreur correspondante de Bastiat, qui, pour réfuter les socialistes, s'attache à prouver que le monde évolue vers un avenir de justice illimité, qui se réalisera de lui-même et sans que l'homme ait à intervenir, par la seule action des lois providentielles.

La tentative de Bastiat était donc aussi chimérique que celle de ses adversaires, les socialistes de 1848. C'est pourquoi les historiens des doctrines économiques n'ont vu dans les *Harmonies* que la recherche généreuse d'un but impossible, qu'« un fragile édifice théorique » dont ils ont relevé les contradictions et les insuffisances⁽¹⁾; mais il est un autre aspect de l'œuvre qu'ils

(1) L. Cossa, *Histoire des doctrines économiques*, Paris, Giard et Brière, p. 384.

n'ont pas assez remarqué et qui, en un sens, nous intéresse davantage. Il y a dans les *Harmonies* une tentative nouvelle et ingénieuse, pour élargir les cadres de l'économie politique. A l'exemple des physiocrates et d'Adam Smith, Bastiat envisage la science économique, non pas comme un ensemble de connaissances isolées, mais comme une partie de la science sociale et il s'efforce de nous la présenter comme une application de la psychologie. C'est ainsi qu'il explique tout le progrès des sociétés par l'action combinée de deux facteurs moraux : la responsabilité et la solidarité. La responsabilité est la loi de l'économie individuelle; c'est elle qui fait l'éducation de l'homme et qui l'incline à agir dans le sens le plus favorable à son développement. Bastiat découvre son action dans le fait du travail qui lui apparaît comme l'origine et la raison d'être de la propriété; dans le fait de la concurrence qui assure le succès au producteur le plus méritant; dans le fait de la natalité qui est de plus en plus soumise à la volonté raisonnée et à la prévoyance des individus. Tous ces actes de l'homme supposent un effort; et tout effort est une peine, mais chaque effort porte avec lui sa récompense; de même que toute tentative de l'individu pour s'y dérober entraîne une déchéance corrélative. « L'homme étant fait ainsi, dit très bien Bastiat, il est impossible de ne pas reconnaître, dans la responsabilité, un ressort auquel est confié spécialement le progrès social. C'est le creuset où s'élabore l'expérience⁽¹⁾. »

Mais l'homme n'est pas un être isolé, c'est un être sociable, et la vie en société fait qu'il ne peut se soustraire entièrement aux conséquences des actes de ses semblables. Que ces actes soient conformes aux lois de la morale et de l'économie politique, et ils seront profitables à l'espèce comme ils le sont à l'individu; mais que ces actes soient en contradiction avec les lois providentielles,

(1) *Harmonies*, ch. XX, p. 522.

et ils entraîneront des conséquences fâcheuses pour la société qui leur est étrangère, comme pour l'individu qui s'en est rendu coupable. De là, la réaction de la société contre l'individu ; de là, son effort continuel pour limiter, en le réprimant, le nombre des actes qui lui sont préjudiciables. L'action de la solidarité, comme celle de la responsabilité, dépasse de beaucoup la sphère des phénomènes économiques, puisqu'on peut en suivre l'effet à propos de toutes les relations sociales ; mais Bastiat a signalé les plus importantes de ses applications économiques : le commerce international qui fait profiter chaque nation des avantages naturels de toutes les autres, la production de la richesse qui associe le travail de l'ouvrier au concours du capitaliste et à celui du propriétaire, l'invention qui étend à toute l'humanité le bénéfice des découvertes du génie individuel. D'ailleurs, ce qui est vrai du bien est vrai du mal : l'esclavage, la guerre, les privilèges, les monopoles, les spoliations de tout genre, qui sont l'origine de tant de désastres particuliers, constituent autant d'obstacles au développement économique des sociétés ; c'est pourquoi il y a eu de tout temps une conspiration tacite et un effort simultané des individus, sinon pour les éliminer complètement, du moins pour les renfermer dans les plus étroites limites. « La solidarité, conclut Bastiat, est donc, comme la responsabilité, une *force progressive* ; et l'on voit que, relativement à l'auteur de l'acte, elle se résout en *responsabilité répercutée*, si je puis m'exprimer ainsi ; — que c'est encore un système de peines et de récompenses réciproques, admirablement calculé pour circonscrire le mal, étendre le bien et pousser l'humanité dans la voie qui mène au progrès⁽¹⁾. »

(1) *Harmonies*, ch. XX, p. 240. M. Gide résume en ces termes la conception morale de Bastiat : « Ainsi, des lois naturelles qui lient notre destinée à celle d'autrui, de telle sorte qu'il nous est impossible de faire notre bonheur isolément et que nous ne pouvons nous procurer une satisfaction quelconque qu'à la condition d'en procurer une, au moins égale, à un autre homme, des lois naturelles qui, chaque fois que l'intérêt mal entendu ou la passion nous égarent, se chargent de nous ramener dans le droit chemin, à la seule condition qu'on

Munie de ces deux forces intimes : la responsabilité et la solidarité, la société est dès lors complète ; elle renferme en soi, avec ses facultés d'action et de réaction, les raisons mêmes de son progrès. L'avenir de l'espèce humaine est donc assuré par l'existence des lois providentielles. Il y a véritablement harmonie entre les aspirations individuelles et collectives de la société et l'idéal qui est en Dieu⁽¹⁾.

Tel est l'aspect le plus général de l'œuvre de Bastiat. La mort ne lui laissa pas le temps de le développer, et nous ne pouvons que deviner, d'après quelques fragments épars, ce qu'eussent été les *Harmonies*, s'il les avait achevées. D'une part, des lois économiques destinées à assurer l'abondance des richesses et leur juste répartition ; d'autre part, des lois d'une application plus générale, qui sont identiques à travers l'économie politique, la morale, la religion, et qui règlent toutes les manifestations de l'activité humaine ; enfin le tableau des déviations que les hommes ont fait subir à ces lois, durant tout le cours de l'histoire universelle ; telle était, dans l'esprit de Bastiat, la vaste ordonnance de ses *Harmonies Economiques*. S'il avait pu venir à bout de son entreprise, il aurait laissé une synthèse libérale et optimiste de la science sociale⁽²⁾ ; et bien que son œuvre soit restée pour une grande part à l'état d'ébauche, il l'a conduite assez loin pour qu'on puisse la reconstituer en ce qu'elle a d'essentiel, et l'opposer à la synthèse utilitaire et positiviste d'Herbert Spencer.

ait foi en elles et qu'on les laisse faire, une société qui n'est certes point parfaite et qui ne le sera jamais, mais qui est douée d'un principe de perfectibilité indéfinie, qui tend spontanément et automatiquement vers le mieux, voilà. C'est très simple. » Ch. Gide, *La morale de Bastiat*, Vals-les-Bains, Aberlen, 1905, p. 10.

(1) Il y a un archétype de la société auquel cette société se réfère, et par quoi l'économie politique de Bastiat revêt un caractère platonicien. Il n'a fait en cela que suivre les traditions de l'école qui a toujours considéré les lois économiques comme l'expression de ce qui devrait être, et l'ordre naturel des sociétés humaines comme un idéal qui est susceptible de devenir une réalité.

(2) Cet essai de synthèse a été repris par l'économiste français qui est resté le plus fidèle à l'esprit de Bastiat, M. G. de Molinari. Cf *La morale économique*, Paris, Guillaumin, 1888. Voir surtout le livre VII intitulé *L'Ordre nouveau*, p. 325, et la *Conclusion*, p. 413.

CHAPITRE VII

POLÉMIQUE CONTRE LES SYSTÈMES SOCIALISTES.

I

La conclusion pratique de toute l'œuvre de Bastiat, c'est une politique libérale. C'est à cette politique que le conduit à la fois sa doctrine de l'échange international, son exposé général des *Harmonies Economiques*, et ses polémiques contre les systèmes socialistes. Nous avons déjà donné une idée de ces controverses dans la première partie de cet ouvrage⁽¹⁾, et nous n'y revenons ici que pour mieux caractériser cette conception de l'état libéral qui constitue tout l'idéal politique de Bastiat. C'est en effet dans ses *Petits Pamphlets* qu'il lui a donné sa plus parfaite expression. Il avait à réfuter des docteurs qui trouvaient le monde mauvais, qui prétendaient le refaire et qui ne pouvaient y réussir qu'en invoquant l'intervention de l'Etat. C'est l'Etat qui devait donner l'impulsion à la société nouvelle, réformer les aspirations de l'individu, supprimer l'égoïsme, développer le sentiment de la fraternité, et par là détruire la concurrence, niveler les inégalités sociales et faire ainsi disparaître tous les maux qui affligent la société contemporaine. Tous les socialistes, quelle que soit la divergence de leurs points de vue, sont d'accord pour

(1) Pages 29-46.

donner au législateur un pouvoir suprême et pour subordonner le plus étroitement possible l'individu à l'Etat qui devient ainsi le souverain maître des volontés, et qui leur impose sa propre fin. Tous les systèmes socialistes se présentent donc comme des doctrines d'autorité : ils nourrissent tous une même ambition qui est de régénérer le monde, et ils ont tous recours au même moyen d'action qui est la contrainte imposée à l'individu au nom de la collectivité⁽¹⁾.

On ne saurait rien imaginer de plus contraire à la conception libérale de Bastiat. Pour lui, l'Etat et la société elle-même ne sont que des moyens ; la fin suprême, l'aboutissant de toutes les combinaisons sociales : c'est l'individu qu'il envisage tour à tour comme facteur économique et comme être moral, car il estime qu'il y a une harmonie nécessaire entre ces deux points de vue. Les fonctions de l'Etat consistent donc essentiellement à maintenir la nation au dehors et à assurer la justice au dedans ; il agit à l'extérieur par une diplomatie, à l'intérieur par la législation ; à ce double titre, il est dépositaire d'une force publique dont il se sert pour arrêter les invasions de l'étranger et pour réprimer les délits de ses nationaux.

De quelque côté qu'on l'envisage, son rôle reste donc purement négatif : il trouve sa fin comme sa limite dans la défense des personnalités, et il abuse de son mandat lorsqu'il prétend avoir une action directe sur les volontés et leur imposer à toutes une même ligne de conduite⁽²⁾. Dans tous les cas, l'effet de l'intervention de l'Etat est le même, elle a toujours pour conséquence une diminution de l'individu. En lui imposant une fin qui n'est pas sa fin

(1) « Partant de cette idée comme chaque jardinier, selon son caprice, taille ses arbres en pyramides, en parasols, en cubes, en cônes, en vases, en espaliers, en quenouilles, en éventails, chaque socialiste, suivant sa chimère, taille la pauvre humanité en groupes, en séries, en centres, en sous-centres, en alvéoles, en ateliers sociaux, harmoniques, contrastés, etc., etc. » *La Loi*, IV, 361. « Dans notre projet, disait Louis Blanc, la société reçoit l'impulsion du pouvoir, » *Loc cit.*, p. 380.

(2) Voir plus haut p. 29.

naturelle ou en le contraignant à la poursuivre par des voies qu'il n'a pas choisies, l'Etat lui enlève ses vraies raisons d'agir ou il les affaiblit ; il détruit chez lui ce sentiment de la responsabilité qui est l'élément moral de la personne humaine, comme il est aussi le facteur le plus actif de tout progrès économique.

C'est cette conception libérale de l'Etat et le point de vue psychologique d'où elle est issue, que Bastiat oppose constamment aux écrivains socialistes. En effet, c'est l'erreur commune de tous les chefs d'école de croire qu'il dépend du législateur de détruire l'intérêt personnel et de fonder une société économique sur un autre principe. Pour Victor Considérant, héritier des Fourieristes, le nouveau mobile économique sera le plaisir que l'on trouvera à travailler dans une société plus parfaite, pour Louis Blanc et Vidal, ce sera le point d'honneur, pour Pierre Leroux, c'est la fraternité. A cela Bastiat répond, d'une part que la recherche de l'intérêt personnel est imposée à l'homme par sa nature d'être sensible⁽¹⁾, de l'autre que le plaisir ne décidera jamais personne au travail, parce que le travail est une peine, que le point d'honneur n'est qu'un intérêt d'une autre sorte et très diminué⁽²⁾, et qu'enfin, il n'est au pouvoir d'aucun législateur d'imposer aux hommes la fraternité.

« Il ne nous est pas démontré, écrit Bastiat, que la fraternité se puisse imposer. Si même, partout où elle se manifeste, elle excite si vivement notre sympathie, c'est parce qu'elle agit en dehors de toute contrainte légale. La fraternité est spontanée, ou elle n'est pas. La décréter, c'est l'anéantir. La loi peut bien forcer l'homme à rester juste ; vainement elle essaierait de le forcer à être dévoué⁽³⁾. »

(1) « L'homme étant donné, la sensibilité étant inséparable de l'individualité, il est impossible de désirer, d'espérer et de comprendre que l'intérêt personnel puisse être universellement aboli. » *Harmonies*, XII, p. 358.

(2) *Propriété et loi*, IV, p. 286.

(3) *Justice et Fraternité*, IV, p. 301.

D'une part, en effet, la fraternité est un sentiment que l'on ne peut provoquer chez tous les individus, parce qu'il ne sera jamais accessible qu'à une élite ; de l'autre il ne saurait être érigé en loi, parce que l'étendue de la fraternité est indéfinie. Elle n'est pas « un point fixe », une ligne rigide comme la justice ; elle est susceptible de tous les degrés, comme la capacité de dévouement de l'individu, elle variera du rien au don complet, absolu de la personne⁽¹⁾. Si donc, par impossible, la loi parvenait à décréter la fraternité, le monde ne ferait pas un progrès de plus ; bien au contraire, elle aboutirait simplement à faire travailler les individus moraux au profit de ceux qui ne le sont pas ; elle instituerait l'injustice à la faveur de l'hypocrisie.

« Lorsque les rêveurs, écrit Bastiat, ont voulu changer le grand ressort de l'activité humaine, pour substituer la fraternité à l'individualisme, qu'ont-ils imaginé ? Une contradiction doublée d'hypocrisie. Ils se sont mis à crier aux masses : « Etouffez dans votre cœur l'intérêt personnel et suivez-nous. Vous en serez récompensés par tous les biens, par tous les plaisirs du monde ». Quand on essaye de parodier le ton de l'Évangile, il faut conclure comme lui. L'abnégation de la fraternité implique sacrifice et douleur. « Dévouez-vous », cela veut dire : « Prenez la dernière place, soyez pauvre et souffrez volontairement⁽²⁾ ».

C'est bien, en effet, la fraternité qui servait de prétexte à tous les projets révolutionnaires des socialistes français de 1848, et c'est ce qui explique l'application de Bastiat à faire le départ très exact de ce que l'État peut exiger de l'individu et de ce qu'il ne doit pas lui commander, de la justice qu'il peut imposer par la force et de la fraternité qui ne doit pas sortir du domaine du

(1) « La justice, on sait ce qu'elle est, où elle est. C'est un point fixe, immuable. Que la loi la prenne pour guide, chacun sait à quoi s'en tenir et s'arrange en conséquence. Mais la Fraternité, où est son point déterminé ? Quelle est sa limite ? Evidemment c'est l'infini ». *Loc. cit.*, p. 303.

(2) *Harmonies*, ch. XII. *Les deux devises*, p. 360.

sentiment, de la morale et de la religion. Cette tentative de déterminer l'étendue du droit individuel et celle du droit de l'Etat qui le limite, constitue le point capital de l'argumentation de Bastiat contre les systèmes socialistes⁽¹⁾. Elle aboutit à la restriction la plus complète des droits de l'Etat, qui dépouille avec lui toutes ses fonctions d'ordre économique et moral pour ne conserver que ses attributions essentielles qui sont d'assurer la sécurité de la nation prise dans son ensemble et celle des individus qui la composent. « La loi, dit très justement Bastiat, c'est la justice organisée⁽²⁾. » C'est donc dans l'idée de justice qu'il faut chercher la raison première de l'Etat, comme ses limites naturelles. Elle est en quelque sorte un point que le législateur doit atteindre et qu'il doit s'interdire à lui-même de dépasser. En deçà de ce point, l'Etat n'accomplit pas tout son mandat, car les personnes et les biens ne sont pas suffisamment protégés ; au delà de ce point, il en abuse, car toute extension de son pouvoir constitue une restriction arbitrairement imposée à la liberté et la propriété des citoyens.

« Or, dit Bastiat, remarquons-le bien : organiser la Justice par la Loi, c'est-à-dire par la force, exclut l'idée d'organiser par la Loi ou par la force une manifestation quelconque de l'activité humaine : Travail, Charité, Agriculture, Commerce, Industrie, Instruction, Beaux-Arts, Religion ; car il n'est pas possible qu'une de ces organisations secondaires n'anéantisse l'organisation essentielle. Comment imaginer, en effet, la Force entreprenant sur la Liberté des citoyens, sans porter atteinte à la justice, sans agir contre son propre but⁽³⁾. »

Sur ce point, Bastiat est formel et il n'admet aucun tempérament dans la pratique. Il croit que l'Etat doit se borner à as-

(1) Tel est le sujet des pamphlets : *Propriété et loi, Justice et Fraternité, la Loi*. La question est traitée d'un point de vue théorique aux *Harmonies*, ch. XVII, pp. 465-488.

(2) *La loi*, IV, p. 357.

(3) *Loc. cit.*, p. 257.

sur les services publics qui profitent à l'ensemble des individus, et, partant de ce principe, il repousse toute immixtion de l'Etat dans les rapports du patron et de l'ouvrier, toute tentative de régler par des lois ou par des décrets la durée et les conditions du travail, pour assurer aux travailleurs un minimum de salaires, un secours en cas d'accident ou une pension de retraite. Bref, il condamne par avance tout ce que l'on a appelé depuis la législation du travail.

Dans un autre ordre d'idées, mais toujours en vertu des mêmes tendances individualistes, il n'hésite pas à désapprouver l'instruction gratuite et obligatoire, « gratuite, disait-il, pour ceux qui la reçoivent, mais non pour ceux qui la payent⁽¹⁾ », l'institution du budget des cultes qui fait subventionner chaque religion reconnue par les sectateurs de toutes les autres et jusque par les indifférents, les subventions accordées aux musées et aux théâtres, qui sont payées des deniers de tous les paysans de France et dont la plupart n'ont jamais profité.

Assurément, c'est là la pure doctrine libérale; mais il paraît bien difficile de l'approuver jusque dans ses dernières conséquences; car outre qu'elle est inapplicable, elle empêcherait d'atteindre toute une série de résultats très désirables et qui ne peuvent être obtenus qu'avec le concours de la collectivité et l'appui du gouvernement. Tout ce que l'on peut dire à ce sujet en faveur de Bastiat, c'est que s'il fallait nécessairement opter entre le socialisme d'Etat, avec la tyrannie qui en résulterait, et l'individualisme absolu, avec toutes ses insuffisances, l'espèce humaine serait encore trop heureuse d'accepter la seconde de ces deux alternatives; mais il est permis d'espérer qu'elle sera assez sage pour éviter ce double écueil et pour assurer l'autonomie individuelle, sans repousser pour cela l'aide de l'Etat, dans les cas où son intervention est réellement économique et bienfaisante.

(1) *Harmonies*, ch. VIII, p. 245.

II

Bastiat ne croit pas avoir assez fait quand il a mis au grand jour l'illusion consciente ou sincère des réformateurs et l'injustice de leurs prétentions ; il entend prouver encore que leurs doctrines, sous couleur d'égalité ou de fraternité, prépareraient à l'homme un régime de tyrannie et que leur futur âge d'or serait le pire des esclavages. Il lui suffit, pour cela, de remonter à l'origine même des théories socialistes. Le premier parmi les critiques de ces systèmes, il a vu que cet ensemble d'utopies procédait de ce qu'il appelle « *le conventionnalisme classique* », c'est-à-dire d'une conception réelle ou imaginaire du rôle du législateur dans les civilisations de l'antiquité⁽¹⁾.

La croyance des peuples anciens attribuait aux institutions de la cité un caractère religieux et au personnage, historique ou légendaire, qui les avait établies, un pouvoir absolu sur la personne et les propriétés des citoyens. On considérait qu'elles étaient l'expression d'une fin supérieure que le législateur avait poursuivie et que personne n'avait le droit de discuter ; leur respect s'imposait de l'obligation la plus stricte à tous les membres de la cité ; toute tentative de les renverser était considérée comme une impiété, comme un crime contre les dieux, et punie de la peine capitale. Rien de plus étranger à l'Etat antique que notre conception moderne de la liberté individuelle ; il ne connaissait qu'un droit, celui de l'Etat, qui était sans limite comme sans contre-poids.

Retrouvée par les humanistes de la Renaissance, cette idée de la toute-puissance du législateur s'est perpétuée à travers

(1) La question de la filiation des idées socialistes est longuement traitée dans *Les Pamphlets, La loi* IV, 365-381, et *Baccalauréat et socialisme*, IV, 455-477.

tout l'ancien régime; elle a inspiré tour-à-tour les partisans de l'ordre établi et ses plus violents adversaires, ceux qui voulaient étendre partout l'empire des institutions existantes et ceux qui rêvaient de leur substituer une république idéale. C'est ainsi que Bossuet, imbu de l'absolutisme de Louis XIV, met la loi au service de l'autorité théocratique pour fonder un royaume; c'est ainsi que Fénelon, considérant la loi comme l'organe d'une sagesse impersonnelle, veut la faire servir à l'institution d'une cité correspondant à un certain idéal de perfection. En dépit de la différence des deux conceptions, ils n'en sont pas moins d'accord pour conférer au législateur le pouvoir le plus absolu sur les volontés individuelles. Avec le XVIII^e siècle, les aspirations des hommes sont changées, mais non le fond même de la doctrine. Que l'on parcoure avec Bastiat les écrits de tous les publicistes du temps, depuis Montesquieu jusqu'à Raynal et Mably, et l'on y découvrira le même rêve de fonder une cité nouvelle, sur un droit naturel abstrait, qui n'est, en somme, qu'une idée préconçue du philosophe. La doctrine trouve son expression parfaite dans le *Contrat Social*. Rousseau veut que les hommes abandonnent l'ensemble de leurs libertés individuelles pour les remettre au législateur; le rôle du législateur est de supprimer toutes les inégalités naturelles ou acquises; à cet effet, il ne doit pas hésiter à employer la violence, qui se légitime par la fin qu'elle poursuit. Le *Contrat Social* devint le bréviaire de tous les hommes de la Révolution, des Girondins comme de Marat, de Saint-Just et de Robespierre; la conséquence pratique de la doctrine, ce fut d'abord le Comité du Salut public et le régime de la Terreur, la tyrannie exercée au nom du peuple et contre le peuple; puis, à quelques années de là, la dictature de Napoléon, l'empire autoritaire et conquérant, la tyrannie exercée au nom de la raison d'Etat par le despote de génie qui prétendait incarner à lui seul l'intelligence et la volonté de toute la nation. En effet, la théorie est à double face; elle peut servir indifférem-

ment à justifier la tyrannie de l'individu et celle de la collectivité; de ce point de vue tous les despotismes se ressemblent; ils se réclament toujours d'un principe supérieur pour faire violence à la liberté individuelle. C'est pourquoi la théorie de Rousseau se retrouve au fond de tous les projets que l'on a fait depuis pour réaliser les utopies socialistes. Il a proclamé d'avance la véritable fin de tous ces systèmes qui est le nivellement des inégalités sociales, leur procédé juridique, qui est l'abdication de tous les droits individuels et leur attribution à la collectivité, leur principe moral qui est la régénération complète des individus, leur moyen d'action pratique qui est la tyrannie d'un pouvoir impersonnel et irresponsable. On peut dire de Rousseau qu'il a découvert la théologie dont tous les socialistes ont été les docteurs, et c'est le grand mérite de Bastiat d'être remonté jusqu'aux origines du socialisme et de l'avoir réfuté dans ce qu'il a de fondamental et d'éternel, d'avoir ainsi posé les termes du problème qui se poursuivra dans l'avenir entre les partisans de la liberté individuelle et les doctrinaires de l'Etat.

III

En somme, tous les socialistes arguent d'un droit supérieur de la collectivité pour faire violence aux individus et pour mettre obstacle à l'ordre naturel des sociétés et leur seule ressource réside dans la contrainte; seulement, comme les systèmes socialistes sont très différents les uns des autres, les formes de la contrainte varient à l'infini⁽¹⁾. Il s'agissait donc à la fois de découvrir le mode de contrainte idéal et de le faire accepter de tous. La plupart des socialistes français de 1848 voyaient, dans l'association et l'organisation du travail, le moyen de supprimer les classes dites improductives. Ils espéraient ainsi constituer une société écono-

(1) Cf. *Harmonies*, ch. I, pp. 22-26.

mique où l'Etat serait à la fois le seul producteur et le seul distributeur de toutes les richesses ; dans ces conditions, le travail devenait, pour chaque individu, un droit absolu et un devoir étroit ; la concurrence était détruite, la propriété de la terre et des instruments de travail était remise à la collectivité ; mais détruire la concurrence⁽¹⁾, c'est supprimer la liberté, et détruire la propriété individuelle, c'est enlever aux individus leur plus puissant mobile d'action. En un mot, tout socialisme égalitaire repose sur une conception de l'individu et des économiques qui est en contradiction avec la réalité des choses. C'est pourquoi leur application entraînerait nécessairement la ruine matérielle de la société.

« Le but manifeste de chaque combinaison particulière, dit Bastiat, est d'égaliser le bien-être. Mais l'effet plus manifeste encore du principe sur lequel ces combinaisons sont fondées, c'est d'égaliser la misère ; je ne dis pas assez, c'est de faire descendre au rang des misérables les familles aisées, et de décimer par la maladie et l'inanition les familles pauvres⁽²⁾. »

Proudhon, dont les doctrines semblent, au premier abord, assez différentes de celles des autres socialistes français, aboutit lui aussi au communisme ; seulement il espérait y parvenir par un moyen détourné, qui est la *gratuité du crédit*. En effet, si l'on parvenait à supprimer l'intérêt du capital, on donnait à chaque individu le moyen d'acquérir gratuitement toutes les richesses et l'on ruinait une bonne fois le monopole des classes détentrices des instruments de production ; mais le projet de Proudhon était, en dépit des apparences, aussi chimérique que ceux de Louis

(1) Il est évident que la concurrence, c'est la liberté. Détruire la liberté d'agir, c'est détruire la possibilité et par suite la faculté de choisir, de juger, de comparer ; c'est tuer l'intelligence, c'est tuer la pensée, c'est tuer l'homme. De quelque côté qu'ils partent, voilà où aboutissent tous les réformateurs modernes ; pour améliorer la société, ils commencent par anéantir l'individu, sous prétexte que tous les maux en viennent, comme si tous les biens n'en venaient pas aussi. » *Harmonies*, ch. X., p. 291.

(2) *Propriété et loi*, IV, 288.

Blanc et de Considérant ; c'est ce que Bastiat s'efforça d'établir au cours de la longue controverse qu'il eut avec lui sur l'intérêt du capital. Cette polémique a été fort diversement appréciée ; la plupart des économistes français l'ont considérée comme un succès pour Bastiat. Tout au contraire, le docteur Mülberger considère les pages de Proudhon comme ce qui a été écrit de plus significatif et de plus profond sur le problème du capital et de l'intérêt⁽¹⁾. En réalité, les deux antagonistes partent de points de vue si différents qu'il est impossible de les concilier. Bastiat envisage la question d'une manière tout historique et positive ; son argumentation n'a rien d'original, mais elle part d'une idée très juste des rapports économiques ; elle est pleine de sens et de clarté et l'on ne peut que lui donner raison, si l'on s'en tient à la réalité même des choses. Proudhon, au contraire, fait le procès de l'intérêt en se plaçant au point de vue de la raison abstraite et de la justice idéale ; sa dialectique est pressante et serrée, et il est impossible de lui rien répondre, parce qu'en effet le phénomène de l'intérêt, étant avant tout le résultat d'une nécessité économique, ne porte en lui-même aucun caractère moral.

Que si l'on considère maintenant la partie positive de son œuvre, on voit qu'elle aboutit pratiquement au collectivisme et qu'elle est aussi irréalisable que celle de tous les socialistes français⁽²⁾. C'est que la société n'est pas un arrangement factice que le réformateur peut modifier au gré de ses conceptions particulières, mais un ensemble organique d'individus, dont chacun réagit d'une manière propre, qui ont tous à résoudre pour eux-mêmes le problème de l'existence et qui, d'une manière générale, le résoudreont d'autant plus sûrement que l'Etat ne substituera pas, à leur initiative privée, sa volonté rigide et impersonnelle.

(1) Cf. Mülberger, *Kapital und Zins*, Vorworte, p. 44.

(2) « A la place des utopies communistes qu'il a combattues avec tant d'énergie, Proudhon a lui-même construit une utopie d'économie privée, qui était évidemment tout aussi impossible à réaliser. » Anton Menger. *Le droit au produit intégral du travail*, p. 111.

« Nos publicistes, écrit Bastiat, peuvent différer quand il s'agit de savoir quel est le meilleur potier, celui qui pétrit le plus avantageusement l'argile humaine, comme le rôle de l'argile est d'être pétrie par eux. Ils établissent entre eux et l'humanité des rapports analogues à ceux de tuteurs à pupiles. Jamais l'idée ne leur vient que l'humanité est un cops vivant, sentant, voulant et agissant, selon des lois qu'il ne s'agit pas d'inventer, puisqu'elles existent, et encore moins d'imposer, mais d'étudier...⁽¹⁾ »

Parce qu'ils méconnaissent cette vérité première, toutes les utopies socialistes apparaissent à Bastiat comme des systèmes essentiellement rétrogrades ; leur conception de l'Etat étendrait à toute l'espèce humaine la tyrannie la plus absolue que l'on puisse imaginer ; leur idéal économique nous ramènerait au niveau des sociétés primitives. Aussi bien ce n'est pas l'avènement du communisme qui est à craindre, mais les idées fausses, les illusions qu'il entretient parmi les masses, et les projets de tout genre qui s'en inspirent. Bastiat avait lu le préambule du projet de constitution du 15 juin 1848 qui prétendait garantir à tous les citoyens « la liberté, l'égalité, la sécurité, l'instruction, le travail, la propriété, l'assistance » et il savait quelle fascination de pareilles promesses exerceront toujours sur la nation française. Par nature comme par éducation, ce peuple est avide d'égalité ; par nature comme par éducation, il est disposé à tout attendre de l'intervention des pouvoirs publics et à la provoquer lui-même lorsqu'il croit y trouver un avantage ; on s'explique facilement par là que, dans l'impossibilité où se trouvait l'individu de faire lui-même l'égalité, il devait un jour ou l'autre charger l'Etat de la réaliser à sa place ; le suffrage universel peut devenir entre ses mains l'instrument de l'égalité et une arme pour la lutte des classes. Assurément ces tendances sont autre chose que le socia-

(1) *Harmonies*, ch. XXII, p. 538.

lisme des chefs d'école, mais elles procèdent du même principe et elles sont peut-être plus dangereuses. En effet, elles sont entretenues dans l'imagination populaire par l'ignorance des questions économiques et par les flatteries intéressées des politiciens; elles sont perpétuées dans les classes prétendues cultivées par l'éducation classique, qui leur présente comme un idéal les traditions historiques ou religieuses les plus contraires à l'idée du droit individuel. C'est l'éducation classique qui forme « l'affreux petit rhéteur », l'*arriviste* de notre civilisation contemporaine, l'homme qui met indifféremment son ambition personnelle et ses sophismes intéressés au service de tous les gouvernements et de toutes les oppositions⁽¹⁾. Ce double état d'esprit, qui unit en un même mouvement les aspirations révolutionnaires des masses et l'ambition exaspérée des politiciens, constitue pour les sociétés démocratiques une cause d'instabilité permanente, une force hostile qui tend constamment à les faire sortir des limites du droit individuel, à les projeter dans l'arbitraire ou dans l'anarchie. Le premier, Bastiat a vu nettement toute l'étendue du péril et l'a dénoncé; le premier encore, il a indiqué le véritable moyen de le conjurer qui est de limiter le plus possible l'intervention de l'Etat, de la réduire à ses attributions essentielles.

IV

Cette critique du socialisme constitue, à notre avis, la partie la plus nouvelle et la plus féconde de toute l'œuvre de Bastiat. En re-

(1) Le pamphlet *Baccalauréat et socialisme* n'est qu'un violent réquisitoire, dirigé contre l'éducation classique, telle que la donnaient en France l'Eglise et l'Université. Bastiat lui reproche de perpétuer en pleine démocratie du XIX^e siècle, les traditions des cités antiques, fondées sur l'omnipotence de l'Etat, la guerre et l'esclavage, et de développer ainsi, chez la partie cultivée de la nation, des idées et des aspirations incompatibles avec nos civilisations modernes, de caractère industriel, pacifique et libéral. A quarante ans de distance, on retrouve des critiques analogues et plus violentes encore sous la plume de Taine. Cf. *Origines de la France contemporaine, Le régime moderne, l'Ecole*.

montant à l'origine même des doctrines socialistes, en mettant bien en relief le caractère le plus général de tous ces systèmes qui est l'abdication de toutes les libertés individuelles entre les mains d'un Etat de pouvoir illimité, en démontrant qu'un tel idéal est en contradiction absolue avec la vraie nature de l'homme et avec les nécessités économiques, et que sa réalisation entrainerait l'esclavage des individus et la ruine matérielle des sociétés, Bastiat nous a laissé une des plus belles applications que l'on ait faites de la psychologie à l'étude des phénomènes sociaux ; il y a introduit, l'un des premiers, les procédés de l'observation et de l'analyse, et par là, il a exercé une influence considérable sur la constitution de la sociologie. Cet aspect de l'œuvre de Bastiat est resté généralement inaperçu, mais il n'a pas échappé au critique le plus pénétrant, à l'esprit le plus compréhensif du siècle, à Hippolyte Taine⁽²⁾ ; et ce fait semblera d'autant plus digne de remarque que l'auteur des *Origines de la France contemporaine* est redevable, dans une large mesure, à celui des *Pamphlets Economiques*. Que l'on compare chez les deux écrivains, la conception tout individualiste et positive de l'Etat moderne, la théorie directement opposée de l'Etat jacobin et socialiste et l'exposition des conséquences nécessaires des deux systèmes, et l'on sentira l'analogie profonde des points de vue et le rapport de filiation des doctrines. Assurément, l'idée de la société dans Taine est plus profonde, plus scientifique et plus complète que dans Bastiat ; l'analyse de la théorie jacobine est poussée plus à fond, sa réfutation par la psychologie et par l'histoire est conduite

(2) Cf. Une curieuse note sur le fond, destinée aux *Origines* et annexée à la *Correspondance*. Taine expose l'importance pratique de la science sociale, son caractère qui est d'être une histoire et un récit *psychologique*, sa méthode qui est, avant tout, une méthode d'observation. « Ainsi, dit-il, la réforme sociale consiste à remplacer la science nulle ou *a priori* par la science *a posteriori* avec tous ses procédés. » Parmi ces procédés, Taine signale « l'exposition par le petit fait (Bastiat en économie politique), idées de Levasseur sur l'enseignement de la géographie, Augustin Thierry, toutes les applications de Stendhal » Tome III, pp. 306-307.

avec plus de vigueur et mieux étayée par l'expérience; mais sur tous ces points, on voit que le polémiste avait devancé le philosophe et que son intuition l'avait porté du premier coup aux mêmes conclusions où l'analyse et l'observation devaient mener son successeur. Ce rapprochement n'est pas pour diminuer, à nos yeux, la valeur des idées politiques de Taine, car Bastiat est le plus pénétrant des observateurs et Taine n'a pas accepté, sans les contrôler, les résultats de son expérience; il appartenait à cette famille d'esprits, dont on peut dire qu'ils n'imitent personne, car ils n'admettent jamais les idées des autres, sans les avoir refondues et transformées, pour ainsi dire, dans le creuset où s'élaborent leurs conceptions les plus personnelles et les plus profondes; mais quelle que soit l'originalité d'un philosophe, il se rattache nécessairement à ses devanciers, et la lecture comparée des *Pamphlets* et des *Origines* nous a conduit à cette conclusion, que le libéralisme de Taine procède beaucoup moins du positivisme anglais de Spencer et de Stuart Mill dont on l'a si souvent rapproché, que du libéralisme français de Ch. Dunoyer et surtout de Bastiat. Cette constatation est d'ailleurs tout à l'avantage de Taine, car la doctrine française part d'une idée plus complète de l'individu et porte en elle un principe moral plus élevé. Spencer et Mill sont avant tout des utilitaires, Bastiat et Taine sont de véritables libéraux.

CONCLUSION

Ainsi que nous l'avons vu par l'histoire de sa vie comme par l'étude de son œuvre, Bastiat est avant tout un polémiste : ce sont ses campagnes successives en faveur du libre-échange et contre le socialisme, qui ont été le prétexte de toutes les manifestations de son activité littéraire. Les *Harmonies Economiques* elles-mêmes qui prétendent être un exposé d'ensemble de la science économique sont surtout une réponse indirecte à l'adresse des socialistes. C'est pourquoi l'œuvre de Bastiat doit être appréciée différemment, suivant qu'on se place au point de vue de la science pure, ou au point de vue de l'histoire des idées économiques et politiques.

Comme théoricien, Bastiat n'est comparable ni aux physiocrates ni à Adam Smith : la plupart de ses idées ne lui sont pas personnelles ; sa doctrine de l'échange international est celle de J.-B. Say et de toute l'école classique ; ses *Harmonies Economiques* sont moins un monument original qu'une résurrection de l'ancien optimisme des physiocrates, corrigé par les théories plus récentes, et entreprise dans un but de controverse⁽¹⁾.

(1) Les socialistes voulaient faire de l'Etat une providence universelle. Bastiat leur répliqua que la Providence résidait dans les lois du monde moral, que par conséquent, il était inutile de la chercher ailleurs et de vouloir imposer à l'Etat une tâche supplémentaire qu'il est par ailleurs incapable de remplir.

Mais si Bastiat fut surtout un polémiste, il ne fut pas un polémiste vulgaire. Il y avait en lui, non seulement un publiciste supérieur, mais un observateur et un logicien. C'est ce qui explique le caractère sérieux de ses ouvrages, dont l'intérêt dépasse de beaucoup celui des controverses qui les ont provoqués. Critique avisé des théories protectionnistes et des socialistes, Bastiat réussit mieux que personne à découvrir sous les doctrines les véritables mobiles des individus, à dévoiler l'injustice et la vanité de leurs prétentions, à caractériser leurs erreurs, à en indiquer toutes les conséquences économiques et sociales. Mais il ne se contenta pas de détruire, il sut édifier et ses attaques contre les systèmes interventionnistes lui furent une occasion de construire et de développer, en opposition avec elles, sa propre théorie qui est celle du libéralisme économique et politique. Nous avons vu avec quelle ardeur de conviction, avec quelle logique suivie, la foi dans la liberté s'exprime par les actes et par les écrits de Bastiat. Dès le début de sa carrière, la théorie de l'Etat libéral apparaît déjà dans sa polémique en faveur du libre-échange qui aboutit à la négation du rôle de l'Etat en ce qui concerne le commerce international. Puis elle se développe logiquement, elle atteint à son expression la plus parfaite dans ses *Pamphlets*, qui resteront comme la première et la plus éclatante manifestation de la doctrine libérale durant le XIX^e siècle ; enfin il nous la propose dans ses *Harmonies* comme la conséquence nécessaire de l'ordre du monde et de la sagesse des lois providentielles.

C'est ainsi que sans être précisément un savant, Bastiat a fait faire œuvre de science et qu'il s'est assuré, parmi les économistes français, une place vraiment unique. A bien des égards, il fut un initiateur, un promoteur d'idées neuves et fécondes : après avoir répandu et vulgarisé en France la doctrine libre-échangiste, il appliqua le premier, à la réfutation du socialisme, les procédés de la méthode expérimentale, et il développa une théorie de l'Etat

déduite tout entière de la psychologie individuelle. A ce double titre, on peut le considérer comme un des créateurs de sociologie contemporaine. Les *Harmonies Economiques* elles-mêmes, qui expriment un point de vue aujourd'hui dépassé, n'en constituent pas moins un curieux essai de construction de la science sociale.

Les écrits de Bastiat ont exercé une influence considérable sur la littérature économique française : ses *Sophismes* ont défrayé toutes les polémiques soutenues depuis en faveur de la liberté du commerce ; la meilleure partie des *Pamphlets* libéraux a passé dans l'œuvre politique de Taine ; les *Harmonies* ont été le point de départ d'un mouvement optimiste qui compte encore des représentants dans nos chaires d'économie politique et qui a reproduit les théories de Bastiat dans ce qu'elles ont de plus contestable et de plus paradoxal.

De nos jours, cette influence est bien diminuée. Le débat théorique du libre-échange et de la protection a perdu pour nous la plus grande part de son intérêt ; les hypothèses aventureuses des *Harmonies* sont dédaignées à l'excès par une science avide avant tout de faits précis et d'observations minutieuses ; les *Pamphlets Economiques* sont de moins en moins lus, à mesure que la politique libérale perd du terrain devant l'invasion progressive du socialisme d'Etat⁽¹⁾. Mais à ce dernier point de vue, il est permis de croire que l'échec des idées de Bastiat n'est pas définitif ; en effet, tout excès dans un sens entraîne une réaction en sens inverse, et l'on peut prévoir le jour où le développement exagéré de l'Etat dans nos sociétés démocratiques provoquera un réveil des idées libérales qui sont toujours l'expression de la défense de l'individu contre la tyrannie de la collectivité.

(1) Cf., sur ce point les intéressantes considérations du Docteur Mülberger, *Capital und Zins*, Vorworte, pp. 43-44.

BIBLIOGRAPHIE

I. — Œuvres de Bastiat

Les œuvres complètes de Frédéric Bastiat ont été publiées en sept volumes, chez Guillaumin. Nous croyons utile d'en reproduire ici la table des matières.

TOME I.

PRÉFACE

Notice sur la vie et les écrits de Frédéric Bastiat, par Roger de Fontenay, suivie de : Neuf jours près d'un mourant, par Prosper Paillottet.

CORRESPONDANCE

Lettres à MM. Victor Calmètes, Félix Coudroy, Richard Cobden, Alcide Fonteyraud, au président du Congrès de la paix, à MM. Horace Say, de Fontenay, Paillottet et au *Journal des Economistes*.

PREMIERS ÉCRITS

Aux électeurs du département des Landes (1836). — Réflexions sur les pétitions de Bordeaux, etc... (1834). — Le fisc et la vigne (1841). — Mémoire sur la question vinicole (1843). — Mémoire sur la répartition de l'impôt foncier dans les Landes (1844).

MÉLANGES

De l'influence des tarifs français et anglais sur l'influence des deux peuples (1844). — De l'avenir du commerce des vins entre la France et la Grande-Bretagne (1845). — Une question soumise aux conseils généraux

(1845). — Un Economiste à M. de Lamartine (1845). — Sur un livre de M. Dunoyer (1845). — Sur l'éloge de Ch. Comte (1847). — Sur un livre de M. Vidal (1846). — Seconde lettre à M. de Lamartine (1846). — Aux électeurs de l'arrondissement de Saint-Sever (1846). — A M. de Larnac, député des Landes (1846). — Professions de foi électorales de 1848 et 1849.

TOME II.

LE LIBRE ÉCHANGE

Articles publiés dans le journal hebdomadaire le *Libre Echange* en 1846, 1847 et 1848.

Discours prononcés à Bordeaux, à Paris, à Lyon et à Marseille.

TOME III.

COBDEN ET LA LIGUE, OU L'AGITATION ANGLAISE POUR LA LIBERTÉ DES ÉCHANGES.

TOMES IV ET V.

SOPHISMES ÉCONOMIQUES. — PETITS PAMPHLETS

Sophismes économiques. — 1^{re} série (22 chapitres). — 2^{me} série (17 chapitres).

Petits pamphlets :

Propriété et loi (15 mai 1848). — Justice et Fraternité (15 juin 1848). — L'Etat (25 septembre 1848). — La Loi (juin 1850). — Propriété et Spoliation (juillet 1848). — Baccalauréat et socialisme. — Protectionnisme et communisme (Janvier 1849). — Spoliation et la loi (15 mai 1850). — Guerre aux chaires d'économie politique. — Capital et rente (Février 1849). — Maudit argent (Avril 1849). — Gratuité du crédit : Polémique entre Bastiat et Proudhon dans la *Voix du Peuple* (Octobre 1849-Mars 1850). — Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas (Juillet 1850). — Abondance. — Balance du commerce. — Paix et liberté, ou le budget républicain (Février 1849). — Discours sur l'impôt des boissons. — Discours sur la répression des coalitions industrielles. — Réflexions sur l'amendement de M. Mortimer-Ternaux. — Incompatibilités parlementaires (Mars 1849).

TOME VI.

HARMONIES ÉCONOMIQUES (25 chapitres).

TOME VII.

ESSAIS DIVERS (66 articles)

ÉBAUCHES (16 articles). — CORRESPONDANCE.

Lettres à MM. Laurence, Dunoyer, de Lamartine, Horace Say, Domenger, Wilson, Comte Arrivabene, Schwabe, Cheuvreux, Paillottet.

Madame Cheuvreux a publié en 1877 sous ce titre : *Lettre d'un habitant des Landes*, une série de lettres inédites de Bastiat, accompagnées d'une intéressante préface.

M. Paul Gardelle, substitut du procureur général près la Cour d'appel de Pau, a reproduit ou cité d'autres lettres de Bastiat dans son discours de rentrée du 4 novembre 1879.

Divers fragments de correspondance ou d'articles inédits de Bastiat ont été publiés plus récemment dans le volume de M. P. Ronce : *Frédéric Bastiat, sa vie, son œuvre*.

II. — Ouvrages relatifs à Bastiat

FRÉDÉRIC PASSY. — Notice biographique sur Frédéric Bastiat. Guillaumin, 8°.

G. DE MOLINARI. — Frédéric Bastiat. Article du *Journal des Economistes* de février 1851, p. 180.

LOUIS REYBAUD. — Frédéric Bastiat. Article de la *Revue des Deux-Monde* du 1^{er} Septembre 1858, reproduit dans le volume : *Les Economistes Français*.

CUVILLIER-FLEURY. — Article du *Journal des Débats* du 9 mars 1878.

LÉON SAY. — Discours prononcé à Mugron, le 23 avril 1878, reproduit dans le *Journal des Économistes* de mai 1878.

BOUCHIÉ DE BELLE. — Bastiat et le libre-échange, 8^o 1878.

P. DUPRAT. — Frédéric Bastiat, sa vie, ses écrits et ses idées économiques, 12^o, 1878.

BONDURAND. — Bastiat, 8^o, 1879.

BAUNARD. — Articles de la *Revue Trimestrielle* de janvier et d'avril 1882.

ALPHONSE COURTOIS. — Notice sur Bastiat, lue à la séance de la Société d'économie politique du 6 février 1888, publiée dans le *Journal des Economistes* de février 1888.

A. DE FOVILLE. — Introduction aux *Œuvres Choies* de Bastiat, Guillaumin, 18^o, 1900.

CH. BRUNEL. — Bastiat et la réaction contre le pessimisme économique, Paris, 1901, 8^o.

Centenaire de la naissance de Bastiat. Guillaumin, 8^o. Extrait du *Journal des Economistes* du 15 juillet 1901.

FREDÉRIC PASSY. — Rapport sur le prix Léon Faucher, dans les *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, août 1904.

P. RONGE. — Frédéric Bastiat, sa vie, son œuvre, 12^o, Guillaumin, 1905.

G. DE NOUVION. — Frédéric Bastiat. Sa vie, ses œuvres, ses doctrines, 8^o, Guillaumin, 1905.

HECTOR DENIS. — Histoire des systèmes économiques et socialistes, Paris, 1904. Giard et Brière, tome 1^{er}.

L. GOSSA. — Histoire des doctrines économiques. Paris, Giard et Brière.

BÖHM-BAWERK. — Histoire des théories du capital et de l'intérêt, Paris, Giard et Brière, tome 1^{er}.

CH. GIDE. — La notion de valeur dans Bastiat au point de vue de la justice distributive, dans la *Revue d'Economie politique* ; année 1887, pp. 249-271.

— La morale de Bastiat ; Vals-les-Bains, 1903. — La solidarité économique, Vals-les-Bains, 1902.

PEARCE. — Introduction aux Sophismes Economiques. (En anglais).

MÜLBERGER. — Kapital und Zins, Vorworte.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.	Pages 5
-----------------------	------------

Frédéric Bastiat, l'Homme, l'Economiste

LIVRE PREMIER.— L'HOMME

CHAPITRE PREMIER. — La jeunesse de Bastiat, son éducation, ses débuts	10
CHAPITRE II. — L'agitation libre-échangiste et la part qu'y prit Bastiat. Organisation, discours, polémique.	15
CHAPITRE III. — La révolution de février. Attitude politique de Bastiat. Sa polémique contre les systèmes socialistes	25
CHAPITRE IV. — Le livre des <i>Harmonies</i> . Les derniers jours de Bastiat.	47
CHAPITRE V. — Le caractère de Bastiat	53

LIVRE II. — L'ÉCONOMISTE

PREMIÈRE PARTIE

Vue d'ensemble sur l'œuvre de Bastiat

CHAPITRE PREMIER. — Sources de l'optimisme de Bastiat . . .	68
CHAPITRE II. — Expression de l'optimisme de Bastiat : l'harmonie des intérêts légitimes	72

CHAPITRE III. — Application de l'idée de l'harmonie des intérêts aux polémiques de Bastiat en faveur du libre-échange et contre le socialisme	76
---	----

DEUXIÈME PARTIE

Pour le Libre-Echange

CHAPITRE PREMIER. — Le protectionnisme sous la monarchie de juillet	93
CHAPITRE II. — Théorie du commerce international.	108
CHAPITRE III. — Polémique contre le système protecteur	112
CHAPITRE IV. — Critique du point de vue spéculatif et du point de vue polémique de Bastiat	138

TROISIÈME PARTIE

Contre le socialisme

CHAPITRE PREMIER. — Le socialisme français en 1848.	142
CHAPITRE II. — Les Harmonies Economiques.	148
CHAPITRE III. — La théorie de la valeur.	153
CHAPITRE IV. — Théorie de la production de la richesse.	179
I. — Evolution de la production de la richesse	179
II. — Action du mobile individuel	188
III. — Action de la concurrence	194
IV. — Critique de la théorie de la production	197
CHAPITRE V. — Théorie de la distribution de la richesse.	203
I. — De la distribution de la richesse chez J.-B. Say	204
II. — Comment Bastiat modifia la théorie de J.-B. Say	207
III. — Le capital et l'intérêt	215
IV. — Le travail et le salaire.	220
V. — De la Répartition des profits industriels entre le capital et le travail.	227

VI. — Problèmes de la rente et de la population	235
VII. — Critique de la théorie de la distribution	247
CHAPITRE VI. — Critique de l'œuvre théorique de Bastiat	250
CHAPITRE VII. — Polémique contre les systèmes socialistes	257
CONCLUSION	273
BIBLIOGRAPHIE.	276
TABLE DES MATIÈRES	281

